John Carter Brown
Library
Brown University

394
6 Bde.

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE.

TOME IV.

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES

RELIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS, leurs Sectes & Superſtitions, & les Mœurs & Uſages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE LA VRILLIERE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. *CONTANT DORVILLE.*

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez HERISSANT le Fils, Libraire, rue des Foſſés de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

HISTOIRE
DES DIFFÉRENS PEUPLES,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,
L'origine des Religions, leurs Sectes, leurs Superſtitions, & les Mœurs & Uſages de chaque Nation.

L'EGYPTE.
CHAPITRE PREMIER.
Deſcription géographique de l'Egypte.

CETTE grande contrée d'Afrique a environ deux cens lieues de long, ſur cinquante delarg e dans quelques endroits, & beaucoup

moins dans d'autres; elle eſt bornée à l'orient par la mer Rouge, & l'iſthme de Suès; au midi par la Nubie; au nord par la Méditerranée; & à l'occident par la Barbarie. Le Nil la traverſe du midi au nord dans toute ſon étendue. Ce pays ſe trouve reſſerré de côté & d'autre par deux chaînes de montagnes, qui ſouvent ne laiſſent entr'elles & le fleuve qu'une médiocre journée de chemin, & ſa plus conſidérable largeur ſe prend d'Alexandrie à Damiette. Sa ſituation eſt entre le quarante-huitième & le cinquante-troiſième degré de longitude, & le vingt-quatrième & le vingt-troiſième de latitude ſeptentrionale.

Les anciens n'étaient point d'accord dans quelle partie du monde ils devaient placer l'Egypte; mais nos géographes modernes conviennent tous aujourd'hui qu'elle eſt de la dépendance de l'Afrique. On la diviſait autrefois, & on la diviſe encore en haute, moyenne & baſſe. La haute, qui comprend la Thébaïde, & s'approche de l'Ethiopie: les Turcs la nomment *Saïde*: la moyenne, appellée par les Turcs *Voſtani*, qui s'étend depuis le Caire, juſqu'à Bénéſouef, & qui a porté le nom d'Heptanome, à cauſe des ſept nomes ou départemens qu'elle renfermait, & qui dans la ſuite furent portés juſqu'à ſeize: & enfin la baſſe, aujourd'hui *Bahri*, dont la figure triangulaire lui fit donner le nom de *Delta* par les Grecs: cette dernière s'étendait depuis l'Heptanome juſqu'à la Méditerranée.

La haute Egypte ou Thébaïde, s'étend depuis Siouſie, le long du Nil, juſqu'à la mer Rouge. On la diviſe en haute & baſſe Thébaïde : c'eſt aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. Thèbes, la ſuperbe Thèbes, qu'Homère élève au-deſſus des plus belles villes de l'univers, fut jadis la capitale de ce pays, à qui vraiſemblablement elle donna ſon nom: on la ſurnomma Hécatompyle, à cauſe de ſes cens portes ; & par rapport à ſa magnificence, elle eſt appellée *Dioſpolis*, la ville du ſoleil. Si nous en croyons Pomponius Méla, (L. I. ch. IX.) cette ville, auſſi peuplée qu'elle était vaſte, pouvait faire ſortir enſemble deux cens chariots & dix mille combattans par chacune de ſes portes ; mais c'eſt avec raiſon qu'on regarde ce récit comme une exagération. Il n'en eſt pas de même des immenſes richeſſes que Thèbes poſſédait: elles ſont atteſtées par tous les auteurs. Après le pillage de cette ville par l'armée de Cambyſe, on y trouva encore trois cens talens d'or, & deux mille trois cens talens d'argent. Les débris de cette fameuſe cité occupent un eſpace de plus de trois lieues quarrées, & s'étendent juſqu'à un chétif village, appellé Carnac. Luxor, ville nouvelle, eſt bâtie ſur une petite partie de l'ancienne Thèbes, mais elle la remplace bien faiblement. Les curieux qui parcourent les ruines de l'antique capitale de la Thébaïde, fondée, à ce que l'on croit, par Oſiris, ou

plutôt par Buſiris, premier du nom, trouvent les triſtes, mais majeſtueux reſtes d'un palais ſuperbe, qui en faiſait autrefois partie. Quatre immenſes allées, bornées par des ſphinx, ſervaient d'avenues à quatre portiques d'une prodigieuſe hauteur : une ſalle ſoutenue par cent vingt colonnes, faiſait ſans doute le milieu de l'édifice, qu'on croit avoir é é le temple de Memnon, dont toute l'antiquité aſſure que la ſtatue rendait un ſon harmonieux & articulé, auſſi-tôt qu'elle était frappée par les premiers rayons du ſoleil.

La Thébaïde eſt encore célèbre par les grottes qui, à ce que l'on croit, ont ſervi de retraite à nos premiers anachorettes. Ce ſont des concavités formées par art dans les carrières du pays, d'eſpace en eſpace, & dans un terrein de quinze à vingt lieues d'étendue. Les pierres qu'on en a tirées, ont laiſſé, ſi l'on peut parler ainſi, des appartemens vaſtes & obſcurs, bas & qui forment une enfilade, ſans ordre & ſans ſymmétrie, dont les voûtes ſe trouvent ſoutenues de diſtance en diſtance, par des pilliers que les ouvriers y ont laiſſés exprès pour les appuyer. Comme ces carrières ont été creuſées dans la montagne du levant du Nil, & que cette ſituation ſe rapporte avec celle que nous fixe Hérodote, lorſqu'il nous apprend que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'eſpace de dix ans à ouvrir des carrières dans la montagne du Nil, & à en tranſporter

les pierres au-delà du fleuve, & dix autres années à conſtruire une pyramide, il eſt hors de doute que ces grottes ont été des carrières dans leur origine. On rencontre en divers endroits des trous de ſix pieds de longueur & de deux de largeur, taillés dans l'épaiſſeur du roc qui, peut-être, étaient deſtinés à ſervir de ſépulcres aux morts. On y remarque de petites cellules pratiquées dans les voûtes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pied en quarré; & c'eſt-là que vivaient & mouraient les pieux ſolitaires.

MEMPHIS.

Memphis était jadis la capitale de l'Egypte moyenne ou Egypte du milieu, appellée par les Hébreux *Moph*, & par les Egyptiens *Ménuf* ou *Migdol*; elle fut long-tems célèbre: Nabuchodonoſor la ruina entièrement; elle ſe releva ſans doute, puiſque du tems de Strabon, elle était grande, riche, peuplée, & la première ville d'Egypte après Alexandrie. Entre les édifices conſidérables qui contribuaient à la magnificence de cette cité, on remarquait ſur-tout le fameux temple de Sérapis, dont l'entrée était abſolument défendue aux étrangers, & dans lequel les propres prêtres n'avaient le droit de pénétrer qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Memphis a diſparu; un village médiocre placé ſur la rive occidentale du Nil, vis-à-vis du Caire,

a pris sa place, & n'a rien qui puisse faire souvenir de son ancienne splendeur. Au milieu du fleuve, entre le Caire & le village, est la petite isle de Rodda, où la tradition du pays prétend que Moïse fut exposé par sa mère, & sauvé par la fille de Pharaon.

LE CAIRE.

Le Caire est non-seulement la capitale de l'Egypte moyenne, mais même de tout le royaume d'Egypte. Elle est composée de trois villes, chacune a environ un mille de distance : c'est ce qu'on nomme le vieux Caire, le Caire, proprement dit, est le port appellé Bulac ou Boulac. Le vieux Caire est bâti sur les ruines de l'ancienne ville de Babylone du Nil, qui fut fondée par quelques fugitifs de la Babylone de l'Euphrate, à laquelle ils donnèrent le nom de leur première patrie. L'amour a causé la ruine de bien des villes, & le nouveau Caire doit son existence à cette passion tumultueuse. Une reine, dit-on, d'une merveilleuse beauté régnait, il y a quelques siècles, en Egypte : un calife d'Afrique en devint éperdument amoureux, il lui proposa d'unir leurs états par un mariage; mais se voyant rebuté, il mit sur pied une puissante armée, & conquit la princesse & son royaume: mais comme ce calife prétendait que les villes étaient les prisons des princes, il fit entourer de murailles la plaine où cam-

pait ſon armée, & bientôt la multitude des palais & d'autres bâtimens qui s'élevèrent dans cette enceinte, formèrent à côté de l'ancienne ville, une nouvelle cité, qui fut nommée *El-cahera*, ou la victorieuſe, nom dont on a formé celui de Caire. Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote, il eſt certain que ce nouveau Caire fut bâti par le calife Moez, l'an neuf cent ſoixante-onze de Jéſus-Chriſt.

Les maiſons du Caire ont fort peu d'apparence au dehors, mais l'intérieur eſt commode & magnifiquement orné : on y compte onze cens cinquante moſquées. Un vaſte baſſin, qui peut avoir au moins cinq cens pas de diamètre, occupe le centre de la ville : pendant huit mois de l'année, il eſt rempli d'eau, ſur laquelle ſe promènent nombre de barques, & les quatre mois ſuivans, il devient un jardin très-agréable. Le château ſitué ſur une montagne hors de la ville, eſt fort ancien & mérite d'être remarqué : on y monte par un eſcalier pratiqué dans le roc, mais dont la pente eſt ſi douce, que les chameaux & les chevaux parviennent facilement juſqu'en haut avec leur charge. C'eſt ſur les ruines de l'ancienne Babylone que Saladin a fait conſtruire cette fortereſſe, & l'aqueduc compoſé de trois cens vingt arcades, par le moyen duquel on fait monter l'eau du Nil au château, eſt encore un ouvrage de ce ſouverain. Un puits, d'une ſingulière ſtructure, attire dans ce château les regards des curieux. On le nomme le puits de Joſeph,

ſoit que les Egyptiens ſe plaiſent à attribuer à ce grand homme tout ce qu'ils ont de plus remarquable dans leur pays, ſoit qu'en effet, une tradition conſervée d'âge en âge, leur ait tranſmis qu'ils lui devaient cet important ouvrage. Il eſt extrêmement profond & taillé dans le roc vif : il a deux étages ; on deſcend juſqu'au réſervoir du premier, par un eſcalier large d'environ huit pieds, & de cent vingt marches, dont la pente preſqu'imperceptible, permet aux bœufs, employés pour tirer l'eau du premier puits, de parvenir aiſément à la plate-forme du baſſin. Cette eau vient peut-être de l'unique ſource qui ſoit connue dans le pays. Les bœufs font ſans ceſſe tourner une roue, où tient une corde, à laquelle ſont attachés pluſieurs ſeaux. L'eau ainſi tirée du premier puits, ſe rend par un étroit canal, dans un réſervoir qui fait le fond du ſecond puits, au haut duquel elle eſt portée par la même manœuvre, & ſe diſtribue enſuite par différens canaux, dans tous les endroits du château. On montre auſſi dans le Caire les greniers de Joſeph : ce ſont pluſieurs cours quarrées entièrement découvertes, dans leſquelles le bled n'eſt préſervé des injures de l'air que par des paillaſſons ; mais ni le puits, ni les greniers ne ſont l'ouvrage de ce patriarche miniſtre ; les Egyptiens les doivent vraiſemblablement à un pacha, qui portait le nom de Joſeph.

LES PYRAMIDES.

L'Egypte moyenne raſſemble preſque tout ce qu'on appelle les merveilles d'Egypte. A environ neuf milles du Caire, on trouve ces fameuſes pyramides, qui, bâties ſans doute depuis plus de trois mille années, par la ſolidité de leur étonnante maſſe, ont triomphé des ſiècles & des Barbares. Jamais entrepriſe extravagante n'a eu un ſuccès plus durable. On convient unanimement que ces lourds édifices ont été conſtruits pour ſervir de tombeaux à ceux qui les ont élevés ; & ce qui met la choſe hors de doute, c'eſt qu'on en voit un dans la plus grande des pyramides. Pline cherche quelle fut la raiſon qui engagea les rois d'Egypte à entreprendre la conſtruction de ces bâtimens, & il la rencontre dans leur oſtentation & dans la néceſſité où ils ſe trouvaient d'occuper continuellement leurs peuples, pour les empêcher de ſe révolter contre leur tyrannie. Quel triſte moyen ! lier les ſujets au maître par de bonnes loix & par le bonheur public, qui réſulte de l'obſervation de ces mêmes loix, eſt une route plus ſûre pour parvenir à la tranquillité.

Une raiſon infiniment plus puiſſante a pu guider dans leur entrepriſe les ſouverains de l'Egypte. La religion leur enſeignait que l'ame demeurait attachée au corps, tant qu'il reſtait en ſon entier, & cette idée ſeule a

bien été capable de donner naiſſance à l'uſage des embaumemens, & à la conſtruction de ces fameux tombeaux; en prenant ces inutiles précautions, ils ſe perſuadaient que leur ame ne ſe ſéparerait pas ſi-tôt de leur corps, pour paſſer dans un autre. Dans cette croyance, les rois firent donc bâtir des pyramides, & le commun du peuple ſe creuſa des caves pour tombeaux. De tems à autre on en découvre quelques-unes, dans leſquelles on trouve des momies.

On regarde l'endroit où ſe voyent encore les pyramides qui ſubſiſtent, comme l'ancien cimetière de Memphis: toutes ont une ouverture qui donne paſſage à une allée baſſe & fort longue, qui conduit à une eſpèce de chambre, où l'on dépoſait le corps de celui pour qui la pyramide avait été élevée. Les trois grandes ſont placées à la tête d'autres plus petites, & ſont conſtruites ſur un rocher uni, caché ſous du ſable blanc. On trouve en dedans des puits profonds, quarrés, taillés dans le roc, & l'on en reconnaît de pareils dans les grottes qui ſont diſtribuées autour des pyramides, & ils ſervaient à recevoir les corps de ceux à qui appartenait la ſépulture.

La grande pyramide eſt ſituée ſur le haut d'une roche, dans le déſert de ſable d'Afrique, à peu près à un quart de lieue des plaines d'Egypte. Cette roche s'élève d'environ cent pieds au-deſſus du niveau de ces plaines; elle eſt d'une pente aiſée

& facile à monter, & ſa forme contribue beaucoup à donner de la majeſté au bâtiment ſolide qu'elle ſoutient. L'édifice eſt de figure quarrée par ſa baſe, conſtruit au dehors avec des dégrés, & va toujours en diminuant juſqu'au ſommet. Les pierres employées pour l'élever ſont d'une grandeur extraordinaire ; les moindres portent trente pieds, & ſont travaillées avec beaucoup d'art. Monſieur de Chazelles, de l'académie des ſciences, qui, en 1593, a meſuré cette pyramide, a trouvé que le côté de la baſe, qui eſt quarrée, a cent dix toiſes, & qu'ainſi la ſuperficie de la baſe eſt de douze milles cent toiſes quarrées : la hauteur perpendiculaire de ſoixante-dix-ſept toiſes trois quarts, & la ſolidité de trois cens treize mille cinq cens quatre-vingt-dix toiſes cubes. Les faces ſont des triangles équilatéraux.

On entre dans cette pyramide par un trou qui ſe trouve à la hauteur de ſeize marches, du côté du nord ; mais ce n'était certainement pas là la véritable entrée, puiſque le chemin qu'on eſt obligé de ſuivre pour parvenir à la chambre deſtinée à recevoir le corps, qui devait y être dépoſé, n'eſt ni aſſez large, ni aſſez commode pour qu'il ait été conſtruit à ce deſſein. Il eſt bien plus naturel de penſer, avec Strabon, qu'il y avait au ſommet de la pyramide une pierre qui s'enlevait aiſément, par le moyen de quelque machine, & dont l'ouverture conduiſait directement par une deſcente à vis juſqu'à l'endroit de

la ſépulture. En effet, on a trouvé la montée qui aboutit à la chambre principale, dans laquelle on a remarqué un tombeau vuide, taillé d'une ſeule pierre, qui, lorſqu'on a frappé deſſus, rend un ſon comme une cloche : ſa largeur eſt de trois pieds un pouce, ſa hauteur de trois pieds quatre pouces, & ſa longueur de ſept pieds deux pouces. Il a cinq pouces d'épaiſſeur, & la pierre dont il eſt fait, eſt dure, polie & reſſemble à du porphyre. Il ne reſte aucuns veſtiges de la couverture, & peut-être n'en a-t-il jamais eu, & celui à qui il était deſtiné n'y a-t-il pas été enterré. Les anciens rois d'Egypte, abhorrés de leurs ſujets, ſe trouvaient à leur mort dans l'affreuſe néceſſité d'ordonner qu'on enterrât furtivement leurs cadavres, afin de les ſouſtraire aux inſultes d'une populace opprimée & tremblante pendant la vie des tyrans, qui, les mains chargées de nouvelles chaînes, aurait avec joie déchiré les froides reliques des auteurs de leurs maux.

Diodore croit que Chemmis eſt le fondateur de cette pyramide, mais il ne penſe pas qu'il y ait été enterré.

Au devant des trois principales pyramides, on apperçoit les veſtiges de quelques bâtimens quarrés, qui, à ce qu'on a lieu de croire, étaient autant de temples d'idoles. A l'extrémité du prétendu temple de la ſeconde pyramide, on remarque un trou par lequel on deſcendait dans le corps de l'idole; les Arabes la nomment *abut-houl*, c'eſt-à-dire, *père colonne*, &

Pline

Pline l'appelle *ſphinx*, & prétend qu'elle ſervit de tombeau au roi Amaſis. Il eſt vrai que ce ſphinx a par derrière une cave ſous terre, d'une largeur proportionnée à hauteur de la tête, & qui a pu ſervir à recevoir un corps. Ce buſte eſt taillé dans le roc vif, & n'en a jamais été ſéparé. Il repréſente une tête de femme avec ſon cou & ſon ſein : ſa grandeur eſt prodigieuſe, car il a vingt-ſix pieds de haut, & ſeize depuis ſon oreille juſqu'à ſon menton. Un autre trou placé au-deſſus de la tête, peut bien avoir aidé les prêtres à rendre leurs trompeurs oracles.

LE LAC MŒRIS.

Ce lac, creuſé à l'occident du Nil, eſt un ouvrage du fameux roi Mœris, qui l'entreprit pour remédier aux irrégularités des inondations de ce fleuve : & de toutes les merveilles de l'Egypte, c'eſt ſans doute la ſeule qui, par l'utilité de ſon objet, mérite de ſincères louanges. Le crédule Hérodote, Diodore de Sicile, &, après eux, le célèbre Boſſuet, nous aſſurent que ce lac avait cent quatre-vingt lieues de circuit : mais Pomponius Méla, mieux informé ſans doute, & les voyageurs modernes qui l'ont vu, ne lui donnent que vingt mille pas de tour, qui font à peu près dix ou douze lieues.

Deux pyramides, portant chacune une ſtatue coloſſale ſur un trône, qui toutes deux, dit-on, repréſentaient Mœris & la reine

ſon épouſe, s'élevaient trois cens pieds au-deſſus des eaux du lac, & occupaient un pareil eſpace en deſſous; ce qui prouvait que le creux avait été fait de main d'homme, & qu'il n'avait été rempli qu'après l'élévation des coloſſes. Un canal large de cinquante pieds, & long de quatre lieues, apportait les eaux du Nil dans ce prodigieux lac, dont la communication avec le fleuve s'ouvrait ou ſe fermait au moyen de magnifiques écluſes; lorſque les eaux du Nil ſe débordaient avec trop d'abondance, le lac en recevait une partie. Si l'inondation était trop baſſe, & menaçait de ſtérilité, on tirait de ce grand réſervoir une quantité d'eau ſuffiſante pour arroſer les terres. Strabon remarque que de ſon tems, lorſque le débordement de ce fleuve montait à douze coudées, l'année était fertile, & qu'à huit coudées la famine ne ſe faiſait pas ſentir, ſans doute, parce qu'on ſuppléait au défaut de l'inondation par les eaux du lac. Au milieu de cet étonnant baſſin les rois d'Egypte avaient fait conſtruire un ſuperbe palais, & les plus grands ſeigneurs de la cour avaient obtenu la liberté d'y en élever un grand nombre qui, joints avec les temples, les obéliſques & les autres monumens, formaient une nouvelle Memphis au milieu des eaux, moins grande, mais beaucoup plus riante que la première, dont on apperçoit encore les ruines, lorſque les eaux ſont baiſſées de cinq à ſix coudées.

Ce lac a quitté le nom de ſon fondateur

pour prendre celui de Caron, homme avare & vrai monopoleur, qui avait établi pluſieurs barques, appellées *baris*, pour tranſporter les morts de Memphis au delà du Nil. Ce Caron eut l'audace d'exiger le tribut qu'il s'était adjugé ſans permiſſion, pour le cadavre du fils d'un roi : il fut traduit devant le prince, & ſut ſi bien plaider ſa cauſe, qu'il obtint non-ſeulement le droit qu'il avait demandé pour paſſer dans ſa barque le corps de l'héritier de la couronne même, mais la continuation de ce droit pour la ſuite. C'eſt ſur cette vérité ou ſur ce menſonge hiſtorique, qu'eſt fondée toute la fable du nocher, chargé de paſſer les morts ſur l'Achéron, & que les mythologiſtes font fils de l'Erébe & de la Nuit, & frère du Chaos. On ſait qu'on lui avait aſſigné une obole pour droit de péage, & cette pièce, qu'on mettait dans la bouche des morts, s'appellait *naulé*, & le tribut *dinaqué*. Les Grecs ont fait dans la ſuite un dieu du batelier de Memphis ; ce ſévère nautonnier ne paſſait dans ſa barque, que ceux qui avaient reçu les honneurs de la ſépulture, les autres devaient errer cent ans ſur les rives de l'Achéron ; &, ſemblable au vrai Caron, il n'admettait ſur ſon bord que les ombres qui ſe trouvaient munies d'une pièce pour payer leur paſſage. Les momies que l'on tire des ſables d'Egypte, ont toutes des pièces de monnoie dans la bouche.

La pêche du lac de Mœris était fort abon-

dante, & devenait permiſe, à ce qu'on aſſure, vers le commencement du mois de février, tems auquel ſe faiſait ordinairement l'ouverture des écluſes, juſqu'au dernier jour du même mois. Elle ſuffiſait, dit-on, à la nourriture des habitans de la ville de Memphis, augmentés des trois quarts par l'affluence du peuple de la campagne, qui venait jouir dans la capitale, des plaiſirs, qui alors s'y trouvaient raſſemblés. Une partie des revenus de cette pêche était deſtinée à l'entretien des reines.

LE LABYRINTHE.

L'hiſtoire ne nous apprend ni par qui fut bâti le labyrinthe, ni dans quel tems il fut conſtruit. On pourrait croire que c'était l'ouvrage du roi Mœris ; mais Pomponius Méla l'attribue à Pſammétícus, & Hérodote aſſure qu'il dût ſa perfection, à douze rois qui, régnant conjointement, partagèrent l'Egypte en autant de parties, & ſe chargèrent chacun d'une douzième portion de ce travail. Ce fameux monument de l'induſtrie des Egyptiens était élevé un peu au-deſſus du lac Mœris, auprès d'Arſinoé, autrement dite la ville des Crocodiles. Dans une ſeule enceinte de murailles, ce ſuperbe édifice contenait douze palais, partagés en quinze cens chambres éclairées & en quinze cens ſouterraines. Il était entièrement conſtruit en pierres & couvert de marbre. Une ſeule iſſue donnait entrée à ces immenſes bâtimens, & au bout de la deſcente,

on avait pratiqué intérieurement une ſi prodigieuſe quantité de routes qui repaſſaient les unes dans les autres, que celui qui n'avait pas *le fil d'Ariane*, pour démêler la véritable, ſe retrouvait preſque toujours au même endroit d'où il étoit parti, ſans pouvoir ſe tirer d'embarras. Les appartemens d'en haut étaient occupés par les rois, & ils le furent enſuite par les députés des diverſes provinces de l'Egypte, qui de tems à autre ſe raſſemblaient ſouvent en ce lieu, pour y régler les affaires importantes de la nation. Les chambres ſouterraines ſervaient de tombeaux aux monarques, & ce qui eſt bien plus difficile à croire, de ſépultures aux crocodiles ſacrés & aux autres animaux conſacrés aux fauſſes divinités de l'Egypte. Sous peine de la vie, il n'était pas permis de pénétrer dans ces religieuſes & ſombres demeures. Quoique le labyrinthe fût un temple immenſe, où tous les dieux du royaume avaient leurs chapelles particulières, décorées de leurs ſtatues, ce fameux panthéon était ſpécialement dédié au ſoleil, la grande divinité des Egyptiens. Le tems & les Arabes ont détruit ces précieux reſtes de l'antiquité, & peut-être n'y reſte-t-il pas même ce que le voyageur Paul Lucas a vu encore au commencement de ce ſiècle.

CHAPITRE II.

Précis de l'Hiſtoire des Egyptiens.

LE but de cet ouvrage n'eſt pas de puiſer dans les ſources ténébreuſes de l'antiquité pour y découvrir l'origine des nations. Nous ne devons pas non plus nous engager dans les difficiles diſcuſſions de la chronologie ; & d'ailleurs ce ſerait bien infructueuſement que nous tenterions déclaircir celle des rois d'Egypte, dont les plus célèbres auteurs n'ont pu débrouiller le cahos : il nous ſuffit, pour remplir notre plan, de raſſembler, ſous un même point de vue, tout ce qui peut avoir trait aux loix, aux mœurs, & aux coutumes religieuſes, ſuperſtitieuſes & civiles des peu-dont nous parlons. Si nous donnons un précis de l'hiſtoire des princes, on ne doit le regarder que comme une eſpèce d'introduction aux différentes matières que nous allons être dans le cas de traiter.

Entre tous les anciens peuples de la terre, les Egyptiens ont été les plus jaloux de reculer leur origine. Leurs prêtres ambitieux, cherchant par toutes ſortes de moyens à augmenter encore la vénération qu'on avait pour leur dignité ſacrée, ne tranſmirent à la connaiſſance de la nation que l'impoſant & vain étalage de leur culte. Plus ils acqui-

rent d'autorité, & plus ils s'attachèrent à laiſſer dans l'ignorance des hommes, qui auraient bientôt ſecoué le joug peſant dont ils étaient accablés, s'ils avaient pu ſe croire égaux en ſcience à leurs conducteurs. L'intérêt des prêtres étant d'envelopper d'un voile épais, & la théologie Egyptienne & toutes les connaiſſances utiles & néceſſaires, ils n'en communiquèrent les myſtères qu'à un petit nombre de diſciples choiſis, dont ils s'aſſurèrent la diſcrétion par les épreuves les plus longues & les plus rigoureuſes. Ainſi toujours maîtres de leur ſecret, ils perpétuèrent leur tyrannique domination.

Les Egyptiens eurent des ſciences, des arts, des loix, un gouvernement, bien des ſiècles avant que d'avoir aucune ſorte d'écriture; mais les faits paſſant ſucceſſivement de bouche en bouche, pendant une longue ſuite d'années, ils ne parvenaient à la poſtérité ſuivante que défigurés & chargés de fables abſurdes & preſqu'indéchiffrables. Ce fut cet inconvénient qui donna naiſſance aux hiéroglyphes. D'abord ces caractères furent employés à conſerver les loix, à procurer au peuple la connaiſſance des réglemens, à ſauver de l'oubli les faits hiſtoriques, & même à rappeller ſans ceſſe à la mémoire des ſentences morales. La fameuſe inſcription du temple de Minerve à Saïs était de ce genre. On voyait un enfant, un vieillard, un faucon, un poiſſon, un cheval marin, qui ſervaient enſemble à exprimer cette leçon

utile : « Vous tous qui entrez dans le monde » & qui en ſortez, ſachez que les dieux » haïſſent l'impudence. » Ce hiéroglyphe, expoſé dans le veſtibule du temple, était lu & entendu de tout le monde.

On ſe ſervit des hiéroglyphes dans toutes les circonſtances; mais comme à meſure que les tems s'éloignaient, les événemens, les noms, les hommes, les époques, dont rien ne fixait la diſtance, ſe rapprochaient imperceptiblement, & ne ſe diſtinguaient plus: on tomba dans un abyme encore plus obſcur, que celui dont on avait voulu ſe tirer, au moyen de cette utile invention. Cela eſt ſi vrai, que l'Egyptien même, du tems d'Hérodote, ne pouvait plus expliquer les hiéroglyphes, dont les pyramides étaient ſurchargées. Les prêtres, après les inondations, les divers fléaux, les guerres, qui tant de fois déſolèrent l'Egypte, perdirent le vrai ſens de ces caractères figuratifs, & ſubſtituèrent leurs rêveries intéreſſées, aux vérités qu'ils ne connaiſſaient plus. Cette ſupercherie ſoutint leur ancienne réputation. De toutes les contrées du monde connu, on vint les conſulter & chercher la ſageſſe en Egypte, & ce fut alors qu'ils régnèrent deſpotiquement, non-ſeulement ſur leur concitoyens, mais même ſur les étrangers, à qui ils firent appercevoir dans l'explication qu'ils donnaient des hiéroglyphes, tout ce qui pouvait rehauſſer la gloire de la nation en général & la leur en particulier. Si, dans ceux

que l'autorité quelquefois les contraignait à admettre à la participation de leurs myſtères, il s'en rencontrait qui fuſſent ennemis du menſonge & de la charlatannerie, ils trouvaient le ſecret de les corrompre & de les faire entrer dans leurs vues, ou ils les traitaient avec tant de dureté pendant leur noviciat, qu'ils étaient forcés d'abandonner la partie. Ainſi les prêtres conſervèrent précieuſement & ſûrement leur ſecret; ils eurent une doctrine pour le peuple, & une autre pour leurs initiés, & les choſes reſtèrent dans cet état juſqu'à l'invention de l'écriture. Alors on abandonna les figures ſymboliques qui peignaient les choſes, & dont l'explication devenait ſouvent d'une difficulté inſurmontable, pour s'attacher à l'écriture qui était l'expreſſion ſenſible de la voix, mais les prêtres ne perdirent pas courage : ils firent des hiéroglyphes une langue ſacrée, dont eux ſeuls ſe conſervèrent la clef. Leurs fréquens entretiens avec les philoſophes Grecs leur facilitèrent les moyens de s'attribuer les découvertes de ces perſonnages fameux, & ces philoſophes cherchèrent à accréditer leurs ſyſtêmes, en s'appuyant de l'autorité des prêtres Egyptiens. De-là naquit la liaiſon intime qui ſe trouve entre les divinités des Grecs & celles des Egyptiens, ou, pour mieux dire, l'indébrouillable cahos qui ſe rencontre dans cette partie de l'hiſtoire profane.

Ce fut à peu près dans ces circonſtances,

& après que les Egyptiens eurent chargé leur théologie de quantité d'idées extravagantes des Grecs, des Juifs & des Orientaux, qu'on commença à abandonner les livres anciens, pour écrire le nouveau ſyſtême en caractères ſacrés, dont les prêtres ſe réſervèrent ſeuls la connaiſſance ; & ce fut alors que Sanchoniaton, Manéthon, Aſclépiade & quelques autres publièrent leurs ouvrages : mais quel fond peut-on faire ſur le rapport de ces auteurs qui écrivaient d'une choſe, que ni eux ni perſonne n'entendaient déjà plus ? Ce qui nous reſte du premier eſt ſans autorité, & nous devons peu regretter, ſi nous en croyons Euſébe, la perte de l'ouvrage de Manéthon.

Ce ſerait donc bien inutilement que l'on fouillerait dans les décombres de l'antiquité fabuleuſe des Egyptiens, pour y démêler la race des dieux, & enſuite celle des demi-dieux ou héros qui, ſelon Diodore, (L. 1. p. 41.) gouvernèrent ſucceſſivement l'Egypte pendant l'eſpace de plus de vingt mille ans. A ces ſouverains, dont l'exiſtence n'a pas même mérité d'être ſoupçonnée, ſuccédèrent les rois mortels, & l'Egyptien Manéthon, grand-prêtre & gardien des archives ſacrées, nous a laiſſé trente dynaſties, qui compoſent entr'elles plus de cinq mille trois cens ans juſqu'au règne d'Alexandre : ce qui préſente une fauſſeté manifeſte, à moins qu'on n'admette que ces rois n'ont pas tous ſuccédé les uns aux autres,

mais qu'ils ont régné en même-tems dans les différentes provinces, qui partageaient l'Egypte dans ces premiers tems.

Ménès, de l'aveu de tous les hiſtoriens qui ne donnent pas dans le fabuleux, doit avoir été le premier roi d'Egypte : ils le croyent, avec quelque fondement, le même que Meſraïm, fils de Cham, ſecond fils de Noé. Cham, après la folle entrepriſe de la tour de Babel, tourna ſes pas du côté de l'Afrique, où il a bien pu dans la ſuite avoir été adoré ſous le nom d'Hammon. Meſraïm ou Ménès ſon fils, devint après lui le chef ou le roi de la colonie, que le père avait établie dans le pays. On lui attribue d'avoir changé le cours du Nil, d'avoir jetté les fondemens de l'ancienne Memphis, dans le même terrain où le fleuve coulait précédemment, & d'avoir le premier établi le culte des dieux & les cérémonies des ſacrifices.

Nous ne parlerons point des quatre fils de Ménès qui partagèrent ſes états après ſa mort, ni de leurs deſcendans, dont les règnes peu connus, ont donné lieu à tant de vaines diſſertations, & ont jetté la confuſion dans l'hiſtoire d'Egypte : il ſuffit de ſavoir que cette dynaſtie occupa le trône pendant environ quatorze cens ans. Un de ces rois eſt le fameux Thot ou Mercure, que les Egyptiens regardaient comme l'inventeur de l'écriture ſacrée & profane, de la géométrie & de l'aſtrologie. Buſiris, un de ces rois, bâtit Thèbes, où il établit le ſiège de ſon empire.

Oſymandias, long-tems après, combattit les Bactrians avec une armée de quatre cens mille hommes de pied & de vingt mille chevaux, & remporta ſur eux une victoire complette. Une preuve que ſous ſon règne les arts étaient déjà portés à un certain point de perfection; c'eſt que dans un de ſes palais, il fit placer un tableau qui repréſentait admirablement ce fameux combat dont le ſuccès l'avait couvert de gloire. Dans un autre tableau, on remarquait une aſſemblée de juges, dont le préſident portait au cou l'image de la Vérité qui tenait les yeux fermés, & qui avait autour de lui une grande quantité de livres, pour donner à entendre ſans doute que les juges doivent être inſtruits des loix, & rendre la juſtice ſans acception de perſonne. Son fils Uchoreus aggrandit Memphis, & la fortifia contre les fréquentes inondations du Nil & contre les entrepriſes des ennemis.

Siphoas, qui eſt le ſecond Thot des Egyptiens & le Mercure triſmégiſte des Grecs, tient une place bien honorable dans l'hiſtoire d'Egypte, ſans qu'on puiſſe déterminer ſûrement en quel tems il a vécu. Il fut le bienfaiteur des hommes : il réforma les loix & les mœurs, corrigea les abus qui s'étaient gliſſés dans le culte religieux, & porta la réforme dans tous les ordres de l'état. Sous ſon règne les prêtres, dégagés de tout intérêt humain, ne s'occupèrent qu'à chanter les louanges des divinités révérées dans le pays,

& à remplir dignement les autres fonctions de leur saint ministère : les juges rendirent la justice avec intégrité & désintéressement, & les officiers, chargés de percevoir les deniers publics, ne s'engraissèrent point du suc des malheureux par des exactions condamnables. On doit à ce père du peuple la réforme du calendrier Egyptien. Avant lui l'année n'était que de trois cens soixante jours, il en ajouta cinq, & les années bissextiles furent composées de trois cens soixante-six jours. Si quelque prince a mérité l'apothéose, c'est certainement Siphoas.

CHAPITRE III.

Suite du précis de l'Hiſtoire des Egyptiens.

FRANCHISSONS les ténèbres qui enveloppent les règnes des ſucceſſeurs de Siphoas : la fameuſe Nitocris fut la dernière de la dynaſtie du premier thot qui s'aſſit ſur le trône de Thèbes, & après elle l'Egypte fut partagée en pluſieurs petites monarchies, qui ajoutent encore à la confuſion de l'hiſtoire. Des chefs de brigands, ſortis de l'Arabie ou de la Phénicie, vinrent s'établir dans la baſſe Egypte, & leur domination y dura environ deux cens ſoixante ans. Ce ſont ces monarques qu'on appelle les rois paſteurs, des mots Egyptiens *hic* & *ſos*, qui ſignifient *roi* & *berger*. Sous le règne d'un de ces rois, que l'écriture nomme Pharaon, Abraham paſſa dans ce pays, & courut riſque de voir ſon épouſe Sara enlevée par ce prince, qui la croyait la ſœur & non la femme du patriarche. Les fables, dont les anciens auteurs ont orné l'invaſion, la durée des règnes & la chûte de ces rois étrangers, ont laiſſé croire à quelques critiques qu'on pouvait facilement reconnaître les Iſraélites à ces traits ; mais quels que ſoient leurs efforts, ils ſe trouveront toujours en contradiction avec les livres ſacrés.

Les utiles travaux entrepris par le roi Mœris, ont ſauvé ſon nom de l'oubli, & l'on ſe ſouvient de celui de Thethmoſis, Mirthée ou Moſis, parce que ce prince courageux délivra ſa patrie de la tyrannie des rois paſteurs. Long-tems après lui, c'eſt-à-dire, l'an du monde 2276, & avant Jéſus-Chriſt 1728, Joſeph fut conduit en Egypte par des marchands & vendu à Putiphar. On connaît ſon hiſtoire, qui atteſte que Dieu l'avait doué de la ſcience ſurnaturelle d'expliquer les ſonges & de prédire l'avenir, & l'on ſait avec quelle prudence il ſauva l'Egypte d'une horrible famine. Son père Jacob, ſuivi de toute ſa famille, vint s'établir auprès de ſon fils, que les Orientaux regardent comme le plus grand des patriarches Hébreux, & dont ils racontent des choſes merveilleuſes. Un chapitre de l'alcoran porte le nom de Joſeph, & fait mention de ſes amours avec Zoleikha, fille de Pharaon, roi d'Egypte, & femme de Putiphar; & les myſtiques Muſulmans citent ſouvent ces noms & l'exemple de ces amans, pour élever le cœur des hommes à un amour plus excellent que celui du vulgaire. Si on les en croit, les plus fameux ouvrages, dont on remarque encore les ruines dans les environs de l'ancienne Memphis & du Caire, ont été entrepris & achevés par Joſeph: ſa famille, compoſée ſeulement de ſoixante-dix perſonnes, lorſqu'elle arriva en Egypte, s'était multipliée juſqu'au nombre de ſix

cens mille combattans, quand Moïse reçut ordre de Dieu de briser ses chaînes; ce qui est conforme au texte de l'écriture.

Ce fut sous Rameſſès-Miamun, qu'on suppose avoir été le successeur du monarque Egyptien qui traita la famille de Joseph avec tant de bonté, que commença la terrible persécution contre les Israélites. Ce prince, dit l'écriture, (Exod. 1. 11. 13. 14.) « Etablit des intendans des ouvrages, afin » qu'ils accablassent les Hébreux de fardeaux » *insupportables*, & ils bâtirent à Pharaon » des villes pour servir de magasins; savoir, » Pithon & Rameſſès . . . Les Egyptiens » haïssaient les enfans d'Israël: ils les affli- » geaient en leur insultant, & ils leur ren- » daient la vie ennuyeuse en les employant à » des travaux pénibles, de boue, de mortier & » de brique, & à toutes sortes d'ouvrages » de terre dont ils étaient accablés. »

Le grand Séſoſtris, l'un des plus puissans rois qu'ait eu l'Egypte, était vraisemblablement petit-fils de Rameſſès-Miamun. Son père Aménophis le fit élever avec dix-sept cens enfans mâles, nés le même jour que lui, & qui devinrent ses amis, ses frères, & les compagnons de ses travaux & de ses victoires. Accoutumé dès sa plus tendre jeunesse à une vie laborieuse, dure & frugale, il essaya ses premières armes contre les Arabes, qu'il soumit sans beaucoup de difficultés: mais un triomphe si facile, ne pouvait satisfaire un guerrier qui aspirait déjà à la conquête de l'univers.

l'univers. Il tomba auſſi-tôt ſur les Africains, & pouſſant ſes conquêtes juſqu'à l'Océan atlantique, il ſubjugua la plus grande partie de la vaſte région de la Lybie.

La mort d'Aménophis, arrivée dans ce tems, força Séſoſtris de retourner en Egypte pour prendre le gouvernement de ſon royaume. Toutefois il n'y rentra qu'à deſſein d'aſſembler une armée formidable, avec laquelle il pût envahir tout le monde connu. Afin que rien ne le traverſât dans ſon entrepriſe, il partagea l'Egypte en trente-ſix nomes ou départemens, à la tête deſquels il plaça des hommes recommandables par leur ſageſſe & par leur fidélité, & donna la régence de ſes états à ſon frère Amaïs. Suivi de ſix cens mille hommes d'infanterie, de vingt-quatre mille chevaux, & de vingt-ſept mille chariots armés en guerre, que pouvait craindre Séſoſtris des nations qu'il allait combattre ! Il fond ſur l'Ethiopie, & les peuples qui habitent ce pays, pour ſe ſauver d'une ruine entière, promettent de payer à ce conquérant un tribut annuel d'ébène, d'yvoire & d'or.

Pendant cette expédition, une flotte, compoſée de quatre cents voiles, entre dans la mer Rouge, ſoumet toutes les iſles & s'empare de toutes les places qui ſont ſur ſes bords; tandis qu'une autre flotte vogue dans la Méditerranée, ſubjugue les Cyclades & ravage les côtes de la Phénicie.

Il a déjà parcouru l'Aſie & pénétré dans

les Indes, plus loin qu'Hercule, Bacchus, & beaucoup au-delà des bornes où s'arrêta depuis Alexandre ; il n'y trouva que des peuples lâches & efféminés, qui préſentèrent leurs mains aux fers, dont il venait les accabler. La Scythie, l'Arménie, la Cappadoce ne firent nul effort pour ſauver leur liberté. Une colonie d'Egyptiens fut établie dans l'ancien royaume de Colchos, & l'on reconnaît encore les traces des mœurs de ces premiers colons, dans ceux qui habitent aujourd'hui ce pays. Hérodote parle des monumens qui ſubſiſtaient de ſon tems dans l'Aſie, mineure & qui atteſtaient la réalité des victoires de Séſoſtris. On liſait cette inſcription ſur différentes colonnes : « Séſoſtris, le roi des rois, & le ſeigneur » des ſeigneurs, a conquis ce pays par ſes » armes. » Dans la Thrace, & du Gange au Danube, on trouvait de ſemblables monumens élevés à la honte des nations vaincues.

Cependant, ſoit que la réſiſtance que lui oppoſèrent les Thraces dût être le terme de ſes exploits, ſoit que la difficulté de ſe procurer des vivres l'arrêtât, il borna ſes conquêtes aux frontières de leur pays & revint en Egypte, après neuf années de courſes, chargé des dépouilles de tous les peuples vaincus, & d'un grand nombre de captifs, qu'il fit travailler aux ſomptueux & énormes bâtimens, dont il décora ſon royaume. Il eut, en arrivant, le bonheur d'échapper aux em-

bûches que lui avait dreſſé ſon frère Amaïs, & récompenſa avec profuſion les compagnons de ſes victoires. Des temples furent érigés aux dieux tutélaires des villes ; de hautes levées furent conſtruites, & de nouvelles villes y furent placées, & ſervirent de retraite aux habitans & aux beſtiaux des vallées, pendant les inondations du Nil. Des canaux s'ouvrirent des deux côtés de ce fleuve, & en facilitant le commerce, ils portèrent l'abondance dans toutes les parties de l'état. Si Séſoſtris n'eſt point un perſonnage fabuleux, il fut un grand roi, le légiſlateur & le père de ſon peuple ; mais trop avide d'une fauſſe gloire, il ternit ſes vertus, par l'abus qu'il fit de ſes victoires, en faiſant ſervir à ſon triomphe les malheureux rois qu'il avait vaincus. Un d'eux attelés à ſon char, & les yeux fixement attachés ſur les roues qu'il allait mettre en mouvement, lui donna cette leçon utile : « O roi, dit-il à ſon tyran, qui » lui demandait quelle réflexion l'occupait » alors, le tournoyement de ces roues me » rappellent les viciſſitudes de la fortune ; » car comme chaque partie de la roue eſt tour » à tour en haut & en bas, il en eſt de » même des hommes qui, aujourd'hui ſur » le trône, peuvent être précipités demain » dans l'eſclavage. » C'eſt à Hérodote (L. 1.) que nous devons cette anecdote : mais ce qui doit étonner, c'eſt que Diodore mette cette inhumaine & extravagante vanité, au rang des plus éclatantes actions de ce héros,

On croit que, devenu aveugle, après trente-trois ans de règne, il ſe donna la mort.

Phéron ſuccéda aux états de ſon père Séſoſtris, mais non pas à ſes vertus. On ſoupçonne qu'il eſt le Pharaon de l'écriture, nom commun à tous les rois d'Egypte, ſous le règne duquel Dieu opéra le miracle de la délivrance des Hébreux. Il n'y a point de fables abſurdes dont les Orientaux n'ayent chargé l'hiſtoire de Moïſe, & nous en allons rapporter quelques-unes, pour faire connaître avec quelle effronterie ils ont abuſé de la connaiſſance qu'ils ont eue de nos livres divins : nous les puiſerons dans le *Tarikh khozideh*, ou *Montekheb*. Moïſe, fils d'Amran, fils de Caath, fils de Lévi, fils de Jacob, que les Muſulmans ont ſurnommé *Kelim allah*, à cauſe de ſes entretiens familiers avec l'Eternel, naquit cinq cens ſix ans après le déluge, & était couſin de Pharaon, qui avait épouſé la nièce de ſon père Amran. Malgré cette alliance, la mère de Moïſe, qui connaiſſait l'averſion que le roi avait pour ſa nation, craignant qu'il ne fît mourir ſon fils, ſe détermina à l'expoſer ſur le Nil. Le coffre dans lequel ce jeune enfant était renfermé, s'arrêta proche du palais de Pharaon ; il fut tiré des eaux par les officiers de ce prince, qui ordonna que Moïſe fût élevé avec ſes fils. Juſqu'à l'âge de quarante-un ans, ce fameux légiſlateur du peuple de Dieu reſta à la cour de ſon bienfaiteur ; mais ayant tué un jour un Egyp-

tien qui maltraitait cruellement un Hébreu, il s'enfuit en Arabie & ſe réfugia chez Jéthro, grand-prêtre & prophète des Madianites. Jéthro lui donna ſa fille en mariage & voulut le retenir auprès de lui ; mais Moïſe preſſé du deſir de revoir ſa mère, Aaron ſon frère & ſes concitoyens, prit congé de ſon beau-père & s'achemina vers l'Egypte, par la route du mont Sinaï. Ce fut ſur cette montagne que Dieu lui accorda le don de prophétie, & qu'il lui ordonna d'aller de ſa part demander à Pharaon la délivrance de ſon peuple.

Moïſe, auſſi-tôt qu'il fut arrivé en Egypte, communiqua le don de prophétie à Aaron ſon frère aîné, & tous deux furent ſe préſenter devant Pharaon & lui déclarèrent les ordres de l'Eternel. Pour prouver ſa miſſion, Moïſe jetta par terre la verge qu'il tenait à la main, & elle ſe changea en un énorme dragon, dont la gueule béante ſemblait menacer d'engloutir le roi & tous ceux qui étaient préſens. Ce prodige étonna Pharaon, qui promit de briſer les fers des Hébreux, & dans l'inſtant Moïſe ſaiſit ce dragon par la tête, & il ne ſe trouva plus dans ſa main que la ſimple verge qu'il portait auparavant. Une autrefois le prophète lui montra ſa main brûlée par les ardeurs du ſoleil, & la paſſant ſous ſon habit, il la retira d'une blancheur éblouiſſante. Mais ces choſes extraordinaires ne furent pas encore capables de déterminer Pharaon à obéir aux ordres

de Dieu. A la vue de chaque miracle, étonné, confondu, il donnait une parole &, le péril paſſé, il la retirait.

Au milieu de cette incertitude, il fit raſſembler les plus habiles magiciens de ſon royaume. *Saboul* & *Gaudour*, deux des plus renommés d'entr'eux, avant que de ſe rendre à la cour, furent viſiter le tombeau de leur père; & ayant évoqué ſon ombre par la force des charmes magiques, elle leur apparut, & ils l'interrogèrent ſur ce qu'ils avaient à faire dans une telle circonſtance. L'ombre leur répondit: « Sachez ſi la verge » dont vous me parlez ſe change en dra- » gon pendant le ſommeil de Moïſe & de » ſon frère : car les magiciens ordinaires ne » peuvent opérer d'enchantemens pendant » qu'ils dorment; & s'il en arrive autre- » ment, ſachez que nulle créature n'eſt ca- » pable de réſiſter à ces deux hommes. »

Arrivés à Memphis, les magiciens apprirent avec effroi que lorſque Moïſe & Aaron dormaient, la verge myſtérieuſe ſe changeait en un effroyable dragon, qui veillait à la ſûreté des deux frères; mais ils ne laiſſèrent pas de ſe joindre à la troupe des autres magiciens, entre leſquels on remarquait *Giaath* & *Moſa*, qui ſont peut-être *Jamnés* & *Mambrés*, dont ſaint Paul fait mention.

Le jour pris & ſoixante-dix mille perſonnes aſſemblées, les prétendus devins ſe préſentèrent dans le cercle, & jettèrent ſur la terre quelques ſerpens artificiels, qui, échauf-

fés par les rayons du ſoleil, parurent ſe remuer aux yeux des ſpectateurs : mais à peine Moïſe eut-il jetté ſa verge, qu'auſſi-tôt changée en ſerpent, elle dévora ou mit en pièces les faux dragons des Egyptiens, dont les corps étaient remplis de vif-argent. A ce ſpectacle le peuple ſe diſperſa, & les faux devins ſe proſternèrent aux pieds de Moïſe & d'Aaron, & adorèrent la puiſſance du vrai Dieu, au nom duquel ces prophètes parlaient.

Pharaon, alors devenu furieux, fit mettre à mort ſes magiciens, qu'il ſoupçonnait de s'être laiſſé gagner par les Iſraélites, & ordonna à toutes les ſages-femmes de ſon royaume d'ôter la vie à tous les enfans mâles de ce peuple infortuné & de ne réſerver que les filles. Ce fut cet ordre inhumain qui détermina Moïſe à ſe mettre à la tête de ſa nation, pour la ſouſtraire aux barbaries de ce roi impie, qui diſait, ſuivant ce qui eſt conſigné dans l'alcoran au chapitre *Nazedt* : « Je ſuis votre ſouverain » ſeigneur, & le plus grand de tous vos » dieux. » Au chapitre de Jonas, Mahomet fait dire à Dieu les paroles ſuivantes : « Nous » avons fait paſſer la mer aux enfans d'Iſ- » raël, Pharaon les pourſuivit avec ſon armée » pour les perdre juſqu'à ce qu'il ſe noyât ; » & lorſqu'il ſe vit à l'extrémité, il dit : Je » crois qu'il n'y a point d'autre Dieu que » celui des Iſraélites : c'eſt en lui qu'ils » croyent, & je proteſte que je ſuis auſſi du

» nombre des fidèles. On lui dit alors, vous
» avez été rebelle juſqu'ici, & vous n'avez
» employé votre vie qu'à offenſer Dieu,
» vous augmenterez maintenant le nombre
» de ceux qui ſont ſans reſſource. *Dieu lui*
» *dit encore* : Je retirerai aujourd'hui votre
» corps mort du milieu des eaux, afin qu'il
» ſerve de ſigne & de monument de votre
» rébellion & de ma puiſſance, à ceux qui
» viendront après vous. »

Moïſe, ſuivant les interprètes Muſulmans, fendit d'un coup de ſa baguette les eaux de la mer Rouge, qui s'ouvrit auſſi-tôt pour faire paſſage aux Iſraélites. Pharaon qui les pourſuivait, était devancé par l'ange Gabriel, monté ſur une ſuperbe jument ; ſon cheval, quelques efforts que voulût faire, le monarque, l'emporta ſur les traces de cet animal, l'armée ſuivit ſon maître, la mer ſe referma, & tous les Egyptiens furent engloutis dans les flots. Le corps de Pharaon, chargé d'une énorme cuiraſſe de fer, parut bientôt ſur la ſurface de la mer, comme Dieu l'avait prédit, & ce miracle annonça clairement aux Iſraélites la protection de Dieu qui venait de les délivrer de leur plus cruel ennemi. Telles ſont les fables que les Orientaux employent pour défigurer nos hiſtoires ſacrées.

Hérodote, qui parle dans un endroit de ce Phéron, ou Pharaon, rapporte que dans un débordement extraordinaire du Nil, il eut l'impiété de lancer un javelot contre ce fleu-

ve, comme pour le châtier d'avoir la témérité de faire des dégâts dans ſon pays. Il ajoute, qu'il fut puni de ce crime par la perte de la vue, & qu'il ne la recouvra, ſuivant la réponſe de l'oracle de Butis qu'il fit conſulter, qu'au moyen de l'urine de la femme d'un jardinier, qui, entre toutes les femmes de l'Egypte, ſe trouvait la ſeule qui n'eût connu que ſon mari. En reconnaiſſance l'auteur aſſure qu'il l'épouſa, & fit brûler dans une ville où il les avait renfermées, toutes celles dont il avait tenté inutilement la vertu. (Hérod. l. 2.) Cet hiſtorien était bien crédule, ou il ſe plaiſait à tranſmettre des fables à la poſtérité.

Diodore (Liv. 3. p. 74.) fait une remarque d'une toute autre importance. « Il y » avait, dit-il, dans toute l'Egypte une » tradition ancienne, tranſmiſe des pères » aux enfans depuis pluſieurs ſiècles, qu'au- » trefois, par un flux extraordinaire, la » mer avait été entièrement deſſéchée; enſorte » qu'on en voyait le fond, & que bientôt » après les eaux, par un flux violent, avaient » repris leur première place. » On ne peut douter que l'auteur ne déſigne ici le paſſage miraculeux de la mer Rouge par Moïſe.

CHAPITRE IV.

Suite du précis de l'Hiſtoire des Egyptiens.

APRES la domination de quelques rois inconnus ou barbares, il y eut en Egypte un interrègne de cinq générations ; & les Egyptiens, ennuyés d'une anarchie deſtructive, élevèrent ſur le trône un ſimple citoyen de Memphis. On le nommait Cétès, mais il eſt plus particulièrement appellé Protée dans les hiſtoires. Ce fut ſous ſon règne que quelques anciens auteurs prétendent que Pâris le Troyen, aborda en Egypte avec Hélène qu'il venait de ravir à ſon époux Ménélas. Ce ſage roi retint cette femme criminelle avec toutes ſes richeſſes, pour les reſtituer à ſon légitime poſſeſſeur, & chaſſa honteuſement le raviſſeur de ſes états. Quelque tems après il remit ce précieux dépôt entre les mains de Ménélas. Si ce voyage de Pâris eſt réel, Priam avait raiſon d'affirmer qu'Hélène n'était pas renfermée dans les murailles de Troye ; & en effet, peut-on croire qu'un roi auſſi ſage qu'on nous dépeint Priam, eût préféré la ruine de ſa patrie, à la ſatisfaction de faire une action juſte, en rendant une femme à ſon légitime époux ?

Tous les auteurs parlent avec étonnement

des immenſes richeſſes de Rameſſès, le plus riche des rois d'Egypte. Ses ſucceſſeurs Chéops & Chépren furent impies. Sous leurs longs règnes on ferma les temples des dieux, & il fut expreſſément défendu de leur offrir des ſacrifices. Les peuples, accablés d'impôts, ne ceſſèrent d'être employés à la conſtruction de ces monſtrueuſes pyramides, qui, élevées pour être le dépôt des triſtes reſtes des tyrans, ne ſurchargent encore la terre, que pour atteſter l'inhumanité & l'irréligion de leurs conſtructeurs.

Mycétinus, fils de Chéops, en montant ſur le trône, ne s'occupa que du ſoin de faire oublier aux malheureux Egyptiens tous les maux qu'ils avaient ſoufferts pendant les règnes de ſon oncle & de ſon père. Humble adorateur des dieux, il fit r'ouvrir leurs temples; un encens continuel fuma ſur leurs autels, & le culte religieux reprit une pompe & une magnificence, inconnues à l'Egypte depuis plus d'un ſiècle. Un penchant criminel pour une fille trop chérie, commença à troubler la douceur d'une domination qui ſemblait aſſurer le bonheur de l'Egypte. Elle mourut, & la douleur que le roi reſſentit de cette perte n'eut point de bornes. Il la fit embaumer, & on la plaça, dit Hérodote, dans une ſalle du palais de Saïs, entourée de lampes allumées & de foyers ardens, ſur leſquels on jettait ſans ceſſe de l'encens. Un nouveau malheur acheva d'aliéner l'eſprit de ce prince, trop ſuperſtitieux

& trop peu éclairé ſans doute, pour ſe ſoumettre avec réſignation aux décrets de la providence. Ayant eu la faibleſſe de faire interroger l'oracle de Butis, ſur le nombre des années qu'il avait à vivre, il en reçut pour réponſe qu'il ne régnerait que ſept ans, en punition des crimes des Egyptiens, que les dieux voulaient punir, en les privant d'un monarque qui les gouvernait avec trop de modération.

Un des ſucceſſeurs de ce roi, que quelques-uns appellent Aſychis, promulgua cette loi, qui établiſſait qu'un fils ne pouvait emprunter de l'argent, qu'en donnant pour nantiſſement le corps mort de ſon père; & que s'il ne retirait pas avant ſon décès ce précieux gage, il ſerait privé lui & ſes enfans du droit de ſépulture.

Un Suſenne, ou Pharaon, donna ſa fille en mariage à Salomon, roi d'Iſraël, l'an du monde 2991, avant Jéſus-Chriſt 1013.

Séſac, roi d'Egypte, l'an du monde 3026, donna retraite dans ſes états à Jéroboam, qui fuyait la colère de Salomon; ce fut ce Jéroboam qui, après la mort du prophète enleva à ſon fils dix tribus, qui compoſèrent le nouveau royaume de Samarie. Dieu ſe ſervit du bras de Séſac pour punir les peuples de Juda. Il marcha à Jéruſalem avec une armée formidable, mais le tems de la deſtruction n'était pas encore arrivé, les Hébreux s'humilièrent, & Séſac ſe contenta de piller les richeſſes du temple, & d'impoſer un tribut à la nation.

Pendant le règne d'Anyſis, Sabacus, roi des Ethiopiens, fondit ſur l'Egypte & s'en empara. Les hiſtoriens font un éloge particulier de ſon équité, & de la ſévérité avec laquelle il fit rendre la juſtice dans ſes nouveaux états. Il abolit vraiſemblablement la peine de mort, qu'on décernait auparavant contre les criminels, & ſe contenta de les condamner aux travaux publics. Par ce moyen ceux mêmes que leurs crimes ne faiſaient plus regarder comme citoyens de l'Egypte, étaient encore utiles à la patrie qui les avait rejettés de ſon ſein. Il occupa le trône durant cinquante années, ainſi qu'un oracle le lui avait prédit; & au bout de ce tems, il en deſcendit volontairement, & ſe retira en Ethiopie, ſur la foi d'un ſonge, pendant lequel il avait vu le poignard des prêtres levé ſur lui.

Séthon régna après Sabacus. Auſſi ſuperſtitieux que ce prince, mais encore plus craintif, il ſe fit déclarer grand-prêtre de Vulcain, eſpérant par ce moyen attirer ſur lui la protection des dieux & ſe concilier l'amitié de leurs miniſtres. Il eut à combattre Sennachérib, roi des Aſſyriens, qui, ayant deſſein d'enſevelir Jéruſalem ſous ſes propres ruines, crut, pour faciliter cette affreuſe entrepriſe, qu'il devait auparavant accabler le roi d'Egypte, alors allié d'Ezéchias, roi de Juda. Séthon aſſembla les officiers de ſon armée, mais il ne les trouva pas diſpoſés à obéir à un roi, qu'ils regardaient comme

avili par les fonctions minutieuſes & obſcures dont il s'était chargé, plutôt que de ſe livrer aux ſoins importans qu'impoſent la royauté pour le bonheur des peuples. Déſeſpéré de l'affront qu'il venait de recevoir, & qu'il n'avait que trop juſtement mérité par ſon indolence, le pontife de Vulcain raſſemble tout ce qu'il peut d'ouvriers, d'artiſans & d'hommes ſans état. Il implore le ſecours de ſon Dieu, & avec ce ramas de nouvelle milice, il marche audacieuſement au-devant de Sennachérib, qui alors aſſiégeait la ville de Péluſe, dans le deſſein de lui livrer bataille. Nous rapporterons, ſur la foi d'Hérodote, que la nuit qui précéda la fameuſe journée qui devait éclairer la honte de Séthon, une armée de rats entra dans le camp des Aſſyriens, rongea les proviſions, les cordes des arcs, les courroies des boucliers, & força Sennachérib & ſes troupes de lever le ſiège, & de s'enfuir avec précipitation, ſi-tôt qu'au lever du jour ils s'apperçurent de ce ſurprenant ravage. Séthon, ainſi vainqueur ſans avoir combattu, ſe fit dreſſer une ſtatue dans le temple de Vulcain, où tenant à la main un rat, il diſait dans une inſcription : « Qu'en me voyant, » on apprenne à reſpecter les dieux. » On doit remarquer que ce fait défiguré eſt emprunté de nos livres ſacrés. (Rois, l. 4. ch. 17.)

Taraca, fils de Sabacus, monta ſur le trône après Séthon, & ſon règne fut de quatorze ans : mais à ſa mort l'Egypte fut déchirée

par une anarchie de deux ans, & les troubles ne ceſſèrent, que lorſque douze des principaux ſeigneurs eurent conſenti au partage du royaume en douze gouvernemens. Un ſerment terrible, en aſſurant l'indépendance de chaque gouverneur, lui impoſait la néceſſité de reſpecter celle de ſes égaux en autorité ; & ſi les ſermens étaient des liens pour les ambitieux, cette forme d'adminiſtration devait long-tems ſubſiſter & aſſurer la félicité de la nation : mais un oracle avait prédit que celui d'entre ces gouverneurs qui ferait des libations à Vulcain dans une coupe d'airain, réunirait toute l'Egypte ſous ſa puiſſance, & cette ſeule idée fit naître la défiance parmi ces chefs couronnés. Par un de ces haſards, dont on ſerait tenté de faire honneur à l'hiſtorien qui le rapporte, ces douze gouverneurs ſe trouvant raſſemblés dans le temple de Vulcain, où ils allaient offrir un ſacrifice à ce dieu, les prêtres, ſoit mépriſe, ſoit qu'ils fuſſent gagnés par un des rois, ce qui eſt plus probable, ne lui préſentèrent qu'onze coupes d'or, & Pſammèticus, l'un des douze, ne s'en trouvant point, ôta ſon caſque d'airain & s'en ſervit pour faire ſa libation. Cette action rappella auſſi-tôt à la mémoire les paroles de l'oracle, & dès ce moment on s'empara du petit état de Pſammèticus, & on le rélégua dans une des plus baſſes contrées de l'Egypte.

Ce prince dégradé diſſimula ſon dépit,

pour mieux assurer sa vengeance. L'occasion d'abattre ses ennemis se présenta, & il la saisit avec joie. Des soldats de Grèce, Cariens & Ioniens, furent jettés par la tempête sur les côtes de l'Egypte ; il les secourut dans leur misère, les attacha à lui par ses bienfaits, & les fit consentir, non-seulement à l'aider à reprendre la province dont il avait été indignement chassé, mais même toutes celles que tyrannisaient ses ambitieux collegues, pour n'en former qu'un seul état, sous un seul roi. Les étrangers secondèrent ses vues ; il joignit à ces braves soldats tous les mécontens du pays, il battit successivement ses onze concurrens, & parvint, après les plus heureux succès, à réunir toute l'Egypte sous ses loix.

Psammeticus, affermi sur le trône, eut pour les Grecs toute la reconnaissance que ces braves guerriers étaient en droit d'exiger d'un prince généreux : ils s'étaient déclarés ses défenseurs, & consentirent à devenir ses sujets. Jusque-là l'entrée de l'Egypte avait été fermée à tous les étrangers : le nouveau roi rompit la barrière qui séparait les Egyptiens des autres nations ; il distribua aux Grecs des fonds de terre, & les engagea à apprendre leur langue à de jeunes enfans qu'il fit confier à leurs soins. Ainsi s'ouvrit un commerce avantageux entre la Grèce & l'Egypte, commerce que facilita bientôt la connaissance réciproque des deux langues, & que toutes les intrigues des prê-

tres

tres ne purent empêcher de s'accroître. C'eſt à cette heureuſe révolution que l'on doit la clarté qui va commencer à régner dans l'hiſtoire de ce royaume.

L'Egypte tranquille au dedans, Pſammé-ticus prétendit la faire reſpecter au dehors.

La Paleſtine était la ſeule province qui ſéparât ſes états de ceux du roi d'Aſſyrie ſon ennemi naturel, il réſolut de s'en emparer : mais la réſiſtance que lui oppoſa la forte place d'Azot, fit échouer ſon projet, & ce ne fut qu'après un ſiège de vingt-neuf années qu'il pût s'en rendre maître. Ce ſiège eſt le plus long de tous ceux dont l'hiſtoire ancienne faſſe mention.

Néchus ou Néchao, fils de Pſammétícus, ſuccéda à ſon père ſans oppoſition. Il tenta de creuſer un canal qui joignît la mer Rouge au Nil ; mais après avoir vu périr dans ce travail cent vingt mille de ſes ſujets, il fut forcé de renoncer à cette entrepriſe. D'habiles navigateurs Phéniciens qu'il prit à ſon ſervice, furent plus heureux dans la découverte des côtes d'Afrique qu'il leur ordonna de reconnaître : ſortis de la mer rouge par le détroit de Babel-Mandel, ils doublèrent le cap de Bonne-Eſpérance, & revinrent en Egypte par le détroit de Gibraltar & la mer Méditerranée, après trois années de navigation, environ vingt & un ſiècles avant le fameux voyage du Portugais Vaſco de Gama.

Maître de la mer, Néchao ne craignit

point de ſe meſurer avec les Babyloniens & les Mèdes, qui, par la priſe de Ninive, venaient de détruire l'empire des Aſſyriens. Joſias, roi de Juda, lui ayant refuſé le paſſage par ſes états, il le battit à la fameuſe journée de Mageddo, près de Samarie. Le monarque Hébreu demeura au nombre des morts. Il y a apparence qu'après cet exploit, il s'empara de Jéruſalem Vainqueur des Babyloniens vers l'Euphrate, où il avait été les chercher pour leur livrer bataille, comme il retournait en Egypte, il apprit, qu'au préjudice des droits de Joakim, fils aîné de Joſias, quelques ſéditieux avaient placé ſur le trône de Judée Joachas ſon cadet. Il vole à Jéruſalem, remet le ſceptre entre les mains de l'héritier légitime, à qui il impoſe un tribut annuel de cent talens d'argent & un d'or, & envoie l'uſurpateur priſonnier en Egypte. Pendant les dernières années de ſa vie, la fortune ne favoriſa pas les entrepriſes de Néchao: Nabuchodonoſor, aſſocié à l'empire par ſon père Nabopolaſſar, battit ce prince, & reprit ſur lui toutes les provinces que ſes victoires avaient ajoutées à ſes états. Les rapides ſuccès d'un conquérant reſſemblent aux débordemens des fleuves, qui, après avoir exercé leurs ravages, rentrent dans les bornes que la nature leur a preſcrites. Malheur aux terres voiſines des torrens: malheureux les peuples qui ont des conquérans pour voiſins ou pour maîtres.

L'hiſtoire ſe tait ſur le règne obſcur ou avili de Pſammis, fils & ſucceſſeur de Néchao. On ſait ſeulement que, pendant qu'il occupait le trône, les Grecs conſultèrent les ſages de l'Egypte, touchant les loix qu'ils voulaient faire obſerver aux jeux olympiques qu'ils venaient d'établir, & qu'il leur fut répondu, que ſi les nationaux entraient en concurrence pour les prix avec les étrangers, on ſoupçonnerait les juges de partialité dans les jugemens qu'ils rendraient.

Apriès, que l'écriture nomme Pharaon Ephrée, ou Ophra, prit les rênes du gouvernement après la mort de ſon père Pſammis. Ce prince, heureux pendant les premières années de ſon règne, tomba du plus haut degré où la fortune peut élever un monarque, juſqu'au plus bas de ſa roue. Ses flottes, il eſt vrai, s'emparèrent de Chypre & de Sidon, & ſes armées mirent ſous le joug la Phénicie & la Paleſtine : mais enyvré de ſes ſuccès, il eut l'impiété de croire que les dieux mêmes n'étaient pas aſſez puiſſans pour le détrôner, & Dieu voulut punir ce prince orgueilleux, qui (Ezéchiel, 29. 3.) diſait : « La rivière eſt à moi, c'eſt moi qui » l'ai faite. » Il aſſemble une armée pour ſecourir les peuples de Lybie, attaqués par les Cyrénéens ; mais cette armée eſt vaincue, & le petit nombre de ſoldats qui échappent au carnage, publient que le tyran ne les a envoyé en Lybie, que pour les faire périr & pour priver la patrie de ſes uni-

ques défenſeurs. La révolte devient générale, & la couronne chancelle déjà ſur la tête d'Apriès. Il députe aux ſéditieux un certain Amaſis, homme chéri de la nation, & qu'il croit lui être entièrement dévoué. Ce miniſtre ſe préſente pour plaider la cauſe de ſon roi, & il eſt proclamé roi lui-même. La facilité avec laquelle Amaſis reçut le ſceptre des mains des révoltés, prouve qu'il était d'accord avec eux. Il reſtait peut-être encore quelques reſſources à Apriès, ſon inhumanité les lui arracha toutes. Il envoie vers Amaſis Paterbemis, le plus vertueux de ſes courtiſans, avec ordre d'arrêter ce rebelle & de le lui amener. Ce nouvel ambaſſadeur eſt traité avec indignité par Amaſis & ſes complices; & obligé de rendre compte de ſon infructueuſe commiſſion au barbare Apriès, il reçoit pour récompenſe l'arrêt de ſa mort. Ce fut en vain qu'alors, en exécration à ſes ſujets, il mit toute ſa confiance dans une armée d'étrangers, raſſemblés à la hâte, il fut vaincu par Amaſis dans les plaines de Memphis; & reſté priſonnier après la bataille, l'uſurpateur le fit étrangler dans le palais de Saïs. Tous ces événemens avaient été prédits par les prophètes.

Amaſis, devenu roi par la révolte, voulut affermir ſon autorité par la juſtice. Il fit revivre les loix, ou oubliées ou négligées ſous les règnes précédens. Ne pouvant ignorer qu'on ſe permettait des railleries piquantes

ſur la baſſeſſe de ſon origine, il fit fondre une cuvette d'or, où lui & ſes courtiſans ſe lavaient les pieds avant que de ſe mettre à table ; & ayant ordonné qu'on en formât une ſtatue, il l'expoſa à la vénération du peuple, qui accourut en foule pour rendre ſes hommages à cette nouvelle divinité. Il ſaiſit ce moment pour leur tenir ce diſcours : « Egyptiens, cette ſtatue devant laquelle » vous fléchiſſez aujourd'hui le genou, était » autrefois une cuvette deſtinée aux uſages » les plus vils ; & cependant ennoblie par » l'emploi reſpectable de la matière dont » elle était compoſée, vous oubliez ce qu'elle » a été, pour reſpecter ce qu'elle eſt. Oubliez » de même le rang abject où la fortune m'a » fait naître, pour ne voir en moi qu'un » ſouverain que vous avez placé ſur le trône, » & qui n'y reſpirera que pour faire votre » bonheur. » Depuis ce tems les Egyptiens eurent pour Amaſis tout le reſpect qu'exige la majeſté royale.

On doit à ce prince cette fameuſe loi, qui enjoignait à tous les habitans de l'Egypte de déclarer aux magiſtrats par quel moyen ils ſubſiſtaient. Ceux qui étaient dans l'impoſſibilité de faire connaître leurs reſſources, réputés coupables, étaient punis de mort.

Quelques auteurs, pour prouver l'étonnante population de l'Egypte du tems d'Amaſis, ont avancé qu'on y comptait alors vingt mille villes également peuplées ; mais on

peut, ſans riſque, croire qu'ils ont été abuſés par de fauſſes relations.

Pendant ce règne les Grecs obtinrent la liberté de commercer dans toute l'étendue du royaume. Ils furent maîtres de s'y établir, & il leur fut permis d'élever des temples aux divinités adorées dans leur patrie: le philoſophe Pythagore vint y apprendre, des prêtres Egyptiens, les myſtères de leur culte, & puiſer dans leurs leçons ſa doctrine de la métempſycoſe. On ſoupçonne que Cyrus, roi de Perſe, dans le cours de ſes victoires, impoſa un tribut à l'Egypte, & qu'Amaſis eut l'audace de s'en affranchir; une preuve qu'on en apporte, c'eſt qu'auſſitôt que Cambyſe, fils de Cyrus, fut monté ſur le trône, ce monarque déclara la guerre à Pſammériticus, qui avait ſuccédé à ſon père Amaſis, & qu'après l'avoir vaincu, il le fit mourir.

CHAPITRE V.

Suite du précis de l'Hiſtoire des Egyptiens.

LA mort de Pſammétícus réduiſit le royaume d'Egypte en province de l'empire des Perſes ; car on ne doit pas compter au nombre des rois de cet état, une foule de chefs, qui, ou lieutenans & tributaires du vainqueur, ou ſes ennemis, déchirèrent la patrie, ſous prétexte de briſer ſes chaînes. Les Egyptiens crurent reconnaître un libérateur dans Alexandre, qui, après avoir vaincu Darius à la journée d'Arbelle, vint ſe préſenter devant Memphis, dont la ſoumiſſion devait lui aſſurer la conquête de l'Egypte, & dont les habitans s'empreſſèrent de lui ouvrir les portes. Les autres villes ſuivirent l'exemple de la capitale, & la révolution fut ſi ſubite, que les Perſes étonnés, ſe retirèrent, ſans tenter le moindre effort pour lutter contre la fortune. Alexandre, loin d'abuſer d'une victoire qui lui avait ſi peu coûté, n'épargna rien pour ſe concilier l'amour de ſes nouveaux ſujets. Les Perſes avaient profané les temples des Egyptiens ; ils avaient égorgé le bœuf Apis, objet de leur vénération ; ils avaient profané les tombeaux : le fils de Philippe rétablit les loix anciennes, & permit aux prê-

tres de reprendre leurs fonctions ſacrées. Non content d'aſſervir les peuples par ſon courage & par la terreur de ſon nom, il veut encore les enchaîner par la force de la ſuperſtition. Les prêtres du temple de Jupiter Hammon ſont gagnés par ſes largeſſes ; ils doivent publiquement le reconnaître pour le fils du dieu qu'ils révèrent : Alexandre, à la tête de ſon armée, s'engage dans le déſert de ſable, qui ſépare l'Egypte de l'Ethiopie, aux confins de laquelle ſe trouve cette demeure du maître des immortels : mais les ſoldats manquent d'eau, & prêts à périr ſous un ciel brûlant, ils vomiſſent des imprécations contre leur conducteur, & implorent à grands cris le dieu de la mort. Ils allaient périr ; le ciel ſe couvre de nuages, l'orage éclate, & une pluie abondante, qui paſſe pour un prodige, vient ranimer ces corps languiſſans, qui avaient déjà perdu toute eſpérance. On arrive enfin, guidé par des corbeaux qui, dit-on, volaient devant les premières enſeignes, & s'arrêtaient lorſque l'armée ralentiſſaient ſa marche. Le vainqueur de Darius entre dans le temple, & le pontife l'appelle à haute voix le fils de Jupiter & lui promet l'empire du monde, juſqu'à ce que, ſuivant ce qui eſt écrit dans les livres divins, il vienne prendre ſa place au rang des dieux. Ce fut par un ſemblable ſubterfuge que le conquérant de l'Inde ſut rendre ſa perſonne ſacrée & ſes ſoldats invincibles. Il bâtit Alexandrie, entre

la mer & les Palus Méotides, donna des gouverneurs à l'Egypte, & vola à des conquêtes nouvelles.

Après la mort prématurée d'Alexandre, ſes lieutenans ſe partagèrent ſon empire, ſous Aridée ſon frère, qu'ils élurent pour ſon ſucceſſeur, & ſous le règne duquel ils furent les véritables rois. Ptolomée Soter, fils de Lagus, gouverna l'Egypte pendant douze années, avec le titre de ſatrape, mais avec un pouvoir réellement ſouverain. Son autorité ſolidement établie par la perte ou la diviſion de ſes ennemis, il prit le nom de roi, & réunit à ſes états la Lybie, l'Arabie, la Célé-Syrie & la Paleſtine. Né humain, généreux, populaire, déſintéreſſé, ſes peuples le chérirent & l'aimèrent comme leur père. Pendant les années de paix dont ſon heureuſe adminiſtration les fit jouir, il s'appliqua à fortifier & à embellir l'Egypte. Une ſuperbe tour, deſtinée à entretenir un feu continuel, pour ſervir de guide aux vaiſſeaux, s'éleva par ſes ordres dans l'iſle de Pharos ; elle était conſtruite de marbre blanc, elle coûta huit cens talens à bâtir, & elle a paſſé pour une des ſept merveilles du monde. Ce prince cultiva les ſciences, & protégea les ſavans. Il avait compoſé la vie d'Alexandre, qui était fort eſtimée des anciens. Le muſéon, qu'il fonda à Alexandrie, a été le modèle de nos premières ſociétés de gens de lettres & enſuite de nos académies : les membres de cette

reſpectable aſſemblée, s'occupaient à des recherches philoſophiques & à perfectionner toutes les autres ſciences. Il leur procura, avec des dépenſes infinies, une aſſez grande quantité de livres, qui commencèrent la fameuſe bibliothéque d'Alexandrie, & qui augmentés par les roi ſes ſucceſſeurs juſqu'au nombre de ſept cens mille volumes, furent brûlés en partie, pendant le ſiège que Céſar mit devant cette ville, & périrent tous enfin dans le ſeptième ſiècle, lorſque les Sarrazins s'en rendirent maîtres. Ptolomée Soter n'attendit pas que la mort vînt lui arracher la couronne, pour deſcendre du trône. Il la poſa de ſon vivant ſur la tête de ſon fils cadet, Ptolomée Philadelphe, au préjudice de Céraunus ſon aîné, dont il ſoupçonnait l'incapacité. Il dit dans cette occaſion qu'il était plus glorieux de faire un roi que de l'être ſoi même. Ce grand prince mourut l'an du monde 3721, avant Jéſus-Chriſt 283.

Lorſque Ptolomée Philadelphe prit les rênes du gouvernement, l'Egypte était au plus haut point de ſa gloire : outre la haute, la moyenne & la baſſe Egypte, ſa domination s'étendait ſur la Phénicie, la Célé-Syrie, l'Arabie, la Lybie, l'Ethiopie, l'iſle de Chypre, la Pamphylie, la Cilicie, la Lycie, la Carie & les iſles Cyclades. Toutes ces provinces raſſemblées formaient un empire puiſſant, qui ne perdit rien de ſon luſtre ſous le règne de Philadelphe,

quoique ce prince fût peu guerrier & d'une complexion faible ; mais une ame active & forte, animait ce corps languiſſant. Ami de la juſtice, des ſciences & des ſavans, protecteur des loix, il vit une foule d'étrangers abandonner leur patrie, pour venir reſpirer ſous la douceur de ſon adminiſtration. Quelques révoltes en différentes parties de ſes états, & les chagrins que lui cauſa ſon frère Céraunus, uſurpateur du trône de Macédoine, ne l'empêchèrent point d'arracher aux Tyriens le commerce dont ils étaient les maîtres depuis tant d'années, en faiſant bâtir Ptolémaïde & Bérénice ſur les bords de la mer rouge, qui bientôt devinrent l'entrepôt de toutes les marchandiſes de l'Arabie, de l'Inde, de la Perſe & de l'Ethiopie. Pour faciliter le tranſport de ces richeſſes, à travers des déſerts, ſans habitations & qui manquaient abſolument d'eau, il fit creuſer un canal le long du grand chemin, & de diſtance en diſtance il y établit des hôtelleries, où les hommes & les animaux trouvaient toutes ſortes de commodités. Ce canal aboutiſſait au Nil, qui lui fourniſſait abondamment les eaux néceſſaires pour entretenir en tout tems la navigation, juſqu'à Alexandrie. Ainſi l'Orient & l'Occident purent avec aiſance échanger leurs utiles productions, & l'Egypte devint la dépoſitaire des tréſors des trois parties du monde. Ce commerce, qui était alors protégé par deux puiſſantes flottes, l'une dans la mer

rouge, l'autre dans la Méditerranée, ſubſiſte encore par les mêmes moyens, depuis tant de ſiècles, & ne doit une partie de ſon dépériſſement qu'à l'importante découverte du paſſage par le cap de Bonne-Eſpérance.

Ptolomée Evergéte, ayant ſuccédé à ſon père Philadelphe, commença ſon règne par tirer une vengeance éclatante du meurtre de ſa ſœur Bérénice & de ſon neveu, aſſaſſinés par ordre de Séleucus, fils d'une ſeconde femme d'Antiochus *Théus*, *ou le dieu*, roi de Syrie, & époux de Bérénice, dans le ſang duquel & la mère & le fils venaient de tremper leurs mains. Evergéte aſſemble une armée formidable, avec laquelle il parcourt en vainqueur la Cilicie, la Pamphilie, l'Ionie, la Thrace, l'Helleſpont, la Méſopotamie, la Suſiane, la Perſe & la Médie. Tous les peuples ſe déclarent pour lui, & brûlent de le ſervir contre un fils & une épouſe parricides. Il aurait pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi la révolte de ſon frère Liſimaque ne l'eût promptement rappellé dans ſes états. Le roi d'Egypte eut encore une guerre à ſoutenir contre Séleucus; mais après l'avoir vaincu, il lui accorda la paix, ou du moins il conclut avec lui une trève de dix années. Il tourna enſuite ſes armes du côté de l'Arabie, & impoſa un léger tribut aux habitans de ces arides & brûlantes provinces qui bordent la mer rouge depuis le détroit de Babel-Mandel, qui la

joint à l'Océan méridional. Evergéte mourut après un règne de vingt-cinq ans, & il dût être ſincèrement pleuré, puiſque les rois ſes ſucceſſeurs furent des monſtres de cruauté.

On eſt fondé à croire que Ptolomée Philopator monta ſur le trône, ſouillé du meurtre de ſon père, & ce ſoupçon ſe changea en certitude, lorſqu'on vit qu'ouvertement il fit mourir ſa mère Bérénice & ſon frère unique Magas, cenſeurs trop rigides de ſes infâmes débauches.

Il eut de longs différends avec Antiochus, roi de Syrie, pour la poſſeſſion de quelques provinces & entr'autres de la Judée : il remporta ſur ce prince une grande victoire à la célèbre journée de Raphia, & étant entré enſuite dans Jéruſalem, il fut au temple & voulut pénétrer juſques dans le ſanctuaire ; mais une terreur ſubite l'empêcha d'effectuer ce deſſein, qui avait porté la délolation dans toute la ville. Philopator jura de ſe venger de l'affront qu'il croyait avoir reçu de la part des Juifs, & à ſon retour en Egypte, il ſuſcita une horrible perſécution contre ceux de cette nation qui étaient établis à Alexandrie. Toutes les années du règne de ce prince mépriſable, ne ſont marquées dans l'hiſtoire que par les traits de la plus étrange barbarie & par les actions de la plus révoltante lubricité. Son royaume, gouverné par d'infâmes favoris, ou par des femmes perdues, attendit avec

impatience ſa mort, qui arriva la trente-ſeptième année de ſon âge. Son fils Ptolomée Epiphane, n'avait que cinq ans lorſqu'il monta ſur le trône.

La minorité de ce prince fut remplie de troubles & de ſéditions. L'Egypte nagea dans le ſang de ſes citoyens, que verſèrent les miniſtres qui ſe diſputèrent l'affreuſe gloire d'opprimer les peuples ſous ſon nom, & lorſqu'il régna par lui-même, elle ne jouit de quelque repos, que juſqu'à la mort du ſage Ariſtomène, en qui le roi mit d'abord toute ſa confiance. Pour le malheur public, Ptolomée Epiphane prêta l'oreille aux inſinuations de ſes courtiſans : Ariſtomène fut calomnié, diſgracié, condamné à boire de la ciguë, & le royaume retomba dans la confuſion. Le jeune monarque, né avec des paſſions vives, s'étant défait du ſeul cenſeur qui pût en écarter les ravages, ſe livra ſans pudeur à tous les excès. Les loix ſe tûrent devant les caprices du monarque. On défendit les plaintes à l'Egyptien opprimé, on lui arracha juſqu'à la ſubſiſtance, on punit ſévérement le plus léger murmure ; & les chaînes dont on chargea ſes bras, s'appeſantirent de telle ſorte, que ne pouvant plus les ſoutenir, il les briſa par un généreux effort. Ptolomée Epiphane, voyant la révolte gagner de ville en ville, voulut lever une armée pour réduire, par la force, des ſujets qui auraient été ſoumis aux loix, ſi l'on n'avait employé que leur

pouvoir pour les gouverner. Ses perfides amis lui demandèrent où il prendrait de l'argent pour la toudoyer, puiſqu'il avait épuiſé les tréſors par ſes vaines dépenſes : il eut l'indiſcrétion de répondre qu'il en trouverait dans les coffres de ſes plus intimes confidens, & cette réponſe fut l'arrêt de ſa mort. Le courtiſan lâche, avare & voluptueux, ſait bien ſe couvrir du manteau de l'infamie, & ſe prêter aux actions les plus honteuſes pour augmenter ſa fortune; mais il ignore que les bienfaits d'un maître ſont autant de dépôts qui, dans les tems cruels, doivent être employés à la conſervation & au maintien de la gloire du bienfaiteur. Ptolomée Epiphane mourut empoiſonné.

Ptolomée Philométor, pour le malheur de l'Egypte, ne fut que peu de tems ſous la régence de ſa mère Cléopâtre, princeſſe vertueuſe, que la mort enleva à la fleur de ſon âge & qui fut univerſellement regrettée. Devenu majeur, ce prince déclara la guerre à ſon oncle Antiochus, roi de Syrie, qui le battit deux fois, & vraiſemblablement le fit priſonnier dans la ſeconde bataille. Il ſupporta ſon infortune avec une inſenſibilité qui le rendit mépriſable aux yeux des habitans d'Alexandrie, & ce peuple courageux, le déclara déchu de tous ſes droits au trône, & proclama roi ſon jeune frère ſous le nom de Ptolomée Evergéte; mais il eſt plus connu dans l'hiſtoire, ſous celui de *Phyſcon* qui ſignifie *gros ventre*. Les Romains prirent

part dans la querelle des deux frères, & mirent à profit les troubles de l'Egypte, pour étendre & affermir leur domination, en partageant les forces d'un royaume puiſſant qui leur donnait de l'ombrage. De leur autorité, ils adjugèrent l'Egypte & l'iſle de Chypre à Philométor, & la Cyrénaïque & la Lybie formèrent à Phyſcon, un état qui devait être indépendant de celui de ſon frère. Un pareil arrêt ne ſatisfit ni l'un ni l'autre roi; ils ſe firent la guerre, & c'était ce que cherchaient les Romains, dont la politique tendait à affaiblir les deux partis pour les écraſer enſuite tous deux avec plus de facilité; ils ne goûtèrent pas cette joie barbare. Philométor, après avoir conquis une partie des états de ſon frère Phyſcon, après l'avoir fait priſonnier, lui rendit ſon amitié, ſa couronne, & vécut depuis en bonne intelligence avec lui. Ptolomée Philométor mourut quelques années après des bleſſures qu'il avait reçues dans un combat.

Deux factions s'élevèrent alors en Egypte; l'une voulait porter ſur le trône le jeune fils de Ptolomée Philométor, & reconnaître pour régente du royaume ſa mère Cléopâtre, épouſe & ſœur du feu roi : l'autre, craignant les malheurs attachés à une longue minorité, prétendait décerner la couronne à Phyſcon, qui était d'un âge mûr, & plus propre à défendre la patrie contre les nombreux & puiſſans ennemis qui l'environnaient. Un ambaſſadeur Romain trancha

la

la difficulté & déclara que Cléopâtre devait épouſer Phyſcon, & que le fils de Philométor ſerait reconnu héritier légitime de ſon oncle, qui conſerverait pendant ſa vie le pouvoir ſouverain. Nous détournerons nos yeux de toutes les ſcènes horribles qui déshonorèrent le règne de ce monſtre. Il mourut tranquille, ainſi que peut l'eſpérer un bon roi.

Cléopâtre, ſuivant le teſtament de Phyſcon, ſuccéda à ſon époux, & par le même acte, elle devait choiſir pour ſucceſſeur entre ſes deux fils Ptolomée & Alexandre, celui qu'elle jugerait le plus digne de régner. Sa politique l'engagea à déſigner le cadet, dont l'eſprit ſouple ſemblait plus facile à conduire; mais le peuple qui avait d'autres vues que celles de la régente, la contraignit de s'aſſocier Ptolomée, qui prit le ſurnom de Soter II, & que l'hiſtoire appelle preſque toujours Lathyre : les deux collégues ne vécurent pas long-tems en bonne intelligence. Cléopâtre aimait les Juifs, & prétendit leur donner des ſecours contre les Samaritains avec leſquels ces premiers étaient en guerre, & Ptolomée conduiſit une armée devant Samarie, dont Hyrcan, roi de Juda, avait déjà commencé le ſiège. Cléopâtre, indignée de voir ſes projets traverſés par un fils qu'elle déteſtait depuis long-tems, feignit qu'il avait voulu attenter à ſa vie, & l'accuſa devant le peuple d'un crime, dont on ne devrait pas même être dans le

cas de ſoupçonner l'exiſtence. Ptolomée obligé de fuir, ſe retira dans l'iſle de Chypre, qui avait été accordée pour appanage à Alexandre, & tandis qu'il dût ſe contenter de cette faible portion de l'héritage de ſon père, ſon cadet, rappellé par Cléopâtre, fût ſe placer ſur ſon trône. L'ambitieuſe reine ſe brouilla bientôt avec le nouveau roi : elle avait cru trouver en lui un eſclave, elle redouta d'y voir un maître ; Alexandre, forcé de choiſir entre un parricide, qui l'eût fait régner ſeul, & la honte de porter une couronne avilie, s'exila volontairement. Il eût conſervé ſon innocence, s'il fût mort dans la retraite ; rétabli ſur le trône, il ne s'y maintint, qu'en conſommant le forfait que ſon cœur avait précédemment déteſté. Les Egyptiens avaient mépriſé Cléopâtre pendant ſa vie : ils lui avaient vu avec horreur porter une main criminelle ſur ſa mère, ſur ſes fils & ſur ſes filles, mais ils étaient demeuré dans l'obéiſſance : ils craignirent d'attirer ſur eux les vengeances que le ciel réſerve aux parricides ; ils chaſſèrent Alexandre & rappellèrent Ptolomée Lathyre, qui en mourant laiſſa la couronne à ſa fille Bérénice. A compter depuis la mort de ſon père, ce prince régna trente-ſix ans ; onze conjointement avec ſa mère, dix-huit en Chypre, & ſept tout ſeul en Egypte.

La fille de Lathyre n'avait pas encore occupé le trône l'eſpace de ſix mois, qu'Alexandre, fils du parricide Alexandre, ſou-

tenu par les Romains, qui gémiſſaient alors ſous la tyrannie de Sylla, vint le lui diſputer. Pour prévenir de nouveaux troubles, il fut décidé que les deux concurrens confondraient leurs droits par un mariage. Quelle affreuſe alliance! Du pied des autels, Alexandre ne conduiſit ſon épouſe au palais que pour lui plonger le poignard dans le cœur.

Après cet acte inhumain, l'Egypte entière ſe réunit contre l'aſſaſſin, & à la mort de Sylla elle oſa le chaſſer honteuſement, & placer ſa couronne ſur la tête de Ptolomée Auléte, fils naturel de Ptolomée Lathyre. Ce prince, pour oppoſer une digue aux caprices d'un peuple qui venait de lui confier la ſuprême autorité, & qui pouvait la lui arracher dans un autre inſtant, rechercha l'alliance des Romains, & dépenſa plus de dix-huit millions de notre monnoie pour l'obtenir; quoique l'Egypte produiſit alors le double de cette ſomme, il ne put ſuffire à ces prodigieuſes largeſſes, ſans accabler ſes peuples de nouveaux impôts. C'était prêter des armes à ſes ennemis. Ils ſe liguèrent enſemble pour le perdre, ils ameutèrent ſourdement les principaux citoyens des villes, & lorſqu'ils crurent leur partie bien liée, ils éclatèrent: & Auléte ne ſe croyant pas aſſez fort pour conjurer l'orage qui le menaçait, s'y déroba par une prompte fuite: couvert de honte, ne reſpirant que la vengeance, & ne craignant point l'ignominie, le monarque Egyptien ſe rendit à Rome. En arrivant

dans cette ville vénale, que Céſar & Pompée gouvernaient alors en ſouverains, il apprit que ſes ſujets venaient de déclarer reine à ſa place Bérénice l'aînée de ſes trois filles, au préjudice de deux fils qu'il avait. Cette cruelle nouvelle ne mit que plus d'activité dans ſes démarches; &, quoique mépriſable, mépriſé & traverſé par le petit nombre de vrais Romains, pour qui l'honneur & la probité avaient encore des charmes, il ſut gagner Pompée par ſes flatteries & par des préſens, & à l'aide de l'armée que commandaient dans la Syrie le proconſul Gabinius & Marc-Antoine, ſi fameux dans la ſuite par ſes victoires & par ſa défaite, il reprit les rênes de ſon royaume. Le premier eſſai de l'autorité ſouveraine qu'il venait de reprendre, fut de faire mourir ſa fille Bérénice, & de confiſquer tous les biens de ceux qui avaient trempé dans la dernière révolte. Ce prince mourut quatre ans après ſon rétabliſſement. Il ordonna par ſon teſtament que les aînés de ſes fils & de ſes filles, ſe marieraient enſemble, ſuivant l'uſage autoriſé dans le pays, & qu'ils lui ſuccéderaient, ſous la tutelle du ſénat de Rome, à cauſe de leur grande jeuneſſe.

Cette reine eſt la fameuſe Cléopâtre, ſi célèbre dans l'hiſtoire par ſes amours & par ſes charmes, & le jeune roi eſt l'infâme Ptolomée, ſurnommé Denis, qui fit aſſaſſiner le grand Pompée avec tant de lâcheté. Quelqu'intéreſſant que ſoit le règne

de cette voluptueuſe princeſſe, les événemens en ſont trop connus, & tiennent trop à l'hiſtoire Romaine, pour que nous oſions nous permettre d'en donner le précis dans cet ouvrage. Il nous ſuffira de remarquer que le royaume d'Egypte, fondé immédiatement après la mort d'Alexandre, ſubſiſta juſqu'à celle de Cléopâtre pendant l'eſpace de deux cens quatre-vingt quatorze ans qu'il fut réduit en province Romaine. Les Sarrazins s'en rendirent maîtres, l'an 635 de l'ére chrétienne; l'Egypte tomba enſuite au pouvoir des ſoudans, vers le treizième ſiècle, & eſt maintenant poſſédée par les Turcs, depuis l'année 1517.

CHAPITRE VI.

Religion des anciens Egyptiens.

IL eſt conſtant que les Egyptiens furent d'abord matérialiſtes, & qu'ils n'admettaient alors d'autre Dieu que l'univers, d'autres principes des êtres que la matière & le mouvement. Oſiris était le ſoleil, la lune était Iſis. « Au commencement, diſaient-ils, tout » était confondu : le ciel & la terre n'é- » taient qu'un, mais dans le tems les élé- » mens ſe ſéparèrent : l'air s'agita, la partie » ignée portée au centre, forma les aſtres, » & alluma le ſoleil. Son ſédiment groſſier » ne reſta pas ſans mouvement; il ſe roula » ſur lui-même, & la terre parut. Le ſoleil » échauffa cette maſſe inerte : les germes » qu'elle contenait fermentèrent, & la vie » ſe manifeſta ſous une infinité de formes » diverſes. Chaque être vivant s'élança dans » l'élément qui lui convenait Le monde, » ajoutaient-ils, a ſes révolutions périodiques, » à chacune deſquelles il eſt conſumé par » le feu. Il renaît de ſa cendre pour ſubir » le même ſort à la fin d'une autre révolu- » tion. Ces révolutions n'ont point eu de » commencement & n'auront point de fin. » La terre eſt un globe ſphérique, les aſtres » ſont des amas de feu. L'influence de tous

» les corps céleſtes conſpire à la production
» & à la diverſité des corps terreſtres. Dans
» les éclipſes de lune, ce corps eſt plongé
» dans l'ombre de la terre. La lune eſt
» une eſpèce de corps planétaire. »

Revenus de cette abſurde erreur par les liaiſons qu'ils eurent avec les étrangers, ils bâtirent un ſyſtême plus raiſonnnable, & reconnurent « Un principe intelligent, l'ame
» du monde, préſent à tout, animant tout,
» & gouvernant tout ſuivant des loix im-
» muables. Tout ce qui était, en émanait;
» tout ce qui ceſſait d'être, y retournait :
» c'était la ſource & l'abyme des exiſtences. »
Alors les Egyptiens admirent l'immortalité de l'ame, & prièrent en ces termes pour les mourans : « *Sol omnibus imperans, vos*
» *dii univerſi qui vitam omnibus largimini,*
» *me accipite, & diis contubernalem futurum*
» *reddite.* » Immédiatement après la ſéparation d'avec le corps, les ames des juſtes, diſaient-ils, rentrent dans le ſein du grand principe : celles des méchans, en circulant dans le monde ſous de nouvelles formes, ſe purifient ou ſe dégradent encore davantage. La matière eſt éternelle, elle n'a été ni émanée, ni produite, ni créée; le monde a eu un commencement, mais la matière n'a point commencé & elle ne peut finir. Elle exiſte par elle-même, ainſi que le principe immatériel. Le principe immatériel eſt l'Être éternel qui eſt informe; la matière eſt l'Être éternel qui eſt informé. Tel était le ſyſtême qu'ils repré-

ſentaient allégoriquement par le mariage d'Oſiris & d'Iſis, qui engendrèrent Orus ou l'univers, regardé par eux comme l'acte du principe actif appliqué au principe paſſif. Mais cette théologie éſotérique ne ſe communiquait qu'aux prêtres & à un petit nombres de perſonnes choiſies ; ils en avaient une exotérique pour le peuple, qui ouvrait la porte à toutes les ſuperſtitions étrangères, qui leur faiſait admettre dans leurs temples tous les dieux des nations, pourvu que ces dieux ſe laiſſaſſent habiller à la mode du pays. De-là cette foule de divinités, dont l'Egypte était remplie, ces cultes extravagans qu'ils leur rendaient ; de-là l'intolérance qui fit couler des ruiſſeaux de ſang, lorſqu'il fut queſtion de décider de la prééminence entre le dieu Crocodile & les divinités Grues, entre le dieu Chat & les dieux Oignons. On ſe battit, & l'Egyptien mordit la pouſſière, en ſoutenant la cauſe des prêtres intéreſſés, fourbes & ambitieux, tandis qu'il croyait combattre pour le maintien de ſes autels, pour l'honneur de ſes divinités protectrices, & pour la ſûreté de ſes loix & de ſon gouvernement.

CHAPITRE VII.

Prêtres.

DE tous les ordres du royaume, celui des prêtres Egyptiens pouvait légitimement ſe vanter de remonter à la plus haute antiquité, & il eſt probable que ſon origine ſe rapportait au tems d'Hermès Triſmégiſte. En peu d'années il devint riche, puiſſant, nombreux & redoutable. Il maîtriſa les rois, & ſe plaça ſouvent ſur leur trône; il donna des loix & gouverna deſpotiquement le peuple, qu'il faiſait trembler, & qu'il avait ſéduit par les erreurs dangereuſes & preſqu'invincibles de la ſuperſtition. Peu à peu l'ordre des prêtres engloutit tous les autres ordres de l'état. Le fils du miniſtre d'un temple était prêtre né, & obligé de ſuccéder aux fonctions de ſon père, ſans que, malgré cette recrue déterminée & toujours ſubſiſtante, il fût défendu aux autres citoyens de ſe conſacrer au culte des dieux; enſorte que le ſacerdoce enlevait continuellement des membres au corps de l'état & ne lui en reſtituait jamais aucun.

Tout inſpirait en Egypte le goût pour la prêtriſe: la ſuperſtition née des phénomènes ſurprenans dont un peuple groſſier ne pouvait rendre raiſon, les prodiges annuels du débordement & de la retraite des

eaux du Nil qui fécondaient la terre : le tems que les citoyens paſſaient dans la ſolitude & dans la contemplation pendant l'inondation du fleuve : ajoutons ce qui peut être eſt encore plus fort, la vanité de ſe croire l'interprète & l'oracle des volontés du ciel, le deſpotiſme que ſous ce voile on pouvait impunément exercer, la confiance qu'on inſpirait, & qui faiſait entrer dans tous les ſecrets de l'état & dans ceux des familles particulières ; enfin la conſidération, l'autorité, la fainéantiſe, l'opulence, la ſécurité, & ſur-tout l'impunité des crimes.

Les prêtres Egyptiens publiaient que leurs dieux étaient adorés même des Barbares, & en effet ils étaient connus dans la Chaldée & dans l'Aſie, où on leur rendait des honneurs, dont on retrouve encore quelques traces chez les Indiens. Ils ne ceſſaient de répéter que ces êtres divins avaient abandonné le ciel, & s'étaient revêtus d'une forme humaine pour inſtruire les hommes, leur donner des loix, les inſtruire dans les arts & les ſciences, & pour contribuer à leur félicité. « Nous ſommes, diſaient-ils, les deſcendans » immédiats de ces divinités, & nous allons » vous ouvrir la route du bonheur. » Ces prêtres étaient partagés en pluſieurs ordres & toute occupation profane leur était interdite. Un dehors ſérieux, une démarche compoſée, un air auſtère, étaient les marques extérieures auxquelles ils ſe faiſaient reconnaître. Leurs ſermons au peuple ne portait que

ſur l'attachement inviolable qu'il devait avoir pour le culte des dieux & les uſages reçus dans le pays. La nuit ils obſervaient le cours des aſtres, & le jour ſe paſſait en différentes purifications, & à chanter quelques hymnes, le matin, à midi, l'après-midi & le ſoir. L'arithmétique, la géométrie, & la phyſique expérimentale étaient l'objet de leurs études. Habillés de lin, ils devaient pratiquer ſur eux la circonciſion, & avoir le corps entièrement raſé. Leurs alimens étaient ſimples ; ils ne buvaient que peu de vin, s'abſtenaient de pain dans les tems de purification, ne mangeaient ni poiſſon ni huile, & n'oſaient pas ſemer des féves.

Toute la ſcience des prêtres Egyptiens était renfermée dans quarante-deux volumes, dont la garde était confiée aux plus anciens d'entr'eux. Deux renfermaient les hymnes des dieux & les maximes des rois : les chantres devaient les ſavoir par cœur. Quatre autres volumes contenaient les mouvemens des aſtres, la connaiſſance de leur lumière, les raiſons de leur coucher, de leur lever, & des conjonctions & oppoſitions de la lune & du ſoleil, le tout à l'uſage de ceux qui étaient verſés dans la ſcience de l'aſtrologie judiciaire.

Les écrivains ſacrés étudiaient ceux qui traitaient de la connaiſſance de l'hiéroglyphie, de la coſmologie, de la géographie, du cours de la lune, du ſoleil & des autres planètes, de la topographie de l'Egypte &

des lieux consacrés, des mesures & de quelques autres objets relatifs à la politique & à la religion.

Les sacrificateurs ou *stolites*, s'appliquaient à entendre parfaitement les livres concernant le choix des victimes, la discipline des temples, les cérémonies de la religion, les sacrifices, les prémices, les hymnes, les prières, les fêtes, les pompes publiques, & en un mot tout ce qui regardait le culte divin.

Les prophètes étaient les dépositaires de dix volumes qui avaient rapport à la nature des dieux & à l'esprit des loix. Ils devaient veiller à la juste répartition des impôts.

Enfin il y avait dix livres confiés aux pastophores, que les Grecs appellèrent ainsi, à cause des longs manteaux qu'ils portaient. Ces pastophores étaient les médecins de l'Egypte, & ils étaient obligés de faire serment que dans la cure des maladies, ils se conformeraient en tout aux préceptes de l'ouvrage sacré qu'on leur remettait entre les mains. Alors si le malade périssait, on ne leur en imputait pas la faute; mais s'ils s'étaient écarté des ordonnances, & que le malade vînt à mourir, on les punissait comme des meurtriers. La loi était formelle, mais les pastophores avaient le collége des prêtres pour juge : pouvaient-ils n'être pas déclarés innocens? Les livres consultés par ces médecins, traitaient, dit Clément d'Alexandrie, de la structure du corps humain, des maladies en général, des instrumens nécessaires,

des médicamens, des maladies des yeux, & des maladies des femmes.

Les prêtres Egyptiens n'initiaient guères à leurs myſtères que les naturels du pays : ou ſi de fortes recommandations les forçaient à les dévoiler à quelques étrangers, ils les faiſaient paſſer par des épreuves longues & pénibles, propres à les rebuter, ou au moins capables de les aſſurer contre l'indiſcrétion du néophite. On lui enſeignait d'abord l'épiſtolographie, ou la valeur des caractères ordinaires ; enſuite on l'initiait dans la connaiſſance de l'écriture ſacrée, & ſon cours d'étude finiſſait par les traités de l'hiéroglyphe, ou du ſtyle lapidaire, diviſé en caractères parlans, ſymboliques, imitatifs & allégoriques.

CHAPITRE VIII.

Osiris & Isis.

LA mythologie des Egyptiens était fort simple. Ils admettaient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; du principe du bien venait la génération; de celui du mal procédait la corruption. Le bon principe était supérieur au mauvais, mais sa puissance ne s'étendait pas jusqu'à le détruire & empêcher ses opérations. Les prêtres reconnaissaient trois choses dans le bon principe, dont l'une avait la qualité & faisait l'office de père, l'autre de mère & la troisième de fils; le père était *Osiris*, la mère *Isis*, & le fils *Horus*. Le mauvais principe s'appellait *Typhon*. De ce système sont sorties toutes les monstrueuses idées de ce peuple superstitieux. Rappellons en peu de mots ce que les prêtres d'Egypte débitaient touchant Osiris & Isis. Ils eurent pour père & mère, Saturne & Rhée. Le soleil ayant surpris ces deux amans dans un tendre commerce, protesta que Rhée n'accoucherait ni dans l'espace d'aucun mois, ni pendant le cours de l'année: mais Mercure, toujours prêt à servir les déesses, lui procura la facilité de se débarrasser de son fruit; il joua aux dés avec la lune, & lui gagna une soixante-douzième partie du jour, & il l'ajouta à l'année, qui jusqu'alors

n'avait été compoſée que de trois cents ſoixante jours. Le premier jour Oſiris naquit au milieu des plus étonnans prodiges, & une voix du ciel annonça aux mortels que le ſouverain Seigneur de toutes choſes venait d'ouvrir les yeux à la lumière. Horus vint au monde le ſecond jour, & le troiſième Typhon déchira le côté de ſa mère, pour s'en frayer la route. Iſis naquit le quatrième, & Nephthé, qui eſt Vénus, le cinquième: Nephthé épouſa Typhon, & Iſis fut mariée à Oſiris; ces deux derniers époux, encore dans le ſein de leur mère Rhée, avaient donné naiſſance à Horus.

Oſiris fut roi d'Egypte; il commença à civiliſer ſes peuples, il leur donna des loix, il leur inſpira la crainte des dieux, & bâtit des temples à ſon père Jupiter: car, quelques-uns, au lieu de le faire naître de Saturne & de Rhée, veulent qu'il ſoit fils de Jupiter & de Junon. Quoi qu'il en ſoit d'une fable ou de l'autre, Oſiris, après avoir aſſuré le bonheur de ſes ſujets, laiſſa ſon royaume ſous l'adminiſtration de ſon épouſe Iſis & du ſage Hermès, & fut parcourir l'univers, non pour l'aſſervir, mais pour en rendre heureux les habitans. Apollon ſon frère l'accompagna dans cet utile voyage, & ce dieu avait à ſa ſuite neuf vierges, qui charmaient les cœurs les plus ſauvages par la mélodie de leurs voix, & par la douceur des ſons qu'elles tiraient de divers inſtrumens. Anubis & Macédo ſuivirent leur père Oſiris, l'un cou-

vert d'une peau de chien, l'autre de celle d'un loup, Pan ſe joignit à eux, ainſi que Macédo & Triptolème; le premier enſeigna l'art de cultiver la vigne, & le ſecond celui de ſemer & de recueillir le froment. Oſiris & ſes compagnons parcoururent l'Ethiopie, l'Arabie, l'Inde & la plus grande partie de l'Aſie : ils traverſèrent l'Helleſpont, & vinrent juſques dans la Thrace, laiſſant par-tout où ils paſſèrent les connaiſſances utiles qu'ils poſſédaient, & qu'ils ſe plaiſaient à communiquer. Macédo ſe fixa dans le pays appellé depuis Macédoine; Triptolème s'établit dans l'Afrique, & les Egyptiens bâtirent une ville qu'ils nommèrent Chemnis, qui ſignifie Pan, en l'honneur de ce héros, à qui tous les peuples dans la ſuite dreſſèrent des ſtatues & des autels.

Oſiris, après avoir été ainſi le bienfaiteur du genre humain, revint en Egypte, où il fut aſſaſſiné par ſon frère Typhon, qui partagea ſon corps en vingt-deux morceaux, qu'il diſtribua à un pareil nombre de complices, qui l'avaient aidé à commettre ce crime affreux. Ces triſtes reſtes du héros, renfermés dans un coffre, furent jettés à la mer, qui les vomit quelque-tems après ſur la plage, près de la ville de Biblus. Ce fut là qu'Iſis eut le bonheur de les retrouver; mais tandis qu'elle ſe préparait à les dépoſer dans un magnifique tombeau, ils lui furent encore inhumainement enlevés par Typhon, qui cette fois les diſperſa en vingt-deux endroits différens. A quelles courſes l'infortunée Iſis

ne

ne fut-elle pas obligée pour raſſembler les membres épars de ſon cher époux ? Elle y réuſſit à l'exception d'un ſeul qui avait été jetté dans le Nil & qui était devenu la pâture de quatre poiſſons voraces, dont depuis les Egyptiens n'entendirent pas prononcer le nom ſans indignation. Ce fut en mémoire de cette perte irréparable qu'Iſis inſtitua ce culte abominable, adopté par la plus grande partie des anciens peuples. Les prêtres de ce tems ne manquèrent pas de déifier Oſiris, & Iſis après ſa mort fut miſe au rang des immortels. Elle avait pendant les années de ſon veuvage, reçu quelques viſites de ſon cher époux, qui était exprès ſorti des enfers, pour lui témoigner combien il était ſenſible à ſa douleur, & pour lui donner des preuves non équivoques de ſa tendreſſe. Le dieu Harpocrate dût ſa naiſſance à ces précieuſes & extraordinaires marques d'amour. Typhon fut frappé de la foudre, dans un déſert où il s'était réfugié pour ſe ſouſtraire aux peines dûes à ſon crime.

L'obſcurité dont toute cette fable eſt enveloppée, a ouvert une grande carrière à l'imagination des mythologues, qui, dans tous les pays, ont renchéri ſur les extravagances des prêtres Egyptiens ; ce qui a tellement embarraſſé nos critiques, que dans toutes les déeſſes du paganiſme, ils ont toujours cru appercevoir l'Iſis de l'Egypte.

Outre le culte journalier qu'on rendait à Iſis, & les différentes fêtes qui ſe célé-

braient en mémoire des faveurs que l'Egypte en avait reçues, il y en avait une particulièrement consacrée en l'honneur du vaisseau qui porta cette déesse, lorsqu'elle cherchait à rassembler les membres épars d'Osiris. On la solemnisait au retour du printems, & c'était un hommage qu'on rendait à Isis, comme reine de la mer, pour le succès de la navigation qui allait recommencer. « Mes » prêtres, dit la déesse à Apulée, qui feint » qu'Isis a daigné lui parler, mes prêtres » doivent demain m'offrir les prémices de la » navigation, en me dédiant un navire tout » neuf, & qui n'a pas encore servi : c'est » aussi présentement le tems favorable, parce » que les tempêtes qui règnent pendant l'hi- » ver, ne sont plus à craindre, & que les » flots, qui sont devenus paisibles, permettent » qu'on puisse se mettre en mer. » On purifiait ce bâtiment sacré, avec une torche ardente, des œufs & du soufre. Sur sa voile, qui était de couleur blanche, on lisait, en grosses lettres, les vœux qu'on renouvellait toutes les années, pour une heureuse navigation. Les prêtres & le peuple portaient dans le vaisseau, avec beaucoup de cérémonies, des vases remplis de parfums, & toutes les choses nécessaires pour offrir un sacrifice, après lequel, on répandait dans la mer des libations de lait & autres liqueurs ; & levant les ancres, on feignait d'abandonner le vaisseau à la merci des flots & des vents.

Cette solemnité passa de l'Egypte chez les

Grecs & chez les Romains, où le culte d'Iſis était établi, comme il eſt aiſé de le prouver par un grand nombre de médailles Grecques & Romaines, où l'on reconnaît la figure & les attributs de cette déeſſe. Les myſtères d'Iſis eurent cependant beaucoup de peine à s'introduire à Rome, par la fermeté de pluſieurs conſuls qui s'oppoſèrent à leur célébration; mais l'empereur Commode fut ſi zélé pour ces cérémonies, qu'afin d'honorer cette prétendue divinité, il ſe déshonora juſqu'à ſe faire raſer, pour porter ſur ſes épaules pendant une proceſſion le ſimulacre d'Anubis.

Les Suèves, les Germains, les Gaulois élevèrent des temples à Iſis. Il y en avait un à Iſſy, près Paris, dédié à la grande déeſſe des Egyptiens; mais elle en avait un ſur-tout d'une magnificence extraordinaire à Saïs en Egypte, ſur le pavé duquel on liſait: « Je ſuis tout ce qui a été, ce qui » eſt, & qui ſera, & nul d'entre les mor» tels n'a encore levé mon voile. »

Les prêtres de cette déeſſe s'appellaient *Iſiaques*: ils étaient vêtus de longues robes de lin. Ils portaient à Rome une beſace, une clochette, & une branche d'abſynte marine à la main. Au lever du ſoleil, ils avaient ſoin d'ouvrir les portes du temple qu'ils deſſervaient, & après s'être proſternés devant l'idole, ils ſe répandaient dans la ville pour demander l'aumône; puis ils revenaient ſe proſterner devant la ſtatue, ils la couvraient d'un voile & refermaient le temple. Ces

prêtres se piquaient d'une grande austérité: ils ne salaient jamais leurs viandes, pour être plus chastes; ils s'abstenaient de manger de la chair de cochon & de celle de mouton, & ne buvaient que peu de vin, si l'on daigne en croire Plutarque : mais l'histoire Romaine atteste que ces hypocrites mendians se mêlaient volontiers des plus sales intrigues, & tout le monde connaît l'aventure de Pauline violée par Mundus dans un temple d'Isis. Ovide dit quelque part : « Ne » fuyez point le temple de la Géniſſe du Nil, » elle enseigne aux dames à faire ce qu'elle » a fait pour Jupiter. »

Quoique dans la mythologie Egyptienne, Osiris & Isis, pris pour le soleil & la lune, soient deux divinités étroitement liées ensemble, il s'en faut beaucoup que toutes deux obtinssent également la même portion de respect des peuples La déesse recevait presque tous les vœux des dévots, tandis qu'Osiris devait se contenter de quelques légers grains d'encens. Une fois l'année seulement, il jouissait de toute la plénitude de sa gloire. Dans ce jour solemnel, on exposait à la vénération publique les habits du dieu, qui étaient de la couleur de la lumière.

Le bœuf était le symbole d'Osiris : on le trouve quelquefois avec une tête d'épervier, & le corps d'un homme : quelquefois il paraît emmailloté, comme les momies, portant sur la tête un ornement assez singulier, d'où par en bas sortent deux espèces de cornes, &

tenant d'une main un fouet & de l'autre un bâton augural recourbé. Isis est ordinairement représentée portant un navire sur sa main, comme ayant appris aux hommes l'art de la navigation, ou du moins celui de se servir des voiles pour naviger.

CHAPITRE IX.

Anubis, Sérapis, Canope, le Bœuf Apis, & autres Divinités des Egyptiens.

ANUBIS.

Cet Anubis, fils du dieu Osiris, partageait particulièrement les honneurs divins avec sa mère Isis. On le représentait ordinairement avec une tête de chien, & tenant un sistre d'une main & un caducée de l'autre; ce qui, à l'aide de quelques autres conjectures, a fait croire à plusieurs auteurs, avec beaucoup de vraisemblance, que le Mercure des Grecs & l'Anubis des Egyptiens ont été le même dieu. Quoi qu'il en soit, la ville de Cynopolis fut bâtie en son honheur, & l'on y nourrissait des chiens appellés *les chiens sacrés*, parce que dans son tems Anubis avait été un grand chasseur. Ce dieu, sur le compte duquel les Chrétiens & les Payens se sont égayés, fut long-tems en grande faveur à Rome; mais l'affaire de Mundus, que nous avons rapportée dans le chapitre précédent, lui fit quelque tort, ainsi qu'au culte de sa

divine mère. Ses prêtres furent crucifiés, ſon temple ruiné, & les ſtatues de la mère & du fils jettées dans le Tibre.

SÉRAPIS.

Les Egyptiens révéraient Sérapis plus qu'aucune autre divinité, & ce dieu était certainement adoré en Egypte avant le règne des Ptolomées. Ce n'était pas ſeulement le dieu tutélaire du royaume, c'était le patron particulier des principales villes & ſurtout d'Alexandrie, qui dans tous les tems, ſe plut à lui rendre des honneurs extraordinaires. Tacite en parle comme d'une eſpèce de divinité univerſelle, qui repréſentait en même tems Eſculape, Oſiris, Jupiter & Pluton. On le prenait auſſi quelquefois pour Jupiter-Hammon, pour le Soleil & pour Neptune. Au moins les attributs de ce dieu, recueillis ſur différentes médailles, donnent lieu à cette conjecture. Par rapport à cette idée de dieu unique, les Payens ont indignement publié que les Chrétiens & les Juifs, qui ne reconnaiſſaient qu'un ſeul Dieu, adoraient Sérapis.

Cependant ce dieu Sérapis n'était pas une divinité Egyptienne, ou ſi ſon origine était telle, la nation ne poſſédait pas ſa ſtatue, qui appartenait aux habitans de Sinope, ville fort éloignée d'Alexandrie; & voici ce qui donna lieu au culte religieux qui fut établi en ſon honneur.

Ptolomée Soter, fils de Lagus, ayant choiſi Alexandrie pour le ſiège de ſon empire, voulut orner cette ville de pompeux édifices,

& entr'autres d'un temple qui ſurpaſſât en magnificence tous les monumens conſacrés aux dieux par les différens rois d'Egypte. Lorſque ce temple ſuperbe fut élevé entre tant de dieux, qui recevaient les ſupplications des mortels, il ne ſût à qui donner la préférence. Comme il nageait dans cette incertitude, un génie céleſte & d'une taille au-deſſus de l'humaine, lui apparut en ſonge, & lui conſeilla de faire venir la ſtatue de Jupiter de Sinope. A ſon réveil il raconta ſa viſion à Timothée, ſavant Athénien de la race des Eumolpides, & ſur ſon conſeil, il envoya des ambaſſadeurs au roi de Sinope, avec de riches préſens, pour prier ce monarque de vouloir bien lui accorder ſon dieu. Sydrothémis, c'était le nom de ce roi, fut trois ans à ſe déterminer ; mais enfin il fut, malgré lui, obligé d'acquieſcer à la demande de Ptolomée : car le dieu, de lui-même, ſe rendit ſur le vaiſſeau des ambaſſadeurs, qui auſſitôt ayant mis à la voile, par un miracle encore plus inoui, ſe trouvèrent au bout de trois jours dans le port d'Alexandrie.

A l'arrivée du dieu, la joie fut univerſelle dans cette ville : Ptolomée le fit conduire avec la plus grande pompe dans le temple qu'il lui avait deſtiné, & il reconnut que non-ſeulement c'était le même portrait qui lui était apparu, mais même que c'était l'image de Jupiter Sérapis, que les Egyptiens adoraient pour le dieu Pluton. Lorſque Veſpaſien vint à Alexandrie. Il fut conſulter

l'oracle de Sérapis, & par une politique assez ordinaire aux empereurs Payens, il fit publier que ce dieu lui avait dévoilé les futures prospérités de l'empire.

Le culte de Sérapis passa des Egyptiens chez les Grecs & de-là chez les Romains, qui élevèrent à cette divinité un temple superbe dans le cirque de Flaminius, où une foule incroyable de malades allaient lui demander leur guérison, & où les jeunes gens venaient continuellement le solliciter de les favoriser dans leurs amours. Les empereurs, témoins des maux étrangers que causait cette superstition, abolirent le culte de Sérapis, & Théodose fit abattre son temple à Alexandrie.

Ce temple, qu'on appellait *Sérapéon*, était bâti hors de l'enceinte de la ville, parce que les loix d'Egypte défendaient d'immoler des victimes sanglantes dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le sang de telles hosties. La statue du dieu, composée de l'assemblage de tous les métaux & de tous les bois, touchait de chacune de ses mains les deux côtés de l'édifice. On avait ouvert à l'orient une petite fenêtre avec tant de justesse, qu'à un certain jour, quelques rayons du soleil s'échappaient par cette ouverture, & venaient frapper les lèvres de Sérapis, ce que le peuple prenait pour des caresses que l'Astre faisait à la divinité. Strabon nous a tracé le tableau de la gayeté des pélerinages que l'on faisaient au temple de Sérapis. « Vers le tems de certai-

» nes fêtes, dit cet auteur, on ne saurait » croire la multitude de gens qui descendent » sur un canal d'Alexandrie à Canope, où est » le temple. Jour & nuit ce ne sont que » des bateaux pleins d'hommes & de fem- » mes, qui chantent & qui dansent avec » toute la liberté imaginable. A Canope, il » y a sur le canal une infinité d'hôtelleries, » qui servent à retirer les voyageurs, & à » favoriser les divertissemens. » Lors de la destruction de ce fameux temple, on reconnut la plus grande partie des fourberies que les prêtres mettaient en usage pour tromper le peuple. Mille chemins cachés leur facilitaient les moyens de pénétrer dans le temple & d'y faire mouvoir certaines machines, qui paraissaient opérer des prodiges aux yeux d'un peuple grossier & superstitieux.

Sérapis, figuré comme Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & comme Plutus ou Pluton qui préside aux enfers & aux lieux souterrains, sur-tout aux mines, & par conséquent aux richesses, est tantôt représenté avec un aigle, tantôt avec le chien cerbère ; mais on le trouve plus souvent avec un boisseau, ou un panier sur la tête. Type, qui signifie que non-seulement l'abondance & les biens viennent des dieux, mais aussi qu'ils les dispensent aux mortels selon leur volonté.

CANOPE.

Suidas nous apprend quelle est l'origine de cette singulière divinité. Il s'éleva, dit-il,

un très-grand différend entre les Chaldéens, les Egyptiens & les autres peuples voiſins, ſur la primauté & la puiſſance de leurs dieux. Après bien des conteſtations à ce ſujet, qui pouvaient par la ſuite dégénérer en guerre ouverte, il fut arrêté qu'on les oppoſerait les uns aux autres, & que celui qui remporterait la victoire, ſerait reconnu pour ſouverain. Or les Chaldéens adoraient le feu, & cet élément diviniſé eut bientôt dévoré les dieux d'or, d'argent, de pierre & de bois qui entrèrent en lice avec lui ; & il allait être déclaré le dieu ſuprême, lorſqu'un prêtre de Canope, ville d'Egypte, s'aviſa de prendre une cruche de terre, qui ſervait à la purification des eaux du Nil, d'en boucher les trous avec de la cire, de la remplir d'eau, & de la poſer ſur la téte du dieu Canope, qui devait lutter contre le feu. Auſſi-tôt que la ſtatue fut poſée ſur le braſier, l'action du feu fit fondre la cire, l'eau s'écoula par les trous du vaſe & éteignit le feu. Canope fut proclamé le ſouverain des dieux, grace à la fourberie de ſon prêtre.

On raconte encore la choſe d'une autre manière. Le dieu Canope n'était qu'une miſérable cruche percée d'une infinité de trous imperceptibles, de l'ouverture de laquelle, s'élevait une tête d'homme ou de femme, ou de chien, ou de bouc, ou d'épervier. Le miniſtre en boucha tous les trous avec de la cire, & le dieu ne dût qu'à ſes qualités perſonnelles la victoire qu'il remporta ſur ſon concurrent.

LE BŒUF APIS.

Les Egyptiens prétendaient que l'ame de leur dieu Oſiris s'était à ſa mort réfugiée dans le corps d'un bœuf, & qu'elle avait choiſi par prédilection cette retraite, à cauſe que le bœuf eſt le ſymbole de l'agriculture, dont cette divinité avait la perfection tant à cœur. Ce n'était donc pas particulièrement le bœuf que ce peuple adorait, mais Oſiris ſous la figure du bœuf.

Si les prêtres d'Egypte n'avaient pas prêté leur miniſtère à la recherche du bœuf Apis, prêt à ſuccomber ſous le poid des années, on lui aurait trouvé difficilement un ſucceſſeur. Il fallait que le bœuf dieu eût une marque blanche & quarrée ſur le front, la figure d'un aigle ſur le dos, un nœud ſous la langue en forme d'eſcarbot, les poils de la queue doubles, & un croiſſant ſur le flanc droit: il fallait que la géniſſe qui l'avait porté, l'eût conçu d'un coup de tonnerre: toutes marques difficiles ou même impoſſibles à rencontrer ſur un même animal; mais ces difficultés diſparaiſſaient ſans doute par l'induſtrie des prêtres, qui avaient ſoin d'imprimer de bonne heure ces taches divines à un jeune veau, & ſi ſouvent ils différaient à montrer le dieu au peuple; c'était apparemment parce qu'ils n'étaient pas encore bien aſſurés de la réuſſite de leurs opérations.

Auſſi-tôt qu'on avait découvert le bœuf Apis, une joie univerſelle ſe répandait par-

tout le royaume. On allait le reconnaître en cérémonie, & il était conduit avec beaucoup de pompe dans la ville du Nil, où on le nourrissait splendidement pendant quarante jours. Des femmes, choisies entre les plus aimables, dans la parure la plus galante, avaient seules l'honneur d'approcher & de servir le taureau divin, qui s'étant remis de ses fatigues, entrait dans une barque superbement dorée, & descendait le Nil jusqu'à la ville de Memphis : c'était alors qu'il jouissait pleinement de toutes les prérogatives de la divinité. Tous les prêtres, dans leurs habits sacerdotaux, le roi & sa cour, & sans doute tout l'immense peuple de cette ville royale, venaient le recevoir au débarquement. On le conduisait en procession au temple d'Osiris, où on lui avait préparé deux magnifiques étables, & les enfans qui, pendant la marche, avaient le bonheur d'être frappés de son haleine, ne manquaient jamais d'en recevoir le don de prophétie. Il était rare que le bœuf Apis parût en public, après avoir pris possession de ses palais ; & la chose n'arrivait que pendant quelques solemnités extraordinaires. Cependant on lui faisait prendre l'air, & il paraissait quelquefois sur un préau, où les étrangers avaient la liberté de le voir & de l'adorer.

Il est probable que l'ame d'Osiris s'ennuyait souvent d'être consignée dans la même demeure ; car les livres sacrés des Egyptiens fixaient à un certain tems la durée de la vie

du bœuf Apis : & quand ce tems était arrivé, les miniſtres le conduiſaient ſur les bords du Nil, dans les eaux duquel ils le noyaient avec beaucoup de vénération & de cérémonie. Enſuite on l'embaumait, & on lui faiſait des obſéques ſi magnifiques & ſi diſpendieuſes, que ceux qui étaient chargés d'en faire les frais, s'y ruinaient preſque toujours. Le bœuf dont on célébra les funérailles du tems de Ptolomée Lagus, coûta plus de cinquante talens à la nation. Depuis la mort d'Apis, juſqu'à la découverte & à l'inſtallation de ſon ſucceſſeur, le peuple devait être dans la douleur & dans le deuil ; mais auſſi-tôt que les prêtres avaient fait annoncer le commencement du règne du nouveau bœuf dieu, les réjouiſſance prenaient la place de la triſteſſe, & la fête durait ſept jours.

Sous le règne de Cambyſe, il arriva un étrange malheur aux prêtres d'Apis. Ce prince revenant de ſa malheureuſe expédition d'Ethiopie, trouva dans la joie le peuple de Memphis, qui célébrait l'heureuſe renaiſſance de l'animal dieu. Il crut qu'on ſe réjouiſſait de ſon infortune ; d'un coup d'épée, il abattit à ſes pieds le taureau ſacré, & força l'ame d'Oſiris d'errer ſans doute, en attendant qu'on lui eût préparé une nouvelle demeure. Les prêtres furent fuſtigés, & tous ceux qui célébraient cette ſuperbe fête furent ou mutilés ou maſſacrés.

On venait ſouvent conſulter le dieu Apis comme un oracle. Celui qui voulait l'in-

terroger, devait approcher la bouche de ſon oreille, & ſe boucher les ſiennes avec les mains ; dans cet état, il lui faiſait ſa demande, & à pas précipités, & ſans quitter ſa poſture contrainte, il ſortait de l'enceinte du temple, & les premières paroles qu'il entendait, en baiſſant les bras, étaient cenſées la réponſe du Dieu. On tirait encore de bons & de malheureux augures, ſuivant qu'il recevait bien ou mal la nourriture qu'on lui préſentait : s'il affectionnait une de ſes loges plutôt que l'autre, cela préſageait le bonheur ou le malheur de l'Egypte.

LE NIL.

Il n'eſt pas étonnant que les Egyptiens qui diviniſaient tout, ayent accordé les honneurs divins à un fleuve, dont ils tiraient une ſi grande utilité. Le Nil était pour eux non-ſeulement un grand dieu, mais même le plus puiſſant des dieux ; & pluſieurs auteurs avancent qu'ils le vénéraient ſous le nom d'Oſiris. On célébrait ſa fête vers le ſolſtice d'été, tems auquel le Nil commence à croître & à ſe répandre dans les campagnes qu'il doit féconder. On ſe rendait alors ſur ſes bords pour chanter ſes louanges & le remercier d'avance des biens qu'il allait procurer au pays ; puis par forme de ſacrifice, on jettait dans ſes eaux de l'orge, du bled & d'autre fruits. Aujourd'hui ce tems ſe paſſe en réjouiſſance dans toute l'étendue de l'Egypte, mais cette eſpèce de ſacrifice ne ſubſiſte plus.

Les Egyptiens célébraient la fête de Minerve par des illuminations. C'était surtout dans la ville de Saïs que cette déeſſe était adorée. Pendant celle d'Iſis, les plus dévots, ſans aucune pudeur, ſe déchiraient toutes les parties du corps avec une diſcipline. Les femmes n'étaient pas les moins empreſſées à donner au public le ſpectacle ſingulier de leur mortification. Cet exercice commençait après le ſacrifice qu'on faiſait d'un bœuf bien conformé à la femme d'Oſiris ; car c'eût été un crime que de lui immoler une vache. La chèvre était conſacrée à Jupiter, & on lui ſacrifiait un bélier. On offrait des chèvres & des brebis au dieu Pan, & Bacchus & la Lune devaient ſe contenter d'un porc, dont on brûlait la queue, la rate & la graiſſe dans le feu ſacré. C'était pendant les orgies de Bacchus, que les femmes Egyptiennes promenaient dans les rues l'infame repréſentation de Priape. La fête de Diane n'était qu'un monſtrueux aſſemblage de débauches & de bouffonneries.

L'utilité dont paraiſſait être le crocodile pour la ſûreté des frontières de certaines provinces de l'Egypte, qu'il garantiſſait des incurſions des Arabes & des Lybiens, par la crainte qu'avaient ces Barbares d'en être dévorés, lui fit ſans doute accorder les honneurs divins. Dans d'autres cantons la même crainte de cet animal terrible les fit attribuer à ſon ennemi, appellé vulgairement le rat de Pharaon, qu'on ſuppoſait avoir l'habileté de s'inſinuer dans

le ventre du crocodile, dont il rongeait les entrailles. Si l'on cherchait à dépouiller l'antiquité Egyptienne de toutes les fables qu'on lui a prêtées, on remarquerait, peut-être avec étonnement, que le ſeul ſentiment de la reconnaiſſance a été l'unique motif des ſuperſtitions de ce peuple, d'ailleurs infecté de la doctrine de la tranſmigration des ames dans le corps des animaux.

Quoique le témoignage d'Hérodote (L. 2.) ſoit de quelque poids, il n'eſt pas poſſible de diſculper les Egyptiens d'avoir ſacrifié des victimes humaines à leurs fauſſes divinités. Plutarque, Diodore, & un grand nombre d'auteurs après eux, nous atteſtent que dans la Thébaïde on immolait des hommes à Junon Lucine, & que par prédilection on égorgeait ſur l'autel, en horreur de Typhon, l'aſſaſſin d'Oſiris, tous les étrangers dont les cheveux étaient roux.

Remarquons que le culte n'était pas uniforme dans toute l'étendue de l'Egypte, & qu'il était libre à chaque province, à chaque ville, à chaque hameau de ſe faire des dieux à ſon choix. De-là l'étonnante quantité de divinités extravagantes, dont les prêtres tiraient parti pour tenir les peuples dans la dépendance, & qu'ils faiſaient ſouvent ſervir à l'intérêt général du ſacerdoce, ou à la vengeance particulière de ſes membres. Les humbles adorateurs du crocodile ont ſouvent pourſuivi cruellement les dévots à l'ichneumon ſon terrible ennemi ; & ceux qui

s'agenouillaient

ſang de ceux qui adreſſaient leurs prières à l'Ibis. L'extrême tolérance du gouvernement fit naître la barbare intolérance des peuples, dont les prêtres faiſaient jouer les reſſorts à leur gré.

CHAPITRE X.

Gouvernement, Loix, Mœurs & Uſages des anciens Egyptiens.

LA nation Egyptienne étoit diviſée en cinq claſſes; les prêtres, les ſoldats, les laboureurs, les paſteurs & les artiſans. Les prêtres, organes des dieux, & preſque toujours miniſtres des rois, occupaient le premier rang après eux, & poſſédaient de grands priviléges & de grands revenus. Les ſoldats, contens des honneurs qu'on leur prodiguait, ne portaient pas leur ambition au-delà des beſoins de la vie, auxquels l'état fourniſſait abondamment, & les trois autres ordres, ſatisfaits de leur heureuſe médiocrité & de l'eſtime qu'on faiſait de leurs talens, vivaient ſans inquiétude & ſans jalouſie. Dans cette enfance du monde, on ſe reſſouvenait que le dernier des citoyens, deſcendu du même père, était égal par ſa naiſſance à celui qui foulait avec le pied les premiers degrés du trône; on n'attachait aucune diſtinction au frivole honneur d'être né d'un père indolent & titré, ou d'un

laboureur utile & eſtimable ; il ſuffiſait pour être conſidéré, de n'avoir aucuns vices, d'obéir aux loix & de ſervir ſon pays dans la profeſſion où le hazard vous avait naître. L'Egypte n'était qu'une famille, dont le roi était le père, & les ſujets les enfans.

L'Egyptien, naturellement grave & ſérieux, conçut le premier que la perfection d'un bon gouvernement conſiſte à rendre la vie commode & les peuples heureux, & les loix que promulguèrent ſes premiers rois, tendirent toutes à cette fin.

Le royaume d'Egypte étoit héréditaire, & au défaut de ſucceſſeur, on choiſiſſait le prince dans la claſſe des prêtres ou dans celle des guerriers. Lorſqu'un ſoldat parvenait à la couronne, on l'initiait dans tous les myſtères du ſacerdoce, parce que les prêtres étaient non-ſeulement les organes des dieux, mais auſſi les dépoſitaires & les interprètes des loix du royaume, dont le ſouverain devait être particulièrement inſtruit.

Les rois d'Egypte, dit Diodore, n'étaient entourés que des perſonnages de l'état les plus diſtingués par leurs connaiſſances, leur mérite & leurs vertus ; & comme ces grands devaient avoir la liberté de les approcher dans tous les tems, on n'en ſouffrait point d'autres auprès d'eux ; nul eſclave, nul étranger, n'était admis à les ſervir ; ces derniers auraient détruit le germe des ſentimens nobles & généreux que les autres ſe ſeraient efforcé de faire éclore ; car, ajoute le même auteur,

les monarques ne ſe portent à des excès vicieux, que lorſqu'ils y ſont excités par de lâches & vils adulateurs, & qu'ils trouvent d'infâmes miniſtres prêts à ſervir leurs honteuſes paſſions.

Aux coutumes reçues parmi les premiers habitans de l'Egypte, ſuccédèrent des loix digérées par un de leurs monarques, & qui faiſaient partie de ce qu'on appellait les livres ſacrés. C'était dans cette précieuſe collection que les ſujets allaient étudier ce qu'ils devaient à leur prince, & que le roi apprenait quelles étaient ſes obligations envers ſes ſujets.

Les anciens auteurs nous ont laiſſé un tableau intéreſſant de la vie privée des rois d'Egypte, qui entre néceſſairement dans le plan de cet ouvrage. Dès le point du jour ils s'arrachaient des bras du ſommeil pour ſe livrer avec recueillement à la diſcuſſion des plus importantes affaires de l'état. Si-tôt qu'ils étaient habillés, ils ſe rendaient au temple pour y offrir un ſacrifice. Entourés de leurs courtiſans, ils aſſiſtaient à la prière que le pontife ſuprême prononçait à haute voix, & dans laquelle il demandait aux dieux la conſervation du monarque, la continuation de leurs faveurs pour lui, & l'abondance de tous les biens, parce que toutes ſes actions ne tendaient qu'à rendre heureux les peuples qu'il gouvernait ſuivant la juſtice & les loix du pays. Ce diſcours n'était jamais chargé de reproches amers, de perſonnalités révoltan-

tes, qui aigriſſent les eſprits plus ſouvent qu'elles ne les corrigent : en prodiguant des éloges à ce que le prince avait fait de louable, on croyait l'engager à mériter de nouvelles louanges. La prière faite, le ſacrifice achevé, on ouvrait les livres ſacrés, & on y liſait quelques traits vertueux de la vie des grands hommes qui avaient bien mérité de leur patrie, & dont on avait recueilli les maximes & les conſeils.

En général, la nation Egyptienne était ſobre, & les ſouverains l'étaient auſſi. Leur table ſe trouvait réglée par la loi, tant pour la quantité que pour la qualité des mets. Le goût n'entrait pour rien dans la nourriture qui leur était préſentée, il ſuffiſait que les beſoins de la nature fuſſent ſatisfaits.

Le premier & le plus eſſentiel devoir des monarques, eſt celui de rendre la juſtice à leurs peuples, & c'eſt celui que les rois Egyptiens cherchaient à remplir préférablement aux autres. On les voyait ſouvent prendre en main le glaive de Thémis pour ſoutenir l'innocence timide & opprimée contre l'oppreſſeur hardi & criminel. Trente juges, choiſis entre les plus reſpectables citoyens des principales villes, formaient dans la capitale un conſeil ſuprême qui jugeait tout le royaume. L'eſtime publique, toujours clairvoyante, & jamais la faveur aveugle, nommait le chef qui préſidait à cette auguſte compagnie. L'état fourniſſait amplement à la ſubſiſtance de ces juges, afin que,

libres de tous ſoins, ils ſe donnaſſent tout entiers aux affaires, & qu'ils rendiſſent la juſtice avec cette intégrité, qu'on peut rarement rencontrer dans des hommes que preſſent des néceſſités toujours renaiſſantes.

L'indigent & le riche, le faible & le puiſſant, le ſimple & l'homme inſtruit, trouvaient un facile accès auprès de ces magiſtrats, dont l'équité prononçait les ſentences. Jamais le preſtige de l'éloquence ne fit gagner à ce tribunal une cauſe injuſte ou ſeulement douteuſe. On plaidait par écrit, &, après que la conteſtation avait été ſuffiſamment éclaircie, le préſident ſe levait, recueillait les voix des conſeillers; & s'approchant de la partie qui devait gagner ſa cauſe, il lui faiſait toucher l'image de la vérité ſans yeux, qui pendait à ſon collier d'or.

Jamais peuple ne reſpecta plus ſes anciennes loix, & aucun ne prit de plus juſtes meſures pour les conſerver dans toute leur intégrité. Les uſages mêmes les plus indifférens ſe perpétuaient en Egypte d'âge en âge, avec une rigidité qui allait juſqu'au ſcrupule. Une coutume nouvelle eût paſſé pour un prodige.

Le meurtrier volontaire, de quelque rang qu'il fût, n'obtenait jamais de grace. Le parjure était puni de mort. Comme il avait outragé les dieux en jurant par leur nom, & qu'il avait rompu le plus ferme lien de la ſociété en trahiſſant la bonne foi, on lavait ces deux crimes dans ſon ſang. La peine infligée au

calomniateur, était la même qu'aurait ſubi l'accuſé reconnu coupable. Quiconque pouvait arracher un citoyen à la mort, & ne le faiſait pas, était regardé comme un aſſaſſin, & puni comme s'il eût commis le forfait. Si l'on ne pouvait ſauver un homme, on devait au moins dénoncer celui qui lui avait fait violence, ſous peine de châtiment.

Un regiſtre public était chargé de tous les noms des citoyens, & chacun d'eux devait déclarer quelle était ſa profeſſion, & par quels moyens honnêtes il fourniſſait à ſa ſubſiſtance journalière. S'il faiſait une fauſſe déclaration, il était puni de mort.

On ne voyait point en Egypte l'inhumain créancier ravir la liberté & les triſtes reſtes d'une fortune évanouie à ſon débiteur indigent; il n'était permis d'emprunter qu'à condition d'engager au créancier le corps de ſon père; & comme c'eût été ſe couvrir d'infamie que de ne pas retirer promptement ce précieux gage, les dettes contractées de cette façon, s'acquittaient avec une extrême ponctualité.

La loi permettait aux Egyptiens la pluralité des femmes, excepté aux prêtres, qui n'en devaient épouſer qu'une. Tous les enfans qui provenaient de ces mariages, ſoit avec des citoyennes, ſoit avec des eſclaves, étaient réputés libres & légitimes. Nous avons déjà remarqué, que depuis les fauſſes divinités Oſiris & Iſis, les mariages entre les frères & les ſœurs étaient non-ſeulement honorés, mais même recommandés.

Le reſpect pour les vieillards était un des principaux liens qui attachaient intimement les citoyens les uns aux autres. On ſe levait devant eux, par-tout on leur cédait la place d'honneur, & c'eſt de l'Egypte que ce reſpectable uſage a paſſé à Lacédémone. Les Chinois en ont fait le plus ferme appui de leur gouvernement.

Jamais peuple n'a porté plus loin le ſentiment de la reconnaiſſance; l'ingratitude paſſait en Egypte pour un crime horrible & impardonnable. Qu'attendre, diſoit-on, d'un citoyen qui oublie le bienfait qu'il a reçu? Il ne peut être qu'un juge inique, qu'un lâche ſoldat, & qu'un mauvais citoyen. Cet enfant coupable, s'il n'eſt bientôt étouffé, trahira la patrie, qui eſt ſa mère.

Nous avons déjà dit qu'après les miniſtres des dieux, les défenſeurs de l'état tenaient le premier rang dans l'Egypte. On avait aſſigné aux ſoldats douze *arures* (environ ſix de nos arpens de terre) qui étaient exemptes de toute impoſition. Outre ce bien qu'ils faiſaient valoir, chaque ſoldat recevait par jour une diſtribution de cinq livres de pain, deux livres de viande & une pinte de vin. L'armée était compoſée de plus de quatre cents mille combattans, entre leſquels il y avait un corps de cavalerie très-conſidérable, & qui était regardé comme le meilleur de l'univers. Ces guerriers, dont l'éducation était mâle & ſévère, s'exerçaient continuellement à la courſe à pied, à la courſe à cheval, &

à conduire des chariots. Comme le fils ſe trouvait par la loi attaché invinciblement à la profeſſion de ſon père, il n'avait que lui pour maître dans ſes exercices, & la crainte de l'infamie, qui était la ſeule punition réſervée aux lâches & à ceux qui fuyaient dans le combat, retenait tous ces ſoldats dans le devoir. Il ne faut cependant pas inférer delà que les Egyptiens formaſſent une nation guerrière : poſſeſſeurs d'un pays fertile qui fourniſſait abondamment à tous leurs beſoins, naturellement pacifiques & froids, portés à l'étude des ſciences & à la perfection des arts, qui étaient preſque tous nés parmi eux, ils aimèrent mieux avoir les peuples voiſins pour diſciples que pour eſclaves ; & ſi quelques-uns de leurs rois furent conquérans, ce fut une épidémie qui ne gagna jamais le corps de la nation.

Nous devons aux Egyptiens une grande partie des inventions utiles. L'attention que le gouvernement avait de récompenſer les inventeurs, ſoit pendant leur vie, ſoit après leur mort, multipliait les connaiſſances utiles, & en faiſait naître de nouvelles. Ils obſervèrent les premiers le cours des aſtres, ils inventèrent & perfectionnèrent la médecine. Ils raſſemblèrent des bibliothèques, à qui ils donnèrent le nom de tréſor des remèdes de l'ame ; & les monumens qui ſubſiſtent encore en Egypte, atteſtent à quel degré de perfection ils avaient porté l'architecture, la peinture & la ſculpture.

Après les prêtres & les ſoldats, on comptait les laboureurs, les paſteurs & les artiſans, dont les profeſſions étaient honorables & eſtimées, ſur-tout les deux premières, ſi utiles, ſi intéreſſantes, & ſans leſquelles toutes les autres claſſes de citoyens ne pouvaient ſubſiſter. Ils partageaient avec une ſorte d'égalité les bienfaits de la nature, qui, par d'abondantes récoltes, ſe plaiſait à couronner leurs travaux.

CHAPITRE XI.

Embaumement des corps, & funérailles des Egyptiens.

TANDIS que les Egyptiens ne regardaient leurs maiſons que comme une hôtellerie de paſſage, ils conſidéraient les ſépulcres comme des demeures que les corps devaient habiter pendant une longue ſuite de ſiècles, & c'eſt ce qui les engagea ſans doute à conſtruire ces magnifiques pyramides, qui juſqu'ici ont échappé à la deſtruction.

Lorſque quelqu'un était mort dans une maiſon, tous les parens pouſſaient de longs & de douloureux gémiſſemens, & ſe frappaient les différentes parties de leur corps, juſqu'à en faire ruiſſeler le ſang; ils ſe couvraient de leurs plus mauvais habits, & s'abſtenaient de boire du vin & de toucher à aucun

mets délicat. On appellait les embaumeurs, qui, au rapport d'Hérodote, préſentaient trois différens modèles de morts, peints ſur du bois, tous trois d'un prix plus ou moins conſidérable, & ſi-tôt que le choix était fait, ils ſe mettaient en travail.

S'il était queſtion de l'embaumement le plus recherché, ils tiraient avec un fer oblique la cervelle par les narrines, & la faiſaient ſortir en partie de cette manière, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduiſaient dans la tête. Enſuite ils faiſaient une inciſion dans le flanc avec un pierre d'Ethiopie aiguiſée. Par cette ouverture, ils ôtaient toutes les entrailles, les nettoyaient, les paſſaient au vin de palmier, & dans des aromates broyés, & enſuite ils rempliſſaient le ventre de myrrhe pure, broyée, de canelle & d'autres parfums, avant que de le recoudre. Cela fait, on ſalait le corps, en le couvrant *de natrum* pendant l'eſpace de ſoixante-dix jours; ce terme expiré, on lavait le mort & on l'enveloppait de bandes de toile de lin, coupées & enduites avec une certaine gomme. C'était dans cet état qu'il était remis aux parens, qui le dépoſaient dans un étui de bois de forme humaine.

La ſeconde manière d'embaumer les corps conſiſtait à injecter avec des ſeringues une certaine liqueur onctueuſe, tirée du cèdre, dans le ventre du mort, ſans y faire aucune inciſion & ſans en tirer les entrailles. Cette

liqueur avait la force de consumer le ventricule & les entrailles. On salait ensuite le corps, pendant les soixante-dix jours prescrits, & on le rendait aux parens.

La troisième façon se réduisait à faire quelqu'injections dans le fondement, & à laisser passer le corps soixante-dix jours dans le nitre. Les embaumeurs, chargés de ces sortes d'opérations, étaient fort considérés dans l'Egypte, mais celui qui faisait l'incision n'était vu qu'avec une certaine horreur. On prétend que ces gens rempliſſaient leurs lugubres fonctions avec tant de dextérité, qu'ils conservaient la figure entière du corps, les traits même du visage, & jusqu'aux poils des paupières & des sourcils.

Ce sont ces cadavres ainsi embaumés ou desséchés que nous appellons momies ou *mumies*, & le cercueil dans lequel on les enfermait était de bois de sycomore, qui se conserve, dit-on, sain pendant l'espace de trois mille ans. On en trouve fréquemment dans les déserts sablonneux de la Lybie, & ces momies sont les squélettes des cadavres enterrés dans ces déserts, afin de pouvoir les conserver en entier sans les embaumer. On en rencontre d'autres dans les fosses ou catacombes proches le grand Caire, où les Egyptiens enfermaient les cadavres après les avoir embaumés. Ces dernières sont celles que l'on recherche avec plus de soin.

Par ce récit, on voit quel soin les Egyptiens prenaient des morts. Comme on gardait

précieuſement leurs triſtes reſtes dans un appartement deſtiné à cet uſage, les enfans, en voyant les corps de leurs ancêtres, s'accoutumaient à chérir leurs vertus que le public avait reconnues ; car avant que de parvenir aux honneurs de la ſépulture, il fallait en être déclaré digne, par un jugement authentique, dont les rois mêmes n'étaient pas exempts. Pour cet effet les juges s'aſſemblaient au-delà d'un lac qu'ils paſſaient dans une barque, conduite par le nautonnier Charon, ce qui a donné lieu à la fable inventée par les Grecs. L'accuſateur public ſe préſentait devant ce terrible tribunal, & s'il prouvait la conduite criminelle du mort, ſa mémoire était flétrie, & il était privé des honneurs funéraires ; ſi au contraire l'accuſateur n'avait rien à dire contre lui, on procédait aux cérémonies de ſon inhumation, on faiſait ſon panégyrique, on rappellait publiquement ſes vertus ; mais on ne diſait rien de ſa naiſſance, qu'il ne devait qu'au hazard, & qui à peine peut ajouter quelque luſtre aux qualités perſonnelles. Combien de rois d'Egypte, craints, déteſtés pendant leur vie, mais obéis, ont été privés de la ſépulture, & jugés à la rigueur après leur mort par ces mêmes magiſtrats auxquels le reſpect dû au trône avait trop long-tems impoſé ſilence!

Hérodote nous apprend que le deuil en Egypte durait quarante ou ſoixante-dix jours.

CHAPITRE XII.

Mœurs & Uſages des Egyptiens modernes.

L'EGYPTE, actuellement ſous la domination des Turcs, eſt gouvernée par un pacha, qui fait ſa réſidence au grand Caire. Il a ſous ſes ordres vingt-quatre beys ou lieutenans de gouverneur, qui commandent dans vingt-quatre départemens différens. Ces places, dont aucune n'eſt héréditaire, ſont fort difficiles à conſerver : il ſuffit de pouvoir les payer au pacha pour y parvenir. Il les accorde aſſez ſouvent à ceux qui ont l'audace de s'en frayer le chemin par un aſſaſſinat; ce qui fait de la cour de ces petits tyrans un repaire de meurtriers, toujours diſpoſés à acheter le droit de commettre un crime, qui preſque toujours eſt vengé par un autre crime. Ces horreurs recidivées ſont une des principales ſources qui rempliſſent le tréſor du pacha du Caire.

Une milice aſſez conſidérable, à la tête de laquelle ſont les janiſſaires, défend le pays contre les incurſions des Arabes, & contre les autres ennemis ou étrangers ou nationaux. Un cadi connaît dans chaque ville de toutes les diſcuſſions qui s'élèvent entre les particuliers. Le muphti ou miniſtre de la loi, & quelques docteurs qui lui ſervent d'aſſeſſeurs,

prononcent ſur tout ce qui regarde la religion ; & comme les bornes qui ſéparent le ſpirituel du temporel, ne ſont pas bien diſtinctes, ils étendent leur juriſdiction auſſi loin qu'il leur eſt poſſible, juſqu'à la contradiction.

Il y a quelques princes Arabes qui habitent une partie de la haute Egypte, & qui depuis la conquête du pays par Selim, ont conſervé leur indépendance ; il y en a d'autres qui ſont tributaires du ſultan, mais ce tribut ne ſe paye qu'une ſeule fois, & lorſque le fils ſuccède au père. Outre les Egyptiens, les Arabes & les Turcs, on trouve dans ce royaume beaucoup de Chrétiens, dont nous ferons un article ſéparé, & quantité de Juifs, qui ſont obligés de porter un turban bleu & un habit violet, qui doivent les diſtinguer des autres habitans.

Les anciens Egyptiens étaient laborieux, actifs, induſtrieux, ſoumis aux loix & ſcrupuleuſement attachés à leurs uſages ; les Egyptiens modernes ſont lâches, fourbes & preſqu'auſſi ſuperſtitieux que leurs ancêtres. Les premiers étaient adonnés à la magie, ceux-ci attachent des vertus ſurprenantes à tout ce qu'on nomme charmes & taliſmans. Louer un enfant en préſence de ſon père ou de ſa mère, manquer à lui donner ſa bénédiction, c'eſt témoigner une mauvaiſe intention, dont on ne peut ſe garantir qu'en jettant une poignée de ſel dans le feu. Les anciens magiciens de l'Egypte furent de terribles ſorciers, qui firent ſouvent trembler les peu-

ples & les rois ; ceux d'aujourd'hui ne ſont que de vils charlatans, qui trompent une populace ignorante, & qui craindrait de fermer les yeux & les oreilles à la ſéduction.

Il eſt ſingulier que l'habillement Egyptien ait ſi peu changé de forme depuis tant de ſiècles. C'eſt encore une large robe ou chemiſe à manches larges, attachée autour du corps avec une ceinture : l'étoffe eſt ordinairement un drap bleu. Le commun du peuple porte par-deſſus une autre robe de laine brune, & les perſonnes diſtinguées ont une longue ſimarre auſſi de drap bleu. L'habit de cérémonie eſt on ne peut pas plus ſimple, & conſiſte ſeulement en une chemiſe blanche, faite en forme de ſurplis.

L'habit des femmes eſt compoſé d'une longue chemiſe de gaze, par-deſſus laquelle elles portent des robes à la façon des hommes, mais plus courtes, & dont les manches ſont longues & pendantes. Elles ont les cheveux relevés en rond ſous un bonnet de laine blanche, par-deſſus lequel elles arrangent un mouchoir brodé. Les femmes reſpectables, lorſqu'elles ſortent, doivent au moins ſe couvrir la bouche & un œil, mais les courtiſannes ont la liberté de ſe montrer à viſage découvert. D'ailleurs les anneaux, chargés de petits grains de verre qu'elles attachent à leur nez, les font aſſez reconnaître, & on les diſtinguent encore mieux à leurs chants, à leur danſe, & à la ridicule harmonie des inſtrumens dont elles jouent.

Les Egyptiennes jouiſſent de peu de liberté: une de leur plus grande ſatisfaction conſiſte à ſe faire quelques viſites réciproques, qu'elles paſſent à changer d'habits & à ſe déguiſer de différentes manières. Les bains publics, où elles ſe rendent pluſieurs fois chaque ſemaine, leur procurent les moyens de tromper quelquefois leurs adroits ſurveillans ; & c'eſt alors que, ſans parler, ſans écrire, & même ſans faire aucuns geſtes, à l'aide d'un mouchoir dans lequel elles renferment certaines choſes, elles peuvent faire des déclarations d'amour, s'exhaler en reproches, & donner des rendez-vous, ſuivant les circonſtances. Au reſte, en Egypte la galanterie eſt plus le partage des femmes mariées que des filles ; celles-ci riſquent tout à n'être pas ſages : ſi leurs intrigues viennent à être connues, elles perdent abſolument l'eſpoir d'être mariées ; & après leur mariage, elles ſont en danger de la vie, ſi elles ne fourniſſent pas des preuves non équivoques de leur retenue.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIII.

Les Cophtes.

Nous ne diſcuterons point ſi les Cophtes ont pris leur nom de l'ancienne ville de Copté, qui était la capitale de la Thébaïde dont parle Plutarque, ou ſi ce nom de Copté eſt dérivé *d'Egyptus*, à quoi l'on doit ajouter que l'Egypte a été appellée *Gophti* dans le Talmud : il ſuffit de ſavoir qu'on nomme Cophtes tous les Chrétiens qui ſont répandus depuis bien des ſiècles dans toute l'étendue de l'Egypte. La créance de ces Chrétiens Orientaux ne diffère en rien de celle des Chrétiens Jacobites, & ils ſont Monophyſites comme eux. Vainement les papes ont fait les plus grands efforts pour réunir les Cophtes à la communion romaine, le Jéſuite Roderic (*Sacchini in hiſt. ſociet.*) nous aſſure qu'ils n'ont jamais pu y réuſſir. Le même auteur remarque entre les erreurs de ces ſectaires qu'ils répudient leurs femmes, & qu'ils en épouſent d'autres ; qu'ils circonciſent les enfansavant le baptême ; qu'ils reconnaiſſent ſept ſacremens : mais qu'outre le baptême, la confirmation, l'euchariſtie & l'ordre, ils mettent dans le même rang la foi, le jeûne & l'oraiſon, ſans parler des autres. Il ajoute qu'ils ne croyent pas que le Saint-

Eſprit procède du Fils, & qu'ils ne reçoivent que trois conciles; ſavoir, celui d'Ephèſe, celui de Conſtantinople & celui de Nicée. Kircher les taxe encore de croire que les ames ne vont en paradis ni en enfer avant le jour du jugement dernier, & de prétendre qu'il n'y a que leur égliſe, celle des Arméniens & celle des Abyſſins qui ſoient la véritable égliſe.

Nous allons tirer du père Vanſlébe (*P. Vanſlébe, rel. dello ſtato. dell'Egitto.*) ce qui regarde les cérémonies uſitées par les Cophtes. Quand le prêtre communie, il rompt l'eſpèce du pain en forme de croix & il la trempe dans l'eſpèce du vin; enſuite il en mange trois petits morceaux avec autant de cuillerées qu'il prend de l'eſpèce du vin, & après il communie celui qui le ſert à la meſſe. Ils ne gardent point le ſaint ſacrement après la meſſe, & ne conſacrent jamais que dans l'égliſe. Pour la conſécration, ils ſe ſervent de pain levé, auquel avant la conſécration, ils donnent le nom de *Baraca*, c'eſt-à-dire *Bénédiction*, & celui de *Corban* ou *Communion* & *Euchariſtie*, après qu'il eſt conſacré.

Il faut remarquer que le *Corban* doit être fait de farine achetée de l'argent pris dans le tréſor de l'égliſe, ou donné par un homme d'honneur & d'une profeſſion qui ne ſoit point expoſée à de mauvaiſes pratiques. Ce *Corban* doit être fait du jour; car s'il était de la veille, on ne pourrait l'employer au

ſacrifice. Il n'eſt permis aux femmes ni de le faire, ni de le toucher. Le ſacriſtain qui le fait, doit pendant ce travail, réciter les ſept pſeaumes. Pour le faire il faut employer du levain, excepté le jour de la goutte, parce qu'elle fait le même effet. (Cette goutte eſt la roſée qui tombe le douze du mois de juin des Cophtes ou le dix-ſept du nôtre; ils l'appellent la bénédiction du ciel, & croyent que Dieu envoie l'archange ſaint Michel pour faire fermenter le Nil par le moyen de cette roſée.) Le four dans lequel on cuit le *Corban* doit être renfermé dans l'enceinte de l'égliſe, & chaque pain doit avoir l'impreſſion de douze croix renfermées dans autant de quarrés.

La nuit qui précède la liturgie, ils cuiſent une grande quantité de petits pains de la grandeur d'une piaſtre, qu'ils diſtribuent à la fin de la meſſe à ceux qui y aſſiſtent. On ajoute du ſel à ces pains.

Il ne leur eſt pas permis de ſe ſervir de vin de cabaret, parce qu'il eſt réputé profane; s'ils en manquent pour la conſécration, ils doivent faire tremper des raiſins ſecs dans de l'eau, & le ſuc qui en ſort leur ſert de vin. Ils ne ſe confeſſent & ne communient que dans le grand carême. Les laïques reçoivent la communion ſous les deux eſpèces, & on la donne aux enfans auſſi-tôt qu'ils ſont baptiſés.

Les Cophtes liſent l'écriture ſainte en langue Arabe, qui eſt celle uſitée dans le

pays. Ils célèbrent également le ſamedi & le dimanche, & trente-deux fêtes de vierge pendant l'année. Les cérémonies du baptême ſont fort longues. On doit dire une meſſe après minuit. Le chant de quelques hymnes étant achevé, les diacres portent à l'autel tous les enfans auxquels le célébrant fait les onctions du chrême, afin de les tranſformer en hommes ſpirituels. Ceci fait, on chante encore, & enſuite on réitère les onctions juſqu'au nombre de trente-ſept croix qui tiennent lieu d'exorciſme. Delà le clergé ſe rend aux fonts baptiſmaux : le prêtre qui officie bénit l'eau, en y verſant du chrême en forme de croix, puis il prend l'enfant d'une main par le bras gauche & la jambe droite, & de l'autre main par la jambe gauche & le bras droit ; & ainſi il forme une eſpèce de croix avec ſon corps, en lui ſoufflant trois fois au viſage, afin que par ce ſouffle il reçoive le Saint-Eſprit. L'enfant de la ſorte baptiſé, le célébrant lui adminiſtre la communion, en trempant ſon doigt dans le calice & le lui mettant dans la bouche ; après quoi on allume les cierges, & l'on fait une proceſſion autour de l'égliſe.

Ces ſectaires obſervent quatre grands jeûnes pendant l'année. Le premier eſt de vingt-quatre jours, & finit le jour de la fête de la nativité de notre Seigneur. Le grand carême eſt de ſoixante jours. Le troiſième jeûne, appellé celui des diſciples de notre Seigneur, commence la troiſième fête de la

Pentecôte & dure trente-un jour ; & enfin le quatrième, qui eſt de quinze jours, eſt le jeûne de la notre-Dame d'aouſt.

Ils ont une grande vénération pour les images : ils s'agenouillent devant elles, ils les baiſent, & de l'huile des lampes qui brûlent continuellement en leur honneur, ils ſe frottent dévotieuſement, quand ils ſont malades, dans l'eſpérance de recouvrer la ſanté par ce moyen.

Le patriarche des Cophtes réſide au Caire. Il prend le titre de patriarche d'Alexandrie & de Jéruſalem, & ſe dit ſucceſſeur de ſaint Marc. Sa juriſdiction s'étend ſur la haute & la baſſe Egypte, ſur la Nubie & ſur l'Abyſſinie. Il a onze évêques ſuffragans ; après ces prélats ſont les archiprêtres, les prêtres, les diacres, les lecteurs & les chantres.

Le ſamedi au ſoir le clergé Cophte ſe rend à l'égliſe au coucher du ſoleil & il y chante les vêpres, qui durent environ une heure. Tout le monde y reſte ; les uns dorment, les autres fument ou cauſent de leurs affaires ; à deux heures du matin, on chante les matines, après leſquelles on célèbre la meſſe.

Après la préparation du pain & du vin qui ſe fait ſur la petite table près de l'autel, dit le père le Brun, (C. II.) & que le prêtre & ſes miniſtres ont pris les habits ſacrés, on allume les cierges, & le célébrant récite la prière de la préparation, qui eſt ſuivie d'une oraiſon d'actions de graces. Le pain poſé ſur la patène & le vin mêlé d'eau, ſont

mis ſur l'autel, & offerts à Dieu par la prière de l'oblation & de la propoſition du pain & du vin. Les termes de cette prière montrent que le changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jéſus-Chriſt n'eſt pas fait par ces paroles préparatoires. Après cette prière le prêtre couvre le pain & la patène d'un voile, le calice d'un autre, & le tout d'un plus grand voile. Il baiſe l'autel, & deſcend du ſanctuaire pour faire la prière de l'abſolution ſur les miniſtres. Si le patriarche eſt préſent, c'eſt lui qui fait cette prière : enſuite le célébrant remonte à l'autel, l'encenſe & fait une prière, pour demander encore à Dieu de le mettre en état d'offrir le ſacrifice, &c ; après quoi il fait le tour de l'autel, l'encenſe & le baiſe ; il encenſe auſſi l'aſſemblée. Rentré dans le ſanctuaire, le célébrant ſe proſterne & prie pour le peuple. On fait quelques lectures d'abord en Cophte, & enſuite en Arabe, & le prêtre & le diacre font le tour de l'autel, pour repréſenter les progrès de l'évangile, qui eſt porté par le diacre.

Avant que de lire l'évangile, le célébrant le poſe ouvert ſur l'autel, comme pour témoigner que les paroles qu'on y lira ſont ſorties de la bouche du Sauveur du monde : il le fait baiſer ainſi à ſon clergé ; mais lorſqu'on le porte à baiſer au peuple, il eſt fermé & couvert d'un voile. Le ſymbole chanté, le prêtre encenſe trois fois l'autel du côté de l'orient, il ſe lave les mains, pro-

nonce l'oraiſon pour le baiſer de paix, & donne la bénédiction à tous les aſſiſtans, qui alors s'embraſſent.

A l'oblation, que les Cophtes appellent *Anaphora*, le prêtre rompt l'hoſtie en trois parties, qu'il joint les unes aux autres, de façon qu'elles ne paraiſſent pas ſéparées, & fait quelques prières : mais la véritable fraction n'a lieu qu'après l'invocation du Saint-Eſprit ſur les dons & la commémoration des ſaints & des fidèles défunts. A l'élévation, les diacres élèvent les cierges & la croix & le peuple ſe proſterne. Si c'eſt un dimanche que s'offre le ſacrifice de la meſſe, tout le monde doit avoir la tête nue & baiſſée ; ſi c'eſt un autre jour, on ſe proſterne le viſage contre terre.

Les Cophtes conférent ſouvent les ordres mineurs aux enfans, immédiatement après le baptême : alors leurs parens s'engagent pour eux juſqu'à l'âge de quinze ans, & cet engagement conſiſte à garder la chaſteté, à jeûner le mercredi & le vendredi, & à obſerver les quatre carêmes.

Les moines Cophtes ne ſont pas en grande eſtime dans l'Egypte, ſi l'on en excepte ceux du mont Sinaï, qui, dit-on, ont été exemptés de tout tribut par Mahomet même, en reconnaiſſance du bon traitement que les moines de ce tems lui firent, lorſqu'il était encore réduit à garder leurs chameaux. Ils ſont ſeulement tenus de faire chaque année quelques aumônes aux Arabes, c'eſt-à-dire, qu'ils

leur payent un tribut que ce peuple vagabond exige avec la dernière audace. Les moines doivent renoncer non-seulement au mariage, mais même aux plus légers desirs de la concupiscence, à leurs parens les plus proches, & aux biens du monde. Continuellement en prières, il faut qu'ils ne pensent qu'à Dieu, qu'ils jeûnent & travaillent sans relâche. Leur habillement est de laine, soutenu par une ceinture de cuir. Jamais ils ne boivent de vin, leur lit est une simple natte, étendue sur la terre, & leur règle veut qu'ils se prosternent tous les soirs cent cinquante fois le visage & le ventre contre terre, les bras en croix & les mains fermées.

Les églises des Cophtes ont deux dômes, l'un pour le Saint des saints qu'ils nomment *Keikel*, (c'est l'*Héchal* de la synagogue des Juifs) devant la porte duquel il y a toujours un voile tendu; l'autre pour le sanctuaire, qui est le chœur intérieur, toujours tourné au levant. On célèbre la messe dans ce *Keikel*; on n'y entre jamais, sans s'être lavé les pieds, & nul n'y entre, s'il n'est au moins diacre. Ces églises ont trois portes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, & la troisième pour les dons & les offrandes. Il y a toujours vis-à-vis du prêtre une lampe allumée & suspendue entre deux œufs d'autruche, pour le faire ressouvenir, dit Vanslébe, qu'il doit être attentif & vigilant dans son ministère; ce qui est fondé sur la tra-

dition populaire, qui prétend que l'autruche couve ſes œufs en les regardant.

A la fête de l'Epiphanie, le patriarche Cophte célèbre la meſſe de la nuit ſur un autel conſtruit ordinairement aſſez proche d'un grand réſervoir. L'office fini, il fait la cérémonie de bénir l'eau ; & comme on attache un grand mérite au bonheur d'être plongé par le patriarche même dans cette eau ſainte, & qu'il n'accorde cette grace qu'aux trois perſonnes qui ſe préſentent les premières, le peuple ſe livre un furieux combat pour obtenir cet avantage. On peut ſe faire un tableau de l'étrange indécence qui caractériſe cette ſuperſtitieuſe dévotion. La fête de l'apparition des ſaints préſente quelque choſe de bien ſingulier. Les Cophtes ſe perſuadent que pendant trois jours, dans une certaine égliſe, ils ont le bonheur de jouir de la vue du ſaint qu'ils révèrent le plus. En effet, ils s'y rendent en foule, & ils y voyent tout ce qu'ils veulent y voir. Les objets réfléchis dans une des chapelles de l'égliſe, (Vanſlébe ne dit pas par quel art) donnent carrière à leur imagination ardente, & s'ils croyent diſtinguer ſur les murs l'ombre d'un cavalier à cheval, ils ne doutent en aucune façon que ce ne ſoit ſaint Georges, qui ait pris la peine de ſe montrer à eux pour les conſoler dans leurs afflictions, ou pour les favoriſer dans leurs entrepriſes. Nous dirons un mot de la fête du Nil dans le chapitre ſuivant.

Ordinairement la cérémonie du mariage des Cophtes ſe fait après minuit, c'eſt-à-dire, après l'office de matines. L'époux & l'épouſe ſont conduits ſéparément à l'égliſe, par un nombreux cortége, eſcorté de beaucoup de domeſtiques qui portent des flambeaux allumés. L'époux entre dans le chœur intérieur, & l'on mène l'épouſe dans l'appartement des femmes; quelques momens après, elle eſt placée ſur un banc, hors de la porte du chœur extérieur. On récite pluſieurs oraiſons, on chante quelques hymnes, pendant leſquelles le prêtre donne des bénédictions à l'époux qui eſt aſſis à terre. On le revêt d'une aube, on lui paſſe une ceinture autour des reins, & on lui jette un voile blanc ſur la tête. Ainſi équipé, il eſt conduit auprès de ſa future épouſe, à qui il cède une partie de ſon voile. Le célébrant leur fait des onctions d'huile au front & aux poignets, & la cérémonie eſt terminée par leur faire donner la main.

CHAPITRE XIV.

Le Nil.

LES ſources de ce grand fleuve d'Afrique ont été long-tems inconnues, & ce n'eſt que depuis le milieu du dernier ſiècle qu'on a pu ſe flatter de les avoir trouvées. Le Nil, à ce que prétend le père Tellès (*Hiſt. de la haute Ethiopie, édit. de* 1661.) ſort par deux ſources du haut d'une montagne de la province de Salaba, qui eſt dans le royaume de Goyau : il deſcend de l'Abyſſinie, traverſe les royaumes de Sennaar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte la fécondité, par ſes débordemens réguliers. Le cours de ce fleuve eſt d'environ quinze cens milles, preſque toujours du midi au ſeptentrion. Au-deſſous du Caire, il ſe partage en deux bras, dont l'un va à l'eſt & l'autre à l'oueſt, & ils tombent tous deux dans la Méditerranée, à environ cent milles de diſtance.

Après avoir reçu le tribut des eaux de quantité de rivières de l'Ethiopie, il parvient à certaines cataractes, d'où il ſe précipite en nappes d'une grande hauteur, avec un bruit prodigieux. C'eſt-là qu'il ſe trouve des gens aſſez hardis pour ſe livrer dans une frêle barque à toute l'impétuoſité du torrent, qui vingt fois prêt à les engloutir,

les pouſſe avec la promptitude la plus incroyable au milieu de ſes eaux devenues tranquilles & paiſibles.

Les cauſes des débordemens réglés du Nil ne ſont plus un myſtère; tous les auteurs modernes ſe réuniſſent pour aſſurer qu'elles proviennent de pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique, avant & après le ſolſtice. L'inondation commence en Egypte vers la fin de juin, & continue d'augmenter juſqu'à la fin de ſeptembre : c'eſt à peu près dans ce tems qu'elle ſe trouve à ſon plus haut point, & elle va toujours en diminuant pendant les mois d'octobre & de novembre, enſorte que le fleuve rentre alors dans ſon lit & reprend ſon cours ordinaire.

Pline (L. 5. C. 9,) aſſure que de ſon tems la juſte grandeur du débordement du Nil était de ſeize coudées; (vingt-quatre pieds) que quand il ne montait qu'à douze ou treize, on était menacé de famine; & que ſi l'inondation paſſait ſeize coudées, elle renverſait les maiſons, engloutiſſait les troupeaux & cauſait les plus affreux ravages. Les anciens Egyptiens avaient étudié avec un ſoin particulier toutes les circonſtances & les divers accroiſſemens de leur fleuve, d'où dépendaient leur ſubſiſtance & toutes leurs richeſſes. Des obſervations ſûres ne leur laiſſaient pas ignorer quelle devait être la récolte de l'année ſuivante.

Pour reconnaître exactement l'accroiſſe-

ment des eaux, on ſe ſervit d'abord d'une colonne élevée à Memphis ſur les bords du fleuve : à cette meſure infidèle ſuccéda un puits creuſé près de la ville de Syenne, & enfin l'on parvint à conſtruire un baſſin quarré, qui, ayant communication avec le Nil, en marquait toutes les crûes, de façon que les eaux qui y étaient portées ne ſe trouvaient jamais ni plus hautes ni plus baſſes que celles du fleuve. Il y a actuellement au Caire un puits qui ſert à cet uſage, & que dans le pays on appelle mekkias. Les eaux du Nil y ſont conduites par quatre voûtes bâties les unes ſur les autres, qui ont chacune leur entrée dans le puits. Une colonne qui s'élève à la hauteur de trente-quatre pieds & quelques pouces, fait connaître avec exactitude par certaines marques le degré d'accroiſſement des eaux.

Autrefois des figures hiéroglyphiques, placées dans les endroits les plus fréquentés des villes, indiquaient aux citoyens le commencement & la progreſſion de l'inondation : aujourd'hui des crieurs publics annoncent chaque jour de combien le fleuve eſt crû pendant la nuit ; & le tribut que l'on paye au grand ſeigneur pour les terres, ſe règle ſur l'inondation plus ou moins favorable. Le jour que dans chaque canton elle eſt parvenue au degré néceſſaire pour favoriſer la prochaine récolte, on fait des réjouiſſances publiques, & le peuple ſe livre à la joye. Lorſque les Egyptiens étaient

encore plongés dans les ténèbres du paganiſme, ils immolaient un garçon & une fille chaque année, & cet affreux ſacrifice ſe faiſait au Nil déifié en reconnaiſſance de ſes largeſſes. Les officiers Muſulmans ſe contentent aujourd'hui d'aſſiſter en cérémonie à l'ouverture de la grande écluſe.

Les ſuperſtitieux Cophtes ont à cet égard pluſieurs uſages auxquels rien n'a encore pu leur faire renoncer. Le jour de la fête de l'exaltation de la croix, le patriarche ou quelqu'un d'entre les principaux du clergé, fait la cérémonie de bénir une croix & de la jetter dans le Nil pour le faire décroître, ou plutôt pour le remercier d'avoir crû. Comme ces Chrétiens ſont perſuadés que la barbare coutume de ſacrifier des victimes humaines a ſubſiſté juſqu'à l'entrée des Turcs en Egypte, leurs ancêtres leur ont tranſmis que l'abolition de ce ſacrifice ne s'était pas faite ſans un miracle, & qu'une branche d'olivier avait pris racine ſur le premier autel qui fut élevé dans ce tems. Ils ont deux puits dans deux de leurs égliſes, par le moyen deſquels ils prédiſent à quelle hauteur le Nil doit monter. La première nuit du mois de juin on fait deſcendre à fleur d'eau une corde de natte dans l'un de ces puits : on le ferme & enſuite on célèbre la meſſe; auſſi-tôt qu'elle eſt finie, le célébrant fait l'ouverture du puits, & ſi la corde qu'il retire ſe trouve mouillée à la hauteur de ſeize pouces, c'eſt un prognoſtic que le Nil

croîtra à celle de ſeize coudées. Mais Paul Lucas, de qui nous empruntons cette anecdote, remarque que ce que les Cophtes prennent pour un miracle eſt l'effet d'une filtration naturelle. Au reſte, ce peuple ignorant croit fermement que cette prédiction eſt dûe à la vertu que la ſainte Vierge communiqua à l'eau de ces puits, en y lavant les langes de Jéſus-Chriſt.

Vanſlébe, déjà cité, rapporte que la première nuit de la goutte, ou de l'accroiſſement du Nil, ce qui eſt la même choſe, un cadi & l'ancien du village ſe rendent à l'égliſe avec un petit cordon de coton, marqué de huit nœuds, éloignés d'un pouce les uns des autres, & au bout duquel on a attaché un petit morceau de plomb. En préſence de tout le peuple, on deſcend ce cordon dans le puits, de façon qu'il touche la ſuperficie de l'eau : on ferme le puits, on y appoſe un cachet, & l'on attend juſqu'au lendemain dans l'égliſe, pour examiner dès le point du jour combien l'eau aura crû pendant la nuit. Le nombre des nœuds qui ſe trouvent mouillés, marque de combien de braſſes le Nil croîtra cette année au-deſſus de ſeize.

Quelques avantages que le Nil procure à l'Egypte par ſes utiles débordemens, ils ne ſeraient que des fléaux deſtructifs ſans l'induſtrie des habitans. Les eaux du fleuve ne pouvant couvrir toutes les campagnes, il a fallu néceſſairement pratiquer une immenſe quantité de canaux, pour les diſtribuer également &

avec économie dans tous les lieux. Les villages placés ſur les bords du Nil, ont chacun des canaux qu'on ouvre à propos pour faire couler l'eau dans les campagnes, & de canal en canal elle eſt ainſi portée juſqu'aux extrémités du royaume. Ce n'eſt que ſucceſſivement qu'il eſt permis de couper les tranchées, & ſuivant un tarif dont on obſerve exactement toutes les meſures. La haute Egypte eſt inondée la première, & ce n'eſt qu'après qu'elle a reçu l'abondance d'eau qui lui eſt néceſſaire, qu'on doit ouvrir les canaux de la baſſe Egypte. Pour porter cette eau dans les lieux élevés, & qui ne peuvent jouir de la commodité des canaux, on a inventé des pompes à vis, qu'on fait tourner par des bœufs, pour faire entrer l'eau dans des tuyaux qui la conduiſent dans les terres.

C'eſt le limon que le Nil entraîne & charie avec lui, qui engraiſſe & fertiliſe le ſol de l'Egypte; &, quoique pluſieurs expériences atteſtent qu'il en emporte dix-neuf fois moins que la Seine, il n'eſt pas moins certain qu'il eſt l'unique cauſe de la fécondité de la terre, puiſque ſans cela l'eau qui y ſéjourne chaque année, l'amaigrirait, & en emporterait tout le ſuc en ſe retirant. L'ancienne Egypte était le principal grenier des Romains: l'Egypte moderne fournit encore des bleds à la ville de Conſtantinople, malgré le triſte état où ſe trouvent les hautes parties de cet état, qui par le dépériſſement des canaux, & le défaut de cultivateurs, n'eſt plus qu'un déſert aride.

Dans

Dans les endroits que le Nil arroſe, lorſqu'il eſt rentré dans ſon lit, le laboureur n'eſt obligé qu'à retourner légèrement la terre, & à y mêler un peu de ſable, pour en diminuer la force ; il la ſème enſuite ſans beaucoup de peine, dans les mois d'octobre & de novembre, fait & ſa récolte avec la même facilité dans ceux de mars & avril. La même terre peut porter chaque année quatre fruits différens : on y ſème d'abord des concombres & des laitues, enſuite du bled, & enfin des légumes, qui ſont particulieres au pays. Rien de plus étonnant, & en même-tems rien de plus agréable que le ſpectacle qu'offre l'Egypte dans les deux ſaiſons qui partagent l'année. Si l'on monte, vers les mois de juillet & d'août, ſur une haute montagne, ou ſur une des pyramides qui ſont proches du grand Caire, on découvre une vaſte mer, du milieu de laquelle s'élève une quantité prodigieuſe de villes & villages, entre-mêlés de chauſſées & de boſquets, compoſés d'arbres fruitiers, dont on ne voit que les têtes : ſi au contraire, dans les mois de janvier & de février, on jette les yeux ſur ce pays, il ne paraît qu'une continuelle prairie, émaillée de fleurs, & coupée par les plus ſuperbes habitations. C'eſt alors que les troupeaux s'engraiſſent en peu de tems, dans ces fertiles pâturages, tandis que, pendant l'inondation, ils ne vivent que de foin, de paille hâchée, d'orge & de féves.

C'eſt ainſi que la providence, pour changer

le terrein ſec & ſablonneux de l'Egypte en une terre graſſe & féconde, fait tomber des pluyes régulières en Ethiopie ; & qu'afin de repouſſer l'eau du Nil qui s'écoulerait trop tôt, les vents de nord-eſt ſoufflent conſtamment depuis le mois de juin juſqu'à la fin de celui d'octobre.

CHAPITRE XV.

Animaux, Oiſeaux, Commerce & Productions de l'Egypte.

ENTRE les animaux extraordinaires qui ſe trouvent dans l'Afrique, & ſur-tout ſur le bord du Nil, on doit particulièrement diſtinguer l'hippopotame. Ce terrible animal prend, dit-on, naiſſance dans l'Ethiopie ; mais ſi-tôt qu'il ſe ſent aſſez fort pour quitter cette contrée, il ſe rend dans la haute Egypte, dont il déſole les campagnes. Il s'attache ſur-tout à manger ou à détruire les bleds de Turquie, & à faire la guerre aux hommes, qu'il foule aux pieds & s'efforce d'étouffer avec ſes jambes, pour parvenir à boire leur ſang.

C'eſt un quadrupède amphibie qui tient du bœuf ſauvage & de l'ours, mais il eſt plus gros. Sa tête eſt aſſez ſemblable à celle d'un cheval : ſa queue peut s'ouvrir de l'étendue d'un pied, ſes nazeaux ſont gros &

larges, & ſes mâchoires ſont garnies de dents de la plus grande dureté. Dans ſa plus grande force, il peut avoir treize à quatorze pieds de longueur de la tête à la queue, & autant de circonférence. Ses yeux ſont petits, ſes oreilles courtes & minces; de ſes nazeaux, il ſort pluſieurs barbes épaiſſes, qui ſont les ſeuls poils qui ſe trouvent ſur ſon corps, & il a dans la mâchoire inférieure deux eſpèces de défenſes comme le ſanglier. Ses jambes ſont groſſes & courtes, & fort ſemblables à celles de l'ours; ſon ſabot eſt diviſé en deux parties & a quatre doigts: ce qui prouverait qu'il eſt bien moins fait pour nager que pour ſe promener ſur la terre & dans les rivières. Sa queue n'a guères que ſix à huit pouces de long, elle eſt fort groſſe à ſon origine, & va en s'aminciſſant en pointe vers l'extrémité. Son cuir eſt dur, épais & de couleur tannée. Cet animal eſt très-difficile à tuer: il n'a qu'un petit endroit au front où il puiſſe être bleſſé, les autres parties de ſa peau réſiſtent à la balle. On prétend qu'il a la voix terrible, & qu'il fait trembler la terre lorſqu'il mugit. On ignore encore ſi l'on en a jamais pris vivant, & l'on n'en rencontre preſque jamais deux enſemble.

Le Nil abonde en crocodiles, animaux amphibies qui reſſemblent aux lézards, mais qui ſont beaucoup plus grands. Vers la fin du ſiècle dernier on en a vu un vivant en France. Sa longueur était de trois pieds neuf pouces & demi: il avait la queue auſſi lon-

gue que le reſte du corps. Son ventre, dans l'endroit le plus large, n'avait que cinq pouces & demi. Ses bras, depuis le corps juſqu'au bout des ongles, avaient ſix pouces & demi de long; ſes jambes un pouce de plus. Il avait la tête plate, le deſſus du corps & les ongles d'un gris brun, verdâtre, mêlé en pluſieurs endroits d'un autre verd blanchâtre; les dents blanches, le deſſous du corps d'un blanc jaunâtre; le corps couvert d'écailles de trois ſortes, celles des bras, des jambes, des flancs & de la plus grande partie du cou rondes & placées irrégulièrement; celles du dos, du milieu du cou & du deſſus de la queue, plus fortes & par bandes, avec une crête élevée; & enfin celles qui lui couvraient le ventre & le deſſous de la queue, minces, flexibles, quarrées & ſans crête. Ce crocodile avait le muſeau pointu, & deux narines en forme de croiſſant. Il avait autour des yeux des dentelures aulieu de cils, & d'autres dentelures étaient à la place des ſourcils. Les ouvertures des oreilles ſe trouvaient au-deſſus des yeux. Il avait ſoixante-huit dents plus longues les unes que les autres; mais creuſes, pointues & recourbées vers le goſier. Les pieds de devant avaient cinq doigts, & ceux de derrière ſeulement quatre, avec des membranes entre les doigts, & des écailles entre les doigts & ſur les membranes. Les ongles étaient noirâtres, crochus & pointus.

Cet animal devait être fort jeune, car

tous les voyageurs atteſtent qu'il s'en trouve qui ont juſqu'à dix toiſes de longueur. Ses œufs ſont de la groſſeur de ceux d'une oye. Il en a ordinairement ſoixante à chaque ponte. Il les dépoſe dans le ſable à la profondeur d'un pied, où la chaleur du ſoleil les fait éclorre, & auſſi-tôt que ſes petits ſont ſortis de la coque, ils courent ſe précipiter dans le fleuve. Quand le crocodile eſt à terre, il a toujours les yeux fixés ſur le courant de l'eau, & il le regagne au moindre danger, mais avec beaucoup de lenteur, quoiqu'on aſſure qu'il peut marcher fort vîte. Lorſqu'on cherche à le prendre, on contrefait le cris de quelqu'animal, & il accourt au bruit : alors on lui lance un crampon auquel eſt attachée une corde, que l'on laiſſe défiler juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon ſang, & qu'on puiſſe le retirer de l'eau ſans crainte. Quelquefois on en tue à coup de mouſquet, mais il faut adreſſer la balle au ventre ou aux yeux, car elle ne ferait que gliſſer ſur le dos. Il n'eſt pas douteux que le crocodile n'ait la mâchoire aſſez forte pour couper la cuiſſe d'un homme. On révoque cependant en doute qu'il puiſſe ſe ſaiſir d'un nageur : il n'en eſt pas de même s'il le rencontre debout ſur le rivage ; alors il s'élance ſur lui, l'attrape avec ſes pattes de devant, & tâche de le renverſer d'un coup de ſa queue. On dit qu'il a la vue très-perçante, & qu'il voit même derrière lui, par un canal qui communique depuis le derrière de ſa tête juſqu'à ſon œil. S'il a trouvé le

moyen de s'approcher d'un bœuf ou d'une vache, il s'élance ſur l'animal, le ſaiſit par le muffle, & l'entraîne au fond de l'eau pour le noyer & le manger enſuite. Le ſakſak, qui eſt le trochylus des anciens & le roitelet des modernes, eſt le ſeul animal que le crocodile paraiſſe reſpecter, & les naturaliſtes en donnent pour raiſon, que comme le crocodile dort toujours la gueule ouverte, le ſakſak s'y introduit & le débarraſſe de quantité de ſangſues qui viennent alors s'attacher à ſon palais, & dont il fait ſon mets favori. On n'a dû vraiſemblablement s'aſſurer de ce fait qu'avec beaucoup de peines.

Le rat d'Egypte ou le rat de Pharaon, eſt un petit animal de la groſſeur d'un chat, qui a le grouin d'un cochon & la queue d'un renard. On croit dans le pays qu'après s'être roulé dans la vaſe, il a l'adreſſe de s'inſinuer dans les entrailles du crocodile, qu'il ronge, avant que de ſortir par un trou qu'il fait au ventre de l'animal; mais ne vaudrait-il pas mieux ſe contenter de dire que ce rat détruit les œufs du crocodile? Le ſervice ne ſerait pas moins important: il eſt vrai que l'obſervation perdrait de ſa ſingularité.

L'ibis eſt un oiſeau qui reſſemble beaucoup à la cygogne: il eſt plus petit; ſon plumage eſt d'un blanc rouſſeâtre, avec des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge couleur de chair, les grandes plumes du bout de l'aîle ſont noires. Son bec eſt large d'un pouce & demi par le haut, & d'un demi-

pouce par le bas. La couleur eſt un jaune clair, & ſur l'extrémité un peu orangée. Les deux pièces du bec ſont abſolument recourbées dans toute leur longueur. Le bas de la jambe & le pied en entier, depuis le talon juſqu'aux doigts, ſont gris : les côtés des quatre doigts ſont garnis & bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs, qui n'en ont point ; les ongles ſont étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. Cet oiſeau ſe nourrit de ſerpens, de grenouilles & de lézards, & ſur-tout de certains ſerpens aîlés, qui, pouſſés par un vent du midi, des déſerts de la Lybie, fondent ſur les campagnes de l'Egypte & dévorent toutes les moiſſons. Les ibis, raſſemblés en troupe, vont les attendre au paſſage ſur les frontières, & il en eſt peu qui échappent à leur vigilance & à leur voracité. Pluſieurs villes de l'Egypte crurent ne pouvoir mieux reconnaître un ſervice ſi important, & qui ſe reproduiſait chaque année, qu'en brûlant de l'encens devant les ibis, & en puniſſant de mort quiconque avait l'impiété de les tuer. L'ibis eſt aujourd'hui connu ſous le nom de belſory.

Un certain grand faucon brun, dont l'œil eſt extrêmement brillant, était encore un des oiſeaux privilégiés des anciens Egyptiens. Ils l'adoraient, comme l'oiſeau du ſoleil, à cauſe de l'éclat de ſon regard, & ils lui avaient bâti de magnifiques temples, un

entr'autres dans l'iſle de Phile, qui porte actuellement le nom de Giéziret. Les Turcs, par une eſpèce de vénération, ne tuent jamais ces ſortes d'oiſeaux.

Les chats d'Egypte ne diffèrent en rien des nôtres, mais on ſe ſouvient encore dans le pays qu'ils ont obtenu les honneurs divins; car ils y ſont toujours traités avec beaucoup d'égards & de cordialité. Un ſoldat ſe priverait de porter ſa ſubſiſtance plutôt que de ſe priver de ſon chat, de ſon vautour ou de ſon épervier. Ils ont des hôpitaux où on les traite avec des ſoins ſinguliers. Il n'en eſt pas de même des pauvres chiens : leur douceur & leur fidélité ne ſont comptées pour rien en Egypte. On leur interdit l'entrée des maiſons : obligés de ſe tenir dans les rues des villes, ils n'abandonnent jamais les lieux où ils ſont nés : malheur à celui qui riſquerait de paſſer d'un quartier dans un autre; s'il n'était pas déchiré à belles dents, au moins les bleſſures dont on lui couvrirait le corps, lui feraient paſſer pour toujours l'envie de voyager.

Les anciens ont d'abord écrit ſur des feuilles de palmier, puis ſur des écorces d'arbres, d'où eſt venu le mot *liber*, après ſur des tablettes enduites de cire, & enfin ſur du papier, fait de l'écorce de la plante Egyptienne, appellée *papyrus*, ou autrement *byblus*.

Le papyrus, dit Pline, croît dans les marais d'Egypte, ou même au milieu des

eaux dormantes, que le Nil laiſſe après ſon inondation, pourvu qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. Il jette une racine tortueuſe & de la groſſeur du poignet: ſa tige eſt triangulaire, & ne s'élève pas à plus de ſix ou ſept coudées au-deſſus de l'eau.

Les Egyptiens employaient les racines du papyrus pour du bois, non-ſeulement à brûler, mais encore propre à fabriquer différens vaſes à leurs uſages. De la tige de cette plante qu'ils entrelaçaient en façon de tiſſu, ils conſtruiſaient des barques, & de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faiſaient des voiles, des habillemens, des couvertures de lit & des cordes. Le tiſſu de ces barques, qui reſſemblaient à de grands paniers, était fort ſerré, & enduit ſans doute à l'extérieur d'une couche de réſine ou de bitume. Ces frêles bâtimens ſervaient à naviger ſur le fleuve ou plutôt ſur l'inondation. On croit que le berceau dans lequel Moïſe enfant fut expoſé, était fait de la ſorte. Cependant il ne faut pas ſe perſuader que ces barques fuſſent en entier de papyrus, on y employait auſſi du bois d'épine pour former la première carcaſſe. Les ſuperſtitieux Egyptiens penſaient que les crocodiles ne faiſaient jamais de mal à ceux qui navigeaient ſur des barques de papyrus, par reſpect pour leur déeſſe Iſis, qui allant à la recherche des membres de ſon mari Oſiris, ſe ſervit dans cette occaſion d'une barque tiſſue de ce roſeau.

Dioſcore attribue au papyrus pluſieurs vertus médecinales ; & Pline nous apprend que cette plante ſervait de nourriture aux pauvres gens qui mâchaient le papyrus cru ou cuit, en avalaient le ſuc & jettaient le reſte. Ceux qui voulaient rendre ce mets plus délicat, le faiſaient cuire au four.

On ignore dans quel tems l'on a commencé à ſe ſervir du papyrus pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le tems des victoires d'Alexandre le grand, lorſque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte ; mais il eſt certain qu'elle eſt beaucoup plus ancienne que ce prince, & qu'il ne fit que la rendre commune. Eumène, roi de Pergame, ſubſtitua le parchemin au papier par jalouſie contre Ptolomée, roi d'Egypte, ſe piquant par ce moyen de l'emporter ſur ſa bibliothèque dont les livres n'étaient que de papier.

Pline (L. XIII, chap. XI.) nous a conſervé la manière dont les Egyptiens faiſaient leur papier, & voici ce qu'il en rapporte : « On ſépare, dit cet auteur, avec une aiguille la tige du papyrus en lames ou feuillets fort minces, & auſſi larges qu'il eſt poſſible, dont on compoſe les feuilles de papier. Les lames du milieu ſont préférées, & enſuite ſelon l'ordre de la diviſion. On étend les meilleures ſur une table, en leur laiſſant toute la longueur qu'elles peuvent avoir, & coupant ſeulement ce qui déborde aux extrémités ; ſur cette première

» feuille déliée, on en étend une autre en tra-
» vers & d'un autre ſens. L'eau du Nil dont
» on les humecte, ſert de colle pour les join-
» dre enſemble. On y employe auſſi quel-
» quefois la colle même ; ces feuilles ainſi
» collées ſont miſes à la preſſe, d'où on les
» retire pour les faire ſécher au ſoleil ; après
» cela on les joint enſemble, les meilleures
» d'abord, ainſi à meſure, ſelon qu'elles
» diminuent en bonté ; enfin les plus mau-
» vaiſes : il n'y en a jamais plus de vingt dans
» une tige. »

Les Egyptiens faiſaient dans tout le monde un grand commerce de leur papier, & vers le tems de la deſtruction de la république romaine, & ſous le règne d'Auguſte, ce commerce augmenta conſidérablement. Le papier était ſi néceſſaire & ſi recherché, qu'ayant manqué à Rome, ſous le règne de Tibère, cet événement cauſa beaucoup de tumulte, & le ſénat fut obligé de nommer des commiſſaires, pour en diſtribuer à chacun ſuivant ſes beſoins, autant que la diſette le permettait. C'eſt cette grande conſommation de papier dans Rome, qui fait dire quelque part à Plutarque : « Ne faudrait-il
» pas mieux que le Nil manquât de papyrus,
» avant que ces gens-là ceſſaſſent d'é-
» crire? »

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'entre les principaux arts qu'on exerçaient à Alexandrie, celui de faire des feuilles à écrire était le plus renommé, & la ſource d'un immenſe

commerce. Les bords du Nil produiſaient le papyrus & les cannes avec leſquelles on écrivait deſſus. Les empereurs Romains ſe ſervaient du papier d'Egypte pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Vers le troiſième ſiècle de l'ére chrétienne, il en ſortait de ce pays pour des ſommes conſidérables. Saint Jérôme nous apprend que dans le cinquième ſiècle où il vivait, l'Egypte continuait ce commerce avec beaucoup de ſuccès, & l'on ſait qu'un peu plus tard, Théodoric, roi d'Italie, modéra les droits qui avaient été mis ſur le papier, afin de faciliter à tout le monde l'achat d'une marchandiſe ſi utile. Il nous reſte encore des manuſcrits en papier d'Egypte, écrits dans les quatrième, cinquième, ſixième & ſeptième ſiècles ; ce qui paraît ſuffiſamment prouvé par le père Mabillon, malgré les critiques du comte Maffei.

De toutes les plantes qui croiſſaient dans l'Egypte, il n'y en avait point de plus utilement employées que le lin. On travaillait ces nombreux filets avec une adreſſe merveilleuſe, & l'on en compoſait des toiles de la plus grande fineſſe, qui ſervaient à l'habillement des prêtres & des perſonnes les plus conſidérables de l'état. Une grande partie du peuple était conſtamment occupée à le préparer & à le cultiver pendant toute l'année, non-ſeulement pour l'uſage des citoyens, mais même pour entretenir le commerce étonnant que l'on en faiſait avec l'étranger. Un des malheurs de l'Egypte était de voir manquer

la moiſſon des lins. La grêle que Moïſe fit tomber ſur l'Egypte, ruina tout le lin qui commençait à monter en graine. C'était au mois de mars. Remarquons que par reſpect pour les morts, on ne les enſeveliſſait jamais que dans les toiles de lin les plus fines, & par conſéquent les plus précieuſes.

Mais il était une autre eſpèce de lin, qu'on teignait en pourpre, & dont les gens riches pouvaient ſeuls s'habiller : on le nommait *Byſſus*, & c'eſt ce lin dont l'eſpèce inconnue juſqu'ici, ſera ſans doute encore long-tems un ſujet de diſputes entre nos ſavans.

David, dit l'écriture en pluſieurs endroits, avait un habit de *Byſſe*, & les chantres & les lévites en avaient de pareils. Quelle était cette *Byſſe* ? était-ce, comme le prétendent quelques naturaliſtes, la ſoie des pinnes marines ou de l'huitre perlière, miſe en œuvre ? Le mauvais riche (S. Luc chap. XVI, v. 19.) était vétu de pourpre & de *Byſſe* ; Philon (*de Somniis*, p. 597, édit. *in-fol.*) nous dit « que le *Byſſus* eſt de tous » les lins le plus beau, le plus blanc & le plus » fort ; qu'il n'eſt point tiré d'une choſe mor- » telle, mais de la terre, & qu'il devient » toujours plus blanc & plus brillant, lorſ- » qu'on le lave comme il faut. » En ce cas le *Byſſus* ſera l'amiante ou le lin incombuſtible. Mais ne ſerait-il pas plus probable de conjecturer que ſous le nom de *Byſſus*, les

anciens ont voulu désigner une matière rare tirée du règne végétal ou même du minéral, dont, en différens pays, on faisait des étoffes riches & précieuses ? car Aristote nomme *Byssus* la soie de ces coquilles. Nous avons des bas & autres ouvrages tissus de cette soie.

Le Lotus, plante si commune, sur-tout dans la basse Egypte, & dont la graine servait autrefois à faire du pain, est une espèce de lys d'étang, ou de nénuphar, dont les feuilles couvrent la superficie de l'eau. Comme les Egyptiens avaient remarqué que la fleur du Lotus se montrait d'abord sur la surface de l'eau à l'apparition du soleil, & qu'elle s'y replongeait dès qu'il était couché, ils se firent un devoir de consacrer cette fleur à cet astre, le premier & le plus grand de leurs dieux. De-là vient qu'on la trouve presque toujours sur la tête d'Osiris & des autres divinités Egyptiennes. Les prêtres qui cherchaient à partager tous les honneurs avec leurs idoles, employaient le Lotus dans leurs ornemens de tête ; les rois s'en faisaient des couronnes, & on le remarque avec sa tige comme un sceptre royal, dans la main de quelques dieux.

Outre la graine de cette plante, dont les Egyptiens faisaient autrefois du pain, ils mangeaient cuite ou crue sa racine, qui a à peu près la forme d'une pomme de pin. On trouve en Afrique une autre espèce de Lotus, qu'on appelle en français *Micocoulier*.

Il fallut uſer de violence pour faire rentrer dans leurs vaiſſeaux les compagnons d'Ulyſſe, qui avaient goûté avec volupté du fruit de cet arbre.

L'alcanna ou le troeſne d'Egypte, eſt un arbriſſeau dont les feuilles reſſemblent à celles de l'olivier. On en tire une couleur jaune, ſi on en fait tremper quelques-unes dans de l'eau, & une teinture rouge ſi on le laiſſe infuſer dans du vinaigre, du jus de citron, ou de l'eau d'alun. C'eſt le kenna des Turcs & des Maures. Les Egyptiens l'employent comme parfums dans leurs bains, & les femmes s'en peignent les ongles.

On prétend qu'il y avait autrefois dans la haute Egypte une mine d'émeraudes, mais elle doit être épuiſée ou cachée dans quelque lieu inacceſſible. Nous rapporterons, ſur la foi de Théophraſte, qu'un roi de Babylone préſenta au roi d'Egypte une émeraude dont la longueur était de quatre coudées, & la largeur de trois; & que dans ce tems il y avait en Egypte un obéliſque, compoſé de quatre émeraudes, qui avait quarante coudées de haut, quatre de large en quelques endroits, & deux en d'autres. Les deſcriptions des palais des fées, répandues dans les ouvrages miraculeux de nos romanciers, ne doivent pas paraître plus extraordinaires. Le peu d'émeraudes que l'on trouve actuellement dans ce pays ſont ſi tendres, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de les tailler.

Un uſage ancien en Egypte, & atteſté

par le témoignage de Pline & de Diodore, eſt celui de faire éclorre des poulets, ſans faire couver les œufs. On ſe ſert pour cet effet de fours, auxquels on donne un degré de chaleur qui a tant de rapport à la chaleur naturelle des poules, que les petits qui en naiſſent, ſont auſſi forts que ceux qui ont été couvés par leurs mères. On place les œufs ſur des nattes, quelquefois au nombre de ſept à huit mille; on pratique ordinairement deux rangs, les uns ſur les autres, & rarement trois dans l'endroit le plus chaud. Le vingt-unième ou le vingt-deuxième jour au plus tard, les poulets ſont éclos. Le premier jour ils ne mangent rien; le ſecond ils commencent à prendre de la nourriture, & dès le huitième jour ils ſont tous ſauvés.

Tout nous prouve que l'Egypte était autrefois un des pays les plus fertiles de la terre: c'eſt ce qui fit dire aux Iſraélites, lorſqu'ils ſe trouvèrent dans le déſert: (Num. 11, 4, 5, & Exod. 16, 3.) « Qui nous donnera de la chair à manger ?.... nous nous ſouvenons des poiſſons que nous mangions en Egypte *preſque* pour rien. Les concombres, les melons, les poireaux, les oignons & l'ail nous reviennent dans l'eſprit... nous étions aſſis près des marmites pleines de viande, & nous mangions du pain tant que nous voulions. »

Fin de la deſcription de l'Egypte.

LA BARBARIE.

LA BARBARIE.

CHAPITRE PREMIER.

Deſcription géographique de la Barbarie.

CETTE grande contrée de l'Afrique s'étend depuis l'Egypte juſqu'au détroit de Gibraltar, le long de la mer Méditerranée & un peu ſur l'Océan. Elle eſt renfermée entre l'Océan Atlantique, la Méditerranée, l'Egypte, la Nigritie & la Guinée. Sa longueur de l'orient à l'occident eſt conſidérable, mais ſa largeur varie. Le pays ſe diviſe en deux grandes parties, ſéparées l'une de l'autre par le mont Atlas. La première, qu'on appelle Barbarie propre, comprend le pays de Barca, les républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger, qui ſont ſous la protection du Turc & le royaume de Maroc, de qui dépend celui de Fez. La ſeconde partie, qui ſe trouve au midi du mont Atlas, ſe nomme Bilédulgérid, & pluſieurs des royaumes que nous venons de nommer lui appartiennent. Ce ſont les Arabes qui ont donné le nom de Barbarie à cette région de l'Afrique, connue autrefois ſous celui de Mauritanie, lorſqu'ils

s'y établirent dans le ſeptième ſiècle. Les Romains & enſuite les Vandales l'appellaient la *Tripolitaine*.

Le pays de Tripoli eſt borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Egypte, au midi par le pays des Bérébères, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgérid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis. Il eſt diviſé en pluſieurs quartiers, dans leſquels il ſe trouve beaucoup de cantons déſerts.

Le royaume de Tunis eſt borné par la mer Méditerranée au nord & à l'orient : il a au midi pluſieurs peuples Arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Eſſal. Autrefois il comprenait les provinces de Conſtantine, de Buglie, de Tunis, de Tripoli & d'Eſſal, & avait plus de cent vingt lieues de longueur le long de la mer ; mais aujourd'hui Eſſal ne lui appartient plus : Tripoli fait un royaume à part, & Buglie & Conſtantine ſont incorporées au royaume d'Alger. On diviſe cet état en huit contrées, qui, pour la plûpart, ont été ruinées par les Arabes. Les unes ſont ſituées ſur les bords de la mer, les autres ſont dans les terres.

Le royaume d'Alger, connu jadis ſous le nom de Numidie & de Mauritanie Céſarienne, eſt borné à l'eſt par le royaume de Tunis, au nord par la Méditerranée, à l'occident par les royaumes de Maroc & de Tafilet, & terminé en pointe vers le midi. Cet état, ſans compter la ville d'Alger, eſt

diviſé en trois gouvernemens, ſous l'autorité de trois *Beys*, qui commandent les troupes; ſavoir, le *Bey* du levant, qui réſide à Conſtantine; le *Bey* du ponent, qui demeure à Tremecen, depuis que les Eſpagnols ſont en poſſeſſion d'Oran; & le *Bey* du midi, qui loge ſous des tentes, parce qu'il ne ſe trouve point de villes dans ſon gouvernement.

L'empire de Maroc eſt ſitué dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, & il eſt formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus & de la province de Dara. Cet état conſidérable peut bien avoir deux cents cinquante lieues du nord au ſud, & environ cent quatre de l'eſt à l'oueſt. Il eſt borné au nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Le royaume de Maroc en lui-même a pour bornes au nord, le fleuve Ommirabi; à l'orient, le mont Atlas; au midi, la rivière de Sus, & au couchant, l'Océan oriental. Il s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la rivière de Sus, que les anciens appellaient *Suriga*, juſqu'à la ville d'Azamor. On le diviſe en ſept grandes provinces, mais très-peu peuplées & aſſez ſtériles. Celle qui porte le nom de Maroc, forme une figure triangulaire au milieu des autres: on la nommait autrefois *Bocano emero*, & alors ſa capitale était l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Almoravides ſortirent pour s'emparer de tout le pays, dont ils formèrent un puiſſant em-

pire, en y ajoutant toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Fez, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, fait actuellement partie de l'empire de Maroc, eſt enfermé entre le royaume d'Alger au levant, de Maroc au midi, & la mer par-tout ailleurs. Il fait partie de l'ancienne Mauritanie Tangitane. On le diviſe en ſept provinces toutes aſſez bien peuplées, & abondantes en grains, en beſtiaux, légumes, fruits & cire. Le fleuve Sebou traverſe ce royaume, & va ſe décharger par la Manemore dans l'Océan.

CHAPITRE II.

État de Tripoli.

LE petit état de Tripoli de Barbarie portait, du tems des Romains, le nom de *Tripolitaine*, & il n'en avait point d'autre ſous la domination des Vandales. Sous le règne des kalifes, les Arabes s'en rendirent maîtres par leurs lieutenans, qui s'emparèrent de toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même de la plus grande partie de l'Eſpagne. Juſqu'au commencement du ſeizième ſiècle, Tripoli ne faiſait qu'une médiocre figure dans l'hiſtoire. Vers ce tems don Pedro de Navarre, général de Ferdinand le Catholique, profitant des troubles qui régnaient dans la ville, trouva le moyen de la ſubjuguer, & dans cette occaſion il fit un immenſe butin ſur les Maures. Quelques années après, les chevaliers de ſaint Jean de Jéruſalem, ayant été chaſſés de l'iſle de Rhodes par les Turcs, Charles-Quint leur donna, en 1528, l'iſle de Malthe, & Tripoli, qui eſt comme la frontière de cette iſle : mais Soliman envoya auſſi-tôt ſon amiral Dragut avec une flotte formidable, pour reprendre cette place. Dragut battit ou plutôt foudroya la ville avec quarante groſſes pièces de canon, & força le gouverneur à la lui remettre. Le Turc fit gouverner ſa nou-

velle conquête par un bacha, dont l'autorité d'abord très-étendue, diminua insensiblement, & fut enfin entièrement anéantie, par l'audace de Mamet-bey, renégat Grec, de l'ancienne maison des Justiniani, qui se fit déclarer en quelque façon souverain de Tripoli. Depuis ce tems cet état s'est gouverné en république, sous la protection du grand seigneur, à qui il paye une espèce de tribut. Le chef ou le général de Tripoli, qu'on nomme *Bey*, est élu par la milice.

On n'est pas d'accord si l'ancienne ville de Tripoli fut bâtie par les Romains, ou si elle dut sa fondation à quelques peuples de Phénicie, qui lui donnèrent le nom de la ville de Tripoli de Syrie, dont il est parlé dans les Macchabées. (L. II, XIV, 1.) Cette ville, engloutie maintenant par la mer, & dont il subsiste encore beaucoup de maisons sous les eaux, était extrêmement florissante, & faisait un commerce considérable, qu'elle devait à son heureuse situation, qui attirait dans son port tous les marchands de Malthe, de Venise & de Sicile. Ses bâtimens étaient superbes; on y comptait plusieurs belles mosquées, un grand nombre de colléges, & quantité d'hôpitaux commodes; & pour être un séjour agréable, il ne lui manquait que des puits, ou quelques fontaines: mais ses habitans ne pouvaient s'y abbreuver que de l'eau des pluyes, qu'ils rassemblaient & conservaient avec beaucoup de difficultés, dans deux grandes citernes.

Après la deſtruction de l'ancienne ville, les naturels du pays en bâtirent une nouvelle qu'ils appellèrent *Tarabilis*, & que les auteurs latins nomment *Tripolis*. Cette ville eſt ſituée dans une plaine ſablonneuſe, & elle eſt environnée d'épaiſſes & hautes murailles, mais d'une médiocre force, qui ne réſiſteraient pas long-tems aux coups de canon : d'ailleurs elle n'a ni château qui puiſſe la défendre, ni baſtions conſidérables qui protègent ſon port. Il ſerait poſſible de s'en ſaiſir, ſi une armée ne craignait la diſette de vivres, qui règne preſque toujours dans ce pays, & ſur-tout celle de l'eau. A deux lieues de Tripoli & au milieu des ſables, on trouve une ſource chaude, qui forme un petit lac, qu'on appelle le lac des lépreux ; parce qu'en effet ces eaux un peu ſalées & très-ſoufrées, ont la vertu de guérir de la lèpre. Elles ſont conduites à Tripoli par de larges canaux ; &, lorſque les citernes ſont à ſec, ce qui arrive quelquefois, les Tripolitains ne font nulle difficulté de boire de ces eaux, après avoir eu la précaution de les faire refroidir pendant vingt-quatre heures.

On donnait le nom de *Pacati* aux peuples qui habitaient jadis aux environs de Tripoli. Procope nous les repréſente comme des barbares, ſans rois, ſans loix, qui ſe moquaient de la fidélité qui eſt dûe aux ſermens, & qui, cruels envers les étrangers qui tombaient entre leurs mains, ſe traitaient entr'eux avec une cruauté dont l'hiſtoire fournit peu d'exem-

ples. Sans reſpect pour les dieux & pour les hommes, l'unique moyen de les contenir dans les bornes de l'humanité, c'était de s'en faire craindre. Accoutumés à fouffrir patiemment la faim, la ſoif & toutes les incommodités, ils paſſaient tout le jour dans de miſérables cabanes, où ils pouvaient à peine reſpirer, & la nuit ils dormaient tranquillement ſur la terre nue, ſans ſe plaindre & ſans rechercher une vie moins pénible, que ſans doute ils ne ſoupçonnaient pas. Suivant leurs loix, il n'était permis à aucun d'eux de changer d'habits. Ils portaient tous également une longue caſaque, faite d'une étoffe groſſière, & ils ne la quittaient que lorſqu'elle ne pouvait plus leur rendre aucun ſervice. Ignorant peut-être l'uſage du pain & du vin, ou du moins ne pouvant s'en procurer, ils paiſſaient l'orge en herbe, comme de véritables animaux. Les femmes ſuivaient leurs maris à la guerre, où elles étaient chargées du travail des retranchemens, de la conſtruction des huttes, du panſement des chevaux, de raſſembler la nourriture propre aux chameaux, & de veiller à ce que les armes des guerriers fuſſent nettes & en bon état. Tandis que les cavaliers combattaient, les gens de pied ſe tenaient à la garde des bêtes de ſomme, avec leurs boucliers, & de leurs poſtes ils lançaient une nuée de dards contre l'ennemi. Ils avaient parmi eux des femmes qu'ils conſultaient ſur les événemens futurs, & qui ſe mêlaient de prédire l'avenir : art

extravagant dont les hommes n'oſaient ſe mêler.

Les *Pacati* avaient pour voiſins deux autres peuples nommés *Auſes* & *Maelyes*, extrêmement vîtes à la courſe, & qui ne vivaient que de meurtres, de vols & de brigandages. Ils habitaient les environs de la Tritonide. Ces brigands adoraient Triton, Minerve & Neptune, & ils offraient des ſacrifices à ces fauſſes divinités. Le jour qu'ils célébraient la fête de Minerve, les vierges de la nation ſe partageaient en deux troupes, & s'attaquaient avec une opiniâtreté & une fureur ſans exemple, avec des bâtons & des pierres. Si quelqu'une des combattantes mourait ſur le champ de bataille, ou qu'affaiblie, par les bleſſures, elle eût la lâcheté de ſe retirer de la mêlée, on ne doutait point qu'elle n'eût précédemment forfait à ſon honneur : mais celle, au contraire, qui tenait ferme malgré le nombre des coups qui lui avaient été portés, du conſentement de toutes ſes compagnes, recevait une armure à la grecque, une eſpèce de couronne, &, portée ſur un chariot de triomphe, on la menait en pompe au lac Tritonide, où l'on ſacrifiait une victime, & de-là à ſa maiſon, en chantant ſes louanges. Cette fête était nommée Athinée.

Si les habitans de Tripoli ſont aujourd'hui un peu plus civiliſés que leurs ancêtres, ils conſervent encore une partie de leurs mauvaiſes inclinations. Lâches, pareſſeux, vo-

leurs, la piraterie eſt le ſeul genre de vie qu'ils aiment ; & ſi les chevaliers de Malthe ne les contenaient, ils ſeraient peut-être les plus dangereux corſaires de la Méditerranée. Les femmes de Tripoli ne reſſemblent en aucune façon aux Egyptiennes dont elles ſont voiſines. Elles ſont aſſez grandes, & font conſiſter la beauté dans une taille exceſſivement longue. Ainſi que les femmes des Arabes, elles ſe font des piquûres ſur le viſage, & particulièrement aux joues & au menton. Les Turcs leur ont donné ſans doute le goût des cheveux roux, pour leſquels elles ſont paſſionnées ; c'eſt pourquoi elles ſe ſervent de vermillon pour teindre ceux de leurs enfans.

Les Tripolitains entretiennent un médiocre commerce d'étoffe ; mais celui du ſafran eſt plus conſidérable. Il ſe tire du mont Garian, ſitué au midi de Tripoli ; c'eſt-là qu'il croît excellent & en fort grande quantité. On trouve aux environs du terrain de la vieille ville, les ruines d'un ſuperbe arc-de-triomphe, dont la plus grande partie eſt enterrée dans le ſable. L'édifice eſt entièrement de marbre blanc, & pour l'élever, on n'a employé ni ciment, ni chaux. Les marbres ſont aſſis ſur des platines de plomb, & aſſujettis avec des crampons de fer. Ils ont entre cinq & ſix pieds d'épaiſſeur en quarré. Ce qui laiſſera ſubſiſter long-tems ces reſtes précieux, c'eſt une folle tradition du pays qui prétend qu'un certain prince ayant voulu en ôter quelques pierres, qu'il deſtinait à un autre uſage, il

ſe fit un tremblement de terre épouvantable, pendant lequel il ſurvint une pluie de ſable qui engloutit tous les ouvriers.

Dans les déſerts du pays, on trouve nombre d'arbres, de fruits, d'animaux & même d'hommes entièrement pétrifiés. Nous avons vu en France des branches de palmier & d'olivier, avec leurs feuilles & leurs fruits, parfaitement pétrifiés & ſans avoir changé de couleur, qui avaient été apportés de ces plaines ſablonneuſes.

Les religieux de ſaint François ont à Tripoli une maiſon fort commode, & un très-grand hôpital, où ils retirent avec l'humanité la plus reſpectable, les pauvres eſclaves qui tombent malades & qui ſe trouvent attaqués de la peſte, qui fait quelquefois les plus étranges ravages dans le pays. On dit que de tous les états Barbareſques, celui de Tripoli tient ſes traités avec le plus d'exactitude : ſa faibleſſe & la crainte qu'il a de la religion de Malthe en eſt ſans doute la cauſe. Au ſurplus ces écumeurs de mer s'étaient rendus ſi redoutables dans le dernier ſiècle, que Louis XIV n'en put obtenir raiſon qu'en faiſant bombarder la capitale par le maréchal d'Eſtrées, vice-amiral.

CHAPITRE III.

Les Carthaginois.

LE plan que nous nous ſommes propoſé de ſuivre dans cet ouvrage, exige qu'avant que de donner un précis de l'état préſent du royaume de Tunis, nous jettions un coup d'œil rapide ſur ces fameux Carthaginois, qui ont ſi long-tems fait trembler les Romains. Carthage n'eſt plus, mais ſa mémoire vivra dans les ſiècles les plus reculés.

Carthage, ſans chercher à concilier les auteurs qui parlent de ſa fondation, peut bien avoir été bâtie, l'an du monde 3158, pendant que Joas occupait le trône de Juda, quatre-vingt-dix-huit ans avant la fondation de Rome, & neuf cents quarante-ſix avant Jéſus-Chriſt. Cette ville doit ſon établiſſement à Eliſſa, princeſſe Syrienne, que nous connaiſſons mieux ſous le nom de Didon, & dont nous ne croyons pas devoir rappeller l'hiſtoire. Elle aborda à Utique, ville déjà élevée par une colonie de Tyriens, à ſix lieues de l'endroit où eſt actuellement bâti Tunis; & ayant acheté un terrain des habitans, elle s'y établit avec les compagnons de ſa fuite. Tels ſont les faibles commencemens de la fameuſe Carthage.

En quittant leur patrie, ces illuſtres fugitifs n'en abandonnèrent pas les mœurs, les

coutumes, la religion & l'amour qu'ils lui devaient. Jamais ils ne portèrent les armes contr'elle, & chaque année ils ſe preſcrivirent l'obligation de lui envoyer un vaiſſeau chargé de préſens, comme une eſpèce de redevance qu'ils lui payaient : en même-tems ils faiſaient offrir un ſacrifice aux dieux tutelaires du pays, qu'ils regardaient auſſi comme leurs protecteurs, & ils préſentaient à Hercule dans le temple de Cadix les prémices de leurs revenus, & la dixme des dépouilles & du butin qu'ils avaient fait ſur l'ennemi.

Pour donner une légère idée de la théologie des Carthaginois, il ne faut que tranſcrire un fragment d'un traité de paix, conclu entre ce peuple & Philippe, fils de Démétrius, roi de Macédoine. Nous le devons à Polybe, (l. 7. p. 502.) On y remarque toute l'étendue du reſpect qu'ils avaient pour les dieux, & l'intime perſuaſion où ils étaient que ces divinités du ciel préſidaient ſur la terre aux ſermens & à toutes les autres actions des hommes.

« Ce traité a été conclu en préſence de » Jupiter, de Junon & d'Apollon : en pré- » ſence du démon ou du génie des Cartha- » ginois, d'Hercule & d'Iolaüs : en préſence » de Mars, de Triton, de Neptune : en » préſence des dieux qui accompagnent » l'armée des Carthaginois, & du ſoleil, » de la lune & de la terre : en préſence » des rivières, des prairies & des eaux ;

» en préſence de tous les dieux qui poſſè-
» dent Carthage. »

Céleſte, qu'on appelle auſſi Uranie, & qui eſt la lune, était la principale divinité de Carthage : on implorait ſon ſecours dans toutes les grandes calamités, & ſur-tout lorſque la terre, brûlée par les terribles ardeurs du ſoleil, avait beſoin de pluie rafraîchiſſante. C'eſt la même Céleſte que Jérémie nomme la reine du ciel, & à laquelle les Juives ſuperſtitieuſes & idolâtres faiſaient des libations & des offrandes de gâteaux.

Saturne tenait le ſecond rang dans les temples de Carthage : l'écriture l'appelle *Moloch*. On lui offrait des victimes humaines, comme à Tyr, où les rois, lorſque quelque danger imminent menaçait l'état, immolaient leurs propres fils pour appaiſer la colère des dieux. On croit qu'un de ces princes barbares reçut dans la ſuite les honneurs divins, ſous le nom de Saturne ; ce qui pourrait bien avoir donné lieu à la fable qui rapporte que Saturne dévorait tous ſes enfans. Les particuliers, à l'exemple du ſouverain, ſacrifiaient ſouvent leurs enfans à cette affreuſe divinité ; & s'ils n'en avaient pas, ils en achetaient de pauvres parens, en préſence de qui ils étaient immolés, & auxquels on ne permettait pas la plus légère marque de ſenſibilité. Les Phéniciens, les Chananéens & les Iſraélites pratiquèrent long-tems ces horreurs. Ces derniers, malgré les défenſes expreſſes de Dieu, brûlèrent

ſouvent leurs fils dans la vallée d'Ennon, en l'honneur de Moloch. Pendant cette ſacrilège cérémonie, on faiſait retentir le bruit des tambours & des trompettes, pour étouffer les cris des victimes. Dans la ſuite on ſe contenta de faire paſſer les enfans par le feu.

La terreur que la puiſſance de Darius I, roi de Perſe, inſpira aux Carthaginois, leur fit ſuſpendre ces horribles ſacrifices : & Gelon, tyran de Syracuſe, après les avoir vaincus, inféra dans le traité de paix qu'il fit avec eux, qu'ils n'immoleraient plus de victimes humaines, parce qu'il avait appris que, pendant tout le combat, on avait ſacrifié des hommes à Saturne, & qu'Amilcar, fils d'Hannon, général de l'armée, s'était le dernier précipité dans le braſier ardent, de déſeſpoir de ſe voir arracher la victoire. (Hérod. l. 7. c. 167.) Lorſqu'Agatocle vint mettre le ſiège devant Carthage, pour appaiſer la colère de Saturne, qu'on croyait irrité de ce qu'au lieu des enfans nobles qu'on devait lui ſacrifier, on avait ſubſtitué des victimes du peuple & des étrangers, le ſénat ordonna la déteſtable offrande de deux cents enfans des premières maiſons de la république, & trois cents citoyens, coupables de ce prétendu crime, s'offrirent volontairement à l'expier par le ſacrifice de leur vie.

Les loix ſur leſquelles était établi le gouvernement de Carthage, devaient être bien équitables & bien réfléchies, puiſque pen-

dant plus de cinq cents ans que cette république ſubſiſta en corps d'état, il n'y eut aucune ſédition populaire capable d'en ébranler les fondemens. Trois puiſſances différentes qui ſe balançaient l'une l'autre & qui ſe prêtaient un mutuel ſecours, régiſſaient la république : les deux magiſtrats ſuprêmes, appellés Suffétes (juges) ; le ſénat & le peuple, auxquels on ajouta le conſeil des cent. Les ſuffétes avaient à Carthage à peu près la même autorité que les conſuls exerçaient à Rome. Ils convoquaient le ſénat, auquel ils préſidaient ; ils propoſaient les affaires, & recueillaient les ſuffrages : ils aſſiſtaient à tous les jugemens qui étaient de quelqu'importance, & ſouvent on leur confiait le commandement des armées. Ils n'étaient qu'un an en charge, après quoi ils devenaient préteurs, avec le droit de préſider à certains jugemens, celui de propoſer de nouvelles loix, & de faire rendre compte à ceux qui avaient été chargé de l'adminiſtration des deniers publics.

C'était dans le ſénat, dont on ne peut fixer le nombre des membres, que ſe traitaient les grandes affaires ; qu'on liſait les dépêches des généraux ; qu'on recevait les plaintes des provinces ; qu'on donnait audience aux ambaſſadeurs ; & qu'on décidait de la paix ou de la guerre. Dans les circonſtances où le ſentiment du ſénat était unanime, il décidait ſouverainement & en dernier reſſort ; mais ſi les avis ſe trouvaient partagés, l'affaire

faire était portée au peuple, qui avait le droit de prononcer.

Le tribunal, appellé des cent, était cependant compoſé de cent quatre perſonnes, dont les charges étaient à vie. On croit que ce grand conſeil fut établi pour balancer le pouvoir des grands & du ſénat, & pour mettre des bornes à l'autorité exceſſive des généraux, qui devaient rendre compte à ces juges de leur adminiſtration au retour de chaque campagne. De ces cent conſeillers on en tirait cinq, qui avaient une juriſdiction ſupérieure à celle des autres, & qui ſeuls choiſiſſaient les ſujets les plus dignes pour remplir les places qui venaient à vaquer dans le tribunal des cent.

La république de Carthage dut moins ſa force & ſes immenſes richeſſes, à la forme de ſon gouvernement qu'à l'étendue de ſon commerce, qui embraſſait les côtes d'Eſpagne, la Mauritanie & les Gaules, juſqu'au delà du détroit & des colonnes d'Hercule. Souverains de la mer, facteurs des nations, les Carthaginois tiraient de l'Egypte le fin lin, le papier, le bled, les voiles & les cables pour les vaiſſeaux : des côtes de la mer Rouge, les épiceries, l'encens, les aromates, les parfums, l'or, les perles & les pierres précieuſes : de Tyr & de la Phénicie, la pourpre & l'écarlate, les riches étoffes, les meubles ſomptueux, les tapiſſeries, & les différens ouvrages curieux & d'un travail exquis; & ils allaient échanger toutes

ces choſes, contre le fer, l'étain, le plomb & le cuivre des côtes occidentales. Tous les citoyens étaient commerçans dans Carthage, &, quoique riches, ils portaient tous dans le commerce cette aſſiduité, cette patience & ce travail, ſi néceſſaires pour le faire fructifier.

Juſques-là ils n'avaient été que négocians; mais lorſqu'ils eurent fondé Carthagène, ſur les côtes d'Eſpagne, ils ſongèrent à devenir conquérans; & les mines d'or & d'argent qu'ils fouillèrent dans cette nouvelle patrie, les mirent en état de ſoudoyer de nombreuſes armées. C'eſt ſous deux aſpects que Carthage doit être conſidérée, comme une république marchande & comme une république guerrière: marchande par beſoin, & guerrière pour conſerver ſon commerce, pour ſe ſoutenir contre ſes voiſins jaloux, & pour augmenter ſes tréſors.

Cette république eut des rois pour alliés, & des peuples qui ſe ſoumirent à lui payer des tributs; les uns & les autres lui fourniſſaient des troupes. D'autres nations lui vendaient des ſoldats, déjà aguerris: de la Numidie, elle tirait ſes troupes légères; des iſles Baléares, d'habiles frondeurs; de l'Eſpagne, une infanterie ferme & preſque toujours invincible; des côtes de Gênes & des Gaules, des guerriers infatigables & pleins de courage; & de la Grèce, des ſoldats propres à faire & à ſoutenir des ſièges. Le corps des Carthaginois était le moins nombreux dans ſes

armées : ſans dépeupler ſes campagnes, ſans ſuſpendre les ouvrages de ſes manufactures, ſans affaiblir ſon commerce, ni ôter l'activité à ſa marine, des bras mercénaires combattaient pour ſa gloire ; & ſi elle eſſuyait des pertes dans ſes guerres, l'argent que lui procurait ſon négoce toujours floriſſant, était employé à acheter de nouveaux défenſeurs.

Toute l'éducation que les Carthaginois donnaient à leurs enfans, conſiſtait à leur apprendre à lire, à écrire, à chiffrer, à tenir un regiſtre, &, en un mot, à devenir actifs & ruſés commerçans. Un petit nombre des enfans des nobles, deſtinés à entrer dans les troupes nationales, apprenaient l'exercice militaire, & c'était entre ces jeunes guerriers que l'on choiſiſſait tous les officiers de l'armée. En général on ignorait à Carthage, ce que c'était que belles-lettres, hiſtoire, philoſophie ; dans cette ville un géomètre, ou un aſtronome, eût paſſé pour un prodige, & l'on promulgua une loi qui défendait à tous les citoyens d'étudier la langue grecque, dans la crainte qu'il ne ſe trouvât quelque traître, qui s'aviſât d'entretenir des correſpondances illicites avec les ennemis. Au reſte, le caractère dominant du Carthaginois était, au rapport de Ciceron, la fineſſe, l'habileté, l'induſtrie & la ruſe ; enſorte que pour déſigner la mauvaiſe foi, on diſait une foi Carthaginoiſe, *Fides punica* ; & que pour marquer un eſprit fourbe, on l'appellait un eſprit Carthaginois, *Punicum*

ingenium. La ſordide avarice, & le deſir d'amaſſer, par quelque voie que ce fût, ſe manifeſtaient encore chez eux dans toutes les circonſtances. De plus ils étaient ſévères, ſauvages, hautains, impérieux, & ſujets à des emportemens de colère, qui tenaient de la férocité.

Ces fameux républicains, dont l'empire a duré environ ſept cents ans, firent des conquêtes en Afrique, en Sardaigne, en Eſpagne, en Sicile, ils ſoutinrent à grands frais, de terribles guerres contre les Romains, & furent enfin exterminés & Carthage raſée par Scipion, qui en reçut le ſurnom d'Africain. C'eſt ainſi, dit l'écriture, (Eccl. 10. 8,) « Qu'un » royaume eſt transféré d'un peuple à un » autre, à cauſe des injuſtices, des violences, » des outrages qui s'y commettent, & de » la mauvaiſe foi qui y règne en différen- » tes manières. »

CHAPITRE IV.

État de Tunis.

LA république de Tunis eſt formée des mêmes provinces, qui compoſaient celle de Carthage, avant que l'eſprit de conquête ſe fût emparé de l'eſprit de ſes citoyens. On la diviſe en huit contrées, dont chacune prend le nom de ſa capitale. Tunis & Media, autrefois *Africa*, Souſe ou Souſa, Kainan Hamamethu ou Mahometa, Biſerte, la Goulette, Birſa & Porto-farine; les iſles de Lampedouſe, de Linoſa, de Gamelera, & de Querquenes lui appartiennent auſſi. Tout ce pays répond à l'Afrique conſulaire des Romains, poſſédé tour-à-tour par les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Arabes & les Maures chaſſés d'Eſpagne; il devint tributaire des Eſpagnols, ſur qui Selim II l'enleva, & depuis il eſt reſté ſous la protection du grand ſeigneur & le gouvernement d'un *Dey*.

La capitale de cet état, bâtie par les premiers Arabes qui vinrent en Afrique de l'Arabie heureuſe, ſous la conduite de leur roi Melée Ifriqui, eſt aſſez voiſine des terrains où jadis avaient été élevées l'ancienne Carthage & Utique, ſi fameuſe par le ſuïcide de Caton. Tunis eſt ſitué ſur le lac de la Goulette, dans une belle plaine: en y

comprenant les trois fauxbourgs, elle peut bien être compoſée d'environ vingt mille maiſons. Au milieu de la ville on voit une très-grande place bordée de boutiques, & entr'autres de celles des parfumeurs qui demeurent ouvertes une partie de la nuit, parce que c'eſt dans ce tems que les femmes ſe rendent au bain. Les maiſons ſont conſtruites de pierres ou de briques, liées avec de la chaux; les toits en ſont en plateformes, afin que l'eau de la pluie coule plus aiſément dans les citernes, & peut-être cette conſtruction vaut-elle mieux que celle dont un long uſage ne nous a pas encore permis de nous éloigner. L'intérieur des appartemens eſt aſſez ſimple, cependant on y trouve des plafonds enrichis de peintures à la moſaïque, qui font un effet fort agréable. Comme ces maiſons n'ont ordinairement qu'un ſeul étage, on habite preſque toujours les veſtibules qui ſont frais, commodes & propres.

Les murailles de la ville ſont très-hautes & flanquées de tourelles; la citadelle qui eſt fort vaſte ſe trouve ſur une éminence, du côté de l'oueſt. C'eſt un ouvrage de Charles-Quint, & de dom Juan d'Autriche, ſon fils naturel. La principale moſquée mérite d'être remarquée; elle eſt grande, très-élevée & d'une belle architecture; une haute tour, où l'on voit trois groſſes pommes, ſans doute de cuivre doré, n'eſt pas un de ſes moindres ornemens. Il y a d'autres moſquées, & quelques colléges qui tombent en

ruines, où l'on étudie la théologie muſulmane, qui n'ont point d'autres revenus que de faibles aumônes, tandis que les moſquées & ceux qui les deſſervent jouiſſent d'un bien conſidérable. On ne voit ni dans la ville ni aux environs, aucuns puits, aucune fontaine, aucun ruiſſeau, & l'on eſt réduit pendant toute l'année à s'abbreuver d'eau de pluie que chacun conſerve dans une citerne : on n'y connaît point non plus l'uſage des moulins, ſoit à vent, ſoit à eau ; en récompenſe, on rencontre dans les dehors de Tunis de ſuperbes vergers, qui rapportent des oranges, des citrons, & d'autres fruits excellens, & qui ſont entourés de bois d'oliviers, qui fourniſſent aſſez d'huile, non-ſeulement pour la conſommation du pays, mais dont on fait un commerce conſidérable. Du bois de ces arbres on fait du charbon, bien néceſſaire dans une contrée où le bois eſt extrêmement rare.

Les rois de Tunis furent pendant quelque tems poſſeſſeurs de la Sicile, enſuite ils devinrent tributaires des Normands, & le furent après des rois de France, en 1276 ; car notre roi ſaint Louis étant mort au ſiège de Tunis, ſon frère Charles, roi de Sicile, accourut au ſecours des Chrétiens, & contraignit le roi de Tunis Muley Motzarca, à lui payer tribut.

La première forme du gouvernement de Tunis eſt dûe à *Abet Férés*, qui en fut le premier roi. Ce prince établit dans ſa cour,

les mêmes charges & les mêmes cérémonies, qui avaient été créées ou miſes en uſage par les rois & les pontifes de Maroc. Le *Munafit* était une eſpèce de vice-roi ou premier miniſtre, qui, ſous l'autorité du monarque, à qui il rendait directement compte, réglait toutes les affaires, & nommait aux charges militaires & civiles. Le *Mézuar* était le général des troupes, & commandait particulièrement la garde du roi. Le troiſième officier était le grand-maître de la maiſon du prince, le ſur-intendant de ſes bâtimens, & en cette qualité il avait une juriſdiction civile & criminelle. Le quatrième, nommé Sahab-Tunes, était le préſident de la juſtice & l'intendant général de la police : il conduiſait les troupes qu'on envoyait pour réprimer les courſes des Arabes ; & faiſant toutes les nuits la ronde dans la ville avec plus de deux cents archers, il avait le droit de ſaiſir & de punir les malfaiteurs.

La cinquième charge était celle de ſecrétaire d'état : le grand écuyer rempliſſait la ſixième, qui toujours était occupée par un favori du prince, parce que les fonctions de cette place le mettaient à toute heure dans le cas de ſe préſenter devant lui. Le ſur-intendant des finances était le ſeptième officier de cette cour : il recevait tous les revenus & payait ſur un ordre du roi, ſigné du *Munafit* ou du *Mézuar*. Le tréſorier de l'épargne, qui était revêtu de la huitième, faiſait verſer dans ſa caiſſe tout ce qui pro-

venait des impôts établis sur les marchandises qui entraient par terre, & il avait la suprême inspection sur tous les commis de ce département. Le grand douanier percevait les droits des marchandises qui arrivaient ou sortaient par mer. Le dixième officier était le grand-maître d'hôtel, ou commissaire général des vivres, dont les fonctions s'étendaient sur tout ce qui regardait la table du prince, sur sa garderobe & sur celles de ses femmes, de ses eunuques, & autres domestiques de l'intérieur du palais. Enfin la onzième & dernière charge, était celle de receveur général du domaine.

La garde du roi de Tunis était fort considérable. Il entretenait ordinairement quinze cents chevaux légers, tous Musarabes ou renégats, environ cent cinquante cavaliers Maures, dont il prenait les avis dans tout ce qui concernait les affaires de la guerre, cent arbalêtriers Chrétiens renégats, qui étaient comme ses gardes-du-corps, & un pareil nombre d'archers Turcs, qui marchaient toujours devant lui. Lorsqu'il sortait à cheval, son grand estafier, portant une lance droite, tenait son étrier : à sa gauche un autre officier portant sa rondache, & un troisième derrière lui tenant un cheval de main & une arbalête.

Cette forme de gouvernement subsista jusqu'à Sinan Bacha, qui était de la famille des Cigalles de Gênes & qui fit la conquête de Tunis. Pour s'en assurer la pos-

ſeſſion, il ſentit qu'il fallait ſe choiſir un puiſſant protecteur, & il jetta les yeux ſur le grand ſeigneur; enſuite il établit une milice compoſée de cinq mille Turcs, partagée en deux cents pavillons, c'eſt-à-dire, en autant de compagnies de vingt-cinq hommes chacun. C'eſt ce qu'on nomme *Oldak*, & chaque oldak a un capitaine, appellé *Oldak-Bachi*. Ces officiers devaient être choiſis entre les plus anciens ſoldats des compagnies. Ils devenaient enſuite exempts de bacha, puis *Bachi-Odolar*, ou conſeillers du divan, & enfin *Balux-Bachis*, ou aga, & ils étaient envoyés comme commandans dans les garniſons.

Le même Sinan bacha établit auſſi le divan, il le compoſa de gens de guerre, & lui attribua une très-grande autorité. Le bacha y aſſiſtait au nom du grand ſeigneur qu'il repréſentait. Le bey dans ce tems n'était que le receveur des deniers publics, & des tributs que les Maures payaient à l'état: ſa charge alors était annuelle, mais l'argent que ces officiers eurent occaſion d'amaſſer & l'autorité qu'ils s'acquirent ſur les troupes, qui leur étaient confiées, pour forcer les tributaires à payer ce *corage*, (c'eſt ainſi qu'on nomme ces impôts) furent l'origine de l'accroiſſement de leur puiſſance & de l'abbaiſſement de celle des bachas, du divan & du *Dey*.

Sinan, quoique ſous la protection du Turc, fut réellement ſouverain de Tunis: ſon ſuc-

ceſſeur Kilie-ali-bacha, ſe fit haïr & mépriſer de la milice & du divan, & à ſa mort ſon autorité fut transférée à l'aga du divan. Depuis cette époque les bachas ne ſont plus que les ſimples miniſtres du grand ſeigneur, & leur avis dans les affaires qui regardent le gouvernement eſt d'un bien médiocre poids.

Le palais qu'habite le dey eſt à quatre milles de Tunis, & l'on prétend qu'il a plus d'une lieue de tour, en y comprenant les bains & tous les bâtimens qui en dépendent.

Le peuple de Tunis & même celui des campagnes, eſt du commerce le plus facile & le plus doux, & cette aménité, peut être en quelque ſorte attribuée au climat & à la qualité de l'air qu'on y reſpire, qui eſt très-ſain, & rarement infecté de la peſte, dont les effets ſont ordinairement ſi terribles dans les autres contrées de la barbarie. Le terroir eſt fertile, mais les Maures ſont naturellement pareſſeux; & d'ailleurs ils ſont découragés par la tyrannie des Turcs, qui ne leur permettent de cultiver des terres, qu'autant qu'ils en ont beſoin pour fournir à leur ſubſiſtance. Juſqu'ici ils ont fait bien peu de progrès dans l'agriculture.

Les gens riches, car il y en a en aſſez grand nombre dans Tunis, s'habillent ſuperbement à leur mode; eux ſeuls peuvent ſe nourrir de pain, qui eſt toujours fort cher, parce que le bled vient de loin; cependant

celui qu'on y mange eſt de la plus grande blancheur, & toujours de fleur de farine, moulue & repaſſée dans des moulins à bras. Le peuple vit de farine d'orge paîtrie & cuite dans de l'eau & de ſel, & trempée enſuite dans un peu d'huile, à laquelle on joint quelque peu de jus d'orange ou de citron.

Les Tuniſiennes ſont vives & fort adonnées à l'amour. Quelques préſens forment bientôt une intrigue, & elles ne permettent pas qu'on languiſſe plus d'un jour. Au ſurplus, il y a beaucoup de courtiſannes dans la ville.

Le commerce de cet état eſt conſidérable, & il y a peu de nation Européenne qui ne trafique avec les Tuniſiens. La France y envoye nombre de vaiſſeaux qui y portent des draps, du vermillon, du ſucre, du poivre & du girofle; du vin, de l'eau-de-vie, du papier, du fer, de l'acier & diverſes clinquailleries, & l'on prend en échange du bled, de l'huile, des féves, des lentilles, de la cire, de la laine, des cuirs & du marroquin. Chaque vaiſſeau marchand qui arrive, doit ſaluer le château de la Goulette de trois coups de canon, en arborant ſon pavillon; mais ſi c'eſt un vaiſſeau de guerre, la Goulette commence par le ſaluer. Ce ſalut eſt un ſignal pour renfermer tous les eſclaves; car ſi l'un d'eux ſe ſauvait dans le vaiſſeau, on n'aurait pas le droit de le réclamer.

La manière dont les habitans de la ville

de Gadémes commercent avec les Nègres, mérite d'être rapportée. Dans un certain tems de l'année, les Gadémois & les Nègres ſe rendent à une certaine montagne de Nigritie ; les premiers avec diverſes ſortes de marchandiſes, les autres avec de la poudre d'or : chacun reſte de ſon côté. Les Gadémois s'avancent juſqu'au milieu de la montagne. Ils y placent leurs marchandiſes par tas, & ſe retirent : les Nègres viennent enſuite. Ils examinent attentivement les marchandiſes, & placent à côté de chaque tas la quantité de poudre d'or qu'ils veulent en donner, puis ils retournent à leur poſte. Les habitans de Gadémes reviennent auſſi-tôt, & ſi le prix donné ne leur paraît pas ſuffiſant, ils vont reprendre leur place, ſans toucher aux marchandiſes ; ce qui oblige les Nègres de revenir, & d'augmenter le petit tas de poudre d'or, qui alors ſe trouvant conforme aux intentions des Gadémois, eſt enlevé ; & ce n'eſt qu'alors que les Nègres ſe mettent en poſſeſſion des effets qu'ils ont acquis par cet échange. Tout ceci ſe fait ſans parler, & avec une probité dont notre Europe ne nous fournit aucun exemple. Ce ſont pourtant ces gens-là que nous traitons de barbares !

On trouve dans le royaume de Tunis des Turcs, des Maures, des Juifs & des Chrétiens. Les Turcs, quoiqu'en aſſez petit nombre, ſont les maîtres, & tiennent ſous le joug les Maures, dont une partie habite les

villes, tandis que l'autre vit ſous des tentes. Les Juifs occupent un quartier ſéparé dans la capitale, & ſont comme par-tout ailleurs, commerçans, uſuriers, fins & mal-propres : on en compte juſqu'à dix mille. Les Chrétiens renégats jouiſſent des mêmes priviléges que les Turcs, & ſouvent leur mérite & leurs talens leur ouvrent la porte aux plus importantes charges.

CHAPITRE V.

État d'Alger.

ON ignore l'étymologie du nom d'Alger, que portent ce royaume & ſa capitale. Ce pays, qui répond à la Numidie & à deux des Mauritanies des anciens, a eu ſes rois particuliers, & entr'autres Juba & Maſſiniſſa : il fut conquis par les Romains, par les Vandales & enfin par les Arabes, qui le diviſèrent en quatre parties, ſoumiſes à un pareil nombre de princes, qui pendant quelques ſiècles vécurent entr'eux dans la meilleure intelligence, mais qui finirent par ſe faire la guerre. Les plus foibles appellèrent les Eſpagnols à leur ſecours, &, comme il arrive preſque toujours en ſemblables circonſtances, les libérateurs des Arabes en devinrent bientôt les maîtres & les tyrans. Alger, ne reſpirant qu'à regret ſous le joug de la couronne d'Eſpagne, eut

recours au fameux corſaire Barberouſſe, qui ne briſa ſes fers que pour lui en faire porter de plus lourds. A force de meurtres & de perfidies, il cimenta ſa domination ſouveraine, prit le titre de roi, & établit la forme de gouvernement qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Ce corſaire audacieux ſe ſoutint quelque tems contre toutes les forces eſpagnoles que Charles-Quint fit paſſer dans l'Afrique pour le réduire ; mais, preſſé de tous côtés dans une bataille, il ſe précipita en furieux au milieu des ennemis, & reçut la mort. Chérédin, ſon frère, que l'armée éleva ſur le trône après lui, ne put conſerver ſa nouvelle puiſſance qu'en mettant ſes états ſous la protection de l'empereur Selim, qui lui envoya deux mille janiſſaires, & ne lui laiſſa que la qualité de vice-roi.

Pendant bien des années, les bachas envoyés à Alger par l'empereur Turc, affectèrent une autorité preſque ſouveraine, & n'épargnèrent rien pour favoriſer ou traverſer les élections des deys, ſuivant qu'ils les croyaient néceſſaires ou préjudiciables à leurs intérêts. Souvent ils les dépoſèrent, & pluſieurs furent étranglés par leurs ordres. Enfin en 1710, Baba Ali, ayant été élu dey, malgré les intrigues du bacha qui commandait alors pour les Turcs, ce nouveau chef le fit jetter dans un vaiſſeau qui fit voile pour Conſtantinople. Il eut la précaution politique de faire partir en même-tems une ambaſſade avec de riches préſens, qui furent diſtribués aux

ſultanes en faveur, au grand viſir & aux principaux officiers de la Porte. Les ambaſſadeurs exposèrent tous les griefs de la nation contre le bacha; ils repréſentèrent que ce miniſtre, fourbe & turbulent, avait mérité la mort; mais que par reſpect on s'était contenté de le bannir du pays & de le remettre entre les mains de ſa hauteſſe, qui en ferait telle juſtice qu'elle jugerait conforme à ſon équité naturelle; & que la fidèle milice d'Alger était ſi irritée contre les bachas, qu'elle avait juré de n'en plus recevoir, ou de maſſacrer impitoyablement ceux qu'on envoyerait & qui tiendraient une conduite auſſi criminelle. Ces miniſtres, moins ſoutenus par la bonté de leur cauſe que par la valeur des dons qu'ils étaient chargé de faire, ajoutèrent qu'il leur paraiſſait dangereux, dans la fermentation où ſe trouvaient les eſprits, de nommer un nouveau bacha, & qu'il ſerait plus prudent d'honorer le dey de ce titre glorieux.

Dans une cour vénale, les plus étranges propoſitions ne trouvent point de contradicteurs. L'affaire fut miſe en délibération dans le divan, & paſſa d'une voix unanime. Les avares conſeillers oublièrent dans ce moment la gloire & le véritable intérêt de leur maître, pour ſatisfaire leur ſordide rapacité. Depuis ce tems, le dey doit être regardé comme un ſouverain & comme un ſimple allié du grand ſeigneur, qui n'a plus le droit d'envoyer aucun ordre à Alger, & qui traite avec lui d'égal à égal, par ſes ambaſſadeurs.

La

La plénitude du gouvernement d'Alger réside dans le conseil d'état, composé de tous les officiers de l'armée, qui tiennent leurs assemblées quatre jours de chaque semaine. Le *dey* ou bacha ne peut entrer dans le divan que lorsque le conseil le fait appeller par ses chioux ou huissiers. L'aga des janissaires est le président de l'assemblée; c'est lui qui propose les affaires qui doivent être mises en délibération. Si le bacha est présent, il donne son avis le premier, mais il n'a que sa voix. Le secrétaire tient le second rang dans ce conseil militaire, & il a soin d'enregistrer tout ce qui y est décidé. Les vingt-quatre aga bachis, qui sont les premiers officiers après l'aga, occupent la troisième place; la quatrième est tenue par les boulouc bachis, & la cinquième par les oda bachis. S'il est question des affaires de la plus grande importance, comme de déclarer une guerre, ou de conclure un traité de paix, on appelle alors les mansout agas ou les agas qui sont sortis de charge.

Lorsque le divan est complet, il est composé de plus de quinze cents membres; car dans les occasions d'éclat, tous les officiers qui se trouvent à Alger ne manquent pas de s'y rendre; mais ordinairement le nombre en est bien moins considérable. Les boulouc bachis & les oda bachis, qui forment la plus grande partie de ce conseil, se tiennent dans la cour, les mains croisées sur l'estomac, sans remuer, quelles que soient leurs pressantes

néceſſités, & ſans armes, pour éviter les accidens. Ceux qui ont des plaintes à faire ſe préſentent à la porte de cette cour, où toutes les affaires ſe traitent en langue turque.

Quand il eſt queſtion de recueillir les voix, l'aga donne ſes concluſions en ſe retournant vers le bacha, s'il eſt préſent, & vis-à-vis des vingt-quatre aga bachis; enſuite quatre officiers, qu'on nomme bachoul dala, répètent à haute voix les concluſions de l'aga, mais ſans ſortir de leur rang. Elles paſſent ainſi juſqu'aux derniers des membres, & après que l'aga a compté les voix, il prononce ſon jugement. Les femmes qui ont des plaintes à porter au divan, y viennent voilées, & crient de toutes leurs forces à la porte : *Char-allan*, juſtice de la part de Dieu. Les procès ſont jugés ſommairement, on appelle les témoins, on les entend, & l'arrêt eſt prononcé ſur le champ. Si l'on délivre des expéditions des ſentences, elles ne ſont point ſignées par les juges, mais ſeulement munies du ſceau du vice-roi ou du cadi. On peut appeller des déciſions du cadi, du bacha même, & de celles de ſes officiers, à l'aga des janiſſaires & au divan, qui eſt la cour ſouveraine.

Les femmes convaincues d'adultère ſont précipitées dans l'eau, d'où on ne les retire que lorſqu'on eſt perſuadé qu'elles ſont étouffées. Les Turcs ſéditieux périſſent par le ſupplice de la corde, ou ſont pendus à des crochets. Pour des fautes qui ne méritent

pas la mort, on leur retient leur paye, & s'ils ſont officiers, on les fait deſcendre au rang de ſimples janiſſaires. Quelquefois on les condamne à recevoir deux ou trois cents coups ſur le ventre, ſur les reins & ſous la plante des pieds.

Les Juifs, qui ſont encore plus mépriſés dans ce pays qu'ils ne le ſont dans notre Europe, ſemblent aux bachas des éponges qu'ils peuvent preſſer dans leurs preſſans beſoins; auſſi ne manquent-ils jamais de les condamner à de groſſes amendes, lorſqu'ils les trouvent en fautes. Les conteſtations qui s'élèvent entre les Chrétiens libres, ſont jugées par les conſuls; s'il s'agit de démêlés entre des Chrétiens, des Maures & des Turcs, le conſul ne décide l'affaire que conjointement avec les officiers de la douane. On appelle des ſentences de la chancellerie françaiſe au parlement de Provence ou à celui de Paris.

Dans toutes les provinces ou villes du royaume d'Alger, la juſtice ſe rend à peu près de la même façon, ainſi que dans les vaiſſeaux des corſaires, qui forment comme autant de petites républiques particulières. Les tribus de la campagne qui mènent une vie errante, & dont les différens & nombreux campemens ſont appellés *adouars*, ſe gouvernent de même, & la juſtice y eſt adminiſtrée de la même manière.

Les Algériens ſuivent la religion de Mahomet, & l'alcoran eſt la règle de leur foi. Aux ſuperſtitions des autres Muſulmans, ils en

ajoutent de beaucoup plus ridicules. Par exemple, « ils se persuadent qu'en jeûnant sept ou » huit mois de suite, leur salut est assuré ; » que leurs prêtres ou marabous les plus célè- » bres sont inspirés par un démon ; que les fous » & les sots sont des saints inspirés de Dieu ; » que les péchés contre nature sont des » vertus ; que c'est un honneur pour les » femmes que d'être violées par des mara- » bous ; qu'en nourrissant des bêtes & en se » lavant dans la mer, on efface ses péchés ; » que c'est un crime que de laisser tomber son » eau sur ses habits, de jetter du papier à » terre, de porter l'alcoran sous sa ceinture, » de se laisser toucher à quelqu'un du menu » peuple ; d'éternuer, de roter, de boire » dans une bouteille à col étroit, en sorte » qu'elle fasse le *glou glou* ; de fermer les » chambres la nuit, de battre du pied en » jouant à la paume, d'écrire avec une plume » & non avec un roseau ; de manger des lima- » çons, parce qu'ils les tiennent saints, de » garder des livres imprimés, des statues & » des images d'hommes & de bêtes ; de se » servir de cloches, de laisser entrer des » femmes & des Chrétiens dans leurs mos- » quées, d'échanger un Turc contre un Chré- » tien prisonnier ; de toucher de l'argent, » de se mettre en défense, ou d'étancher une » plaie avant que la prière *sala* soit achevée. » Ils s'imaginent que la nuit du premier jour » de leurs fêtes de Pâques, toutes les eaux » se reposent pendant une demi-heure, &

» que ceux qui abordent le rivage pendant » ce repos, peuvent s'attendre à ſe voir com- » bler de toutes les bénédictions du ciel ». Ils diſent que lorſqu'on voyage avec les ma- rabous, on peut ſans riſque affronter les en- droits les plus périlleux, & qu'on ne doit pas ſe mettre en chemin ou commencer à habi- ter une nouvelle maiſon, ſans auparavant avoir eu la précaution de tuer un mouton.

La ville d'Alger eſt ſituée ſur le penchant d'une montagne, & s'étend vers le port en forme d'amphithéatre; elle eſt ceinte d'une muraille, bâtie en partie de pierres de taille & en partie de briques, avec un large & profond foſſé; ſes rues ſont fort étroites, & ſes maiſons preſque toutes quarrées & cou- vertes en terraſſes. Nous ne parlerons point des dedans, qui ſont fort ſimples, & ne mé- ritent aucune deſcription.

Pour ce qui regarde l'habillement, les Chré- tiens conſervent ceux de leurs pays; les eſcla- ves portent un bonnet de matelot & un habit gris; les Maures du commun ont ſur leurs chemiſes des caleçons de toile ou de laine, ou une robe de laine blanche avec le capuchon, ou un habit qui ne va que juſqu'aux genoux, & qui eſt ordinairement noir, dont ils s'en- veloppent comme d'un manteau. En été ils ſe couvrent de deux larges chemiſes, & por- tent un turban garni d'une toile extrême- ment claire. Les Turcs, hommes & femmes, ſont plus magnifiquement habillés; leurs robes ſont de ſoie & d'étoffes à fleurs, leurs tur-

bans ſont richement garnis, & ils portent des botines à la mode de Conſtantinople. La grande parure des femmes conſiſte à avoir les cheveux bouclés, & beaucoup de colliers, de bracelets, de bagues & de pendans d'oreilles garnis de pierres précieuſes.

Les Algériens, dont les inclinations favorites bleſſent la nature, ſe contentent ordinairement de deux ou trois femmes. Leurs mariages ſe font ſans beaucoup de cérémonies, & ſans que préalablement ils ayent vu leur prétendue. Lorſqu'on eſt convenu de la dot que le mari doit donner, & que les parens des deux familles ſont d'accord ſur tous les points, l'honnêteté veut que l'époux envoye quelques mets particuliers à ſa future, & qu'il régale ſes amis. Le jour pris pour les noces, on conduit la femme au logis de ſon époux, où l'on a élevé un petit théatre, ſur lequel elle ſe fait voir autant de fois qu'il lui eſt poſſible de changer d'habits & d'ajuſtemens; enſuite l'époux la prend par la main, & la mène en triomphe dans l'appartement qu'elle doit occuper; ils reſtent ſeuls quelques inſtans, tandis que les femmes de la noce attendent à la porte qu'on leur remette les preuves de la virginité de la mariée, afin de les promener par la ville. Pendant les ſept jours qui ſuivent celui du mariage, les femmes ne doivent point ſe laiſſer voir, mais dès le lendemain le mari ſe rend aux bains. Sept jours après l'enfantement, il faut que la mère & l'enfant ſoient baignés.

Quand un Algérien eſt à l'agonie, on lui tourne la tête du côté de la Mecque, & juſqu'à ce qu'il ait rendu le dernier ſoupir, on ne ceſſe d'invoquer Mahomet & de le prier de lui ouvrir la porte du paradis. Si-tôt qu'il eſt expiré, on lave le corps avec de l'eau chaude & du ſavon, & après l'avoir enſeveli, c'eſt-à-dire, après lui avoir paſſé une chemiſe & des caleçons blancs, on le met dans la bière ; & avec la permiſſion de l'officier de police, on le porte à ſa ſépulture, hors de la ville ; s'il meurt un vendredi, il eſt mis dans la foſſe tout habillé. Le deuil des femmes conſiſte en un voile noir, dont elles ſe cachent le viſage ; & celui des hommes, dans l'abſtinence de toutes viandes cuites, pendant trois jours, & durant un mois ils ne doivent point ſe faire raſer la barbe. Il eſt d'uſage de diſtribuer aux pauvres du pain & des figues durant quelques ſemaines, & les trois premiers jours il faut viſiter la tombe du mort, & jetter de petits cailloux, en répétant ſans ceſſe, *celemala* ; ce qui ſignifie lumière de Dieu. Les funérailles des perſonnes riches ne diffèrent de celles du peuple qu'en ce qu'on y porte la lance, le ſabre & les autres armes du défunt. Les tombes des premiers ſont auſſi plus ſuperbes & plus ornées. On montre encore auprès d'Alger celle de la Cava, cette célèbre fille du comte Julien, qui ouvrit le chemin de l'Eſpagne aux Maures, pour ſe venger, dit l'hiſtoire, de l'inſulte faite à ſa fille par le roi Rodric : ſi le fait eſt réel, quel

exemple pour tous les monarques ! & de combien de maux un seul crime du maître n'est-il pas capable d'accabler les sujets ?

CHAPITRE VI.

Empire de Maroc.

CE grand empire d'Afrique se forma dans le dernier siècle. Le célèbre Mouleg-Archi, roi de Tafilet, & Moula Ismaël, son frère, réunirent les royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & la vaste province de Dara, sous une même puissance. Ces états, qui comprennent une partie de la Mauritanie, furent mis autrefois par Auguste, sous le pouvoir de Juba. Il est peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins, qui suivirent les kalifes dans leurs conquêtes, & qui, à l'exemple de leurs ayeux, demeurent encore sous des tentes ; des Juifs chassés d'Espagne par Ferdinand & Isabelle, & des Noirs, qui habitent par-delà le mont Atlas.

Maroc, située dans une belle plaine à cinq ou six lieues du mont Atlas, est la capitale du royaume & de la province du même nom. On croit que c'est l'ancienne *Bocanum Humerum*, où il y avait un évêché avant la domination des Maures. Elle est fermée de murailles faites à chaux & à sable, mêlés avec de la terre grasse, qui rend le ciment

ſi dur, qu'en les frappant avec le pied il en ſort du feu comme d'un caillou. Son enceinte pourrait contenir juſqu'à cent mille habitans, quoique peut-être à preſent il ne s'y en trouve pas au-delà de vingt-cinq mille : elle a été ſouvent ſaccagée. *Marmol* prétend avoir vu une pièce d'albâtre, de la hauteur d'un homme, placée ſur un ſépulcre ancien, où on liſait cette inſcription en Arabe :

« Ci gît Ali, fils d'Alia, qui commandait » cent mille hommes & dix mille chevaux, » & fit creuſer cent & un puits en un jour » pour les abbreuver. J'épouſai trois cents filles; » je fus fidèle, victorieux, & l'un des vingt-» quatre généraux de Jacob Almanſor. Je finis » mes jours à quarante ans. Qui lira cette épi-» taphe, prie Dieu qu'il me pardonne ».

Du côté du midi il y a une fortereſſe, ſur la grande place, de laquelle on vous fait remarquer une ſuperbe moſquée, bâtie par Abdulmumen, roi des Almoravides. Au haut de la tour de cette moſquée, il y avait autrefois quatre pommes d'or attachées l'une ſur l'autre à une très groſſe barre de fer. La plus haute & en même-tems la plus groſſe, pouvait contenir huit meſures de bled, la ſeconde quatre, & les autres à proportion. Le corps de la pomme était de cuivre couvert d'une l'ame d'or très-épaiſſe. Ces ornemens étaient dûs à la célébrité d'une des femmes de Jacob Almanſor, qui pour fournir à cette énorme dépenſe, avait ſacrifié toutes ſes pierreries ; mais le peuple avait la ſuperſtition de croire

que ces pommes ſe trouvaient placées ſur cette tour par enchantement, & qu'elles étaient ſous la garde des génies du pays, qui ſouvent avaient empêché les princes avares d'y porter leurs mains ſacrilèges. Muley Hamel ſe moqua des extravagantes idées de ſes ſujets; il fit enlever une de ces pommes, & le Juif entre les mains duquel elle fut remiſe, tira de la lame qui la couvrait, plus de vingt-cinq mille piſtoles de pur or. Ce prétendu attentat cauſa une ſédition dans la ville, qui força le chérif à faire remettre la pomme dans ſa place; mais s'appercevant que cette reſtitution ne calmait pas la populace, pendant la nuit il fit pendre le Juif au haut de la tour. Alors le peuple ſuperſtitieux mit bas les armes, ſe perſuadant que les génies, gardiens des pommes, avaient enlevé ce malheureux, & qu'ils l'avaient pendu, en réparation de ſon ſacrilège. Quelque tems après, le prince ayant perdu la couronne & la vie, on attribua ſes malheurs à ſon action impie. Moula Iſmaël ne fut point arrêté par cet exemple, il fit enlever les pommes, & il en enrichit ſon tréſor.

On trouve dans pluſieurs endroits de la ville quelques palais, qui conſervent encore des reſtes de leur ancienne magnificence, des greniers ſuperbes, où l'on conſervait le bled pendant douze ou quinze années ſans craindre de le voir gâter, & un vaſte bâtiment qui ſervait de collége aux princes de la maiſon royale, & aux fils de la principale nobleſſe

du pays. Dans ce dernier édifice, on voit encore une grande ſalle quarrée, garnie tout autour de tablettes; toutes les portes ſont de cèdres, marquetées d'ivoire, entrelaſſées d'or & de couleurs ſi vives, qu'on s'imaginerait volontiers qu'elles viennent d'être achevées. Il y a d'autres appartemens de la même beauté, & une cour environnée de larges portiques, ſoutenus par des piliers de jaſpe, avec des ouvrages en moſaïque ſur les murailles, qui ſont taillées à petits carreaux. Tous ces bâtimens, jadis détachés, ſont aujourd'hui renfermés dans l'enceinte du palais du roi.

La moſquée qu'on appelle *Quelibin*, eſt eſtimée la plus magnifique de l'Afrique. On voit ſur le haut de ſa tour, qui eſt extrêmement élevée, quatre pommes d'argent, dont la groſſe pouvait contenir douze meſures de bled; celle nommée *Quivir*, eſt fort belle, & c'eſt ſur ſa tour qu'on plante le premier étendard à l'élection de chaque nouveau monarque.

Le roi de Maroc prend le titre de grand chérif, c'eſt-à-dire, de premier ſucceſſeur de Mahomet, dont il prétend deſcendre par Ali & par Fatime, gendre & fille de ce prophète impoſteur. Sa religion eſt fondée ſur l'alcoran; mais noyée dans une mer de ſuperſtitions, dont une grande partie eſt dûe à Mélich, interprète fameux parmi les Maures & les Arabes. Tout deſpotique que paraît ce prince, en prenant ce mot dans toute

l'étendue de ſa ſignification, en matière de religion, il plie ſous l'autorité de ſon muphti & de ſes prêtres ; il peut les établir, mais il ne lui eſt pas permis de les dépoſer ; & lorſqu'ils veulent s'oppoſer à ſes deſſeins, la mort eſt leur partage, s'ils ne préviennent ſes coups en le renverſant du trône.

Ce monarque, qui prend actuellement le titre d'empereur, a le droit de nommer par ſes dernières volontés, celui de ſes enfans qu'il lui plaît de choiſir pour ſucceſſeur, ou même tel particulier qu'il croit digne de porter la couronne, ce qui rend ce gouvernement conſtamment abſolu. Pendant la vie du prince les partis ſe forment, & à ſa mort la diviſion éclate & donne naiſſance aux guerres civiles, qui quelques jours acheveront d'anéantir cet empire.

Maître abſolu, le deſpote de Maroc n'a ni cour de juſtice, ni conſeil particulier, ni miniſtre ; il eſt lui ſeul le légiſlateur, l'interprète & le juge ſouverain de ſes loix, qui n'ont de bornes que ſes volontés. Des officiers, qu'on nomme Alcaïdes, gouvernent tout l'état, ſous ſes ordres. Il n'a point de marine fixe & bien entretenue. Suivant les circonſtances il fait conſtruire des vaiſſeaux, qui ſont rarement bien équipés, & n'ont pas pour l'ordinaire plus de vingt ou vingt-cinq pièces de canon, aſſez mal ſervies : en récompenſe ces bâtimens portent deux cents hommes d'équipage. L'entretien de ces frégates ne coûte rien au prince ; c'eſt

l'alcaïde du lieu où elles ont été conſtruites qui en paye les officiers, les ſoldats & les matelots. Si elles font des priſes dans leurs courſes, le roi en a la moitié, & l'autre partie eſt partagée entre l'alcaïde, les officiers & le reſte de l'équipage. A l'égard des eſclaves le roi les a tous, car il donne cinquante écus pour ceux qui ne ſont pas tombés dans ſon partage. Le cinquième des priſes que font les armateurs particuliers, lui appartient, & il leur fait compter auſſi cent cinquante livres pour chaque eſclave.

Il eſt certain que le roi de Maroc pourrait aiſément mettre ſur pied une armée fort conſidérable, mais il n'a que des hommes & point de ſoldats. Il manque d'armes, & juſqu'ici les officiers eux-mêmes fort indiſciplinés & très-ignorans dans l'art militaire, n'ont pas été capables de diſcipliner les troupes, qui d'ailleurs ne ſont pas conſtamment ſous le drapeau. Lorſqu'il eſt queſtion de quelque entrepriſe guerrière, les alcaïdes reçoivent ordre de raſſembler à la hâte un certain nombre de ſoldats, & chacun d'eux fait ce que ſon gouvernement doit fournir. On prend indifféremment de force les garçons & les gens mariés. Officiers, ſoldats, cavaliers doivent tous ſe nourrir, ſe monter, s'armer, & s'entretenir à leurs dépens pendant toute la campagne; & comme ſouvent on ne leur diſtribue ni poudre ni plomb, la plûpart ne portent avec eux que des épées, des lances & des bâtons. Dans certaines villes, &

dans quelques conſidérables habitations, il y a cependant des corps, qui doivent toujours être prêts à marcher au premier commandement.

Il n'eſt guères poſſible d'évaluer à une ſomme fixe les revenus de l'empereur de Maroc. Il tire annuellement la dixième partie de tout ce que poſſèdent environ cent mille Arabes, raſſemblés dans vingt-cinq ou trente mille adouars. Ces adouars ſont des eſpèces de villages ambulans, compoſés de familles Arabes, qui campent ſous des tentes, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, & qui ſe laiſſent gouverner par un marabou & par un chef qu'elles éliſent elles-mêmes. Mais ces Arabes ſont pauvres, & tout leur bien conſiſte en quelques beſtiaux, qu'ils font paître avec difficulté dans un terrain aride & ſablonneux. Ce tribut qui leur eſt arraché chaque année par un officier, chargé par le roi de le raſſembler chaque année, ſe paye dès qu'on eſt parvenu à l'âge de quinze ans.

Depuis le même âge & au-deſſus, les Juifs ſont impoſés à une ſomme de ſix cents écus par tête, & ſous les moindres prétextes ils ſont taxés à des amendes arbitraires infiniment plus conſidérables; & comme ce monarque ſent bien qu'en vexant de la ſorte les Juifs & les négocians des autres nations, il les contraindrait à abandonner le pays: il a ſoin de leur emprunter de groſſes ſommes qu'il ne leur rembourſe jamais en entier, afin qu'il ne leur ſoit pas poſſible d'en ſortir ſans

y laiſſer leurs dettes, & la plus grande partie de leur fortune.

Les Maures ſont naturellement vifs, ſpirituels & ingénieux dans leur jeuneſſe; mais lorſqu'ils parviennent à l'âge de trente ans, ils deviennent ſtupides & nonchalans. Ils n'oſeraient ſe nourrir de la chair d'une bête qui aurait été tuée par une homme d'une autre nation. Celui qui eſt chargé de l'égorger lui tourne le cou vers la Mecque, & dit : « Mon Dieu, voilà une victime que » je vas vous immoler ; je vous ſupplie » que ce ſoit pour votre plus grande gloire » que nous la mangions. » Enſuite il l'égorge en ſûreté. Ils ont un grand reſpect pour les innocens, les fous & ſur-tout pour ceux qui ſe mêlent de la ſorcellerie, ou qui tombent du haut-mal; parce que, diſent-ils, pour juſtifier cette dernière extravagance, le prophète Mahomet était atteint de cette maladie. Les tombeaux de ces malheureux ſont autant d'aſyles inviolables pour l'impunité des crimes & contre la vengeance du ſouverain.

La loi muſulmane permet aux vrais croyans de prendre pluſieurs femmes, & les Maures ne négligent pas l'obſervation de cet article. Pour être marié, il eſt queſtion de raſſembler un cadi, un notaire & des témoins : on ſpécifie la dot, le notaire en dreſſe l'acte public & tout eſt en règle. Si le mari veut après répudier ſa femme, il doit lui payer la dot qu'il lui a promiſe, & dès le lendemain

il eſt libre d'en prendre une autre, mais la femme ne peut ſe remarier qu'au bout de quatre mois. Si au contraire c'eſt l'épouſe qui veut quitter ſon mari, elle perd ſa dot. Ces noces obligent à de grandes dépenſes, & les Maures ont fait paſſer en proverbe que « Les Chrétiens dépenſent leurs biens en pro-» cès, les Juifs dans leurs pâques, & les » Maures à leurs noces. » Au reſte ils doivent toutes les nuits à leurs femmes légitimes, & ne peuvent conſacrer que le jour à leurs concubines, qu'ordinairement ils entretiennent en grand nombre.

On promène la fiancée, couverte d'un voile & montée ſur une mule, richement harnachée, par toutes les rues de la ville Pluſieurs mulets portent ſes effets les plus précieux. Les parens & les amis, tant hommes que femmes, ſuivent les mulets, & ce brillant cortége eſt fermé par une troupe de femmes qui battent du tambour à la mauresque, & qui ne ceſſent de pouſſer pendant la marche de fréquens cris de joie.

Les cérémonies funèbres ſont à peu près les mêmes qu'à Alger, à l'exception qu'on enterre ſouvent de l'or, de l'argent & des joyaux avec le mort, afin qu'à l'aide de ces richeſſes, il puiſſe ſe procurer les commodités néceſſaires dans l'autre monde.

Quoique les eſclaves Chrétiens appartiennent proprement au roi, ils n'en ſont pas moins miſérables, & beaucoup plus maltraités à Maroc que dans tous les autres états de la Barbarie.

On

On les force au travail à force de coups : leur nourriture journalière ne conſiſte qu'en une très-petite quantité de pain d'orge, fort noir, avec de l'eau. Ils ſont renfermés tous les ſoirs dans des lieux ſouterrains où ils couchent ſur la terre, & où ils ne reſpirent qu'un air empeſté & contagieux. Les hommes & les femmes mariés ne ſont point obligés à travailler, mais ils n'en ſont que plus à plaindre, puiſqu'on ne fournit pas à la moitié de leur ſubſiſtance. Les renégats, ſouverainement mépriſés par les Maures, qui ont la plus grande horreur pour ceux qui changent de religion, ſont auſſi exempts de travail. Le roi les admet ſouvent au nombre de ſes gardes, il les employe dans ſes provinces ſelon leur capacité ; & s'il y a guerre, ils les fait combattre, comme enfans perdus, à la tête de ſon armée. On peut dire alors qu'ils n'ont que le choix de la mort, ou d'être maſſacré par l'ennemi, ou de l'être par les Maures, s'ils feignent de reculer.

Les habitans de Maroc ſont aſſez richement vétus à la mode du pays. Les femmes portent de larges chemiſes & des caleçons, qui s'attachent au-deſſus du gras de jambe, & par deſſus ce premier habillement un ample voile de ſoie ou de laine : elles ont des bonnets de ſoie en été, & de drap en hiver, des ſouliers ou des mules, & elles chargent le cou, les bras & leurs jambes de quantité d'anneaux & de bracelets enrichis de pierreries. Cet habillement, qui paraît extrême-

ment ſimple, eſt, dit-on, très-élégant, & les Mauresques ſavent en tirer un parti ſingulier pour la galanterie. Un de leur ridicule, que le goût extraordinaire des hommes leur a communiqué, eſt de chercher à augmenter par toutes ſortes de moyens leur embonpoint naturel; pour cet effet elles uſent avec excès des viandes les plus ſucculentes, juſqu'à ſe nourrir de la chair de jeunes chiens & de jeunes chats, qu'elles croyent propres à remplir cet objet.

Les Maures, naturellement avares, ſe peignent dans le proverbe ſuivant qu'ils ont toujours à la bouche : « Vinaigre donné vaut » mieux que miel acheté. » Ils diſent auſſi, *un cheval*, *un livre*, *une femme*, pour exprimer les choſes les plus néceſſaires.

Le royaume de Fez a eu long-tems ſes rois particuliers, mais il eſt maintenant dépendant de l'empire de Maroc : ſa ville capitale appellée auſſi Fez, eſt regardée comme la plus ſuperbe ville de l'Afrique. Elle eſt compoſée de trois villes : l'ancienne qu'on nomme *Belcyde*, renferme quatre mille feux, la vieille Fez contient plus de quatre-vingt mille habitans, & la nouvelle qui n'en a qu'environ huit mille. Ces trois villes, qui n'en forment qu'une, ſont diviſées en douze quartiers, chacun ſous l'adminiſtration d'un commandant, qui a ſoin que chaque citoyen ſoit pourvu d'armes. Le ſeul vieux Fez eſt en état de fournir trente mille ſoldats aguerris. Il y a un grand nombre de moſquées dans

cette ville, entre leſquelles on en diſtingue cinquante, & une ſur-tout appellée *Caruvin*, ſituée au milieu de la ville, & qui a une demi-lieue de tour. Elle a ſix portes qui répondent à autant de rues. Elle a dix-ſept arcades ſoutenues ſur dix mille cinq cents gros piliers de marbre. C'eſt dans l'enceinte de cette moſquée que ſe trouve un collége, où l'on enſeigne la grammaire, la poëſie, la réthorique, la philoſophie & la théologie muſulmane. Divers quartiers renferment une quantité prodigieuſe de belles & riches boutiques, d'autres de ſuperbes palais; un autre eſt celui des Juifs, au nombre de plus de dix mille, & contre l'uſage de cette nation, on y voit des maiſons très-bien bâties. Ils ont un gouverneur particulier qui leur adminiſtre la juſtice, & qui fixe ce que chaque tête doit payer à l'état. Toujours avilis, dans quelque pays qu'ils ſe ſoient réfugiés, les Juifs de Fez ſont condamnés à ne porter que des ſouliers de joncs, & des turbans noirs, ſur leſquels ils doivent attacher un morceau d'étoffe de couleur, ainſi que deſſus leurs habits. Ils ſe vengent du mépris public en attirant à eux toutes les branches du commerce, & en ouvrant tous les canaux qui peuvent augmenter leurs richeſſes.

La juſtice eſt ſévèrement rendue dans cette ville, qui d'ailleurs a toujours une garniſon conſidérable, & dont les magaſins ſont remplis d'armes & de toutes ſortes de munitions. Lorſqu'un malfaiteur eſt condamné, on le

promène dans toutes les rues, les mains liées derrière le dos, & il doit lui-même annoncer au peuple le ſujet pour lequel on le fait mourir. Arrivé au lieu du ſupplice, on le pend par les pieds à un gibet, & on lui coupe la gorge. Le cadavre reſte expoſé un ou deux jours. Si le coupable eſt un homme de qualité, on l'étrangle dans la priſon, & ſon corps, placé ſur une bête de charge, eſt conduit dans la ville, & le crieur public déclare à haute voix le crime pour lequel il a été condamné. Le meurtrier eſt remis entre les mains du plus proche parent du mort qui peut, s'il veut, le tuer à coups de poignard & de lance, ou lui faire grace, moyennant une ſomme d'argent ; car, lorſque la partie eſt ſatisfaite, la juſtice ne fait plus de pourſuite. Celui qui dénie le crime dont on l'accuſe, eſt conduit devant le juge, qui, ſelon la nature des preuves, lui fait donner une certaine quantité de coups de fouet; s'il trouve le moyen de ſe juſtifier, on le met en liberté : mais pour le ſalaire du juge ou du greffier, il faut qu'il reçoive encore quelques coups de fouet ou qu'il donne de l'argent; on peut voir par-là avec quel déſintéreſſement la juſtice eſt rendue dans ce pays.

Quand le ſouverain a beſoin d'argent, il aſſemble tous les chefs des quartiers, & leur ordonne de tenir les troupes en bon état, & toujours prêtes à marcher au premier ordre. Auſſi-tôt les bourgeois & les négocians propoſent d'entretenir chacun un ſoldat

en leur place, & l'argent qu'on retire parce moyen, monte à des ſommes conſidérables.

On compte dans Fez environ deux cents écoles pour la jeuneſſe : les maîtres qui y ſont attachés, ne retirent qu'un fort médiocre ſalaire : mais comme on apprend à lire aux enfans ſur une grande table de bois, où ſont écrits ſucceſſivement tous les chapitres de l'alcoran, à chaque changement de table, les parens ſont obligés de faire quelque gratification au maître ; &, lorſqu'après environ ſept années, l'écolier a appris par cœur le livre de la loi, ſon père donne une fête à tous les compagnons d'étude de ſon fils, qui ce jour-là, habillé ſuperbement & monté ſur un cheval de prix, ſe montre par toute la ville avant que de deſcendre à la ſalle du feſtin. Le jeune homme préſente ce jour-là un habit neuf à ſon maître, & tous ceux qui ſont invités au repas lui font auſſi quelques cadeaux. Il eſt d'uſage, qu'à un certain jour de l'année, ceux qui ont le talent de faire des vers, s'aſſemblent dans une place publique, & qu'en préſence de la multitude qui s'y trouve, ils récitent des vers en l'honneur de leur faux prophète Mahomet : celui qui a le mieux réuſſi, au jugement des auditeurs, eſt couronné prince des poëtes pour toute l'année.

Il y a beaucoup de bains dans la ville, & les hommes & les femmes ont des heures marquées pour s'y rendre ſéparément ; mais, malgré la police qui y eſt établie, cela n'em-

pêche pas que ces endroits ne ſoient des lieux de plaiſirs & de débauches, où l'on fait bonne chère, & où à ſon gré, on termine les intrigues à peine commencées. Les hôtelleries ſont encore plus infâmes; tous les vices y règnent : ceux qui en ſont les maîtres, gens perdus d'honneur, tiennent à leur ſolde des proſtituées, qu'ils louent à tous ceux qui ont la baſſeſſe de fréquenter ces temples de la corruption. Noús tirons le voile ſur d'autres horreurs.

Les habitans de Fez font trois repas par jour. Ils mangent le matin du pain & du fruit & un léger potage; à midi ils ajoutent à un nouveau potage plus ſucculent que le premier, du pain, du riz, de la chair ſalée, du fromage ou des olives; le ſoir ils ſe contentent de pain, de melons, de raiſins, ou de lait. En hiver, ils mangent de la viande bouillie, car ils n'ont pas l'uſage du rôti. Il ſe trouve un peu plus de délicateſſe dans le choix des mets qui ſe préſentent ſur la table des perſonnes opulentes; mais les riches & les pauvres prennent leurs repas avec une égale mal-propreté.

Il y a à Fez beaucoup d'alchymiſtes, ou ſoi-diſant tels, qui, ſous prétexte de chercher la pierre philoſophale, s'occupent à faire de la fauſſe monnoie; lorſqu'on en peut découvrir, ce qui n'eſt pas rare, la juſtice les condamne à avoir les poignets coupés. D'autres s'appliquent à chercher les tréſors cachés dans les ruines, c'eſt-à-dire, que

ſous cet eſpoir, ils tirent de l'argent des ſots. Ils ſuppoſent que, quand les Romains abandonnèrent l'Afrique, ils cachèrent de tous côtés les choſes précieuſes qu'ils ne purent emporter, & que ces richeſſes, qui ſont ſous la garde de certains génies, ne peuvent être découvertes par des hommes, qu'au moyen d'enchantemens, qui coûtent beaucoup d'argent. Il y a auſſi des devins: les uns exercent la géomancie; les autres ne ſont, à proprement parler, que des diſeurs de bonne aventure, qui, au moyen d'un vaſe rempli d'eau, dans lequel ils verſent quelques gouttes d'huile ou d'autres liqueurs, font croire aux curieux que tous les diables, forcés par leurs enchantements, viennent ſe raſſembler au fond du baſſin, & qu'ils n'ont qu'à les interroger, pour apprendre l'avenir. La troiſième eſpèce nous rappelle les ſorcières de nos villages; elles font accroire au peuple & ſur-tout aux femmes qu'elles ont lié un commerce intime avec certains démons blancs qu'elles diſtinguent des noirs, qu'elles diſent être toujours malfaiſans: & lorſqu'on vient pour les conſulter, elles ſe parfument avec certaines drogues, & annoncent que l'eſprit vient de prendre poſſeſſion d'elles, & qu'on peut l'interroger: alors elles changent de voix, & prononcent leur oracle. Tous les jours on eſt trompé, & tous les jours les femmes vont conſulter ces fripponnes. Nous ne dirons rien de ceux qui ſe mêlent de chaſſer les démons des corps des poſſédés, ni des

charlatans, qui, dans des places, ainſi que les nôtres, font mille tours de paſſe-paſſe. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit au ſujet des cérémonies des mariages & des funérailles aux articles d'Alger & de Maroc. Il n'y a point de différence à Fez; mais nous devons remarquer qu'à la circonciſion des enfans, ils régalent leurs amis, & leur donnent une eſpèce de bal ; qu'à la fête de Noël, & l'on ne ſait pas pourquoi, ils ont coutume de manger un potage fait de ſept ſortes d'herbes, & de faire cuire ce jour-là les racines en entier ; qu'au premier jour de l'année les enfans ſe maſquent, & vont en chantant demander quelques fruits aux perſonnes de leur connaiſſance ; que le jour de la fête de ſaint Jean, ils allument des feux devant leurs maiſons ; & qu'enfin, à la première dent qui pouſſe à un enfant, ſes parens ſont tenus de régaler tous les autres enfans. Ils appellent cette fête *dentilla*, mot tiré du latin.

Fin de la deſcription des États Barbareſques.

LA GUINÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Deſcription géographique de la Guinée.

LA Guinée eſt une vaſte contrée de l'Afrique qui renferme beaucoup de royaumes, plus ou moins conſidérables, & différentes nations qui chacunes ont des mœurs, des coutumes, des loix & des gouvernemens particuliers. Cette immenſe étendue de pays eſt ſituée entre la Nigritie au nord, l'Abyſſinie à l'orient, & la Caffrerie au midi. On ne connaît guères de la Guinée, dont l'exiſtence n'était pas même ſoupçonnée par les anciens, que les côtes qui commencent à la rivière de Sierra Léona, & s'étendent juſqu'au Cap-nègre, c'eſt-à-dire, environ dix degrés en deçà de la ligne & ſeize degrés au-delà.

On a lieu de croire que les Français ſont les premiers qui ayent découvert la Guinée. Les Dieppois, en 1364, ſous le règne de Charles V, touchèrent à Rufiſque près le Cap-verd, & allèrent juſqu'à Sierra Léona, au nord-oueſt de la côte de Malaguette. Ce

fait eſt prouvé par un traité de commerce, conclu entre les négocians de Dieppe, & ceux de la ville de Rouen, & qui porte pour date le mois de ſeptembre 1363. Ces navigateurs formèrent divers établiſſemens au Sénégal, à Rufiſque, ſur la rivière de Gambie, à Sierra Léona, & ſur la côte de Malaguette. Ils y conſtruiſirent deux forts, dont l'un fut appellé le petit Paris, & l'autre le petit Dieppe ; & l'on croit qu'en 1382, ils bâtirent ceux de la Mine, ſur la côte de Guinée & d'Acara. Au commencement du quinzième ſiècle, les Portugais vinrent s'établir ſur ces côtes, d'où ils furent chaſſés par les Hollandais en 1604, & contraints de ſe retirer dans les terres, & de faire alliance avec les naturels du pays, pour s'y maintenir. Depuis cette époque, les Hollandais & les Anglais font preſque tout le commerce de la Guinée. Les Brandebourgeois & les Danois y ont quelques comptoirs.

On diviſe communément la Guinée en haute & baſſe. La baſſe comprend les royaumes de Loango, de Congo & d'Angola. La haute eſt bornée au ſud par l'Océan, & comprend enſuite la côte de Malaguette, la côte des Dents, la côte d'Or, le royaume de Juida, du grand Ardre & de Benin, dont nous allons donner des articles ſéparés, après avoir jetté un léger coup d'œil ſur quelques peuples, qui habitent entre les rivières de Sénégal & de la Gambra.

CHAPITRE II.

Les Jalofs.

CETTE nation habite le bord méridional du Sénégal, & les terres compriſes entre cette rivière & celle du Niger, dans l'étendue de plus de cent lieues de long, ſur quarante ou environ de côtes maritimes.

Les Jalofs, qu'on appelle auſſi Ghiolofs, ont la peau de la plus grande noirceur & les traits du viſage extrêmement réguliers : on ne voit parmi eux ni nés plats, ni groſſes lèvres ; & ainſi que nous, ils penſent que la beauté conſiſte en des beaux yeux & bien fendus, une petite bouche, de belles lèvres, & un nez bien proportionné. Leur inclination les porte naturellement aux armes, & ils ont certains uſages établis pour entretenir leur humeur fière & martiale. Leur conſtitution eſt forte & vigoureuſe, & leur commerce, en apparence, eſt doux & facile : mais ils ſont débauchés & pareſſeux, impudens, lâches, vindicatifs, orgueilleux, paſſionnés pour les louanges, déréglés dans leurs expreſſions, menteurs, gourmands, laſcifs, intempérans, & ſi adonnés au vol, qu'ils ne connaiſſent aucun péril redoutable, lorſqu'il eſt queſtion de ſe procurer le plus médiocre gain. Malgré ce penchant à la rapine, ils ſont toujours pauvres & miſé-

rables. On doit, dit le père Labat, moins examiner les mains que les pieds d'un Jalof. Si l'on a laiſſé tomber une pièce de monnoie, ou quelque bagatelle, il s'en approche, tourne le dos à la proie qu'il a en vue, vous regarde les mains ouvertes, & pendant ce tems, il ſaiſit ce qui eſt tombé avec le gros orteil; & pliant le genou, il lève le pied par derrière juſqu'à ſon pagne, qui ſert à cacher le vol, & le prenant avec la main, il achève de le mettre en ſûreté.

La mauvaiſe foi des Jalofs ne ſe manifeſte pas ſeulement vis-à-vis des étrangers : ils volent impunément leurs compatriotes lorſqu'ils en trouvent l'occaſion. Pour obtenir de l'argent, ou quelque peu de liqueurs fortes, ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans, leurs parens & leurs amis. Ceux qui ont formé ce projet, ſont ordinairement des Nègres qui peuvent ſe faire entendre des Français, & ils jettent les yeux ſur ceux de leur nation qui n'ont pas la même facilité; ils les conduiſent au comptoir, ſous prétexte de leur faire porter quelques fardeaux; & feignant que ce ſont des eſclaves achetés, ils les vendent, ſans que ces malheureuſes victimes puiſſent s'en défier, juſqu'au moment que, chargées de fer, on les jette dans un cachot. Le voyageur le Maire nous raconte à ce ſujet, qu'un vieux Nègre ayant réſolu de vendre ſon fils, il le conduiſit un jour au comptoir; mais le fils qui ſe douta du deſſein de ſon père, ſe hâta

de tirer le facteur à part & de vendre lui-même ſon père : en vain le vieillard, à qui on mit les fers, s'écria-t-il qu'il était le père de celui qui l'avait vendu, le fils proteſta le contraire, & le marché eut lieu. Mais le jeune Nègre ne jouit pas long-tems de ſa fineſſe dénaturée; le chef de ſon canton, à qui il fit part de ſa ruſe, lui enleva l'argent qu'elle venait de lui produire, & vint le vendre au même marché. Il y a des Jalofs qui paſſent leur vie à faire des courſes dans les bois & dans les campagnes, à deſſein d'enlever les jeunes Nègres, qui s'écartent des habitations. Souvent même dans les tems de diſettes, ils ſe vendent eux-mêmes.

Le pays qu'habitent les Jalofs, eſt partagé en pluſieurs petits états. Dans quelques-uns la couronne eſt héréditaire ; dans d'autres elle eſt élective. A la mort d'un prince héréditaire, c'eſt ſon frère & non ſon fils qui lui ſuccède ; mais après la mort du frère, le fils eſt rappellé au trône, & le laiſſe de même à ſon frère. Il y a des cantons où la couronne appartient au premier neveu par les ſœurs, parce que la propagation du ſang royal eſt certaine par cette voie.

Dans les pays où la couronne eſt élective, les principaux de la nation s'aſſemblent pour nommer un ſucceſſeur au prince qui vient de mourir, & ils ſe réſervent le pouvoir de le dépoſer ou de le bannir, s'il n'obſerve pas les loix du royaume. Le trône

de Kayor, dont le roi porte le nom de Damel, eſt héréditaire, dans l'ordre des neveux par les ſœurs.

Tous les voyageurs conviennent qu'il n'y a point d'autorité plus abſolue & plus reſpectée que celle des monarques de ces contrées. La mort, la confiſcation des biens, l'eſclavage de toute une famille, ſont les punitions qu'ils prononcent pour les moindres fautes que commettent les grands de leur cour. Le peuple n'eſt expoſé qu'à l'eſclavage, parce qu'il eſt plus avantageux pour le roi de vendre un coupable que de le faire périr. Auſſi-tôt qu'un Nègre eſt couronné, on peut dire qu'en même-tems il prend le caractère d'un tyran. Tous ſes ſujets ne lui parlent plus qu'en tremblant & à genou, la tête couverte de terre & de ſable, pour montrer qu'ils ne ſont que pouſſière en comparaiſon du monarque. Lui ſeul a le droit, avec ſa famille, de coucher ſous des *tendres*, eſpèces d'étoffes tendues autour des lits, pour empêcher l'approche des mouches & des moſquites.

Lorſque les ſujets du roi de Kayor ont obtenu la permiſſion de s'approcher de ſa perſonne ſacrée, même les plus conſidérables, ils doivent ſe dépouiller de leur robe en entrant dans la cour du palais, & demeurer nuds depuis la tête juſqu'à la ceinture. Auſſi-tôt que le prince s'avance, ils ſe précipitent à genou, ſe couvrent le viſage de ſable, & rampent juſqu'à lui; alors les

yeux baiſſés, ils expliquent leurs affaires, & un mot du prince eſt un arrêt contre lequel on ne doit pas ſe permettre la moindre objection.

Les petits rois, dont les états bordent la rivière de la Gambra, ont moins de faſte dans leurs habits que le damel, & ils exigent moins de cérémonial. Leurs richeſſes conſiſtent en chameaux, en dromadaires, en bœufs & en chèvres, avec du millet & quelques fruits. Ils portent ordinairement une robe rouge ou bleue, à laquelle ſont attachées des queues d'éléphans ou d'autres bêtes ſauvages, de petites ſonnettes, & autres ornemens d'yvoire & de corail: ils ont ſur la tête un bonnet d'oſier, garni de cornes de boucs, d'antilopes ou de gazelles. On ne les voit jamais ſans une pipe à la bouche, & ſans un nombreux cortége; c'eſt toujours ſous un arbre touffu qu'ils donnent audience aux étrangers.

Le damel a près de lui dans tous les tems une garde conſidérable. Le roi de Joala ne marche jamais ſans être environné de cinq cents ſoldats, diviſés en trois corps; & lorſqu'il donne audience, ſur-tout aux Français, il a ſoin d'étaler toutes ſes richeſſes dans les cours de ſon eſpèce de palais. Quinze ou vingt chevaux aſſez mal harnachés, & couverts de grisgris, (*talimans*) ſont ce qu'il y a de plus remarquable. Aſſis ſur un lit, garni d'un cuir rouge, il préſente la main aux Français, les fait aſſeoir, & entame

la converſation par leur demander quels préſens ils lui apportent. Ce ſont preſque toujours des barres de fer, quelques flacons d'eau-de-vie, une épée, un fuſil & un chapeau; mais l'eau-de-vie eſt ce qui eſt reçu le plus favorablement par le monarque, & rarement l'audience eſt terminée avant qu'il ſoit yvre. Ces rois ſont les plus effrontés mendians que l'on puiſſe trouver: on ne doit pas eſpérer de ſatisfaire leur avidité; plus les Européens leur donnent, & plus ils leur demandent. Si on les refuſe, ils interdiſent le commerce avec leurs ſujets, & on ne peut attendre d'eux que des outrages ou quelques avanies. Quand ils ne peuvent rien obtenir des directeurs des comptoirs, ils leur font des emprunts, dont dans la ſuite il n'eſt poſſible de ſe faire payer que par la force. Leur impudence eſt ſi étrange, que s'ils apperçoivent à un étranger qui vient les viſiter, un manteau, des bas, des ſouliers, un chapeau, &c. qui leur plaiſent, ils l'engagent à permettre qu'ils eſſayent ces parures ſucceſſivement, & dès qu'elles ſont en leur poſſeſſion, il faut les regarder comme perdues.

Les Jalofs ont parmi eux une ſorte de nobleſſe, qu'ils appellent *Sahibobas*: ils donnent aux princes du ſang royal & aux grands de la nation, le nom de *Tenhalas*. Le damel a pluſieurs miniſtres qui gouvernent le royaume ſous ſes ordres. Le *Kondi*, prince tributaire, eſt le commandant général des troupes:

troupes : le grand *Jérafo* eſt le chef de la juſtice, il écoute les cauſes, & juge les différends : l'*Alkaïr* eſt le troiſième officier de la couronne, & il a ſous lui des *Alkaïrs* ſubalternes, qui ſont les chefs des villages. Leur office conſiſte à lever des impôts, & à les verſer dans la caiſſe du tréſorier.

Le conſeil du prince eſt compoſé des anciens de la nation, & les juges ſont choiſis entre ceux qui montrent le plus de jugement & qui ont le plus d'expérience. L'exécution de la juſtice ſuit immédiatement la ſentence. Un voleur convaincu eſt vendu aux Européens. Celui qu'on accuſe de vol, & contre lequel on n'a point de preuves ſuffiſantes, doit lécher trois fois un fer brûlant ; s'il réſiſte à cette épreuve, il eſt déclaré innocent. Dans certaines occaſions, on le diſpenſe de l'épreuve ; mais l'accuſateur & l'accuſé ſont condamnés au banniſſement. L'épreuve du vol ſe fait quelquefois avec de l'eau bouillante ; mais dans ce pays, comme en Europe, l'intérêt & la faveur ont beaucoup de part aux jugemens qui ſe rendent. Deux petits princes tributaires ſe conteſtaient quelque portion de terrain : c'était l'oncle & le neveu, tous deux parens du damel. Les préſens du neveu firent pancher la balance en ſa faveur, & toute la nation chanta la juſtice du roi, & le bonheur de celui qui avait gagné ſa cauſe ; mais le lendemain les nouveaux préſens de l'oncle firent changer l'arrêt ; le neveu ſe vit dépouillé de ſes petits états, & les Jalofs

chantèrent qu'il n'y avait point de monarque dans l'univers plus juſte que le damel. Ces ſcènes ne ſont point éloignées des mœurs européennes.

Souvent les princes Jalofs ont guerre entr'eux, & même ſur les plus foibles prétextes. Le damel, qui eſt un des plus puiſſans, ne met pas ſur pied au-delà de quinze cents hommes, dont il n'y a pas deux cents cavaliers. Il ſe met en campagne ſans proviſions, & ſur ſon paſſage, les femmes doivent lui fournir les vivres néceſſaires pour ſa petite armée. Les batailles ordinairement ne ſont que de légères eſcarmouches, & tous les exploits conſiſtent à ravager les terres d'un canton. La cavalerie a pour armes la zagaie, & trois ou quatre dards de la forme des flèches, avec cette différence, que la tête en eſt plus groſſe, & qu'étant dentellée, elle déchire la bleſſure lorſqu'on la retire après le coup. Ils ont auſſi un cimeterre, un couteau, long d'une coudée ſur deux doigts de largeur, & un bouclier rond, compoſé d'un cuir épais. L'infanterie eſt armée d'un cimeterre, d'une javeline & d'un carquois rempli de ſoixante flèches empoiſonnées, dont les bleſſures cauſent la mort, pour peu que les remèdes ne ſoient pas adminiſtrés à tems. Au reſte, ces ſoldats & ces cavaliers marchent ſans ordre & ſans diſcipline. L'infanterie fait une décharge de ſes flèches; la cavalerie lance ſes dards, on ſe ſauve, on ſe rapproche, on ſe

mêle, & l'on en vient à la zagaie. C'eſt alors qu'on remarque l'intrépidité des Jalofs, qui aiment mieux perdre la vie, que de s'expoſer au moindre reproche de lâcheté. On a vu des batailles ſe renouveller pendant trois jours, avec l'acharnement le plus extraordinaire. Quand les deux partis ſont las de répandre du ſang, ils s'envoyent réciproquement leurs marbuts, (*prêtres*) pour convenir des articles de paix, que l'on jure ſur l'alcoran ; mais les priſonniers de part & d'autre demeurent les eſclaves de ceux qui les ont touchés les premiers.

On peut dire que tous ces monarques Jalofs ſont des monſtres d'injuſtice, d'inhumanité & de tyrannie : c'eſt beaucoup que de leur accorder le nom d'homme. Continuellement yvres, lorſqu'ils manquent de liqueurs fortes, ils font des courſes ſur les terres de leurs voiſins pour y enlever des eſclaves ; & ſi cette reſſource leur manque, ou qu'ils ſe ſentent trop foibles pour la tenter, ils ſe jettent ſur leurs propres ſujets qu'ils vendent aux Européens.

Les femmes du pays ſont bien faites : elles ſont vives, gaies, & fort portées à l'amour. Elles ont un goût décidé pour tous les hommes en général, & ſur-tout pour les blancs, à qui elles s'abandonnent aiſément pour quelques légers préſens. Leurs maris ne ſont point enclins à la jalouſie ; & loin de contredire leur penchant, ils offrent de bonne grace leurs femmes, leurs filles & leurs ſœurs aux

étrangers qui viennent dans leur pays, & regarderaient comme une insulte marquée, si on les refusait. Ces femmes Jalofes fument beaucoup, se baignent souvent, & aiment avec passion à danser & à sauter au bruit d'une calebasse, d'un tambour ou d'un chaudron. Tous leurs mouvemens sont lascifs & indécens. Pour s'accoutumer à la discrétion, elles tiennent de l'eau dans leur bouche pendant une partie de la journée.

CHAPITRE III.

Les Foulis.

SI l'on doit s'en rapporter au portrait que le voyageur Moore fait des Foulis, il n'y a point de nation plus digne d'estime. Ils sont rigoureusement attachés au mahométisme, & rien ne pourrait les engager à boire du vin ou de l'eau-de-vie. On en trouve des pelotons sur les deux bords de la Gambra, & dans les voisinages des villes des Mandingos, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Les Foulis ont des écoles où ils apprennent l'arabe, dont la langue leur est beaucoup plus familière que le latin ne l'est parmi nous. Ils vivent sous le gouvernement de plusieurs chefs, qui les traitent avec tant d'équité & de douceur, que leurs décisions paraissent plutôt venir d'un peuple entier que

d'un ſeul homme. Ils s'établiſſent volontiers ſur les terres des différens princes du pays, & le voiſinage des villes qu'ils bâtiſſent, paſſe pour une bénédiction: s'ils reçoivent quelqu'inſulte, la ſeule vengeance qu'ils en tirent, c'eſt de tranſporter ailleurs leurs habitations.

La forme de leur gouvernement eſt ſimple, & ſe ſoutient ſans peine, par rapport à la douceur de leur caractère. Comme ils ont des notions parfaites de juſtice & de bonne foi, quiconque les bleſſe eſſentiellement, eſt regardé avec horreur par toute la nation, & ne trouve perſonne qui prenne ſon parti contre le chef, qui le punit ſévérement, ou ſi la faute eſt trop grande, qui le retranche de la ſociété & le condamne au banniſſement. Ces honnêtes ſauvages ne cultivent de terre autour de leur camp, qu'autant qu'ils en ont beſoin pour fournir à leurs néceſſités. Ils ſement du tabac, du coton, du riz, du bled de Guinée, avec une autre ſorte de bled qui ſe nomme *manſaroke*.

Ils donnent volontiers, ou vendent à un prix médiocre, l'excédent de leurs proviſions. Tout étranger qui vient chez eux eſt aſſuré d'y trouver tous les ſecours poſſibles; car l'hoſpitalité leur eſt ſur-tout recommandée & ils l'exercent avec plaiſir. Si un de leur compatriote tombe malheureuſement dans l'eſclavage, tous les Foulis ſe cotiſent pour racheter ſa liberté. On n'entend jamais parler de querelle ni d'offenſe marquée parmi

ce peuple ; on n'y voit jamais de pauvres, parce qu'ils ſont tous frères, & portés à partager leur fortune avec les indigens. Les vieillards, les aveugles, les boiteux, & tous ceux qui ne peuvent ſe procurer leur ſubſiſtance par le travail, ſont à la charge de la nation, qui prévient abondamment leurs beſoins. Ces ſecours généreux, qui doivent les rendre ſi reſpectables à nos yeux, ils les étendent ſur les nations voiſines, dans les tems de famine. Malgré cet eſprit de paix & d'humanité, qui fait la règle de toutes leurs actions, ils ſont braves & pleins de courage, & ſe font reſpecter des Jalofs, qui n'oſent ni les inſulter, ni faire des courſes ſur leurs territoires. Ils ont pour armes la lance, la zagaie, l'arc & les flèches, le coutelas & même le fuſil, dont, dans les occaſions, ils ſe ſervent avec beaucoup d'adreſſe.

Ils paſſent pour mieux ſavoir élever & nourrir les beſtiaux que les autres ſauvages de ces cantons. Pendant le jour ils les font paître dans les plaines : après la moiſſon du riz, ils les conduiſent dans les champs moiſſonnés, avec une ſûre garde, & chaque nuit ils les font entrer dans une enceinte, où chaque animal eſt attaché à ſon pieu avec des liens d'écorce d'arbre. C'eſt dans ce lieu, qu'à la chute du jour, on tire les vaches. Cet enclos eſt toujours gardé par quelques gens armés, & il eſt rare que les lions & les autres bêtes féroces oſent en approcher : c'eſt encore avec de plus grandes précau-

tions que l'on enferme les veaux. Le lendemain, avant le lever du ſoleil, on tire les vaches une ſeconde fois, & on leur donne la liberté de retourner dans la plaine. On peut leur reprocher une aſſez ſingulière ſuperſtition, à laquelle ils ſont extraordinairement attachés : ils refuſeraient de vendre du lait, s'ils ſavaient que celui qui prétend l'acheter, voulût le faire bouillir. Ils croyent bonnement que l'action du feu a une vertu éloignée qui peut faire mourir leurs beſtiaux. S'ils découvrent que quelqu'un ait fait cet uſage de leur lait, rien ne peut les engager à lui en vendre une ſeconde fois.

Ils n'employent pour leurs habillemens que les étoffes de leurs manufactures, c'eſt-à-dire, des toiles blanches de coton, que les femmes ont ſoin d'entretenir avec une ſorte de propreté. Leurs cabanes ſont rangées avec beaucoup d'ordre, & aſſez éloignées les unes des autres pour les garantir de la communication du feu : elles ſont nettes en dedans, & exemptes de cette affreuſe odeur qui engloutit le cœur lorſqu'on entre dans les habitations des Nègres. Ceux-ci ſont hardis chaſſeurs, & les plus féroces animaux n'étonnent pas leur courage. Trente Foulis joints enſemble ſont certains d'abattre trois ou quatre éléphans dans une ſeule chaſſe. Ils en font ſécher & fumer la chair, dont ils ſe nourriſſent pendant pluſieurs mois. Ils en troquent les dents, leur beurre & l'excédent de leurs proviſions, tant en beſtiaux qu'en fruits de

la terre, contre du fer, des armes, des clinquailleries & ſur-tout du ſel, dont ils ſont très-friands. Nous traiterons de leur religion, en parlant de celle des Jalofs & des Mandingos.

CHAPITRE IV.

Des Mandingos.

Ce peuple, qui eſt nombreux, & qui occupe une vaſte étendue de pays tout le long de la Gambra, mène une vie oiſive, & ne connaît ni l'agriculture, ni le commerce. Preſſé par la néceſſité, il paſſe deux mois à retourner la terre, à l'enſemencer, & à recueillir ſes grains; ce qui n'empêche pas que ſouvent il ne ſoit expoſé à toutes les horreurs de la famine, & dans ces cas cruels il périrait ſans l'aſſiſtance des Foulis. Pendant les dix autres mois de l'année, les indolens Mandingos, aſſis à l'ombre de leurs arbres, paſſent leurs tems à des amuſemens frivoles, à dormir, ou à fumer. Leurs pipes ſont compoſées d'une terre rougeâtre. Le tuyau eſt un petit bâton de bois, qu'ils percent avec un fer chaud, ou un roſeau de cinq ou ſix pieds de long, qui, dans l'endroit où il ſe joint à la tête, eſt couvert d'une petite pièce de cuir rouge.

La pareſſe qui diſtingue les Mandingos de

leurs voiſins, ne les empêche pas d'être extrêmement ſenſibles ſur tout ce qui regarde le point d'honneur & la naiſſance; & la moindre parole qui touche ces deux articles, produit entr'eux de vives querelles : c'eſt ce qu'ils appellent combattre, & ſi quelqu'un en maltraite vivement un autre par des mots injurieux, ils en parlent comme d'une grande bataille, mais ils en viennent rarement aux coups. Cependant s'ils ſe déterminent à ſe battre, ils ne ſe contentent pas d'un peu de ſang répandu, il faut qu'il en coûte la vie à l'un des aſſaillans.

L'uſage des Mandingos, lorſqu'ils veulent ſe ſaluer & ſe donner des marques d'eſtime & d'amitié, eſt de ſe prendre réciproquement la main en ſe la ſecouant. Si c'eſt une femme qu'ils ſaluent, au lieu de lui ſecouer la main, ils l'approchent deux fois de leur nez comme pour la flairer par le dos. Une grande offenſe parmi eux, eſt de ſaluer de la main gauche. Lorſqu'après une abſence de quelques jours le mari rentre chez lui, ſa femme doit ſe mettre à genoux pour le ſaluer ; c'eſt toujours dans cette poſture qu'elle doit lui préſenter à boire.

En général les Mandingos ſont de mauvaiſe foi, & ils n'épargnent aucun tour d'adreſſe pour tromper les étrangers : c'eſt peut-être en cela ſeul qu'ils ceſſent d'être pareſſeux. Dans les premiers tems, ceux qui ne les connaiſſent pas ou qui ne ſont pas prévenus, ne manquent jamais d'être leurs dupes.

Ils trouvent le ſecret de leur faire caſſer les pipes qu'ils ont à la bouche, ou bien les calebaſſes qu'ils portent toujours ; & enſuite ils exigent qu'ils les leur rendent entières, ou qu'ils leur en payent trente fois la valeur. S'ils vendent une poule ou des œufs, & qu'ils ſachent qu'on les a mangé ſur le champ, ils les redemandent, parce qu'il eſt d'uſage dans le pays de revenir, ſi l'on veut, contre ſon marché dans l'eſpace des vingt-quatre heures, & toutes ces difficultés ne ſe terminent pour l'ordinaire qu'à l'avantage des Mandingos.

Les Mandingos, bien différens des Foulis & des Jalofs, ont le nez plat & les lèvres groſſes. Lorſqu'il leur eſt né un enfant, ils le plongent dans l'eau au moins trois fois le jour, après quoi l'ayant fait ſécher avec ſoin, ils le frottent d'huile de palmier, ſur-tout aux os de derrière, aux coudes, aux jarrets & au cou. On le laiſſe exactement nud juſqu'à l'âge de dix-huit ans, & quelquefois on lui peint le viſage & la poitrine, ce que la nation regarde comme une parure. Ce peuple jouit de la ſanté la plus robuſte, & les femmes ſont d'une étonnante fécondité. Si la petite vérole ne faiſait ſouvent d'étranges ravages dans ces cantons, il eſt ſûr que la nation deviendrait bientôt prodigieuſement nombreuſe. Ils ſont fort ſujets à l'enflure des jambes, ce qui vient, à ce qu'on aſſure, de la mauvaiſe qualité des eaux ; & il leur ſort de divers endroits des parties enflées des vers blancs, longs de pluſieurs aunes.

C'eſt aux femmes qu'eſt abandonné tout le ſoin du ménage ; & lorſqu'elles ont mis de côté la proviſion ſuffiſante pour la famille, il leur eſt permis de vendre le reſte, ſans que les maris puiſſent y trouver à redire.

Quelques Mandingos ſont riches, & alors ils font conſiſter leur magnificence à élever un grand nombre d'eſclaves. Il eſt vrai qu'ils les traitent avec beaucoup de douceur, & que difficilement on pourrait les diſtinguer du maître. Les femmes ſur-tout ſont ornées de bagues, de colliers d'ambre, de corail & d'argent, quelquefois pour la valeur de trente guinées. Ils regarderaient comme un crime de vendre un eſclave né parmi leur famille, à moins qu'il ne ſoit tombé dans quelque faute capitale. Si un maître avait cette barbarie, tous les autres eſclaves l'abandonneraient, & ils iraient chercher une retraite dans un autre royaume, où on les recevrait avec plaiſir.

CHAPITRE V.

Religion des Nègres des environs de la Gambra & du Sénégal.

LES Maures ont converti au mahométiſme une partie des nations qui habitent les deux bords du Sénégal, & qui s'étendent dans les terres à l'eſt & au ſud : mais depuis la Gambra juſqu'en Guinée tous les peuples ſont idolâtres, ou même n'ont aucune idée de religion.

C'eſt peut-être improprement que l'on appelle religion, l'eſpèce de mahométiſme que profeſſent les Nègres. Ils croyent, il eſt vrai, l'unité de Dieu, & ils obſervent le ramadam ou le carême, le bayram ou pâques & la circonciſion ; mais ils ſont, on ne peut pas plus, ignorans ſur le reſte. Jobſon nous dit que les naturels de la Gambra adorent un ſeul Dieu, qu'ils reconnaiſſent la miſſion de Mahomet, & que le vendredi ils obſervent aſſez irrégulièrement une eſpèce de ſabbat.

Ils ont quelques traditions confuſes de la perſonne de Jéſus-Chriſt. Ceux qui ſont un peu inſtruits, & le nombre en eſt bien médiocre, parlent de ce Sauveur du monde comme d'un grand prophète qui a opéré beaucoup de miracles. Ils le nomment *Nale*, & ſa mere *Maria*, à laquelle ils attribuent la ſainteté,

la bonté & la juſtice dans le plus haut degré. Cependant ils n'accordent pas que Jéſus-Chriſt puiſſe être le fils de Dieu, parce que, diſent-ils, Dieu ne peut être vu par les hommes : cela n'empêche pas toutefois qu'ils ne parlent d'une fameuſe prophétie ſubſiſtante depuis des ſiècles parmi eux, qui dit qu'ils ſeront ſubjugués par un peuple blanc, & qu'alors ils recevront les lumières de l'évangile.

Ils ſont fort attachés au déteſtable dogme de la prédeſtination, & croyent que lorſqu'un Nègre en aſſaſſine un autre, c'eſt Dieu qui commet le meurtre ; malgré cela, ils ne laiſſent pas de vendre pour l'eſclavage le Nègre meurtrier.

Quoiqu'il n'y ait point de bâtimens dans les habitations des Nègres qu'on puiſſe prendre pour des moſqueés, il eſt certain que les princes ont certains lieux, couverts de paille, qui paraiſſent conſacrés aux exercices de religion. Ils y demeurent debout, les yeux fixés ſur le mur du côté du levant ; puis, s'avançant quelques pas, ils marmottent certaines prières entre leurs dents : après quoi ſe proſternant la face contre terre, ils ſe relèvent ſur les genoux, font un cercle autour d'eux, & deux ou trois autour de leur tête, baiſent humblement le plancher pluſieurs fois, & ſe jettent du ſable au viſage avec les deux mains.

Ceux qui ſont dévots obſervent de prier trois fois le jour, le matin, à midi & le ſoir ; au lieu que les vrais Muſulmans prient

cinq fois d'obligation. Chaque village a ſon marbut, qui à ſa volonté aſſemble les habitans au milieu de la campagne.

« Le marbut, dit un voyageur, (Janequin, » p. 106 & 108, (étend les bras, répète pluſieurs mots d'une voix ſi lente & ſi haute, » que toute l'aſſemblée peut les répéter après » lui, ſe met à genoux, baiſe la terre, » recommence trois fois cette cérémonie, & » ne fait rien qui ne ſoit imité par les aſſiſ- » tans. Enſuite il ſe remet à genoux pour » la quatrième fois, & fait quelque tems » ſa prière en ſilence : il ſe relève, & tra- » çant du doigt, autour de lui, un cercle » dans lequel il imprime pluſieurs caractè- » res, il les baiſe reſpectueuſement ; après » quoi la tête appuyée ſur les deux mains » & les yeux fixés contre terre, il paſſe » quelques momens dans une profonde mé- » ditation : enfin, il prend du ſable ou de » la pouſſière, ſe la jette ſur la tête & contre » le viſage, commence à prier d'une voix » haute, en touchant la terre du doigt & » le levant au front ; & pendant toutes ces » formalités, il répète pluſieurs fois les mots » *Salati malek*, c'eſt-à-dire, je vous ſalue, » ſeigneur. Il ſe lève : toute l'aſſemblée » ſuit ſon exemple, & chacun ſe retire. »

Si l'on demande à un marbut ce que ſignifient toutes ces poſtures & quel eſt le ſens de leurs prières, il répond qu'il adore Dieu en ſe proſternant devant lui ; que cette humiliation eſt un aveu de ſon néant aux yeux

du premier Etre ; qu'il le prie de lui pardonner ſes fautes, & de lui accorder toutes les commodités dont il a beſoin, telles qu'une femme, des enfans, une maiſon abondante, la victoire ſur ſes ennemis, une bonne pêche, la ſanté & l'exemption de tous les dangers.

Les Nègres du Sénégal qui ont embraſſé le muſulmaniſme, obſervent ſcrupuleuſement le ramadan, qui eſt pour eux une fête mobile ou lunaire. Auſſi-tôt qu'ils apperçoivent la première lune de l'équinoxe d'automne, ils la ſaluent en crachant dans leurs mains & en les étendant vers le ciel ; enſuite ils les tournent pluſieurs fois autour de leur tête, & répètent diverſes fois cette cérémonie. Ils obſervent ce carême avec beaucoup de rigueur : jamais ils ne prennent de nourriture qu'après le coucher du ſoleil ; & quelle que ſoit leur paſſion pour le tabac, on ne les voit point toucher à leur pipe. Celui qui rompt ſon jeûne doit le recommencer ; & ſi ſa tranſgreſſion eſt publique, il eſt condamné à recevoir la baſtonnade, avec des cannes, l'eſpace d'un quart-d'heure.

Lorſque le mois du ramadan eſt prêt de finir, on proclame le *Tabasket*, qui répond à la fête du *Bayram* des Turcs & des Perſans. Dans les grandes habitations, ſix marbuts, revêtus de tuniques blanches, bordées de laine rouge, avec une longue zagaie à la main, ouvrent la marche, & ſont précédés par cinq bœufs, couverts de toile de coton & couronnés de feuillages, que con-

duiſent dix Nègres. Tous les chefs du canton, dans leurs habits de cérémonies, & chargés de toutes leurs armes ſuivent ces prêtres, & ſont eux-mêmes ſuivis de tout le peuple, rangé ſur cinq files. Si-tôt qu'on eſt arrivé au bord de la rivière, on attache les bœufs à des poteaux. Le principal marbut crie à haute voix trois fois : *Salamaleck*, afin d'exhorter l'aſſemblée à prier ; il poſe à terre ſa zagaie & étend les bras vers l'eſt ; on marmotte des louanges à Mahomet. Les victimes ſont étroitement attachées à terre par les cornes, & on leur coupe la gorge, en prenant la précaution de leur jetter du ſable dans les yeux ; car ce ſerait le plus ſiniſtre préſage, ſi elles fixaient leurs regards ſur leurs bourreaux pendant le ſacrifice. Après cette cérémonie, chaque village écorche ſon bœuf, & il en emporte la chair pour ſe régaler.

C'eſt alors que commence le *Folgar*, eſpèce de bal, qui eſt un des plus délicieux amuſemens des Nègres. Dans la principale place de l'habitation, que la plûpart des voyageurs veulent bien nommer ville, on allume un grand feu. Tous les habitans prennent place ſur des nattes, qui forment une eſpèce d'enceinte. Les femmes & les filles, partagées en quatre bandes, qui ont chacune une conductrice, ſe préſentent les premières, & chantent en chœur des vers ſans doute analogues à la fête. On voit paraître enſuite quatre compagnies, compoſées de tous

tous les jeunes hommes de la peuplade, avec leurs armes, & précédés par les tambours & autres inſtrumens du pays. Après avoir fait une eſpèce de proceſſion autour du feu, ils mettent bas leurs habits & leurs armes, & commencent à lutter, homme à homme, avec une merveilleuſe agilité. Ceux qui montrent le plus de valeur dans ces combats, ſont auſſi-tôt récompenſés par les louanges que leur prodiguent les jeunes filles, qui ne ceſſent de les encourager par leurs chants. Ces exercices finis, on ouvre un bal, qui dure très-long-tems & qui eſt ſuivi d'un grand feſtin. Ces réjouiſſances ſe renouvellent pendant trois jours.

La circonciſion eſt ce qui caractèriſe plus particulièrement la religion des Mahométans nègres. Elle ſe fait aux mâles vers l'âge de douze à quatorze ans, parce qu'alors ils ont plus de force pour ſoutenir les douleurs de cette opération, & que d'ailleurs ils doivent être inſtruits dans la profeſſion de leur foi. On attend pour l'ordinaire qu'il y ait un certain nombre de jeunes gens raſſemblés, & que quelque fils de roi ſoit en âge de la recevoir. Le tems du décours de la lune eſt celui qu'on choiſit pour cette cérémonie, dans l'idée que l'opération eſt alors moins douloureuſe & que la plaie ſe guérit plus promptement.

C'eſt, autant qu'il eſt poſſible, dans une prairie agréable, que tout le peuple ſe raſſemble pour cette ſcène religieuſe, à la

quelle les femmes ne doivent point aſſiſter. La cérémonie commence par une proceſſion. D'abord on voit paraître les *Guiriots* ou les muſiciens du canton, qui battent lentement ſur leurs tambours : ſuivent les marbuts, & après eux les jeunes gens qui doivent être circoncis, accompagnés chacun de deux parens ou de deux amis, pour ſervir de témoins de leur profeſſion de foi, & pour les exhorter à ſouffrir courageuſement l'opération. Immédiatement après cette jeuneſſe, marche celui qui doit être l'opérateur, & cette proceſſion eſt fermée par la plus grande partie de ceux qui, dans le pays, ſe trouvent en état de porter les armes. Au milieu du camp eſt une planche un peu élevée, où ſe doit faire l'opération.

Lorſque tout le peuple eſt placé & qu'on a fait ſilence, le principal marbut commence le *ſala* ou la prière, que toute l'aſſemblée répète à haute voix, & ſucceſſivement tous les jeunes gens montent ſur la planche, & ſe préſentent à l'exécuteur, qui n'employe pas deux ſecondes à achever ſon opération, pendant laquelle le candidat doit avoir le pouce droit élevé, & prononcer la formule de foi mahométane. Après que la bleſſure a jetté aſſez de ſang, on la lave pluſieurs fois le jour avec de l'eau fraîche, juſqu'à ce qu'elle ſe referme d'elle-même, & cette guériſon n'exige pas plus de dix ou douze jours. Le voyageur Jannequin nous aſſure que pendant le mois qui ſuit la cir-

conciſion, il eſt permis aux jeunes gens de prendre toutes ſortes de libertés avec les jeunes filles, le viol excepté. Si-tôt que leur playe eſt fermée, ils ſe raſſemblent, & vont dans les divers cantons du pays exiger certaines contributions en forme de préſens.

Chez quelques nations, les filles ſont admiſes à la participation du privilège de la circonciſion, & ce ſont les femmes qui font l'office de prêtreſſes.

Tous les Nègres, & entr'autres les Mandingos, ſont fort ſuperſtitieux : il y en a beaucoup qui croyent que la cauſe des éclipſes de lune eſt l'interpoſition d'un chat, qui met la patte entre la lune & la terre, & dans ces occaſions ils ne ceſſent de chanter & de danſer en l'honneur du prophète Mahomet. Ils reconnaiſſent des jours malheureux, pendant leſquels on ne doit commencer aucune entrepriſe importante. S'ils veulent ſe mettre en voyage, ils ont grand ſoin auparavant d'égorger un poulet, & de lire dans ſes entrailles s'il ne ſerait pas à propos de différer leur départ. Pour détourner les malheurs dont ils ſe croyent menacés, ils font ſouvent de certains vœux ; &, afin de s'en rappeller continuellement la mémoire, ils portent à leurs bras un cercle de fer. Entre le grand nombre de leurs ſuperſtitions, la plus commune & la plus remarquable eſt celle des grisgris ; ce ſont des eſpèces d'amulettes, qui conſiſtent en des caractères

arabes, tracés ſur du papier, avec une plume & une ſorte d'encre, compoſée des cendres d'un certain bois. On les enveloppe dans des bourſes de cuir, dans des morceaux d'étoffe, dans des boëtes de différens métaux, & on les porte ſur ſoi, comme un préſervatif aſſuré contre tous les accidens. Chaque gris-gris a ſa vertu particulière, & la diſtribution que les marbuts font de ces amulettes eſt un tréſor inépuiſable pour eux : car un Nègre donne volontiers juſqu'à trois eſclaves, ou quatre ou cinq veaux, pour obtenir un grisgris. Il y en a qui en ſont ſi chargés, qu'ils ne peuvent monter à cheval ſans le ſecours de quelqu'un. Ils en couvrent le corps de leurs chevaux, pour les rendre, diſent-ils, hardis & invulnérables ; mais ils gémiſſent de ne pouvoir obtenir qu'ils ſoient à l'épreuve des *Poufs*, c'eſt-à-dire, des armes à feu.

On voit ſouvent des Nègres qui ſe plaignent d'être cruellement tourmentés par le diable ; mais loin de recourir aux exorciſmes pour les délivrer du malin eſprit, il ne faut que faire jouer un bâton : le diable ne réſiſte jamais à une conjuration auſſi énergique.

Les Mandingos ont une idole myſtérieuſe, qu'ils nomment *Mumbo-Jumbo*, mais ce n'eſt qu'une fourberie qu'ils ont imaginée pour tenir leurs femmes dans la ſoumiſſion & le reſpect ; & les voyageurs, qui à cauſe de cela les ont taxés de ſortiléges, ſe ſont trompés groſſièrement : cette prétendue idole

eſt haute de ſept à huit pieds, & eſt revêtue d'une longue robe d'écorce d'arbre, avec un bonnet de paille ſur la tête. Sans doute qu'un Nègre entre dans le corps de la ſtatue, pour lui faire pouſſer certains cris effrayans & lugubres qu'elle paraît rendre, & qui ne ſe font jamais entendre que la nuit. Ce Nègre, qui eſt comme le prêtre du *Mumbo-Jumbo*, jouit d'une grande autorité & on lui porte beaucoup de reſpect. Quand les femmes ſont en querelle avec leurs maris, on s'adreſſe au miniſtre du *Mumbo-Jumbo*, qui fait parler l'idole, & décide toujours le différend en faveur des maris. Il n'y a dans l'habitation que quelques anciens qui ſoient initiés dans ce myſtère, & qui fait ſerment de ne le jamais révéler aux femmes. Le peuple jure par cette idole. On raconte que vers l'année 1727, un roi de Jagra eut l'imprudence de confier ce ſecret à une de ſes femmes, qui auſſi-tôt en informa toutes ſes compagnes. Celles-ci en firent part à leurs amies, & bientôt tout le pays fut inſtruit de la fourberie. Quelques principaux ſeigneurs Nègres, s'aſſemblèrent pour délibérer ſur une affaire auſſi importante, & ils conçurent que leurs femmes deviendraient très-difficiles à gouverner, ſi la crainte du *Mumbo-Jumbo* ne les arrêtait plus: en conſéquence ils apportèrent l'idole au palais, & firent avertir le roi de venir lui rendre raiſon de ſa conduite. *Mumbo-Jumbo* lui reprocha ſon crime & lui ordonna de faire paraître ſa femme : elle ſe préſenta,

& fut ſur le champ poignardée avec ſon mari, ſuivant l'ordre que l'idole en donna.

Les prêtres Nègres, que l'on nomme Marbuts, mènent une vie fort retirée, & n'admettent dans leurs habitations que les eſclaves qui les ſervent. Ils ne choiſiſſent des femmes que dans leur tribu, & leurs enfans ſont élevés pour leur ſuccéder. Chaque peuplade a ſes marbuts, qui obéiſſent à un ancien, & tous ces marbuts reconnaiſſent pour chef un pontife qui fait ſa réſidence dans la ville principale. Labat fait un grand éloge des marbuts : il dit qu'ils ſont rigides obſervateurs de l'alcoran; qu'ils s'abſtiennent ſcrupuleuſement du vin & des liqueurs fortes; qu'ils obſervent le ramadan avec exactitude, & qu'ils ont plus de douceur & de politeſſe que les autres Nègres. Il les peint comme des hommes qui aiment le commerce, & qui l'exercent avec beaucoup de bonne foi. Ils ſont juſtes, généreux & charitables. Beaucoup d'entr'eux parlent paſſablement arabe, & la plûpart ſont médecins; mais comment faire quadrer toutes ces bonnes qualités avec la vente des grisgris, qui ruine les Nègres, & qui les entretient dans la plus pernicieuſe ſuperſtition ? Au reſte, il eſt ſûr que ces prêtres ſe rendent fort utiles. Ce ſont eux qui apprennent à lire & à écrire aux enfans, & qui leur expliquent l'alcoran.

CHAPITRE VI.

Mariages, funérailles, & uſages communs des peuples du Sénégal & de la Gambra.

Les contradictions qui ſe trouvent ſans ceſſe dans les relations des différens voyageurs qui ont parlé de ces peuples, ne viennent que de ce qu'ils n'ont pas eu la précaution de nommer la nation dont ils rapportaient quelques faits, & cet oubli met dans leur récit une confuſion dont il eſt difficile de ſe tirer. Nous nous bornerons par cette raiſon dans ce chapitre, à raſſembler les coutumes qui nous paraîtront le plus généralement obſervées par les Nègres qui habitent les bords de ces deux fleuves.

Les Nègres du commun ne portent qu'une pièce de coton large ſeulement d'un demi-pied, pour couvrir leur nudité : ceux qui ſont riches ont une robe de même étoffe, rayée de pluſieurs couleurs, dont les manches ſont longues & fort larges. Leurs caleçons ſont auſſi de toile de coton, & tombent depuis la ceinture juſqu'aux genoux ; leur ampleur eſt conſidérable, & plus ils ſont grands, plus ils font honneur à celui qui les porte. En été une ſimple chemiſe de toile & un bonnet de cuir ou d'oſier, forment tout leur habillement. Le peuple marche pieds nuds, & les perſonnes de qualité ont

des ſandales de cuir, attachées au gros orteil avec une courroie. Les eſclaves n'ont pas le droit de porter leurs cheveux.

Les femmes & les filles vont nues de la ceinture juſqu'à la tête : le milieu de leur corps eſt caché par un pagne de toile, qui leur deſcend un peu plus bas que le genou. Les hommes & les femmes ſe garniſſent les cheveux, les bras & les jambes de grisgris, & de morceaux d'or, de corail ou de verre, ſuivant leur rang & leurs richeſſes. Avant onze ans les garçons & les filles vont entièrement nuds.

En général les Nègres ne mangent qu'une fois le jour, après le coucher du ſoleil. Leurs alimens ordinaires ſont le riz, ou quelque autre grain & des racines. Les femmes font bouillir ce riz dans l'eau & le préſentent tout chaud à leurs maris. Des gourdes compoſent toute leur vaiſſelle, & leurs doigts leur ſervent de cuillers. L'eau pure eſt leur boiſſon journalière ; mais ils uſent quelquefois du vin de palmier & d'une ſorte de bière, qu'ils appellent *Bullo*, compoſée des grains du pays : cependant ils ont une paſſion ſi déſordonnée pour l'eau-de-vie, & les autres liqueurs fortes, qu'ils ſacrifient volontiers toute leur fortune pour s'en procurer, & ils ne ceſſent de boire que lorſqu'ils ſont tout-à-fait yvres, ou qu'il n'y a plus rien dans le baril. C'eſt moins à leur tempérance qu'à leur pareſſe qu'on doit attribuer le peu d'uſage qu'ils font de la viande & du poiſſon

dans leurs repas. La chaſſe & la pêche ſont des exercices fatiguans auxquels ils ne ſe livrent que par délaſſement, ou lorſqu'ils y ſont contraints par néceſſité. Au reſte, ils ne ſont point délicats ſur le choix des viandes, la chair de l'éléphant, celle du crocodile leur paraiſſent des mets délicieux, pourvu que l'odeur en ſoit un peu forte.

Dans certains cantons, tout Nègre eſt en droit de contracter avec une fille qui eſt en âge d'être mariée; mais ce n'eſt jamais ſans la participation des parens, entre les mains deſquels il doit dépoſer le douaire dont on eſt convenu. Le chef ou le monarque du canton tire un petit droit pour la ratification du contrat. Ceci arrêté, le mari ſe fait accompagner par quelques amis, & la nuit ſuivante, au clair de la lune, il employe toute ſa dextérité pour enlever ſa femme : il y parvient toujours malgré les efforts & les cris de l'épouſée, & de toutes ſes compagnes qu'elle a appellées à ſon ſecours. Cette farce finit agréablement par la chute de la jeune femme dans les bras de ſon époux. Elle demeure quelques mois dans ſa hute, ſans ſe laiſſer voir à perſonne; & enſuite, lorſquelle ſort, elle doit avoir la tête entièrement couverte d'un voile, à l'exception d'un œil. Le douaire, dont nous avons parlé, lui eſt payé, ſi elle ſurvit à ſon mari, & il lui ſert à acheter un homme, comme elle a été achetée; car la loi veut abſolument qu'elle ſe remarie.

Moore prétend que les Nègres marient ſouvent leurs filles auſſi-tôt qu'elles ſont nées, & ils obſervent qu'ayant pris cet engagement, ils ne peuvent plus le rompre; mais que le prétendu s'en dégage facilement. Le marié, ajoute cet auteur, doit donner aux parens de ſa femme deux veaux, deux barres de fer, & deux cents noix de *Kola*. Dans cette occaſion, il faut qu'il donne un feſtin à toute la peuplade, & ceux qu'il n'a pas invités, ſont maîtres de s'y trouver, mais il faut qu'ils apportent dequoi fournir aux frais.

Au Sénégal, lorſque les parties ſont d'accord, on conduit la femme à ſon mari, qui lui préſente la main, & lui ordonne en même-tems d'aller chercher de l'eau, du bois & les autres néceſſités du ménage. Elle obéit reſpectueuſement : le mari ſoupe & elle ne mange qu'après lui; & demeurant dans le ſilence, elle attend ſon ordre pour l'aller trouver au lit.

Pour qu'un mariage ſoit valide, il faut que la femme ſoit reconnue vierge, & que les marques de ſa virginité ſoient promenées en pompe dans toutes les rues de l'habitation. Lorſque les preuves ne ſont pas complettes, le mari, ſans autre formalité, renvoye la fille à ſes parens, qui ne laiſſent pas de s'en défaire, parce qu'elle eſt priſe pour concubine par un autre Nègre.

Les Nègres ſont maîtres de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir; mais

il n'y en a qu'une qui jouiſſe des privilèges du mariage, & qui ne s'éloigne jamais du mari. Les princes & les gens riches tiennent leurs épouſes ſéparées dans leurs différentes maiſons; & comme ils ſe plaiſent à changer de réſidence, par-tout où ils vont, ils en trouvent toujours d'empreſſées à les ſervir & à leur plaire.

Dans le cas d'adultère, les deux coupables ſont vendus aux Européens, ſans eſpoir d'être rachetés. Quelquefois s'ils ſe laiſſent ſurprendre dans l'acte ouvert de l'infidélité, l'adultère eſt poignardé & la femme répudiée, ſi le mari n'aime mieux la vendre pour l'eſclavage; toutefois ſi elle eſt enceinte, il doit attendre qu'elle ſoit délivrée. Toute cette ſévérité, que les voyageurs font ſonner fort haut, n'empêche pas les Négreſſes d'être paſſionnées pour les Blancs & de leur accorder leurs faveurs, moyennant quelques petits préſens. Elles ſont toutes d'une taille élégante, d'une couleur noire fort brillante, & leurs yeux inſpirent la volupté.

Parmi les Nègres Mahométans, un homme ne peut épouſer les deux ſœurs.

Les Négreſſes ne connaiſſent ni les exceſſives douleurs de l'enfantement, ni les ſuites d'une couche malheureuſe. Une femme, après ſon accouchement, demeure privée pendant trois ans du commerce de ſon mari, & au bout de ce tems, elle ſévre ſon fils ou ſa fille, & reprend ſes droits au lit conjugal.

Les voyageurs prétendent qu'il y en a bien peu qui ſoient capables d'une ſi longue privation. Les filles jouent la modeſtie, mais elles ne tiennent pas contre les ſollicitations d'un Blanc ; celles qui ſe croyent d'une race Portugaiſe, & qui prétendent à la qualité de chrétienne, ſont plus réſervées.

Les cérémonies des funérailles des Nègres changent ſuivant les cantons, mais dans ces inſtans de triſteſſe, les cris ſont les mêmes autour de la cabane du mort. Un marbut lave le corps, & le couvre de ſes plus beaux habits ; les parens & les voiſins ſe lamentent, & viennent faire au cadavre les plus extravagantes queſtions, & l'on appelle les *Guiriots* pour chanter ſes louanges. On creuſe une foſſe dans ſa hute, dont on a ſoin d'enlever le toit : quatre perſonnes ſuſpendent un voile pendant qu'on y place le corps, & c'eſt-là le moment des prodigieux hurlemens : on met à côté de lui pour ſon voyage, un pot rempli de farine de millet & un pot d'eau, & on le couvre de terre, après que le marbut lui a dit quelques mots à l'oreille. Après cette cérémonie, on place un poteau au-dehors de la cabane, & l'on y attache l'arc, le carquois & la zagaie du mort ; puis l'on recouvre la maiſon, & l'on donne un repas à l'aſſemblée, qui coûte ordinairement une grande partie de l'héritage du défunt. S'il eſt queſtion de pleurer un roi ou un grand ſeigneur, tout le canton ſe raſſemble : les cris commen-

cent avec le ſoleil & finiſſent juſqu'à ce qu'il quitte l'horiſon, & la nuit ſe paſſe à boire, à manger, à ſauter & à chanter. Cette ſcène, moitié triſte, moitié plaiſante, dure quelquefois huit jours.

CHAPITRE VII.

Les Iſſinois.

LE petit royaume d'Iſſini eſt bordé au nord par un peuple nommé les *Kompas*, qui forment une eſpèce de république, & à l'eſt par le royaume de Ghiomray, ou le cap Apollonia : au ſud il a la mer & à l'oueſt la Côte d'yvoire, qui eſt habitée par la nation des Quaquas. Quoique ce pays ſoit près de la ligne, ſous la zone torride, l'air y eſt ſain & fort agréable une grande partie de l'année, & ce n'eſt que depuis le mois de mai juſqu'à celui d'août, que l'épaiſſeur des brouillards empêchent les habitans, qui ont quelque prudence, de ſortir de leur logis avant que le ſoleil les ait diſſipés. Cette contrée offre de vaſtes plaines, ornées de petits bois délicieux, & elle eſt arroſée par une des plus belles rivières de l'Afrique, qui ſerait navigable dans une grande étendue, ſi ſon embouchure était plus commode. C'eſt ſans doute ce défaut qui ne l'a pas fait marquer dans nos cartes, auſſi grande & auſſi conſidérable qu'elle l'eſt réel-

lement. Quelques voyageurs prétendent que cette belle rivière eſt une branche du Niger, & d'autres ſoutiennent que c'en eſt une du Nil ; mais cette diſpute reſtera long-tems indéciſe.

Le terroir d'Iſſini, quoique ſablonneux, ne laiſſe pas de produire une très-grande diverſité de fruits excellens, dont la plûpart ne ſont point connus dans l'Europe. Il y croît de très-bons légumes. Les forêts ſont remplies d'animaux féroces de toute eſpèce, & d'une prodigieuſe quantité de gibier. Ce pays, qui portait autrefois le nom d'*Asbini*, eſt habité par deux nations de Nègres, les Iſſinois & les Vétères, qui ſont les naturels, & dont le nom ſignifie les pêcheurs de la rivière. On raconte que les *Eſieps*, nation voiſine du cap Apollonia, ſe voyant tyranniſés par les peuples d'Axim, ſe retirèrent dans le canton d'*Asbini*, qui appartenait aux Vétères, & qu'ils y furent reçus avec beaucoup de cordialité : mais dans la ſuite s'étant enrichis avec les nations Européennes, ces réfugiés voulurent maîtriſer leurs bienfaiteurs. Dans ce même tems les Oſchins, autre peuple de Nègres, vexés par les habitans de Ghiomray, quittèrent leur pays, & vinrent ſe fixer dans le canton des Vétères, qui leur communiquèrent leurs projets de vengeances contre les *Eſieps*. Ces deux nations joignirent leurs forces enſemble, & obligèrent bientôt ces petits tyrans à aller chercher une retraite ſur la Côte d'yvoire,

dans le voiſinage des Quaquas. C'eſt depuis cette époque que les Vétères & les Oſchins, ou Iſſinois, ſont en poſſeſſion de tout le pays, & voilà par quelle raiſon les cartes ne ſont aucune mention d'Iſſini, dans l'endroit où le royaume eſt actuellement ſitué. Les Iſſinois ſont maintenant en poſſeſſion de toute la côte, & les Vétères ont leurs habitations dans l'intérieur des terres.

Quoique ces deux peuples ſemblent n'en faire qu'un, on trouve cependant entr'eux des différences ſenſibles : les Vétères habitent des cabanes ſur pilotis, dans le milieu de la rivière, & celles des Iſſinois ſont bâties ſur la terre. Les Iſſinois portent les cheveux treſſés ſur leurs épaules, & les Vétères les portent courts & ſe font ſouvent raſer la tête. Les pagnes des Vétères ſont d'écorce d'arbre, ceux des Iſſinois ſont d'étoffe d'Europe. Les cimeterres des premiers ſont droits, & longs d'un pied & demi, & ceux des autres ſont en forme de ſerpe. Les femmes des Vétères vont exactement nues; celles des Iſſinois portent des pagnes.

Les Vétères obéiſſent à un chef, mais ils n'ont point d'autres loix que celles de la nature, & ils les violent ſouvent. Ils ſont voleurs & fourbes.

Si l'on en excepte la noirceur, les Iſſinois n'ont rien de difforme dans la taille & dans le viſage; ils ſont bien faits, grands, proportionnés, agiles & robuſtes : ils ont les yeux vifs & les dents fort blanches. Comme

la noirceur eſt une beauté parmi eux, ils ont ſoin d'entretenir la leur avec de fréquentes onctions d'huile de palmier, mêlée de poudre de charbon. Ils ſont naturellement propres, & ne conſervent pas le moindre poil ſur toutes les parties de leur corps. En vieilliſſant leur noirceur diminue, & leur cheveux deviennent gris. Leurs couteaux qu'ils ſavent rendre tranchans, leur ſervent en même-tems de razoirs. Les uns ſe razent une partie de la tête, & couvrent l'autre avec un petit bonnet retrouſſé ſur l'oreille. Les autres laiſſent croître différentes touffes de cheveux. Tous ſont paſſionnés pour leur barbe, qu'ils portent auſſi longue que les Turcs. L'habitude les empêchent d'attacher de la honte à laiſſer voir leur nudité.

Les Iſſinois ont tous le ſens fort juſte; mais ils ſont ruſés, ſubtils, grands menteurs & hardis voleurs. Comme le vol n'eſt jamais puni parmi eux, ils racontent avec ſatisfaction leurs exploits dans ce genre. Si un Iſſinois a fait un larcin, & qu'il craïgne d'être découvert, il s'adreſſe au roi, partage le butin avec lui, & l'impunité eſt ſûre à ce prix. Le payement exact des dettes n'eſt pas une de leur vertu favorite. Ils ſont défians dans le commerce; & avant que de rien conclure avec les Européens, il faut qu'ils voyent ou l'argent, ou les marchandiſes d'échange. Si l'on veut tirer d'eux quelque ſervice, il faut les payer d'avance, & ſouvent ils emportent le ſalaire, ſans faire le travail.

Cependant

Cependant ou ils ne trafiquent pas avec vous, ou vous devez vous fier à eux pour la moitié du prix de la marchandiſe, ſans en excepter le roi.

Ils ſont fort portés à l'avarice, & ils la pouſſent ſi loin, qu'ordinairement, lorſqu'ils ont tué un mouton pour leur uſage, ils le pleurent pendant huit jours. Ils aiment la volaille, mais ils n'en mangent jamais; s'ils l'engraiſſent, c'eſt pour la vendre, & pour en conſerver précieuſement le prix. Toute leur nourriture journalière conſiſte en quelques bananes, un peu de poiſſon, & des crables qu'ils ramaſſent ſur le rivage. La viande à demi-gâtée eſt pour eux un mets ſucculent. Si vous les recherchez, & qu'ils puiſſent s'imaginer que vous ayez beſoin d'eux, ils s'éloignent de vous, & le ſeul moyen d'en obtenir ce qu'on ſouhaite, c'eſt de leur marquer beaucoup d'indifférence. Cette nation eſt ſi ingrate, que plus on lui fait de bien, plus on doit en attendre de mal.

Les femmes Iſſinoiſes ont la taille bien priſe, mais elles n'ont rien de ſéduiſant; elles ſont dédaigneuſes, ruſées, ſpirituelles, plus avares que leurs maris & libertines; ce qui leur eſt fort permis, lorſqu'elles ne ſont point mariées, ou qu'elles n'ont point avalé de fétiches pour garant de leur fidélité. Leur vanité eſt exceſſive, & elles n'épargnent aucun des ajuſtemens les plus ridicules pour ſe rendre belles à leur mode. Un Iſſinois peut tuer ſa femme s'il la ſur-

prend en adultère, & il poignarde auſſi le complice, lorſqu'il n'a pas de l'or pour ſe racheter. Nos Européens ſe ſont trouvés ſouvent dans le cas. Cette amende eſt fixée à cent livres pour un particulier, mais elle eſt portée bien plus haut ſi l'offenſeur eſt riche.

Les cérémonies des mariages ne ſont pas longues ; c'eſt ordinairement le père qui jette les yeux ſur une fille pour en faire l'épouſe de ſon fils, lorſqu'il eſt en état d'être marié : on convient de la dot ; on fait avaler le fétiche, (dont plus bas nous donnerons l'explication,) pour garant de ſa fidélité : deux jours ſe paſſent en danſes & en feſtins, & le mari conduit ſon épouſe dans ſa cabane, où il la rend maîtreſſe de tous ſes eſclaves. Si, dans la ſuite, il prend une autre femme, ce ne peut être que du conſentement de la première : mais cette permiſſion n'eſt jamais refuſée, parce que le grand nombre d'enfans conſtitue la richeſſe des Iſſinois, & que les ſeconde & troiſième femmes ſont regardées comme des concubines.

L'habillement des femmes conſiſte en un pagne fait d'une étoffe rayée, & ſoutenu par un autre morceau d'étoffe qui paſſe ſur l'épaule & qui ſert à porter les enfans. Le tour de leurs reins, leurs bras & leurs jambes ſont chargés de divers ornemens de cuivre, d'étain ou d'yvoire, & ſur-tout d'un grand nombre de clefs, quoique ſouvent il ne ſe trouve pas une ſeule boëte à fermer dans

leurs cabanes, mais on peut ſuppoſer qu'elles en ont, & cette idée flatte leur vanité.

Lorſqu'une Iſſinoiſe eſt accouchée, elle va laver ſon enfant dans la rivière, elle s'y lave elle-même & retourne à ſon travail. Le nouveau né reçoit le nom d'un arbre, d'une bête, d'un fruit, de leur fétiche protecteur, ou celui de quelqu'Européen des amis de la famille : pendant les premiers mois, ſa mère le porte conſtamment ſur ſon dos, même dans les occupations les plus pénibles, & enſuite elle le laiſſe ramper à terre, où il apprend bientôt de lui-même à marcher. A l'âge de dix ans, le père ſe charge de ſon éducation. Il lui apprend à pêcher, à chaſſer, à tirer du vin de palmier, ou à commercer avec les Européens, c'eſt-à-dire, à les tromper. Les filles ſont inſtruites par leurs mères à broyer le maïs, le riz & le millet, à faire le pain, & à préparer les autres alimens.

La nourriture la plus commune dans le pays des Iſſinois, conſiſte en bananes, en figues, en ignames, en riz, en maïs & en millet ; la farine des trois dernières ſert à faire le pain. Chaque jour on en broye une certaine quantité dans de grands mortiers. D'abord on ſépare le grain de ſa coſſe, enſuite on le vanne ; le grain eſt remis dans le mortier, où on l'écraſe avec un peu d'eau pour l'épaiſſir. Cette pâte eſt placée ſur une pierre, & broyée avec une autre pierre, à peu près comme nos peintres travaillent leurs

couleurs ; elle eſt après celá diviſée en petites parcelles rondes qui ſe cuiſent dans un pot, avec une très-petite quantité d'eau. Chaque jour il faut recommencer cet exercice. Les Nègres nomment ce pain *tokai*. Leur boiſſon la plus agréable eſt le vin de palmier : ils le tirent d'une eſpèce particulière de palmier, qui n'eſt point garni d'épines. Lorſqu'ils ont reconnu à certaines marques que l'arbre eſt dans ſa parfaite maturité, ils en coupent deux ou trois branches, font un petit trou de la groſſeur du doigt, dans lequel ils mettent une feuille roulée en forme d'entonnoir, & plaçant deſſous un pot, ils y laiſſent tomber le vin, qui ne peut guères ſe garder qu'un jour ſans s'aigrir. L'arbre donne ordinairement du vin pendant trois mois & meurt enſuite. Chaque fois qu'on tire du vin il faut faire une nouvelle inciſion.

Les cabanes des Iſſinois ſont miſérablement bâties : ils les compoſent de roſeaux & ils les couvrent de feuilles de palmiers : un trou d'environ un pied & demi en quarré ſert de porte à ces hutes, dans leſquelles on ne peut pénétrer qu'en rampant. Le milieu de la cabane eſt deſtiné à placer le feu, autour duquel les Nègres ſe couchent ſur des nattes : car ce n'eſt jamais que la nuit & pendant les pluies qu'ils habitent ces triſtes retraites ; le reſte du tems, ils le paſſent à leurs portes, ſous des berceaux de feuillages. Les femmes ont leurs hutes

ſéparées. L'habitation eſt entourée d'une paliſſade de roſeaux, qui doit être aſſez forte pour la défendre contre les tigres. A quelque diſtance de-là, il ſe trouve une cabane que l'on appelle *Burnamon*, & qui ſert de logement aux femmes & aux filles pendant la durée de leurs infirmités lunaires.

Les Iſſinois ſont courageux & redoutés de leurs voiſins. Le ſabre, la zagaie & le mouſquet ſont des armes qu'il manient avec beaucoup d'adreſſe : ils portent des boucliers faits de cuir de bœuf, & couverts de peaux de tigres. C'eſt l'arme défenſive des chefs. Les eſclaves forment le gros de l'armée. Chaque Iſſinois libre ſe range avec les ſiens ſous la bannière de celui des chefs de la nation qu'il conſidère le plus ; & le roi, ſi on veut lui donner ce nom, donne le ſignal de l'attaque, & examine pendant le combat, ceux qui ſe diſtinguent le plus, afin de leur accorder une part plus conſidérable dans le butin. Ils ont des inſtrumens militaires, qui rendent des ſons capables de flatter les ſeules oreilles d'un peuple ſauvage. Les tambours ſont compoſés d'une pièce de bois, creuſée d'un ſeul côté & couverte d'une oreille d'éléphant bien tendue : des bâtons revêtus de peau de chèvre, ſervent de baguettes : à la place de trompettes, ils ſoufflent dans des dents d'éléphans creuſées preſque d'un bout à l'autre. Si ſur les moindres ſujets cette nation déclare la guerre à ſes voi-

ſins, les moindres avances de paix lui font mettre bas les armes.

L'affreuſe maladie, que nous appellons le mal de Naples, fait ſouvent de terribles ravages parmi les Iſſinois. Rarement ils conſervent la vue juſqu'à la fin de leur vie, & cet accident preſque général, provient de la réflexion des rayons du ſoleil ſur un ſable d'une blancheur & d'une ſéchereſſe étonnantes : d'autrefois ils périſſent dans l'accablement où les jettent certains vers qui naiſſent dans leur chair & qui les rongent juſqu'aux os. Pour détourner ces maladies, leur unique remède eſt de plonger les malades dans une rivière, juſqu'à ce que l'excès du froid les guériſſent, mais il en eſt peu qui échappent à cette imprudente tentative. Ils ſe ſervent auſſi de quelques cordiaux, & ils ont l'uſage des ſcarifications aux épaules.

Les peuples des côtes d'Iſſini ſont revenus de l'abominable ſuperſtition de maſſacrer des eſclaves, pour aller ſervir dans l'autre monde leurs chefs qui viennent de mourir : ils n'enterrent plus avec eux comme autrefois une grande quantité de bijoux, ſous prétexte qu'ils n'y ſeront conſidérés qu'en proportion de leurs richeſſes. Chaque Nègre ſe contente, pendant ſa vie, d'acheter & de préparer tout ce qui doit ſervir à ſon enterrement, & ces préparatifs ſe réduiſent à un cercueil, & à un drap de coton rayé, pour l'envelopper. Auſſi-tôt qu'un Iſſinois eſt

expiré, on s'assemble à la cabane du mort, en poussant de grands cris ; les femmes se partagent en deux bandes. Les unes feignent de fouiller la terre tout autour de la hute, comme si elles croyaient y pouvoir trouver la personne qui leur manque : les autres se répandent dans les habitations voisines, & demandent à tous ceux qu'elles rencontrent s'ils n'ont point vu celui qu'elles cherchent, & elles reçoivent pour réponse, *Aourou*, il est parti. Après avoir chanté les louanges du mort, après lui avoir fait mille impertinentes questions, on l'ensevelit les genoux pliés, les talons sous les fesses, & la tête reposant sur les genoux, & on le place dans un cercueil d'environ trois pieds en quarré. Ce sont ordinairement quatre esclaves que l'on charge d'aller creuser une fosse dans quelqu'endroit écarté de la forêt prochaine, & d'y déposer le cercueil sans autre cérémonie. Ces esclaves sont splendidement traités à leur retour par les parens du mort, mais il n'y a que les pleureuses qui mangent avec eux. Quelques jours après les femmes du défunt font une espèce de procession dans toute l'habitation, & s'arrêtant aux portes des *Brembis*, (chefs) elles forment des danses & chantent la chanson funéraire. Pour leurs peines, elles reçoivent trois pièces de la valeur de cinq sols chacune de notre monnoie ; & retournant ensuite dans leurs familles, elles peuvent se marier, lorsqu'elles en trouvent l'occasion.

Le père Loyer, jacobin, eſt de tous les voyageurs le ſeul qu'on puiſſe conſulter touchant la religion des Iſſinois. Il aſſure qu'ils reconnaiſſent un Dieu créateur de toutes choſes, & particulièrement des fétiches, qu'il envoye ſur la terre pour rendre ſervice au genre humain. C'eſt à ces fétiches qu'ils croyent devoir tous les biens de la vie, & qu'ils attribuent tous les maux qui les accablent. Tous les jours ils vont ſe laver à la rivière, & ſe jettant de l'eau & du ſable ſur la tête, ils joignent les mains, les ouvrent enſuite, & prononcent dans leur langue : « Mon Dieu, donnez-moi aujourd'hui » du riz & des ignames : donnez-moi de » l'or & de l'aigris : donnez-moi des eſclaves » & des richeſſes : donnez-moi de la ſanté, » & accordez-moi d'être prompt & actif. » C'eſt à cette formule de prière que ſe réduiſent toutes leurs adorations. « Dieu eſt » ſi bon, diſent ils, qu'il ne peut nous faire » du mal. Il a remis tout ſon pouvoir aux » fétiches, & ne s'en eſt pas réſervé. »

Les Iſſinois ſe font des idoles, ou pour ſe rapprocher de leur façon de s'exprimer, des fétiches, ſuivant leur idée ou leur caprice. Il n'y a rien dans la nature de ſi vil qui ne puiſſe devenir l'objet de leur culte. C'eſt au fétiche qu'ils ſe ſont choiſi, qu'ils font des promeſſes que rien ne peut leur faire rompre. Si, pour honorer ce morceau de bois, cette arête de poiſſon, cette corne de chèvre ou cette pierre, ils ont juré de

s'abſtenir d'eau-de-vie, rien n'eſt capable de leur faire fauſſer ce ſerment. Dans le cours de l'année, ils ont des jours conſacrés aux fétiches : alors ils les blanchiſſent, ainſi que l'eſpèce d'autel qu'ils ont élevé devant eux, ils prennent un pagne blanc, & ſe frottent le corps de craie.

Quoique chaque ſauvage ait ſon fétiche particulier, qu'il regarde comme ſon protecteur, il y en a de communs à tout le pays, & c'eſt ordinairement une montagne ou quelqu'arbre plus grand que les autres. Celui qui ſeroit aſſez impie pour les couper ou les défigurer, ſeroit puni de mort. Chaque habitation fait en commun les frais néceſſaires pour orner le grand fétiche. Il a ſon autel de roſeau, élevé ſur quatre piliers, dans la principale place : on lui fait des offrandes de maïs, de riz & de fruits. Les fétiches particuliers ont des lieux réſervés dans chaque enclos, & n'obtiennent pas moins de préſens. C'eſt ſur l'autel du fétiche que le Nègre met des pots vuides lorſqu'il a beſoin de pluie, qu'il place un ſabre ou un poignard pour obtenir la victoire, s'il part pour la guerre, & qu'il dépoſe un petit ciſeau, s'il a beſoin de vin de palmier : mais il arrive ſouvent que l'idole eſt ſourde, ou qu'accablé par ſes maux, le ſauvage la croit en colère contre lui ; alors il a recours au devin pour faire le *tokké*, qui n'exige pas peu de cérémonies. Le prétendu ſorcier prend entre ſes mains neuf courroies de cuir,

chacune de la largeur d'un doigt & parſemée de petits fétiches. Il les treſſe enſemble, marmotte avec des grimaces affreuſes, quelques paroles barbares, & auxquelles peut-être il n'entend rien, & jette les cuirs à terre. La manière dont ils tombent pendant trois fois conſécutives, eſt la réponſe du ciel. C'eſt toujours le ſacrifice d'un mouton ou de quelques pièces de volailles que demande le fétiche, & il eſt obéi ſur le champ. Le père Loyer nous aſſure que lorſqu'il y a une guerre déclarée, le fétiche demande le ſacrifice de quelques eſclaves.

Ces ſauvages, quoiqu'avares, voleurs & fourbes, ſont ſi perſuadés de la puiſſance de leurs fétiches, qu'on peut ſans crainte ſe fier à leurs ſermens, lorſqu'ils ont juré par eux ou qu'ils les ont avalés. Pour leur faire confeſſer la vérité, il ſuffit de tremper un morceau de pain dans de l'eau & de les obliger à l'avaler. Ils croiroient alors leur mort infaillible, s'ils n'étaient pas ſincères. Quelquefois ils jurent par leur bras, par leur tête, par le corps de quelques amis, par le ciel, en ſe mettant un peu de ſable dans la bouche, en diſant : « Dieu, tue-moi » par ce ſable, ſi ce que je dis n'eſt pas » vrai. »

On ne connaît dans toutes les terres habitées par les Iſſinois aucun édifice qu'on puiſſe regarder comme un temple, &, quoique ce peuple n'ait point de prêtres, il y a une eſpèce de pontife, appellé *Oſnon*,

fort verſé dans la compoſition des fétiches, & qui eſt élu par les *Brembis*, & autres chefs de la nation. Il eſt diſtingué par une grande quantité de fétiches qu'il porte ſur ſes habits, & lui ſeul a le droit de faire ceux qui ſont au public en général. A chaque élection on lève un droit ſur le peuple, qui eſt affecté à l'entretien du nouvel *Oſnon*, & chaque particulier lui doit un préſent proportionné à ſes facultés.

Au reſte, les Iſſinois croyent le monde éternel & l'ame immortelle. Ils ſont attachés à la fauſſe doctrine de la tranſmigration des ames, & prétendent qu'après le trépas, l'ame paſſe dans une région ſituée au centre de la terre, pour y recevoir un nouveau corps dans le ſein d'une femme; que les ames paſſent de ce pays dans le nôtre, & qu'il ſe fait ainſi une continuelle circulation d'habitans entre les deux mondes. La jouiſſance des biens temporels eſt toute la récompenſe qu'ils attendent pour prix de leurs bonnes actions. Lorſqu'ils ſont à table, ils ont ſoin de jetter à terre quelques pièces de ce qu'ils mangent, en prononçant quelques paroles, & ce ſont autant de préſens qu'ils font à leurs parens & à leurs amis de l'autre monde, que ceux-là leur rendent de leur côté.

A la porte du palais, ou pour mieux dire de la hute du roi d'Iſſini, il y a toujours deux ſentinelles, armées d'un ſabre & d'une zagaie, & quand il ſort il eſt accompagné

de ſes courtiſans, & de cinquante hommes avec des épées & des mouſquets. S'il s'élève un différend entre deux particuliers, le roi & ſes principaux confidens diſcutent l'affaire en fumant, & lorſque chacun a donné ſon avis, le prince prononce le jugement. Il en eſt de même pour tout ce qui concerne la nation en général.

Les rois d'Iſſini ſont riches en poudre d'or; mais ils ne dépenſent cette précieuſe matière que quand ils y ſont forcés par les circonſtances, ſoit pour acheter la paix, ou pour ſoudoyer des troupes dans les tems de guerre. Tous leurs revenus conſiſtent dans les amendes & les confiſcations. Les opulens particuliers de la nation, enterrent leurs tréſors, afin, s'il leur eſt poſſible, de les ſouſtraire à la rapacité du ſouverain; & ils ne les viſitent qu'une fois l'année, pour y ajouter le fruit de leurs épargnes ſordides, ou pour les faire changer de place. Ces ſinguliers princes, dit Loyer, ne font pas difficulté d'aller au marché, acheter une banane ou du poiſſon, comme le dernier de leurs ſujets. Leurs femmes & leurs domeſtiques ne leur coûtent rien pour leur table & pour leurs habillemens; c'eſt du produit de leur travail que toutes ces perſonnes fourniſſent à leur néceſſaire. Tous les eſclaves du monarque lui doivent deux jours de travail par ſemaine, & il prend ce tems pour enſemencer ſes terres: il en eſt quitte pour quelques verres de vin de palmier. Le tiers de la moiſſon appartient aux ouvriers, & ce qui entre

dans les magaſins du roi, lui ſert à faire des échanges ; car il croit ſuperſtitieuſement que ſes champs deviendraient ſtériles, s'il mangeait les proviſions de ſes greniers.

Le plus proche parent du roi eſt ſon ſucceſſeur, à l'excluſion des enfans du monarque, qui, à ſa mort, rentrent dans la claſſe des ſujets, ſans pouvoir prétendre à la moindre partie de ſon héritage. Il ne leur reſte que ce qu'ils ont pu amaſſer par leur économie, & quelques eſclaves qu'on leur accorde. Le nouveau prince prend poſſeſſion de tous les biens de ſon prédéceſſeur, à la réſerve du tréſor caché, qui revient à ſon héritier préſomptif.

Toute la nobleſſe du royaume d'Iſſini, n'eſt pas compoſée de plus de cinquante perſonnes. Ces nobles ont ſeuls le privilège d'acheter & de vendre, à l'arrivée des vaiſſeaux Européens. Tout Nègre qui s'ingèrerait alors de faire le commerce verrait ſes marchandiſes confiſquées. Si malgré cela un Iſſinois a trouvé le ſecret d'amaſſer quelques richeſſes, il employe ſes amis pour obtenir la qualité de marchand ou de noble, ce qui revient au même. Si la demande eſt agréée, il paye d'abord huit écus en poudre d'or, au roi, qui le nomme auſſi-tôt noble ou marchand, en préſence de ſa cour. Cette cérémonie a quelque choſe de ſingulier. Le roi ſe tourne du côté de la mer, & défend aux flots de nuire au nouveau noble, de renverſer ſes canots & de gâter ſes marchandiſes ; & pour

la lui rendre favorable, il verſe dans l'eau un flacon d'eau-de-vie ou autre liqueur forte ; enſuite il prend les mains du candidat, les ſerre l'une contre l'autre, les ouvre au même inſtant, & ſouffle dedans, en prononçant le mot *Akſchuc*, c'eſt-à-dire, allez en paix. Tous les anciens nobles répètent cette cérémonie après le roi, & l'inſtallation ſe termine par un grand feſtin.

A Iſſini trois crimes ſont punis de mort, la déſertion des eſclaves, la trahiſon & la ſorcellerie. Le vol paſſe pour un tour d'adreſſe, digne de récompenſe. Le parjure & le meurtre ſont expiés par le payement d'une amende, à moins toutefois que l'aſſaſſin ne ſoit ſaiſi par les parens du mort, qui peuvent alors le faire mourir : mais s'il échappe, & qu'il ſe refugie auprès du roi, il en eſt quitte pour payer dix bendes d'or, ou mille livres, que le prince partage avec les héritiers du défunt. Un eſclave qui commet un aſſaſſinat, eſt vendu aux Européens, & la moitié du prix qu'il eſt acheté revient au roi.

Si un créancier prend la ferme réſolution de ſe faire payer de ſon débiteur, il s'adreſſe au roi, qui envoye un eſclave, avec le bâton royal, & avec un ordre à ce Nègre de ſe rendre devant ſon trône. Il faut premièrement que le créancier faſſe un préſent au roi de huit onces d'or, pour acheter de l'eau-de-vie, & qu'il dépoſe un tiers de la ſomme qu'il demande ; & ce tiers eſt partagé entre le roi & ſes courtiſans : enſuite il avale un fé-

tiche, pour preuve authentique que l'argent qu'il répète lui eſt légitimement dû. Si le débiteur convient de tout, on lui donne un certain tems pour s'acquitter, & il jure, en touchant la tête du roi, qu'il n'y manquera pas. S'il ne remplit pas ſa parole au jour nommé, il paye une ou deux bendes au roi, pour avoir violé ſon ſerment; mais le créancier n'en eſt pas plus heureux : car cette nouvelle procédure le conſtitue dans de nouveaux frais, enſorte que dans la crainte de ſe ruiner, il abandonne la pourſuite de ſa dette. Cependant ſi après pluſieurs remiſes, le débiteur eſt déclaré inſolvable, il eſt vendu pour l'eſclavage.

Les ſorciers, ou du moins ceux qui ſont réputés tels par les Iſſinois, ſont noyés, avec toutes les marques de l'exécration publique. Les traîtres, c'eſt-à-dire, ceux qui révèlent les ſecrets du conſeil, ſont décapités. Les priſonniers de guerre, qui ont voulu prendre la fuite, ſont mis à mort. On les conduit à la place publique, les mains derrière le dos, & un bâillon dans la bouche. Pendant ce tems un eſclave du roi, qui reçoit pour ſon ſalaire huit écus en poudre d'or, la tête ornée d'un fétiche du roi, court les rues de la ville comme un inſenſé. Arrivé au lieu de l'exécution, il perce la foule, & s'adreſſant au fétiche, il lui demande ſur qui doit tomber la fonction d'exécuteur. Le jeune homme que l'eſclave touche dans le moment, eſt cenſé avoir été nommé, & quelquefois on recom-

mence cette extravagante cérémonie, pour avoir jusqu'à dix exécuteurs. Le premier nommé, perce la gorge de l'esclave fugitif, avec son poignard, tandis que les autres font couler son sang sur le fétiche. « O fétiche! dit » le premier, nous t'offrons le sang de cet » esclave. » Aussi-tôt qu'il est mort, on coupe son corps par morceaux, & on les enterre aux pieds du fétiche, auquel on attache la mâchoire de la victime.

Les ministres de cet affreux sacrifice, sont déclarés impurs pendant quelques jours, & ne doivent point habiter dans le village; mais durant le tems destiné à leur purification, ils ont le droit de courir par-tout comme des furieux, & soit bestiaux, volailles ou autres provisions, tout ce qu'ils touchent leur appartient; car personne n'oserait en manger, dans la crainte d'être souillé. Le tems prescrit étant écoulé, les exécuteurs brisent la cabane de feuillage, qui leur avait servi de retraite pendant la nuit, & se rendent au lieu de l'exécution. Là ils appellent le mort trois fois par son nom : le premier bourreau brise un pot sur sa fosse, les autres jettent dessus les débris de la cabane, & tous prennent la fuite. Quoique ces exécuteurs soient réputés infâmes pendant quelques jours, dans la suite ils tirent beaucoup de gloire d'avoir rempli cet office; & leur usage est d'arracher une dent au criminel qui a expiré sous leurs coups, afin de pouvoir montrer aux curieux ce détestable trophée.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE VIII.

Nègres de la Côte d'or.

Tous les voyageurs nous assurent que les Négres de la Côte d'or sont généralement d'une taille moyenne, mais bien proportionnée. Ils ont le visage ovale, les yeux étincellans, les oreilles petites, les sourcils épais, les dents blanches, & le nez moins plat que dans les autres parties de l'Afrique. Ils ont les épaules larges, les bras gros, la main épaisse, les doigts longs & de grands ongles recourbés; les jambes longues, le pied grand, le ventre plat, les reins forts, & peu de poil sur le corps. Leur peau n'est pas absolument noire, mais elle est unie.

Ces sauvages ne manquent pas de pénétration, & ils ont une excellente mémoire; mais leur indolence & leur paresse semblent invincibles. Quoiqu'avides de richesses, ils s'affligent peu de leur perte. Au surplus, ils sont tous trompeurs, artificieux, dissimulés, portés au larcin, à la flatterie, à la gourmandise, à l'yvrognerie & à l'incontinence.

Les femmes sont d'une taille moyenne, & d'un embonpoint raisonnable. Elles ont la tête ronde & petite, les yeux grands & vifs, le nez haut & un peu courbé, les cheveux longs & frisés, la bouche petite, les dents blanches & bien rangées, la gorge pleine,

& le ſein parfaitement beau. Tous les Européens conviennent qu'elles ſont fort adonnées à l'amour, & très-intéreſſées, lorſqu'elles ont des intrigues ; & que leur commerce eſt d'autant plus dangereux, qu'il n'y a point de femmes au monde qui ſachent prendre un plus étonnant empire ſur leurs amans. A trente ans leur teint eſt dans ſa plus brillante noirceur, mais à ſoixante il commence à jaunir. Entre les bonnes qualités des Négreſſes, on doit compter le tendre attachement qu'elles ont pour leurs enfans, l'intelligence avec laquelle elles règlent toutes les affaires de leur ménage, & leur extrême propreté.

Lorſque les Nègres ſortent de l'indolence affreuſe qui les caractériſe, ils ſont induſtrieux, adroits, entendent fort bien l'agriculture, & ſont auſſi bons pêcheurs, qu'ils font paraître de hardieſſe & de courage à la chaſſe des animaux les plus terribles.

La plus grande parure des Nègres conſiſte dans la variété avec laquelle ils arrangent leurs cheveux. Les uns les portent longs, friſés & treſſés tout à la fois, ou relevés ſur le ſommet de la tête. D'autres les ont en petites boucles, qui forment une roſe ou une couronne, entremêlée de brins d'or & de corail, ou d'une eſpèce de corail bleu que nous appellons *Aigris*, & que les Nègres nomment *Akkerri*. S il eſt d'une certaine groſſeur, il ſe vend au poid de l'or. Ceux d'entre les Nègres qui veulent ſe diſtinguer, portent des chapeaux qu'ils achètent très-cher des Européens, quoique

ſouvent très-gros & fort vieux. Les autres ont des bonnets de peaux de chèvre ou de chien, ornés de cornes de chevreaux, de bijoux d'or, de cordon d'écorce d'arbre, & d'ongles de ſinges. Les eſclaves doivent avoir la tête nue. Il y en a beaucoup qui, de la tête aux pieds, ſont couverts d'anneaux, & de cercles ou colliers entre-mélés de verre, d'or & d'*aigris*, avec des plaques d'yvoire, d'or & d'argent.

L'habillement des gens du commun, conſiſte en un ſimple pagne d'étoffe, qui paſſe autour du corps, & dont le bout tombe juſqu'au milieu des jambes. Les marchands portent une pièce de taffetas ou de damas des Indes, de deux ou trois aunes de long, roulée autour des reins, dont les deux bouts pendent par devant & par derrière : d'autrefois ils la paſſent ſur leurs épaules en forme de manteau. Ils ont toujours à la main deux ou trois zagaies. Les pêcheurs & les artiſans, ne ſont couverts que d'un ſimple pagne. Juſqu'à l'âge de quinze ans, les deux ſexes ne couvrent guères leur nudité, & dans pluſieurs cantons une fille ſe montre nue juſqu'à ſon mariage ; ce qui ſuppoſe que ſi ſa laideur lui empêche de trouver un mari, elle eſt encore nue à trente ans. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que juſqu'au tems de l'arrivée des Portugais & des Hollandais, les femmes de la Côte d'or, ainſi que les hommes, allaient nuds juſqu'à l'âge de maturité.

Actuellement pour habits, elles ſe ſervent

d'une pièce d'étoffe qui les couvrent depuis le ſein juſqu'aux genoux, & qui eſt ſoutenue par une ceinture de couleur. Si les hommes ſont chargés d'anneaux, de cercles & de colliers, on peut juger combien les femmes doivent en porter. Les eſclaves pour toute parure ſe contentent d'un pagne d'écorce d'arbre.

Dans les tems froids ou de pluies, elles jettent ſur leurs épaules, les riches un voile de toile d'Europe ou des Indes, & les pauvres quelques aunes de ſerge de Leyde. Les femmes de débauches ſont diſtinguées par un grand nombre de cercles de cuivre, où pendent des ſonnettes, qu'elles attachent à leurs jambes. Ce ſont, diſent les voyageurs, les plus intéreſſées coquines de l'univers.

On trouve parmi les Nègres, une ſorte d'homme qu'on appelle Mulâtres, & qui proviennent du commerce des Européens avec les Négreſſes. Cette race bâtarde a produit un peuple de brigands, qui s'attachent à tromper également les noirs & les blancs. Ils uſurpent le nom de Chrétiens, mais is ſont encore plus idolâtres que les habitans naturels du pays. Les hommes ſont laids, grands voleurs & vrais ſcélérats ; & leurs femmes, quoique généralement de la figure la plus rebutante, ne laiſſent pas d'être recherchées par les Européens & les Nègres, auxquels elles s'abandonnent indifféremment. Rien n'eſt plus affreux que les mulâtres de l'un & de l'autre ſexe. Lorſqu'ils ont atteint un

certain âge, leurs corps ſe couvrent de taches blanches, brunes & jaunes, qui leur donnent quelque reſſemblance avec le léopard, dont la férocité, de leur naturel, les rapproche beaucoup. Comme les mulâtres ſont preſque tous au ſervice des Hollandais, ils ſont habillés à la Hollandaiſe : leurs femmes portent d'aſſez belles chemiſes, par deſſus leſquelles elles paſſent un caſaquin de ſoie ſans manches ; elles couvrent leur tête de pluſieurs bonnets l'un ſur l'autre, ſorte de parure qui n'eſt pas ſans agrément. Les plus pauvres vont nuds au-deſſus de la ceinture.

Les maiſons des Nègres de la Côte d'or ne ſont ni plus ſuperbes, ni autrement bâties que les cabanes dont nous avons fait mention dans les articles précédens. Les habitations ſituées ſur le bord de la mer ſont mal diſtribuées & très-ſales ; celles qui ſe trouvent dans l'intérieur des terres, ſont propres & plus agréables : mais en général ces nations indolentes ne ſavent pas choiſir un lieu avantageux pour placer leurs hutes, & ſouvent ils les bâtiſſent dans un endroit ſec, aride & découvert, tandis qu'à cinq cents pas ils auraient pu choiſir une riante vallée, environnée d'arbres touffus, & bordée d'une belle rivière. Leurs meubles ne conſiſtent qu'en quelques pots de terre, des nattes & des ſellettes ; & très-peu ſont aſſez riches, pour ſe procurer des vaiſſeaux de cuivre & des matelats. C'eſt au ſujet de cette univerſelle pauvreté & du penchant que les

Nègres ont au larcin, que les marbuts Mahométans font un conte assez singulier.

« Les trois fils de Noé, vous disent-ils, » d'un air grave & sérieux, tous trois » de couleur différente, s'assemblèrent après » la mort de leur père, pour faire le partage de leurs biens. C'étoit de l'or, de » l'argent, des pierres précieuses, de l'yvoire, de la toile, des étoffes de soie » & de coton, des chevaux, des chameaux, » des bœufs & des vaches, des moutons, » des chèvres & d'autres animaux, sans » parler des armes, des meubles, du bled, » du tabac & des pipes. Les trois frères » soupèrent ensemble avec beaucoup d'affection; & ne se retirèrent qu'après avoir » fumé leur pipe, & bu chacun leur bouteille. Mais le Blanc qui ne pensait guères » à dormir, se leva aussi-tôt qu'il vit les » deux autres ensevelis dans le sommeil; » & se saisissant de l'or, de l'argent & des » effets les plus précieux, il prit la fuite » vers les pays qui sont aujourd'hui habités par les Européens. Le Maure s'apperçut » de ce larcin à son réveil: il se détermina » sur le champ à suivre un si mauvais » exemple; & prenant les tapisseries, avec » les autres meubles, qu'il chargea sur le » dos des chevaux & des chameaux, il se » hâta aussi de s'éloigner. Le Nègre qui » eut le malheur de s'éloigner le dernier, » fut fort étonné de la trahison de ses frères. » Il ne lui restait plus que des paquets de

» coton, des pipes, du tabac & du millet.
» Après s'être abandonné quelque tems à
» ſa douleur, il prit une pipe pour ſe con-
» ſoler, & ne penſa plus qu'à ſa vengeance.
» Le moyen qui lui parut le plus sûr, fut
» d'employer les repréſailles, en cherchant
» de les voler à ſon tour. C'eſt ce qu'il
» ne ceſſa point de faire pendant toute ſa
» vie ; & ſon exemple devenant une règle
» pour toute ſa poſtérité, elle a continué
» juſqu'aujourd'hui la même pratique. »

La nourriture ordinaire des Nègres eſt du millet bouilli en conſiſtance de pâte, ou des ignames & des patates bouillis enſemble, ſur leſquelles ils verſent de l'huile de palmier, avec quelques herbes cuites à l'eau, en y mêlant un peu de poiſſon à demi-pourri. Ils ont encore un autre mets, compoſé de poiſſon, de bled d'Inde, de pâte & d'huile de palmier, le tout bouilli enſemble dans l'eau. Leur appétit peut aiſément paſſer pour une faim canine, & ce qui ſuffirait pour nourrir ſix matelots Européens, ne raſſaſie point un Nègre,

Les boiſſons ordinaires du pays ſont l'eau pure, une eſpèce de bière, braſſée avec du maïs & du vin de palmier : quand les Nègres ont le bonheur de s'en procurer quelques pintes, ils ſe placent autour de la calebaſſe qui le contient, & boivent à la ronde. Avant que de commencer cette débauche, chacun a ſoin d'en envoyer quelques verres à la plus aimée de ſes femmes. Celui

qui doit boire le premier, remplit sa tasse, & boit, tandis que les autres, debout & les mains sur la tête, crient : *Tantosi*. On doit, après avoir bu, répandre quelques gouttes de la liqueur sur la terre en l'honneur de son fétiche ; & si on le porte sur soi, il faut l'en arroser. Ceux qui négligeraient cette cérémonie, ne pourraient jamais espérer de boire tranquillement

Quoique les cérémonies des mariages des Nègres soient les mêmes, quant au fond, dans la Guinée, suivant les différens cantons, on y remarque quelques circonstances particulières. Sur la Côte d'or, le père prend soin de chercher une épouse à son fils, si le jeune homme n'a pas déjà eu cette précaution. Lorsque tout est réglé du côté de l'intérêt, c'est-à-dire, lorsque le père de la fille a obtenu ce qu'il exigeait pour la livrer, on fait venir un prêtre des fétiches, pour recevoir le serment des époux. La femme jure d'aimer son mari, de lui être fidelle ; le mari jure d'aimer sa femme, & ne parle point de la fidélité. Les parens des deux côtés se font réciproquement des petits cadeaux : on passe tout le jour à se réjouir, & la nuit venue, l'époux ouvre à sa femme l'entrée de sa maison, & le mariage est consommé. Il est rare qu'un père donne quelques provisions à son fils pour commencer son nouveau ménage ; le mari n'y apporte ordinairement que ce qu'il a pu amasser par ses épargnes & son industrie : la fille a pres-

que toujours pour dot quatorze florins en poudre d'or ; &, ſi la famille eſt opulente, on ajoute à cette petite ſomme une demi-once d'or, pour acheter du vin de palmier, qui ſert à enyvrer toute l'aſſemblée. Si la femme vient à quitter ſon mari, il eſt en droit de répéter tous les frais qu'il a avancé pour la noce ; mais ſi c'eſt lui qui la congédie, ils ſont tous perdus pour lui. Quelquefois on marie les filles avant qu'elles ſoient nubiles ; alors elles ſont conduites trois nuits de ſuite au lit du mari par deux matrônes, qui doivent les conſerver chaſtes ; puis on les remet entre les mains de leurs parens, pour y demeurer juſqu'à l'âge de la conſommation.

Il y a des Nègres qui ont juſqu'à trente & quarante femmes, & ceux-là obtiennent de la conſidération en proportion du nombre des enfans qu'elles leur donnent. Toutes ces femmes ou concubines s'occupent à cultiver la terre, excepté deux, lorſque le mari eſt aſſez riche pour le permettre. La première ſe nomme la *Muliere grande*, & elle eſt chargée du ſoin du ménage ; la ſeconde, appellée *Boſſum*, eſt ordinairement quelque belle eſclave, achetée fort cher ; celle-ci eſt conſacrée au fétiche de la famille, & comme par-là elle tient à la religion des Nègres, elle a le privilège de coucher avec le mari le jour de l'anniverſaire de ſa naiſſance, le jour de la fête du fétiche, le jour du ſabbat, qui eſt le mercredi. C'eſt de la *boſſum*

que le mari eſt particulièrement jaloux. Le voyageur Boſman nous aſſure que lorſqu'un Nègre veut prendre une nouvelle femme, il eſt obligé d'acheter pour une petite ſomme d'or le conſentement de la *mulière grande*; & Artus prétend, que toutes ces concubines ont la liberté de ſe choiſir un amant, ſans que le mari ſoit en droit de le pourſuivre en juſtice. La première femme a le privilège de paſſer trois nuits chaque ſemaine avec ſon mari; & comme la *boſſum* eſt en poſſeſſion de la quatrième, il n'en reſte que trois au mari, qu'il diſtribue aux autres femmes de ſon petit ſerrail, avec beaucoup d'égalité, pour éviter les querelles & les jalouſies domeſtiques. Lorſque la *muliere grande* eſt parvenue à un âge avancé, le mari en choiſit une autre, & l'ancienne eſt reléguée dans la claſſe des ſervantes.

Auſſi-tôt qu'une Négreſſe a des indices sûrs de ſa groſſeſſe, elle eſt traitée par ſon mari avec les plus grandes attentions, & l'on fait des riches dons au fétiche de la famille pour ſa délivrance. Quelques jours après on la conduit ſur le bord de la mer, ſuivie de quantité d'enfans, qui lui jettent quantité d'ordures. On la lave avec ſoin, & ſans cette cérémonie, on eſt perſuadé que la mère, ou l'enfant, ou quelqu'un de la famille, mourrait avant le terme ordinaire de l'enfantement.

Les femmes dans ce pays accouchent ſans pudeur en préſence de la plus nombreuſe

assemblée. Rarement elles sont plus d'un quart-d'heure en travail, & jamais on ne leur entend pousser aucun cri. Si-tôt qu'elles sont délivrées, on leur présente un breuvage composé d'huile de palmier, de poivre de Guinée, & on les laisse dormir quelques heures. Elles se lèvent ensuite, lavent leurs enfans avec beaucoup de soin, les chargent sur leur dos, & retournent au travail.

Pendant que l'accouchée prend quelque repos, une espèce de prêtre vient attacher à l'enfant plusieurs fétiches sur la tête & sur les bras; il l'exorcise avec quelques cérémonies bisarres, qui doivent le préserver de beaucoup de maladies, & de tous les accidens. Ensuite on le nomme, & dans certains endroits, on le circoncit; mais cet usage n'est pas général.

Dès l'âge de huit mois, le petit Nègre rampe à terre sur les mains & sur les genoux, & l'on commence à lui donner des nourritures séches, qui lui communique de la force, & à un an on l'entend parler, & on le voit librement marcher. Aussi-tôt qu'il est en état de courir, il semble qu'il est abandonné à lui-même, les parens ne s'embarrassent plus de lui; il sort de sa cabane, gagne les champs, les places publiques, & le bord de la mer avec ses camarades, sans que jamais on lui demande où il a été. Il résulte de cette liberté, que l'enfant s'accoutume à manger tout ce qu'il y a de plus dégoûtant dans la nature, & qu'il perd tout

ſentiment naturel de pudeur, au milieu de ce grand nombre de garçons & de filles nuds & ſans aucun frein. C'eſt à l'âge de douze ans que le jeune Nègre paſſe ſous la conduite de ſon père, qui, ordinairement, l'inſtruit dans la profeſſion qu'il exerce, ſoit qu'il ſoit marchand ou artiſan.

Les filles commencent au même âge à faire des panniers, des nattes, des bonnets, des bourſes, & autres bagatelles néceſſaires dans le ménage. On leur montre à teindre en diverſes couleurs, à broyer le maïs, & à faire des pâtes qu'elles vendent au marché, & dont une partie du profit leur ſert à former leur dot.

Nous avons remarqué que toutes les Négreſſes, femmes & filles, doivent ſe retirer dans une hute ſéparée de toute habitation pendant leurs incommodités lunaires; mais dans le royaume d'Anſa, le ſcrupule eſt encore porté plus loin. Une femme après ſa dixième couche, eſt condamnée à la même retraite; à la vérité, où il ne lui manque rien pour les commodités de la vie, & où elle paſſe deux années entières ſans aucune ſociété. Ce tems expiré, elle ſe purifie, retourne à la maiſon, & vit avec ſon mari comme auparavant.

En Guinée, une femme n'a point de part à l'héritage de ſon mari, quoiqu'elle en ait eu des enfans. Tout ce que le mort poſſédait paſſe à ſon frère: s'il n'y a pas de frère, le bien remonte à ſon père. Un mari doit reſti-

tituer aux frères ou aux neveux de ſes femmes tout ce qu'il a reçu d'elles. Une femme veuve doit pourvoir à ſa ſubſiſtance & à celle de ſes enfans ; comme le fils de la concubine d'un Nègre tomberait dans l'eſclavage des héritiers après ſa mort, le père a grand ſoin de l'affranchir pendant ſa vie, & alors perſonne ne peut lui diſputer les privilèges de la liberté. Il ſubſiſte parmi les Nègres une loi dont ils ne peuvent rendre raiſon, & dont ils ne connaiſſent point l'origine ; c'eſt que l'aîné des fils eſt de droit l'héritier du frère de ſa mère, & que l'aînée des filles hérite de ſa tante maternelle. Cette loi eſt inviolable, & il n'y a que la force ou la violence qui puiſſent en interrompre le cours.

Lorſqu'une femme donne atteinte à la fidélité du mariage, ſon mari peut la répudier, ſans autre explication que la preuve du fait. Le complice eſt condamné à payer vingt-quatre *peſos*, ou neuf onces d'or. Si c'eſt un Européen, comme il n'eſt pas ſoumis à cette punition, la femme eſt condamnée à une amende de quatre *peſos*. Une femme ſoupçonnée, peut ſe juſtifier par les fétiches : ſi cet affront eſt fait à un Nègre par ſa *muliere grande*, comme cet outrage eſt le plus grand qu'il puiſſe recevoir, le coupable ne peut ſe ſauver de la mort, qu'en payant une amende au roi ; mais il ne peut reſter dans le pays ſans riſque.

Les cauſes d'adultère ſont portées devant un tribunal de juſtice, & leur déciſion eſt

on ne peut pas plus embarraſſante. Un mari explique avec énergie tout ce qu'il a vu ou cru voir : l'accuſé quelquefois avoue tout, mais il prétend s'être retiré avant la conſommation du crime. La femme qu'on interroge enſuite, entre ſouvent dans les détails les plus obſcurs, ce qui réduit les juges à ſe contenter du ſerment de l'accuſé.

A beaucoup d'égards les maris Nègres reſſemblent à certains maris de notre Europe : les uns & les autres permettent à leurs femmes d'entretenir un commerce libertin, pourvu qu'il ſoit fructueux ; d'autres un peu plus ſcrupuleux, conſentent ſeulement qu'elles pouſſent l'intrigue juſqu'à un certain point ; & alors étant avertis, ils tirent du galant tout ce qui lui eſt poſſible d'accorder pour ſa vie. Ce manège eſt fort en uſage ſur la côte, & les étrangers en ſont ſouvent les dupes ; mais dans l'intérieur des terres les Nègres ne ſont pas auſſi familiariſés avec l'infamie. Celui qui débauche une femme, court riſque d'être ruiné, & d'entraîner toute ſa famille dans ſon déſaſtre. Un eſclave adultère perd preſque toujours la vie, s'il a affaire à un mari riche & puiſſant, & ſon maître eſt condamné à payer une groſſe amende.

Malgré les punitions qui attendent les femmes infidèles, leur tempérament les porte avec tant de force au plaiſir & même à la débauche, qu'elles affrontent tous les dangers pour ſe ſatisfaire. On en voit qui ſe jettent effrontément dans les bras d'un eſclave

qui leur plaît, & qui le menacent de le dénoncer à leur mari, comme les ayant voulu prendre de force, s'il ne ſe prête à leurs deſirs : d'autres pendant la nuit ſe dérobent de leur hute, & vont le chercher dans ſa retraite, ſe couchent auprès de lui, & le menacent, pour obtenir ſes careſſes, de faire aſſez de bruit, afin qu'on les ſurprenne enſemble, & que par conſéquent il ſoit convaincu du crime qu'il répugne à commettre.

Il y a beaucoup de canton dans la Guinée, où les femmes ne ſe marient que fort tard, tant parce qu'il y a plus de femmes que d'hommes, & que l'occaſion leur manque ſouvent, qu'afin de jouir des prérogatives de liberté que leur offre l'état de fille, & dont l'excès ne leur eſt jamais reproché. Un très-grand nombre déclarent qu'elles ne ſe marieront jamais, & dès-lors elles paſſent pour femmes publiques, & doivent ſe faire recevoir dans cette infame ſociété avec les cérémonies ſuivantes.

« Lorſque les Manferos, c'eſt-à-dire, les » jeunes ſeigneurs du pays, dit Smith, » (p. 222.) manquent de femmes pour leurs » amuſemens, ils s'adreſſent aux Kabaſchirs, » (chefs de l'habitation,) qui ſont obligés » de leur acheter quelque belle eſclave. On » la conduit à la place publique, accompa- » gnée d'une autre femme de même profeſ- » ſion, qui eſt chargée de l'inſtruire. Un » jeune garçon, quoiqu'au-deſſous de l'âge » nubile, feint de la careſſer aux yeux de

» toute l'assemblée, pour faire connaître
» qu'à l'avenir elle est obligée de recevoir
» indifféremment tous ceux qui se présen-
» teront, sans excepter les enfans. Ensuite
» on lui bâtit une petite cabane dans un
» lieu détourné, où son devoir est de se
» livrer à tous les hommes qui la visitent.
» Après cette épreuve, elle entre en pos-
» session du titre *d'Abéleré* ou *Abelceré*, qui
» signifie femme publique. On lui assigne
» un logement dans quelque rue de l'ha-
» bitation, & dès ce jour elle est soumise
» à toutes les volontés des hommes, sans
» pouvoir exiger d'autre prix que celui qui
» lui est offert. On peut lui donner beaucoup
» par un sentiment d'amour ou de généro-
» sité ; mais elle doit paraître contente de
» tout ce qu'on lui offre. »

On trouve toujours dans chaque habitation deux ou trois de ces sortes de femmes; elles sont soumises à un Nègre, à qui elles remettent ce qu'elles gagnent, & qui doit fournir à leurs nécessités. Leur sort est affreux, lorsqu'elles se trouvent attaquées de quelques maladies contagieuses, ce qui ne manque presque jamais d'arriver ; on les abandonne impitoyablement à toute l'horreur de leur situation. Le vrai moyen de ranger les Nègres à la raison, c'est de leur enlever quelques *Abélerés* : c'est aussi celui qu'employent souvent les Européens. Par toutes les habitations, il y a toujours des abélerés, ou du moins des filles aisées, qui en rem-

plissent

pliſſent les fonctions, ſans en prendre le titre : elles ne ſont ni plus chères, ni plus difficiles, lorſqu'il eſt queſtion d'accorder leurs faveurs ; mais elles ſont maîtreſſes de leur choix.

Les Nègres mettent une certaine politeſſe dans le commerce qu'ils ont entr'eux. S'ils ſe rencontrent le matin, ils ſe ſaluent réciproquement & s'embraſſent, en ſe prenant les deux premiers doigts de la main droite, & en les faiſant craquer ; puis ils baiſſent la tête & répètent le mot *auni* ou *adzi*, qui eſt la formule de leur ſalut.

Si un Nègre reçoit la viſite d'un étranger, après les cérémonies précédentes, il fait apporter par ſes femmes ou par ſes eſclaves du même ſexe, de l'eau, de l'huile de palmier, & une ſorte de parfum gras, pour en frotter ſon hôte. Lorſqu'un roi ou un chef en viſite un autre, il doit s'arrêter à quelques pas de l'habitation, & détacher quelqu'un de ſa ſuite, pour avertir le prince & les habitans de ſon arrivée. Auſſi-tôt tous les ſoldats ſe mettent ſous les armes devant la principale porte du palais, ou de la hute, comme on voudra nommer cette cabane royale. Cette eſpèce de milice eſt ordinairement compoſée de trois ou quatre cents hommes ; cependant le prince s'avance, & détache de ſa ſuite quelques ſeigneurs ſans armes pour ſaluer le monarque Nègre. Les deux rois font quelques pas au-devant l'un de l'autre, & lorſqu'ils ſe rencontrent, ils s'embraſſent,

en ſe faiſant craquer trois fois le doigt du milieu. Le roi viſité retourne s'aſſeoir à la porte de ſon palais, & l'étranger prend place au lieu même où il ſe trouve : enſuite le premier envoye les grands de ſa cour pour complimenter le nouveau venu ſur ſon arrivée, ſur ſa ſanté & ſur les motifs de ſon voyage. Après ces longues politeſſes, qui durent toujours plus d'une heure, on propoſe au prince d'entrer dans la maiſon, on tue un mouton, & les meilleures des volailles, pour lui faire un feſtin, qui témoigne par l'abondance des mets, combien on eſt flatté de jouir de ſa préſence.

Nous avons dit que lorſque les Nègres voulaient ſortir de leur nonchalance naturelle, ils étaient en état de réuſſir dans tous les arts. Ils ſont aſſez habiles forgerons, mais plus excellens orfévres, & l'on a vu de leurs ouvrages que n'auraient pas déſavoués des ouvriers Français. Ils tournent avec adreſſe toutes ſortes de poteries. Leurs canots ſont compoſés d'un ſeul tronc d'arbre, & contiennent quelquefois plus de cents rameurs ; les voiles ſont de nattes de joncs & les cordages d'écorce d'arbre. Ces canots ont ordinairement trente pieds de long & environ ſix de large. Un inſtrument de fer, qui ne mérite pas le nom de couteau, eſt preſque le ſeul outil qu'ils employent pour abattre l'arbre, le creuſer & le polir. Le grand talent des Nègres eſt celui de nager, & il n'y a point dans le monde de plus adroits pêcheurs.

Ces ſauvages ſont paſſionnés pour la danſe, & l'on ne pourrait engager une Négreſſe à continuer ſon travail, lorſqu'elle entend le ſon de quelqu'inſtrument, elle part & ſe met à danſer. Dans toutes les habitations; vers le coucher du ſoleil, les hommes & les femmes s'aſſemblent ſur la grande place, pour chanter & pour danſer avant que de ſe mettre au lit: les femmes portent des petits grelots aux pieds, & les hommes des queues d'éléphans ou de chevaux aux mains, qui leur ſervent d'éventails. On ſe partage en couple, l'un vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanſes, & l'on forme enſuite une danſe générale, avec les ſauts & les geſtes les plus ridicules. Les danſes qui ſe font à l'honneur des fétiches, ſont graves & ſérieuſes. Dans certains endroits, il y a des édifices où toute la jeuneſſe du canton ſe raſſemble pour chanter & pour danſer.

Entre les maladies dont les habitans de cette côte ſont attaqués, on compte particulièrement les maux vénériens, les vers, les maux de tête & les fièvres malignes. La ſalſepareille du Pérou, eſt le ſeul remède qu'ils employent contre les premiers: certains cataplaſmes d'herbes les guériſſent des migraines. Ils font paſſer leurs fièvres en ſe baignant dans l'eau froide. A l'égard des vers qui leur ſortent des différentes parties du corps, & qu'on attribue, les uns à leur incontinence, ou l'uſage trop fréquent d'un certain poiſſon, & les autres à la mauvaiſe

qualité des eaux, particulièrement à la roſée du ſoir, il s'en trouve qui ſont de l'épaiſſeur d'un cheveu, qui ont un demi-pied de long, mais il y en a auſſi d'une aune. Lorſqu'ils ſe ſont fait paſſage à travers les chairs, on ſe hâte de les rouler autour d'un petit bâton, dans la crainte qu'ils ne rentrent: mais il faut éviter de rompre le ver, car ſans cela l'enflure augmente, devient dangereuſe & ſouvent mortelle. Tout le ſoin qu'on apporte à cette maladie, c'eſt de laver la plaie avec l'eau de la mer.

Les prêtres des fétiches ſont, comme dans tous les pays où règnent la ſuperſtition & l'ignorance, les ſeuls docteurs en médecine, & ils ne manquent pas d'ordonner des offrandes aux idoles & des préſens pour les médecins. Cela n'empêche pas qu'avec le ſecours de quelques ſimples, les moins inſtruits ne faſſent des cures ſurprenantes. Quoi qu'il en ſoit, les Nègres en général vivent long-tems.

Les cérémonies des funérailles ſont ici à peu près les mêmes que celles que nous avons précédemment décrites, à l'exception qu'on couvre le viſage du mort d'une peau de bouc, qu'on ne lui ferme pas les yeux, qu'on lui étend les jambes & les bras, & qu'on jette ſur le corps quelques poignées de cendres. Chaque habitant du village contribue aux frais de l'enterrement, & l'argent qui provient de la quête qui ſe fait à cette occaſion, ſert à acheter un bœuf ou une vache, qu'on délivre au prêtre du fétiche, afin de

faire des prières & des conjurations, à l'effet de procurer du repos à l'ame du mort : cette victime propitiatoire eſt ſacrifiée, & ſon ſang eſt pris pour arroſer le cadavre. On laiſſe autour de la foſſe les uſtenſiles qui compoſaient le ménage du mort, ſes habits, ſes armes, les préſens de ſes amis, & du vin de palmier & autres proviſions de bouche. Plus l'on abandonne de richeſſes ſur le tombeau, & plus la famille du mort en tire de vanité. Au retour du convoi toutes les femmes ſe rendent à une rivière ; elles y entrent juſqu'au nombril, & s'y lavent en pouſſant des cris & des ſanglots : enſuite quelques-unes d'entr'elles ſe détachent & vont prendre la femme favorite ; elles la conduiſent dans la rivière, & après l'avoir renverſée ſur le dos, elles lui lavent exactement toutes les parties du corps. Toutes les autres femmes s'approchent pour la relever, & pour lui faire un compliment de condoléance. C'eſt ce qui termine les cérémonies des funérailles, après quoi l'on ne penſe plus qu'à ſe réjouir.

Dans quelques cantons, les prêtres des fétiches s'aviſent, pour tirer des préſens, de faire des perquiſitions ſur la conduite que le mort a tenue pendant ſa vie ; & s'il s'y trouve quelqu'action déshonorante, les parens ont ſoin de les engager au ſilence, moyennant quelques onces d'or. Aſſurés de ce côté, ils examinent s'il n'avait pas des envieux & des ennemis, & ils les font comparaître, ſi on leur en indique : ces pauvres accuſés, ſou-

vent fort innocens, aiment mieux donner quelque petite ſomme, & être affranchis des queſtions embarraſſantes qu'on va leur faire, & qui tourneraient toujours à leur déſavantage. D'autres fois ils feignent d'accuſer les femmes & la famille d'avoir employé le poiſon contre le défunt; &, lorſqu'ils ont épuiſé toutes leurs fourberies, ils finiſſent par accuſer le mort d'avoir négligé quelques pratiques de religion, & cette dernière reſſource leur vaut encore de l'or.

Tous les auteurs ſont remplis de ſcènes horribles, arrivées aux funérailles de certains rois de Guinée. Ils ne parlent pas moins que de cinq ou ſix cents perſonnes égorgées ſur le tombeau de ces princes Nègres. Nous épargnons au lecteur ces affreuſes deſcriptions. Cette boucherie n'a plus lieu, ou du moins elle eſt bien diminuée.

CHAPITRE IX.

Religion des Nègres de la Côte d'or.

IL ſerait bien impoſſible de former un ſyſtème de religion, de toutes les différentes opinions religieuſes des Nègres de la Côte d'or : nous allons tâcher de parcourir ſimplement celles qui nous paraiſſent le plus généralement reçues.

Ils attribuent à Dieu la création du monde & de tout ce qui exiſte ; mais il s'en faut beaucoup qu'ils rendent aucune bonne raiſon de cette créance : au contraire lorſqu'on les queſtionne ſur la nature de l'Être ſuprême, ils répondent qu'il eſt noir & méchant, & qu'il prend plaiſir à les accabler de maux ; au lieu que le Dieu des Européens doit être bon, puiſqu'il leur accorde au-delà de leur néceſſaire. Si on leur remontre que Dieu les a comblés de bienfaits, en leur donnant du vin de palmier, du maïs, du riz, de l'or ; ils repliquent auſſi qu'ils les doivent à la terre, & qu'à l'égard des fruits ils les tiennent des Portugais, qui ont planté des arbres ; que les beſtiaux produiſent d'eux-mêmes des petits ; que la mer donne libéralement du poiſſon, mais qu'il faut ſe donner des peines pour obtenir tous ces biens, & que par conſéquent ils ne doivent rien à Dieu : cependant ils

veulent bien convenir que la pluie vient de la Divinité. On ne peut leur faire entendre que ſans ſoins & ſans travail, les Européens n'auraient aucune des richeſſes qu'ils viennent échanger contre les productions de la Guinée. C'eſt toujours à leurs fétiches & non à Dieu qu'ils s'adreſſent dans leurs beſoins.

Nos matelots Européens ont fait accroire à quelques Nègres qu'un certain chien noir, que les prêtres des fétiches prétendent voir ſouvent ſous les arbres conſacrés, eſt le diable; c'eſt pourquoi les Nègres ne leur entendent jamais prononcer ces phraſes ſi familières entre les gens de mer : *Le diable vous emporte*; *le diable vous caſſe le cou*, ſans être prêts à s'évanouir de frayeur.

On trouve des Nègres qui admettent deux Dieux ; l'un blanc & bon, l'autre noir & mauvais : ils dédaignent le premier qu'ils appellent *Boſſum* & *Jangu-Mon* ; c'eſt-à dire, bon-homme, & redoutent le ſecond, auquel, d'après les Portugais, ils donnent le nom de *Demonia* ou *Diablo*.

Nous ne ſuivrons pas les voyageurs dans le récit qu'ils nous font de l'empire abſolu que le démon exerce ſur les Nègres. Il faut être crédule ou de mauvaiſe foi, pour donner ces contes comme des vérités inconteſtables. Ce qu'il y a de réel, c'eſt que les Nègres prétendent être quelquefois tourmentés par le diable, & que leurs prêtres ſavent tirer parti de leur faibleſſe. En con-

séquence toutes les années on chasse le diable des habitations avec beaucoup de cérémonies. Pendant les sept jours qui précèdent cette fête, chacun a la liberté de se répandre en propos libres & médisans contre ses voisins ; & pour arrêter ce déluge d'invectives, il n'y a point d'autre moyen que d'offrir à boire. Le huitième jour, tous les habitans se rassemblent, & courant comme des fous, sans savoir où ils vont, ils jettent devant eux des pierres, du bois, des excrémens, & toutes les ordures qu'ils rencontrent sous leurs mains, comme s'ils en accablaient le diable qu'ils supposent fuir devant eux. Pendant ce tems les femmes ont soin de nettoyer la maison, parce que le diable ne se plaît que dans les lieux sales. Si l'on recherchait l'origine des usages les plus ridicules, on trouverait qu'ils ont eu quelqu'objet utile pour principe, suivant l'intelligence ou la grossièreté des peuples qui les ont établis.

Si l'on interroge les Nègres sur l'état de l'ame après la mort, les uns répondent que les morts passent dans un autre monde, où ils exercent les mêmes professions qu'ils avaient dans celui-ci, & que plus leurs parens & leurs amis leur font de riches dons, & plus par conséquent leur condition est heureuse : les autres, qui se piquent d'être instruits, prétendent que les morts se rendent d'abord près d'une grande rivière, située dans l'intérieur des terres nommées *Bosmanque* ; mais, ajoutent-ils, cette transmigration ne peut se

faire que ſpirituellement, car ils laiſſent leurs corps ici. Là, Dieu leur demande, s'ils ont obſervés les jours conſacrés à leurs fétiches, s'ils ſe ſont abſtenus des viandes défendues, & s'ils ont rempli leurs promeſſes; & pouvant légitimement répondre *oui*, il les envoye dans un lieu de délices: mais s'ils ont violé ces trois devoirs, ils ſont noyés dans la rivière & enſevelis dans un oubli éternel. Il y en a qui croyent qu'après leur mort ils ſeront tranſportés dans le pays des blancs & qu'ils prendront leur couleur. Quelques-uns diſent qu'au moment de la création, l'homme n'était pas fait comme aujourd'hui, & que les parties diſtinctives des deux ſexes étaient placées dans un endroit plus viſible; que lorſque le monde fut aſſez peuplé, Dieu fit quelque changement dans l'ordre de ſon ouvrage. Pluſieurs vous diront que tout le genre humain eſt ſorti d'un grand trou, & ils n'ajouteront rien de plus.

Lorſque les Nègres du canton d'Agra veulent obtenir de la pluie, ils ſe raſſemblent autour d'un étang. Le prêtre égorge une brebis ſur le bord & laiſſe couler ſon ſang dans l'eau; enſuite il y jette un pot en marmottant quelques paroles. Après ce ſacrifice on allume un grand feu, qui ſert à griller la chair de la victime, que les aſſiſtans dévorent avec beaucoup d'avidité. Ces ſauvages prétendent que le lac où ſe paſſe cette ſcène, eſt le meſſager de toutes les eaux du pays, ils le prient de porter promptement le pot aux autres lacs &

aux rivières, afin d'obtenir quelques ſecours de leur part.

Si l'on oblige un Nègre à prêter ſerment, c'eſt ſur le fétiche du prêtre qu'il doit le faire. Il ſe préſente devant l'idole, & l'appellant par ſon nom, il atteſte que tout ce qu'il va expoſer eſt véritable ; après quoi, il détaille l'affaire, ou rapporte les articles du traité ou du contrat, enſuite il prie le fétiche de le punir, s'il bleſſe la vérité par ſon ſerment. Le prêtre lui ordonne de faire trois fois le tour d'un tonneau ſur lequel le fétiche eſt placé, & lui touchant les temples, les bras, le ventre & les jambes avec quelques ingrédiens qui ſont entrés dans la compoſition du fétiche, il tourne trois fois autour de lui, & la cérémonie ſe termine par couper au Nègre l'extrémité de l'ongle d'un doigt de chaque main, celle d'un orteil de chaque pied, & quelque partie de ſa chevelure, qui ſont jettées dans le tonneau. Ces formalités remplies, rien ne manque au ſerment, & aucun Nègre n'oſerait le fauſſer.

Les Nègres un peu jaloux ne ſortent jamais de leur maiſon, ſans tremper leur fétiche dans un verre de vin de palmier, qu'ils font avaler à leurs épouſes, comme un ſûr garant de leur fidélité pendant le tems de leur abſence ; au retour ils obſervent la même cérémonie.

CHAPITRE X.

Gouvernement des Nègres.

ON peut partager les nations des Nègres en cinq classes. Les rois, les kabaschirs ou magistrats; les nobles, c'est-à-dire, les riches, le peuple & les esclaves. L'inauguration des rois, est fort simple. On présente le monarque à son peuple; quelquefois on le promène par toutes les terres de son petit domaine, & la fête se termine par un festin. Les kabaschirs sont choisis entre les anciens du peuple, & ne doivent être qu'un certain nombre. Si la mort fait vaquer quelque place, tout l'ordre s'assemble pour nommer un sujet en état de la remplir. Le nouveau membre doit aux électeurs une vache, & quelques flacons d'eau-de vie. Ceux qui sont sous la domination hollandaise, se présentent au fort, afin d'obtenir l'agrément du principal facteur.

Ceux qui sont élevés à la noblesse, doivent acheter sept petites dents d'éléphant, dont ils font des espèces de trompettes : lorsque leurs enfans & leurs domestiques sont instruits à en jouer, ils avertissent toute l'habitation qu'ils se préparent à donner une grande fête pour leur réception dans l'ordre des riches. Le jour marqué, ils se parent de

leurs plus beaux habits, & de tous les bijoux qu'ils ont pu emprunter ; & après avoir fait un feſtin à toute l'aſſemblée, ils jouiſſent du droit de ſouffler à leur gré dans leurs cornets : amuſement diſtingué dont les autres Nègres ſont exclus, à moins qu'ils n'obtiennent des nobles, la permiſſion de ſe ſervir de ces précieux cornets.

Si, par les préſens qu'ils ſont obligés de faire, cette première fête ruine en partie les Nègres, qui ſont aſſez fous pour rechercher cette nobleſſe chimérique, celle qu'ils donnent enſuite raccommode ordinairement leur petite fortune. Il s'agit de faire une veille des armes, c'eſt-à-dire, de paſſer une nuit en plein champ, armé de toutes pièces, afin de prouver à l'habitation qu'on ne redoute aucun danger, & qu'on ſait ſupporter toutes les fatigues. Le Nègre qui ſe prépare à cette cérémonie, achète ou emprunte des armes & des boucliers. Sa famille eſt parée de ſes plus riches ajuſtemens, & tout ce qu'il poſſède eſt pompeuſement étalé dans les dehors de la cabane, afin que le public ait la commodité de l'admirer. Lorſque la compagnie eſt raſſemblée, chaque perſonne invitée vient faire un don au nouveau noble, qui après ce préliminaire intéreſſant, commence ſes exercices militaires. La fête continue pendant huit jours, & ſi-tôt qu'elle eſt terminée, on on ne peut plus diſputer au Nègre qui la célébrée, le droit glorieux de porter deux boucliers à la guerre.

Pluſieurs voyageurs diſtinguent quatre degrés de nobleſſe parmi les Nègres : le premièr, de ceux qui ſont nobles par le ſang ; le ſecond, de ceux qui ſont ennoblis par leurs emplois ; le troiſième, de ceux qui ont la folie de l'acheter ; & le quatrième, de ceux qui l'ont méritée par leurs ſervices militaires, & qui ſont déclarés nobles de la bouche du roi. Dans ce dernier cas, dit Deſmarchais, le nouveau noble vient ſe proſterner aux pieds du monarque, & la tête couverte de pouſſière, il lui fait ſes remerciemens, & reçoit en préſent un tambour, quelques trompettes d'yvoire, & le privilège de commercer avec les Blancs. On le conduit en pompe, à travers l'habitation, juſqu'à la hute, auprès de laquelle il a fait rôtir un bœuf pour le feſtin. Ces fêtes qui durent pluſieurs jours, ont ſouvent coûté juſqu'à deux cents marcs d'or, ou ſix mille quatre cents livres ſterling.

Il n'y a point de Nègres, dit Artus, qui ne ſacrifie volontiers une partie de ſa fortune pour acheter la nobleſſe. Il fait d'abord trois préſens, qui ſe partagent entre les nobles & les grands : un chien ou une brebis ſauvage, une brebis privée ou une chèvre, un bœuf ou une vache, ſans compter un pot de vin de palmier & une poule, qu'il envoie à chaque noble, pour obtenir ſa voix. Son nom donné au miniſtre du roi, il fait attacher un bœuf à un des piliers de la place publique, & l'on proclame qu'un tel habitant demande à être

ennobli, & que la cérémonie s'en fera un tel jour. Le jour arrivé, il ſe préſente à l'aſſemblée des nobles, avec toute ſa famille, richement vêtue, & un petit Nègre qui porte ſa ſellette derrière lui. Chacun à l'envi jette une poignée de paille ſous ſes pas, en lui faiſant compliment ſur ſa nouvelle dignité. On lui met au bras un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & à la main une queue de cheval pour chaſſer les mouches. On part enſuite en proceſſion pour gagner la maiſon du nouveau noble : le bœuf, conduit par un ſeul homme, ouvre la marche ; le peuple ſuit & les héros de la fête, c'eſt à-dire, le mari & la femme, paraiſſent au milieu de toute la nobleſſe, portés ſur des ſellettes. La joie dans ces circonſtances eſt univerſelle, & chacun ſe croit intéreſſé à la ſplendeur & au ſuccès de la fête. Pendant trois jours les mêmes cérémonies ſe renouvellent, & à la fin du dernier le bœuf eſt égorgé, rôti & diſtribué à la populace. Les nouveaux nobles ne doivent point goûter de ſa chair, car ils mourraient indubitablement dans l'année. La tête du bœuf, ſingulièrement peinte, eſt ſuſpendue à la porte de la hute du noble de nouvelle fabrique, comme un monument de ſa dignité, & des privilèges dont il va jouir, qui ſe réduiſent tous à commercer avec les Blancs,

Les deux autres claſſes de Nègres ne nous offrent pas de remarques particulières, ſinon qu'il ne s'y trouve point de mendians. Les

plus riches prennent les pauvres à leur ſervice, & ils ont l'attention de ne les point employer à des emplois trop bas. Une ſorte d'humanité, qui n'a pas encore fait de grands progrès parmi les peuples qu'on appelle civiliſés, eſt le principe de cette conduite, qui devrait ſervir d'exemples au monde entier.

Tout ce qu'on peut recueillir de plus certain touchant le gouvernement des Nègres, c'eſt qu'il y a dans l'immenſe étendue de la Côte d'or, des états monarchiques & des états républicains; mais les voyageurs ne ſont preſque jamais d'accord entr'eux, lorſqu'il s'agit de fixer quelle eſt la forme de l'adminiſtration de la juſtice qui y eſt établie. A Axim le gouvernement eſt partagé en deux corps, celui des *Kabaſchirs* ou des chefs, & celui des jeunes gens appellés *Manſeros*. Il eſt vrai que les premiers décident ſouverainement toutes les cauſes civiles; mais s'il eſt queſtion de paix, de guerre ou d'impôts, les deux corps doivent être du même ſentiment, & preſque toujours la jeuneſſe l'emporte ſur les avis modérés des *kabaſchirs*. Avant l'arrivée des Européens dans ce pays, le titre de roi était ignoré, & l'on ne connaiſſait que celui d'*ahim* ou capitaine, qui déſignait le chef du canton, actuellement les Nègres mettent une grande diſtinction entre ces deux qualités.

La ſucceſſion à la couronne eſt élective dans quelques endroits, & héréditaire dans d'autres.

Dans

Dans les uns, c'eſt un ſeigneur du pays, ou un prince étranger qu'on appelle au trône ; dans d'autres, c'eſt le fils, le neveu, ou le plus proche parent. Chaque état à cet égard a ſes loix. Un monarque de Guinée ne ſe ſoutient pas long-tems ſur le trône, s'il eſt avare ou tyran.

Pour s'aſſurer de l'amour de leurs ſujets, ils doivent leur donner des fêtes, c'eſt-à-dire, leur prodiguer le vin de palmier & les viandes, & vivre avec eux dans une ſorte de familiarité. Au reſte, ces princes n'affectent les dehors de la grandeur, que dans certaines cérémonies d'état, ou dans les viſites qu'ils ſe rendent réciproquement. Sans palais, ſans gardes, ſans courtiſans, ils parcourent les places & les marchés, avec deux ou trois eſclaves, dont l'un porte leur ſabre, & un autre leur ſellette. Confondus dans la foule, on les pouſſe, on les heurte, ſans daigner les remarquer ; & d'ailleurs ce ne ſerait pas à leurs haillons qu'on pourrait les reconnaître. Leurs femmes ne ſont pas diſtinguées par un plus grand faſte ; les fatigues de l'agriculture, & les ſoins du ménage partagent toutes leurs journées. Chaque roi a cependant ſes officiers, qui ſont les *braffos*, c'eſt-à-dire, le porte-étendart & le porte-ſabre, & les *fi-tis*, qui ſont les crieurs publics ; les gardiens des femmes, & des inſtrumens militaires, tels que les trompettes & les tambours. Le roi de Fétu a de plus un lieutenant qui porte le nom de *Di*, un

grand-tréſorier, & un *fatayra*, ou capitaine des gardes, qui accompagne le roi dans toutes ſes expéditions : auſſi eſt-ce un des plus puiſſans rois de la Côte d'or, dont les richeſſes ſont aſſez conſidérables, & qui compte plus de deux cents chambres dans ſon principal palais.

Outre ces grands officiers, & les prêtres des fétiches, qui rendent la juſtice aux ſujets des rois Nègres, il y a auſſi des commiſſaires qu'on nomme *Enes*, qui viſitent de tems à autre tous les pays de leur domination, pour appaiſer les différends par des ſentences définitives. Il eſt vrai qu'il y a tel royaume, dont le territoire n'eſt pas ſi étendu que celui de certains de nos bourgs. Dans les cas difficiles, & lorſque les parties ſont tellement acharnées l'une contre l'autre, qu'on ne peut les accorder, le juge permet le défi, & pour l'ordinaire, le combat ne ſe termine que par la mort de l'un des deux adverſaires. Alors le meurtrier échappe rarement à la vengeance des parens du mort, il perd la vie ou il eſt vendu pour l'eſclavage. Ceux qui violent les ordonnances du roi doivent payer une amende, ou s'exiler du pays.

La chicane & la mauvaiſe foi, ont fait autant de progrès dans la Guinée que dans notre Europe. Si quelqu'un va pour ſe plaindre aux *kabaſchirs* d'une injuſtice ou d'une offenſe qui lui a été faite, il ne doit paraître devant ſes juges qu'avec de l'or & de l'eau-de-vie ; ſi le tribunal eſt porté à l'obliger, ſa cauſe eſt

bientôt jugée ; mais ſi les préſens de l'adverſe partie l'emportent ſur les ſiens, l'affaire traîne en longueur, & ſouvent il doit attendre la mort de ſes juges, pour réveiller cette inſtance. Il y a des plaideurs qui, ſe croyant injuriés par la ſentence ou les délais de leurs juges, cherchent les moyens d'enlever à leurs adverſaires, ou même au premier habitant du village, autant d'or qu'ils ſe perſuadent que l'injuſtice leur en a fait perdre. Alors nouveau procès contre l'offenſeur, & contre ceux de qui il prétend avoir à ſe plaindre, & ſouvent de-là naiſſent des aſſaſſinats & quelquefois des guerres cruelles.

Malgré tout ce que nous venons de rapporter, il ſe trouve des cas où la juſtice eſt rendue avec la plus grande intégrité. Un Nègre de l'intérieur des terres vint dans une habitation de la côte, où demeurait une femme à laquelle un an auparavant il avait fait violence : cette femme le reconnaît, l'accuſe devant le tribunal des *kabaſchirs* ; il eſt arrêté & conduit devant eux : n'y ayant point de témoins du crime, le prêtre ou *fétiſſéro*, préſente le vaſe qui contient la liqueur du *temoignage*, le Nègre refuſe de boire, la femme avale hardiment quelques gouttes de cette myſtérieuſe boiſſon, elle gagne ſa cauſe, & le Nègre eſt condamné à lui payer ſix onces d'or. Il avoua ſa faute après avoir ſatisfait au jugement. Un autre Nègre accuſé d'avoir tué un ami, proteſta qu'il n'avait jamais eu de querelle avec lui,

but d'un air intrépide la liqueur dangereuſe, & fut auſſi-tôt déchargé de l'accuſation intentée contre lui.

Une injuſtice criante à laquelle les Nègres ne ſe ſont pas encore aviſé de remédier, c'eſt cet uſage qu'ont les créanciers d'enlever aux voiſins de leurs débiteurs la première choſe dont ils peuvent ſe ſaiſir, en diſant aux propriétaires qu'ils peuvent ſe faire payer par tel autre habitant, ſur lequel ils expliquent leurs droits. Il en eſt de même des menaces qu'ils font à certains pères de famille de tuer quelqu'un qu'ils nomment, s'il n'acquitte ſur le champ une ſomme qu'ils auront prêtée à leurs fils ou à leurs neveux. Si ces ſcélérats exécutent leurs menaces, le père de famille eſt reſponſable du crime, comme s'il l'avait commis lui-même. A Axim, les manſeros, dont nous avons déjà parlé, ſe ſont attribué la déciſion de tous les petits différends. Lorſqu'un Nègre a reçu quelqu'outrage, il va trouver ces jeunes gens, & il leur dit : « Un tel m'a injurié; » je vous le rends & vous le livre, puniſ- » ſez-le comme il l'a mérité. » Auſſi-tôt le coupable eſt arrêté, examiné, toujours convaincu, & condamné à une amende, qui ſur le champ ſert à acheter de l'eau-de-vie.

Avant que de déclarer une guerre, le roi fait aſſembler les principaux de ſa nation, & leur expoſe les motifs qui l'engagent à l'entreprendre. Comme il a ſoin de leur faire enviſager le partage d'un précieux bu-

tin, rarement il ſe trouve des contradicteurs, & il envoye auſſi-tôt un *titi* ou héraut, pour déclarer à ſon ennemi qu'il veut tirer vengeance de l'inſulte qu'il prétend lui avoir été faite, & en conſéquence lui aſſigner le lieu, le jour & l'heure de la bataille. Ces combats ſont plus ou moins ſanglans, ſuivant le degré d'animoſité qui ſe rencontre entre les deux partis : rarement reſte-t-il au-delà de mille morts ſur la place, & il s'en trouverait bien moins ſi les Nègres n'attachaient une grande gloire à orner leurs portes des mâchoires de leurs ennemis.

CHAPITRE II.

Remarques ſur les Nègres du royaume de Juida.

CE petit royaume de la côte des eſclaves eſt, ſuivant le récit des voyageurs, ſitué dans une des plus délicieuſes contrées de l'univers : il n'eſt compoſé que de belles campagnes, d'une pente inſenſible, qui ſont ornées de boſquets toujours verds, d'orangers, de limonniers & d'autres arbres. Le terroir eſt ſi fertile, qu'il produit conſtamment deux ou trois fois l'année : les pois ſuccèdent au riz, le millet vient après les pois, le bled de turquie après le millet, les patates & les ignames après le bled de turquie. Il eſt diviſé en vingt-ſix provinces, qui ont chacune leur ville capitale.

Les habitans du pays de Juida ſont grands, bien faits & robuſtes : quoiqu'induſtrieux, leur ignorance eſt extrême. Rien n'eſt plus étonnant que la politeſſe qui accompagne toutes les actions de ces ſauvages. Lorſque l'inférieur aborde ſon ſupérieur, il ſe jette à genoux, baiſe trois fois la terre, en frappant des mains, ſouhaite le bon jour à celui qu'il ſe croit obligé d'honorer, & le félicite ſur ſa ſanté. Le ſupérieur de ſon côté ſans changer de poſture, répond obligeamment, bat doucement des mains & ſouhaite le bon jour.

Si l'inférieur doit ſe retirer, ce n'eſt qu'après en avoir obtenu la permiſſion, & toujours en rampant; car parmi cette nation, le plus grand des crimes ſerait de paraître debout ou de s'aſſeoir devant ſes ſupérieurs. Le reſpect des enfans pour leurs pères, & des femmes pour leurs maris, va encore plus loin : ils ne reçoivent rien d'eux ſans ſe mettre à genoux, & ſans employer les deux mains, ce qui eſt regardé comme la plus grande marque de ſoumiſſion. S'ils leur parlent, c'eſt toujours en ſe couvrant la bouche avec la main, dans la crainte de les incommoder de leur haleine.

Lorſque des égaux ſe rencontrent, ils font tous deux la cérémonie de ſe mettre à genoux, de frapper des mains, & de faire des vœux pour leur bonheur réciproque. Si une perſonne de diſtinction éternue, tous ceux qui ſont préſens tombent à genoux, battent dans leurs mains, & lui ſouhaitent toutes ſortes de proſpérités. Cette même marque affectueuſe de politeſſe, s'étend à toutes les actions de la vie civile, & ſur-tout quand un inférieur reçoit un préſent de ſon ſupérieur. Le cérémonial de leurs viſites reſſemble aſſez à celui qu'obſervent les Chinois, avec leſquels cependant ils diffèrent dans tous les autres points.

Le voyageur Atkins remarque que les deux ſexes s'accroupiſſent pour uriner, & que les femmes ſont en droit de faire mettre à l'amende un homme qui ſe découvrirait avec indécence pour ſatisfaire à ſes beſoins naturels.

Autant les Nègres de la Côte d'or ſont lâches & fainéans, autant ceux du royaume de Juida ſont laborieux. Il y a entre les deux ſexes une ſi ſingulière émulation, qu'on n'y voit perſonne d'oiſif. Tandis que les hommes s'occupent du labourage, filent du coton, font des étoffes, des calebaſſes, des inſtrumens de bois ou de fer, des zagaies, & autres ouvrages utiles, les femmes braſſent de la bière, préparent les alimens, ou portent aux marchés les fruits de leurs travaux & de ceux de leurs maris. Les hommes & les femmes ſont aſſez décemment vétus. Les premiers portent juſqu'à ſix habits de différentes ſortes, & celui qu'ils mettent par-deſſus les autres, n'a pas moins de ſept ou huit aunes de long, & ſert à les envelopper entièrement. La couleur rouge eſt particulièrement affectée à la famille royale. Les femmes ont auſſi pluſieurs robes ou pagnes, fort courts, qui ſe ferment ſur le ventre avec une boucle. En général toute la nation ne ſe couvre jamais la tête, quelle que ſoit la différence des ſaiſons. Il y a cependant des Nègres opulens qui ſe ſervent de chapeaux à la françaiſe, avec un plumet, & qui portent une canne à la main. Toutes les femmes vont nues juſqu'à la ceinture : les filles, juſqu'au tems de leur mariage, ne cachent aucune partie de leur corps, en quoi elles ſont imitées ſans ſcrupule par les jeunes garçons.

Un Nègre de Juida a quelquefois juſqu'à quarante femmes ; les chefs en entretiennent

juſqu'à trois ou quatre cents, ſouvent le double, & le roi n'en raſſemble jamais moins de trois ou quatre mille. On ne connaît point dans ce pays les contrats, les douaires, les rentes établies, ni les préſens mutuels. On troque aſſez chèrement ſes beſtiaux, & ſes autres marchandiſes, contre des femmes. Si on ne les trouve pas vierges, on eſt libre de les congédier, & de reprendre ce qu'on a donné pour les obtenir : cependant une fille qui a fait ſes preuves de fécondité, eſt fort courue des hommes, qui eſpèrent qu'elle leur donnera un grand nombre d'enfans : d'ailleurs on n'eſt pas obligés de l'acheter par des préſens. Pour contracter un mariage, il ſuffit de demander une fille à ſon père ; lorſqu'on eſt d'accord ſur le troc, les parens de la future la conduiſent à la maiſon du marié, qui lui préſente un pagne neuf, qui eſt ordinairement le premier qu'elle ait porté : on tue un mouton pour le feſtin, & le mari, qui le mange avec les parens des deux côtés, a ſoin d'en envoyer une portion à ſa nouvelle épouſe. Les mariages entre les eſclaves, exigent encore moins de cérémonies : il ſuffit du conſentement des maîtres. Les enfans qui proviennent de ces ſortes d'unions, appartiennent au maître du mari, s'ils ſont mâles, & au maître de la femme, ſi ce ſont des filles. Comme les Nègres ſont extrêmemenr jaloux, il n'eſt permis, ni de toucher les femmes de ce pays, ni même de lever les yeux ſur elles. Lorſqu'un homme du commun entre

chez un grand ſeigneur, il doit crier *Ago*, terme qui avertit les femmes de ſe retirer. La baſtonnade eſt la punition réſervée à ceux qui oſent enfreindre cette loi.

Les deux ſexes jouiſſent d'un égal privilège de ſe quitter par le divorce : un mari qui répudie ſa femme doit payer aux parens le double de ce qui leur en a coûté pour les frais du feſtin : la femme qui quitte ſon mari, eſt dans l'obligation de lui reſtituer la ſomme qu'il a dépenſée pour la noce. Pendant leurs infirmités périodiques, comme ſur la Côte d'or, elles doivent vivre dans la retraite, & ne retourner près de leur père ou de leur mari, qu'après s'être bien lavées, & ſoigneuſement purifiées. Il eſt très-commun qu'à quinze ou ſeize ans, les filles de Juida aient eu un ou deux enfans ; mais il eſt rare que les femmes en mettent au monde plus de cinq ou ſix. Vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-ſix ans, elles ceſſent d'être propres à la génération.

Comme, à compter depuis les femmes du roi, juſqu'à celles des moindres particuliers, toutes ſont dans le cas de mener une vie extrêmement laborieuſe, cette continuelle ſujétion engage quantité de filles à prendre le parti du libertinage, & celles qui ſont le plus accréditées reçoivent juſqu'à trente hommes par jour. Le prix ordinaire, & comme établi, ne revient pas à la valeur d'un liard. Lorſque les femmes riches ſont au lit de la mort, elles ne manquent jamais de faire acheter une eſclave pour en faire préſent au public, & cette

libéralité paſſe pour une action ſainte, dont elles doivent être récompenſées.

C'eſt à la faveur du grand nombre de femmes qu'entretiennent les Nègres de Juida, que ce petit royaume eſt ſi peuplé. Il s'y trouve des pères de famille qui ont juſqu'à trois cents enfans : ceux qui ne s'en voyent que la moitié de ce nombre, ſe croyent malheureux. On a vu un gouverneur de province repouſſer un puiſſant ennemi, avec le ſeul ſecours de ſes fils, de ſes petits-fils & de ſes eſclaves. Aſſez communément chaque mois il ſe vend un millier d'eſclaves au marché.

A la mort d'un père, l'aîné des fils hérite non-ſeulement de ſes biens & de ſes beſtiaux, mais même de ſes femmes, avec leſquelles il commence à vivre en qualité de mari, ſa mère & ſa grand-mère paternelle exceptées.

Les Nègres de Juida aiment le jeu avec paſſion, & ſur-tout les jeux de hazard : après avoir perdu tout ce qu'ils poſſèdent, il n'eſt pas rare de les voir ſe jouer eux-mêmes, & pour lors ils deviennent les eſclaves de leurs adverſaires, qui ont grand ſoin de les vendre impitoyablement au premier marché. Les plus raiſonnables partagent leur tems de récréation, entre la pipe, la converſation, & l'uſage immodéré du vin de palmier, ou de l'eau-de-vie. La muſique & la danſe font auſſi partie de leurs amuſemens ; mais pour troubler leurs plaiſirs, il ne faut qu'imprudemment prononcer le nom de la mort : ils

ſe perſuadent ſuperſtitieuſement que c'eſt hâter ſon arrivée que de la nommer.

Les voyageurs ſoupçonnent que les Nègres de Juida ont quelque faible idée d'un Etre ſuprême, auquel ils attribuent la toute puiſſance & l'ubiquité. Cet Etre, diſent-ils, a créé l'univers, & mérite par conſéquent d'être préféré aux fétiches, qui ſont eux-mêmes ſes créatures; mais ce grand Dieu eſt trop élevé pour s'occuper de nous, il n'exige ni prières ni ſacrifices, & il a abandonné le gouvernement du monde aux fétiches. Ils croyent cependant que le tonnerre vient de lui. Ils ont quelques notions d'un enfer, du diable, & de l'apparition des eſprits. L'enfer, ſelon eux, eſt placé dans un lieu ſouterrain, où les méchans ſont punis par le feu. On raconte qu'une de leur vieille ſorcière, après une éclipſe de quelques mois, reparut tout-à-coup au milieu d'eux, & qu'elle leur rapporta qu'ayant été conduite en enfer, (on ne dit ni pourquoi, ni par quel moyen) elle y avait vu l'ancien miniſtre du roi qui y était cruellement tourmenté.

Ils ont l'uſage de la circonciſion, & ils ignorent eux-mêmes d'où cette pratique leur eſt venue. Leurs fétiches peuvent être diviſés en deux claſſes, les grands & les petits. Dans la première claſſe, ils comprennent les fétiches publics, tels que le ſerpent, les arbres, la mer, l'agoye & l'Eufrates, grande rivière du pays. Plus bas nous parlerons du ſerpent. Ils s'adreſſent à certains

grands arbres pour obtenir la guériſon des maladies, & en conſéquence ils ſont des offrandes de pâte de millet, de maïs & de riz. Ce ſont les ſeconds fétiches. La mer occupe le troiſième rang. Dans les ſaiſons de tempête, où l'agitation des flots s'oppoſe à la pêche, ou au débarquement des marchandiſes de l'Europe, on lui fait des préſens; on ordonne le ſacrifice d'un bœuf, & l'on jette dans ſes eaux un anneau d'or, auſſi loin qu'il eſt poſſible. L'Eufrates, qui prend le quatrième rang entre les fétiches, eſt honoré par une nombreuſe proceſſion qu'on fait ſur ſes bords, dans les tems de calamités: les prêtres, au nom du peuple, lui offrent une grande quantité de grains, dont ils lui font le ſacrifice de quelques poignées, & gardent prudemment le reſte pour leurs beſoins. L'agoye, qui n'a que le dernier grade, eſt une hideuſe idole de terre noire, qui reſſemble moins à un homme qu'à un crapaud. Elle eſt ordinairement placée ſur un piedeſtal d'argille rouge. Une pièce de drap rouge lui ſert d'habillement: ſa tête eſt couronnée de lézards & de ſerpens, entre-mêlés de plumes rouges, & l'on voit ſortir du ſommet le fer ou la pointe d'une zagaie, qui traverſe un gros lézard, au-deſſous duquel eſt un croiſſant d'argent. Cette idole eſt ſous la garde du grand ſacrificateur, & elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, dont l'un contient quinze à vingt boules de terre.

Comme l'agoye eſt le dieu des conſeils,

il n'y a point de Nègre un peu dévot, ou de Négreſſe ſcrupuleuſe, qui ne viennent le conſulter ſur leurs doutes, & ſur le ſuccès de diverſes entrepriſes qu'ils prétendent entamer. Il faut commencer par faire quelques préſens à l'idole, & payer enſuite les droits du prêtre, qui, s'il eſt ſatisfait de la généroſité des ſupplians, verſe les boules d'un plat dans un autre, juſqu'à ce que dans les trois, le nombre ſe trouve impair, pluſieurs fois de ſuite : alors il annonce avec emphaſe que l'agoye approuve le deſſein qu'on a formé, & qu'il ne peut manquer de réuſſir. Cet oracle n'eſt pas toujours celui de la vérité : mais les Nègres qui voyent ſouvent leurs eſpérances trompées, aiment beaucoup mieux en rejetter la faute ſur eux-mêmes, que d'accuſer de tromperies le reſpectable miniſtre de l'agoye. Ce ſerait une affreuſe impiété que d'oſer déchirer le voile qui cache les ſecrets myſtères qui lient intimement l'idole à ſon ſacrificateur.

Quel que ſoit le reſpect que les Nègres portent aux grands fétiches, cette adoration eſt bien partagée par l'innombrable quantité de petites idoles qu'ils ſe choiſiſſent à leur gré, & dont ils décorent leurs hutes, les champs, les grands chemins, & juſqu'aux moindres ſentiers ; mais leur principale vénération ſe tourne du côté du ſerpent. Celui qui eſt l'objet de la religion de Juida a la tête groſſe & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue, comme

un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorſqu'il attaque un ſerpent venimeux. Il a la queue petite & pointue, la peau fort belle, rayée de blanc, de brun & de jaune; ſa douceur eſt étonnante; & ſi par hazard on marche ſur lui, il paraît ſe retirer ſans colère. Il eſt de la groſſeur de la cuiſſe d'un homme, & ordinairement d'environ ſept pieds & demi de longueur. C'eſt un crime capital de nuire à ce ſerpent, ou de l'outrager volontairement.

Les Nègres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur ſerpent ſacré depuis un grand nombre d'années : « Il avait quitté, diſent-» ils, une autre région, dont les habitans » faiſaient profeſſion de l'adorer, mais s'é-» taient rendus indignes d'une protection ſi » ſainte, par leur méchanceté & par leurs » crimes. Ceux de Juida, charmés de la pré-» férence que le ſerpent leur accordait, le » reçurent avec des témoignages incroyables » de joie & de reſpect, & le portèrent ſur » un tapis de ſoie dans le temple où il eſt » actuellement. »

Deſmarchais ajoute à ce récit de Boſman, « qu'il eſt certain que ce ſerpent vient d'Ardra » dans ſon origine. Il dit que l'armée de » Juida étant prête à livrer bataille à celle » d'Ardra, il ſortit de celle-ci un gros ſer-» pent, qui ſe retira dans l'autre. Non-ſeu-» lement ſa forme n'avait rien d'effrayant; » mais il parut ſi doux & ſi privé, que tout » le monde fut porté à le careſſer. Le grand

» ſacrificateur le prit dans ſes bras, & le leva
» pour le faire voir à toute l'armée. La vue
» de ce prodige fit tomber tous les Nègres à
» genoux. Ils adorèrent leur nouvelle divi-
» nité, & fondant ſur leurs ennemis, avec
» un redoublement de courage, ils rempor-
» tèrent une victoire complette. Toute la
» nation ne manqua point d'attribuer un ſuc-
» cès ſi mémorable à la vertu du ſerpent.
» Il fut rapporté avec toutes ſortes d'hon-
» neurs. On lui bâtit un temple : on aſſigna
» un fond pour ſa ſubſiſtance, & bientôt ce
» nouveau fétiche prit l'aſcendant ſur toutes
» les anciennes divinités. Son culte ne fit
» enſuite qu'augmenter, à proportion des
» faveurs dont on ſe crut redevable à ſa pro-
» tection.... Le premier édifice qu'on avait
» bâti pour le recevoir, parut trop petit :
» on prit le parti de lui élever un nouveau
» temple, avec des cours & des appartemens
» ſpacieux. On établit un grand pontife, &
» des prêtres pour le ſervir. Tous les ans on
» choiſit quelques belles filles, qui lui ſont
» conſacrées. Ce qu'il y a de plus remar-
» quable, c'eſt que les Nègres de Juida ſont
» perſuadés que le ſerpent qu'ils adorent au-
» jourd'hui eſt le même qui fut apporté par
» leurs ancêtres, & qui leur fit gagner une
» glorieuſe victoire. »

On ne doit pas douter que la poſtérité de ce fameux ſerpent, ne ſoit devenue très-nombreuſe. Elle eſt d'autant plus reſpectée dans le pays, qu'elle n'a pas dégénéré des bonnes qualités

qualités de ſon premier père. Lorſqu'un Nègre en rencontre quelqu'un de cette eſpèce, il le nourrit & le loge avec joie : ſi c'eſt une femelle, & qu'elle ſoit pleine, il lui conſtruit un nid où elle puiſſe dépoſer ſes petits, & il ne ceſſe de leur fournir des alimens, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'aller chercher eux-memes leur nourriture. Les Européens ont ſouvent été expoſés à tous les excès de la rage des Nègres, pour avoir tué un ſerpent fétiche. Un comptoir anglais fut détruit, & tous les facteurs maſſacrés, parce que l'un d'eux avait tué un de ces animaux, qui s'était gliſſé à travers quelques ballots de marchandiſes. Maintenant lorſqu'il arrive des étrangers dans ce pays, on les prie à mains jointes de reſpecter les ſerpens ſacrés. Cependant, à dire vrai, ils ſont très-incommodes ; car ſouvent ils entrent par bandes dans les maiſons, & ils y reſtent pendant cinq ou ſix jours : le ſeul moyen de ſe délivrer de ces hôtes importuns, c'eſt d'appeller un Nègre, qui prend doucement les fétiches, & qui les met à la porte. Un autre animal qui tuerait un de ces ſerpens, éprouverait juſqu'où peut aller la vengeance des Nègres. Un porc un jour, qui appartenait à un facteur Hollandais, s'impatienta de la familiarité avec laquelle un fétiche le careſſait, ſe jetta ſur lui & le dévora. Auſſi-tôt les prêtres crièrent à la profanation, & furent porter leurs juſtes plaintes au roi, qui condamna à la mort tous les porcs de ſon royaume. Il en périt quelques milliers,

& la race de ces animaux étaient éteinte dans le pays de Juida, ſi le prince, qui n'était pas ſanguinaire, n'avait arrêté par un contre-ordre, & le zèle des ſacrificateurs, & le maſſacre général qu'ils méditaient.

Dans toutes les petites provinces du royaume de Juida, il y a des loges ou des temples pour l'habitation & l'entretien des ſerpens fétiches : on les nomme *Derbois*, & aucun Nègre ne paſſe par ces endroits, ſans s'y arrêter pour adorer cette idole vivante, & pour lui demander ſes ordres. Des femmes qui font l'office de prêtreſſes, ſont expreſſément chargées de lui préſenter ſa nourriture journalière, dont le public fait les frais. Elles ſe mêlent auſſi de répondre pour le ſerpent, aux queſtions qui lui ſont faites par ſes adorateurs. Le grand temple eſt placé ſous un grand arbre, aſſez proche de la ville capitale, & c'eſt là le ſanctuaire du père de tous les ſerpens fétiches : on le dit de la groſſeur d'un homme & d'une longueur ſurprenante. On l'invoque dans les pluies trop abondantes, & dans les ſéchereſſes extrêmes, pour obtenir de riches récoltes, & pour faire ceſſer les maladies des beſtiaux. Le ſouverain pontife de ce reptile, dont l'avarice & la politique égalent celles qui ont toujours caractériſé tous les ſacrificateurs des faux dieux, ne ceſſe d'exiger continuellement qu'on porte des offrandes à l'idole, & lorſqu'elles ne lui paraiſſent pas aſſez abondantes, il menace le pays de voir ſes moiſſons ravagées. Alors le peuple ſe prive du néceſſaire pour appaiſer la

colère du dieu ; mais quelquefois le roi se rebute des demandes qui lui sont faites, & risque d'éprouver la disette d'une mauvaise année, plutôt que de vuider ses magasins en faveur des prêtres, dont les promesses sont presque toujours contrariées par les saisons.

Desmarchais nous fait la description d'une procession générale qui se fit de son tems au temple du serpent, (1725) & dont il fut le spectateur. On vit d'abord paraître un grand nombre d'archers, armés de longs bâtons, qui obligèrent le peuple à laisser le chemin libre, & à s'asseoir en silence des deux côtés sur leurs talons. Un corps régulier de mousquetaires, rangés quatre à quatre, ouvrit la marche, & fut suivi par le tambour major du roi, vingt autres tambours, & un pareil nombre de flûtes. Vinrent ensuite douze femmes du prince, portant les présens destinés pour le serpent : puis le premier valet de chambre de la cour, une canne à la main, la tête nue, & couvert comme les grands, d'un pagne traînant à terre, & après lui vingt trompettes, quarante soldats, vingt flûtes, vingt tambours, & douze autres femmes du roi, chargées de corbeilles, qui contenaient des vivres pour l'idole. A cette première division succédèrent trois nains du roi, avec leurs pagnes traînans ; le grand-maitre des cérémonies, tête nue, une canne à la main ; quarante mousquetaires, vingt tambours, vingt trompettes & vingt flûtes, & douze femmes du roi, avec les présens de la reine

mère, dont trois valets de chambre portaient le fauteuil en pompe, qui était attaché sur le dos de l'un d'eux, tandis que les deux autres en soutenaient les pieds. Cette princesse parut ensuite seule, & une canne à la main. Sa parure consistait en plusieurs pagnes traînans, d'une étoffe magnifique, & la tête couverte d'un bonnet rouge. Elle était suivie par trois femmes, aussi superbement habillées, & par douze tambours, douze trompettes, & douze flûtes du même sexe. Le grand sacrificateur se montra le dernier, la tête nue, & une canne à la main, & la marche était fermée par un grand nombre de mousquetaires, & d'archers ou de bedeaux, placés exprès pour contenir la foule du peuple.

Arrivé au temple, tout le cortége se prosterna à la porte, le visage contre terre, frappant des mains, se couvrant la tête de poussière, & poussant des cris de joie. Les musiciens se firent entendre avec un affreux charivari, & les soldats ne cessèrent de faire un feu continuel de mousqueterie. Les femmes entrèrent dans la cour intérieure, & la reine mère remit ses présens entre les mains du grand sacrificateur, qui ne lui accorda pas la consolation de voir le grand serpent. Le roi même n'obtient pas cette faveur : c'est au pontife qu'il doit expliquer ses doutes, qu'il doit faire ses demandes, & c'est par la bouche du pontife qu'il reçoit les oracles du grand fétiche.

Dévoilons, d'après les récits des voyageurs, une partie des fourberies de ces ministres de

l'idolâtrie & du menſonge. Profitant de la crédulité du peuple, les prêtres du ſerpent lui ont fait accroire que depuis le tems où l'on ſème le maïs, juſqu'à ce qu'il ſoit élevé de la hauteur d'un homme, ce reptile ſe fait une occupation de rechercher les jolies filles, pour leſquelles il conçoit de l'amour, & qu'il leur inſpire une fureur, qui exige les plus grands ſoins pour leur guériſon. En conſéquence ils ont bâti une retraite auprès du temple de l'idole, où les mères ont la folie de mener ces filles, qui y paſſent pluſieurs mois, & auxquelles les parens doivent fournir toutes les proviſions néceſſaires à leur ſubſiſtance, outre une ſomme d'argent, quand elles ſont guéries d'un mal qui ne les a pas affectées. Comme cette manœuvre eſt l'ouvrage des prêtres, & que les filles ſont ſecrettement inſtruites de ce qu'elles ont à faire, celles qui n'ont point encore eu de commerce avec le ſerpent, ne manquent jamais, chaque année, de feindre qu'elles ont été touchées par le fétiche, & de demander à grand cris d'aller à l'édifice pour y être guéries. Celles qui s'en trouvent bien, ont un vif intérêt à garder le ſecret, & celles qui ont quelque lieu de ſe plaindre, ſe taiſent dans la crainte d'éprouver les effets du reſſentiment des prêtres. Ainſi le myſtère n'eſt point dévoilé.

La femme d'un Nègre, qui peut-être avait paſſé par ce noviciat des filles, & qui s'en était bien trouvée, voulut un jour renouveller cette ſcène, en affectant des marques de folie. Son

mari, qui ſans doute craignait la concurrence du ſerpent, au lieu de la conduire à l'édifice dangereux, la mena ſur la côte, pour la vendre à quelques marchands Brandebourgeois, qui raſſemblaient alors leur cargaiſon d'eſclaves. La femme voyant que l'affaire devenait ſérieuſe, & qu'elle allait tomber dans l'eſclavage, ſe jetta aux pieds de ſon mari, les larmes aux yeux, & lui promit ſolemnellement qu'elle ne retomberait plus en pareille faute. Elle obtint ſa grace : mais ſi cette aventure était venue à la connaiſſance des prêtres, le fétiche aurait certainement prononcé l'arrêt de mort des deux époux.

Pendant que le voyageur Deſmarchais était à Juida, une fille du roi fut atteinte du mal des filles du pays, & elle fut conduite à l'édifice ſacré, où elle ne reſta qu'autant de tems qu'il en fallait pour appaiſer ſa frénéſie : en ſortant, elle obtint la liberté de toutes ſes compagnes, avec leſquelles elle revint en triomphe dans le palais de ſon père. Au lieu de payer de l'argent aux prêtres pour ſa cure, elle reçut des préſens conſidérables de toute la nation ; & il y a beaucoup d'apparence que le roi partage avec le pontife du ſerpent le produit de cette étrange fripponnerie. Nous devons ajouter, ſur la foi de pluſieurs auteurs, que toutes les fois que ce myſtère d'iniquité eſt dans le cas d'être découvert, les miracles ſe multiplient pour en aſſurer le ſecret, c'eſt-à-dire, que le meurtre ou le poiſon ferme la bouche aux indiſcrets.

Les miniſtres qui compoſent l'affreux clergé du ſerpent fétiche, ſont diviſés en deux claſſes, les prêtres & les prêtreſſes, & on leur porte un tel reſpect, que quelques crimes qu'ils commettent on ne peut les condamner à mort. Cette loi a été cependant violée pour un crime de leze-majeſté. Le grand ſacrificateur a ſeul le droit d'entrer dans l'appartement du grand fétiche ; ſa dignité eſt héréditaire dans ſa famille ; il eſt le premier grand du royaume, & gouverneur né de la province de Béti, dont il porte le nom. Tout mâle de la tribu des prêtres, eſt prêtre par le droit de la naiſſance : on le reconnaît aiſément par les cicatrices qu'il ſe fait ſur le corps dans ſa première jeuneſſe : car il ne porte point d'autre habit que celui du peuple, à moins qu'il ne ſoit en état par ſes richeſſes, de ſe vétir comme les grands du royaume, prérogative qui eſt attachée à ſa place. Tous ces fourbes épuiſent la nation par leurs extorſions, & le commerce qu'ils exercent ajoute encore à leur opulence.

Les bétas ou prêtreſſes, ſont toutes bouffies du plus inſolent orgueil, & ſe font impudemment appeller *enfans de Dieu*. Contre la coutume générale de la nation, elles maîtriſent leurs maris, & s'en font ſervir à genoux, ce qui engage les Nègres à s'oppoſer autant qu'ils peuvent au redoutable honneur de voir leurs épouſes élevées au rang de bétas : cependant ſi elles ſont élues malgré eux, la loi leur défend de s'y oppoſer.

Chaque année on fait la cérémonie d'élire

un certain nombre de jeunes vierges, qui ſont ſéparées des autres femmes, & conſacrées au ſerpent. Ce ſont les vierges prêtreſſes qui ſont chargées de ce choix. Dans le tems que le maïs commence à devenir verd, armées de maſſues, elles ſe répandent dans les rues de la ville, comme des furieuſes, depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever, en criant: *Nigo bodiname*, c'eſt-à-dire, arrêtez, prenez; & elles enlèvent toutes les jeunes filles de l'âge de huit juſqu'à douze ans, qui leur tombent ſous la main: pourvu qu'elles ne les arrachent pas des maiſons, perſonne n'a droit de leur réſiſter. Ces filles, que leurs parens croyent prédeſtinées, reçoivent en entrant dans leur noviciat, les marques du ſerpent. On les traite avec aſſez de douceur, & on leur apprend les danſes & les chants ſacrés, qui conſtituent le culte de l'idole. La dernière partie de leur inſtruction eſt plus douloureuſe: il s'agit de recevoir ſur toutes les parties du corps, l'impreſſion de certaines figures de fleurs, d'animaux, & ſur-tout du ſerpent. Lorſque le noviciat eſt achevé, les vieilles prêtreſſes reconduiſent, pendant une nuit obſcure, ces jeunes initiées à la porte de leurs parens, où elles ſont reçues avec tous les témoignages de reſpect & de vénération. Quelques jours après, ces infames inſtitutrices viennent demander une ſomme d'argent, pour la penſion de ces jeunes filles, & il ne faut pas chercher à compoſer avec elles, ſi l'on ne veut qu'elle ſoit

doublée ou triplée. Cette contribution eſt diviſée en trois parts : le ſacrificateur a la première, le roi la ſeconde, & les prêtreſſes la dernière.

Vers l'âge de quatorze ans, c'eſt-à-dire, lorſqu'elles deviennent nubiles, ces jeunes prêtreſſes retournent au temple pour célébrer leurs noces avec le grand ſerpent ; & les parens, pour cet acte ſolemnel, ne peuvent ſe diſpenſer de les parer ſuperbement. On les deſcend une à une dans un caveau voûté, où l'on aſſure qu'elles trouvent deux ou trois ſerpens qui les épouſent par procuration. En ſortant de ce lieu, elles reçoivent le titre de femmes du grand ſerpent, & elles le portent toute leur vie. De cette alliance naiſſent toujours des rejettons d'eſpèce humaine. Il y en a que les Nègres prennent quelquefois pour femmes, mais en proteſtant qu'ils auront pour elles le plus grand reſpect : d'autres ne trouvant point de maris, vendent leurs faveurs au public ; mais toutes participent aux immenſes offrandes que l'on fait au ſerpent leur premier époux.

Toute l'adminiſtration de la juſtice du royaume de Juida, réſide dans la perſonne du roi, qui ſe fait aſſiſter par ſes principaux officiers. S'il eſt queſtion de crime, il aſſemble ſon conſeil, & recueille & compte exactement les voix, pour en faire la balance : alors ſi l'avis de ſes conſeillers ſe rapporte à ſes idées, la ſentence eſt exécutée ſur le champ, ſinon il ſe réſerve le droit de juger,

en vertu de ſon autorité ſuprême. Le meurtre & l'adultère avec les femmes du roi, ſont preſque les ſeuls crimes regardés comme capitaux dans le pays. Les meurtriers ſont éventrés vifs, & leurs entrailles arrachées & brûlées. On remplit leurs corps de ſel, & ils ſont expoſés dans cet état ſur la place publique. Le galant d'une femme du roi, lorſqu'il eſt convaincu de ſon crime, eſt conduit au lieu de l'exécution, & placé ſur une petite élévation, où il ſert pendant quelques tems de but aux grands de la cour, qui s'exercent à lui lancer leurs zagaies : enſuite aux yeux de la coupable, on lui coupe la partie qui l'a rendu criminel, & on l'oblige de la jetter lui-même au feu. Quelquefois ils ſont tous deux jettés dans une foſſe profonde, où on les arroſe par degrés d'eau bouillante, & on les enſevelit ſous des monceaux de terre. D'autres fois on lie l'amant à une broche de fer, & on le fait rôtir, tandis que ſa complice eſt accablée & grillée par l'eau bouillante, que les autres femmes du roi ſont contraintes de lui jetter ſur la tête, juſqu'à ce qu'elle ſoit expirée.

Lorſqu'un particulier eſt convaincu d'adultère, & que le roi a prononcé ſa ſentence de mort, s'il n'eſt pas arrêté, on le cherche, & ſi on le trouve, il eſt aſſommé au même lieu, & ſon corps reſte expoſé à la vue du public, juſqu'à ce qu'il ſoit entièrement pourri, ou que les animaux carnaciers l'aient dévoré. Pour juſtifier cette rigueur, le roi dit : « Que ſi

» l'adultère n'était pas puni de la ſorte, le » repos des familles ſerait troublé continuel- » lement, & que c'eſt au peuple à profiter de » ces exemples, pour ne jamais ſouiller le lit » d'autrui. » Ce prince ſe ſert ſouvent de ſes femmes pour exécuter ſes ſentences. Il en envoye ſouvent trois ou quatre cents, piller la maiſon & les terres du condamné. Un jour un Nègre innocent apprit qu'on l'avait chargé de pluſieurs crimes, & que le monarque avait ordonné le pillage de ſes biens : au lieu de ſe ſauver, il reſta tranquille au milieu de ſa cour ; mais il eut ſoin de ſe faire entourer par quelques milliers de poudre, & lorſque les femmes du roi arrivèrent, il leur déclara que ſi elles entreprenaient d'enlever la moindre choſe, il allait ſe faire ſauter, & elles avec lui. Cette dangereuſe ſoldateſque femelle ſe retira pleine de confuſion, & fut rendre compte au prince du mauvais ſuccès de ſa commiſſion. Pendant ce tems les amis du Nègre l'avaient juſtifié auprès du monarque, qui révoqua auſſi-tôt la ſentence précipitée.

Les fautes de moindre conſéquence ſont punies par des amendes pécuniaires. Si l'accuſation eſt dénuée de preuves, on a recours aux fétiches, comme ſur la Côte-d'or, ou bien l'on conduit l'accuſé ſur le bord d'une rivière, qui coule près du palais royal, & on le jette dans l'eau ; parce que les Nègres croyent qu'elle a la propriété de noyer tous ceux qui ont la conſcience chargée de quel-

ques crimes. Les Nègres ſont trop habiles nageurs pour ne pas ſe retirer avec gloire de cette épreuve : ils en ſont quitte pour payer une amende au roi, ce qui vraiſemblablement eſt le but de cette ridicule cérémonie. Quand deux Nègres veulent ſe faire une promeſſe réciproque, qu'aucun des deux n'oſe rompre, ils font chacun de leur côté un petit trou en terre, & ils y laiſſent tomber quelques gouttes de leur ſang, qu'ils paîtriſſent avec de la terre, puis ils en avalent chacun une boule. Ce ſerment eſt ſacré, & celui qui le romprait mourrait indubitablement. La manière de ſe faire payer d'une dette, eſt la même que celle qu'on pratique ſur la Côte-d'or. La loi du talion eſt en vigueur à Juida, & c'eſt ce qui, avec quelques autres obſervations, a fait penſer à pluſieurs voyageurs que les Nègres la tenaient des Juifs, dès le tems de Salomon, & qu'Ophir où ce ſage roi envoyait ſes flottes, n'eſt autre que Sophala. Ils veulent auſſi que la vénération qu'ils ont pour le ſerpent vienne des notions qu'ils ont eues du ſerpent que Moïſe éleva dans le déſert, & qu'il en ſoit de même de la circonciſion, qui eſt une pratique preſque générale ſur toute cette côte.

Les Nègres de Juida ont aſſez bonne opinion de la ſageſſe des femmes, pour permettre que la couronne paſſe au fils aîné de leur prince, pourvu qu'il ſoit né pendant que ſon père était ſur le trône. Cet héritier préſomptif doit être tranſporté dans une province éloi-

gnée, & y être élevé comme un homme privé, ſans aucune connaiſſance de ſon rang, & des droits de ſa naiſſance, & ſans les inſtructions qui conviennent au gouvernement. Ainſi ſouvent un jeune prince quitte la garde des troupeaux, pour prendre les rênes de l'état. L'ambition des premiers de la nation éclate dans cette politique; ils ſont certains que leur prince aura recours à leurs conſeils, que ſon extrême ignorance des affaires doit lui rendre néceſſaires. Souvent un monarque de Juida n'eſt couronné que ſix ou ſept années après ſon avènement au trône; & pendant ce long intervalle, on ne lui laiſſe pas la liberté de ſortir de ſon palais. La cérémonie du couronnement commence par des hommages au ſerpent fétiche, & ſur-tout de riches offrandes; enſuite tous les grands viennent ſe proſterner devant le trône vuide, pendant que des députés vont chercher un ſeigneur du royaume d'Ardra, qui, depuis un tems immémorial, eſt en poſſeſſion de poſer la couronne ſur la tête des rois de Juida. Cette fête dure quinze jours conſécutifs. Le gentilhomme d'Ardra reſte pendant quarante jours à ſe refaire des fatigues qu'il a eſſuyées, pendant un voyage de quinze ou vingt lieues, & il ne fait la cérémonie du couronnement, que lorſqu'il a appris par un courier de ſon maître, qu'on a achevé les réparations néceſſaires à la porte de la ville principale d'Ardra, ſuivant le traité paſſé entre les deux royaumes, qui charge le roi de Juida de cette dépenſe.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les minutieuſes cérémonies de cette ſolemnité ; ce qui mérite quelqu'attention, ce ſont les paroles que prononce le ſeigneur d'Ardra, dans l'intervalle qu'il ôte le caſque du roi, & qu'il le lui remet ſur la tête : « Peu» ple, dit-il, voilà votre roi, ſoyez-lui fidèle, » & vos prières ſeront écoutées du roi mon » maître. »

Les revenus du roi de Juida conſiſtent dans le produit des droits qui ſe lèvent ſur tout ce qui s'achète & ſe vend, dans les préſens des comptoirs européens, & dans les amendes & les confiſcations. Tous les ſujets, pendant l'année, ſont obligés de labourer, ſemer, & faire la récolte des terres de la couronne. Ils doivent porter les grains dans les magaſins, & réparer par leur travail ou à leurs frais le temple du grand ſerpent. Le roi ſerait fort riche, ſi, comme ailleurs, la plus grande partie des impôts ne demeurait entre les mains de ceux qui les perçoivent. La taxe qui ſe lève journellement ſur le payſan eſt employée à l'habillement des femmes du roi.

Les Nègres de Juida regardent leur ſouverain comme une divinité, & ils ne l'abordent jamais ſans un certain reſpect mêlé de frayeur. On ne paraît devant lui que par ſes ordres ; on ne s'approche de lui qu'à genoux, & proſterné ſur le ventre en l'abordant. Ceux qui lui rendent hommage le matin, s'étendent à terre devant la porte de ſon palais, baiſent

trois fois la pouſſière, & prononcent une certaine formule d'adoration en battant des mains. Un mot de ſa bouche les fait trembler, mais leur crainte ceſſe auſſi-tôt qu'il eſt éloigné, & habiles courtiſans, les baſſes intrigues, les noirs complots, les affreux menſonges, ne leur coûtent rien pour remplir les vues de leur pernicieuſe ambition, ou de leur intérêt ſordide. Moins civiliſés que nos Européens, ils les égalent en fineſſe & en ſombre politique. Cependant les grands de l'état, que nous peignons proſternés dans la pouſſière, partagent toute l'autorité avec le prince, & il ne ſe mêle de leurs querelles particulières qu'à titre de médiateur. Ils ont des privilèges qu'il n'oſerait attaquer, &, comme quelquefois ils déclarent la guerre à un voiſin ſans ſa participation, ils la lui auraient bientôt déclarée, s'il oſait les enfraindre. Le roi de Juida ne mange jamais en public, mais il ne fait pas difficulté d'y boire. On ne ſait jamais dans quelle chambre de ſon palais il dort, & ſi l'on veut interroger à ce ſujet quelques officiers, on en reçoit pour réponſe : « où croyez-vous que Dieu » dorme ? »

Depuis la mort du roi juſqu'à l'avénement de ſon ſucceſſeur au trône, il ſe paſſe ordinairement trois mois, & ce tems, pendant lequel toutes les loix ſe taiſent, eſt un tems de déſordre & de brigandage dans tout le royaume, où la vie, les biens & l'honneur ne ſont pas en sûreté. Ces jours d'anarchie

paſſés, tout rentre dans l'ordre. On emploie ce tems à détruire l'édifice qui a ſervi de demeure au monarque défunt, & à bâtir un nouveau palais pour ſon ſucceſſeur.

C'eſt dans une foſſe de quinze pieds en quarré & de cinq pieds de profondeur, que ſe bâtit le caveau où le corps du roi doit être mis en dépôt. Huit femmes ſont choiſies pour accompagner le mort dans l'autre monde. Elles ſont enterrées vives, c'eſt-à-dire, étouffées par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau. Celui des officiers qui a porté le titre de favori pendant la vie du monarque, eſt toujours ſacrifié aux mânes de ſon maître. Il a joui de tous les honneurs & de tous les privilèges, tandis que le prince a vécu; mais dès le premier inſtant qu'il a rempli cette place, il était deſtiné à ne lui pas ſurvivre. Les autres officiers que le grand ſacrificateur a choiſis pour ſervir de cortège au défunt dans l'autre monde, ont la tête coupée, & ſur ce malheureux amas de victimes enterrées autour du caveau, & dont les têtes ſont plantées à quelques diſtance, on élève un monceau de terre, au ſommet duquel on place les armes du roi, & tous ſes fétiches.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XII.

Remarques ſur le royaume d'Ardra.

SI l'on en excepte les côtes, le royaume d'Ardra eſt peu connu des Européens : il eſt aſſez étroit du côté de la mer, où il occupe une médiocre contrée entre les états de Juida & de Benin, mais on prétend qu'il s'élargit conſidérablement dans les terres. L'air du pays eſt extraordinairement mal-ſain, ſur-tout pour les Européens, qui n'y vivent pas long-tems ; car en général les habitans naturels du pays ſont vigoureux, & parviennent à une extrême vieilleſſe. Le pays eſt plat & uni, & le terroir fertile ; dans certains endroits, il eſt couvert de bois, entre-mêlés de vallées fort agréables ; il produit abondamment de bled d'inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier & de ſel.

Le roi d'Ardra fait ſa réſidence dans la ville d'Aſſem ou Azem, que les Européens nomment communément le grand Ardra. Ses maiſons ſont aſſez régulièrement bâties ; ſes rues ſont grandes & nettes, & elle renferme un peuple nombreux. Le palais du roi eſt fort ſpacieux, mais il n'eſt pas mieux conſtruit que les édifices des particuliers, & il s'y trouve d'aſſez beaux jardins : tel eſt le tableau

que les voyageurs nous font de cette ville, qui fut renverſée de fond en comble en 1724, lorſque le roi de Dahomé fit la conquête du royaume d'Ardra.

Les manières, le gouvernement & la religion des Nègres de ce pays ont beaucoup de reſſemblance avec ceux de Juida. Leur habillement conſiſte en pluſieurs pagnes d'étoffe qu'ils fabriquent eux-mêmes, & dont quelques-uns ſont enrichis d'or trait ou battu. Les perſonnes de diſtinction portent ſur les épaules une ſorte de manteau court. Le roi eſt couvert de deux pagnes l'un ſur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre. Il y joint quelquefois une écharpe de ſoie, paſſée en baudrier, avec une ſorte de coëffe à dentelle, qui lui tombe ſur les épaules, & qui couvre, ſur la tête, une petite couronne d'un bois noir odoriférant. Il a toujours un petit fouet à la main.

Les femmes ici ont de la coquetterie & beaucoup de propreté; elles n'épargnent aucun ſoin pour plaire à leurs maris, qu'elles connaiſſent pour délicats & laſcifs.

Les alimens communs ſont le riz, différens légumes, les herbes, les racines, le bœuf, le mouton, la volaille & la chair de chien, que ces Nègres aiment par-deſſus toute choſe. La boiſſon ordinaire eſt une ſorte de bière, qu'on appelle *pitau*.

Les hommes, dans le royaume d'Ardra, ont la liberté de ſe charger d'autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. L'épouſe du roi a la

ſingulière prérogative de pouvoir vendre les autres femmes de ſon mari, pour ſuppléer à ſes beſoins, s'il refuſe d'y ſatisfaire. Les grands ſeigneurs épouſent des filles de qualité, qui n'ont pas plus de dix ans; ils les rangent dans la claſſe de leurs ſervantes, juſqu'à ce qu'elles ſoient en état de paſſer à l'état de femmes. Tant qu'elles ſont filles elles reſtent exactement nues, & ne couvrent ce que la pudeur oblige à cacher, qu'au tems où la conſommation eſt fixée. Ces femmes n'ont jamais plus de deux ou trois enfans, & les mariages n'exigent aucune cérémonie remarquable : les nègres ne peuvent concevoir que leurs épouſes puiſſent mettre au monde deux enfans à la fois ſans être adultères.

L'agriculture, la pêche, le travail qu'exige le ſel & le commerce, ſont les occupations du peuple d'Ardra. Leur langue eſt difficile & déſagréable ; leur funérailles ne diffèrent de celles de la Côte-dor, qu'en ce que le gouverneur de l'habitation doit fournir l'étoffe dans laquelle on enſevelit le mort. « Ils » n'ont aucune notion diſtincte de l'immor- » talité de l'ame, & cependant on leur ſoup- » çonne quelqu'idée confuſe d'un Etre ſu- » prême, puiſqu'ils reconnaiſſent un pouvoir » qui règle le tems où chacun d'eux doit arri- » ver dans le monde, en ſortir, y retour- » ner, & qui arrange à ſon gré les autres » événemens de la vie. On les voit trembler » au ſeul nom de la mort. Quoiqu'ils paraiſſent » perſuadés que le corps & l'ame ſont détruits

» par la même pourriture, ils croyent que » ceux qui ont été tués en combattant pour » la patrie, reviennent ſur la terre, mais » avec d'autres traits & une nouvelle figure, » qui ne permettent pas à leurs meilleurs » amis de les reconnaître ». Tout ceci n'eſt qu'une invention politique des prêtres, pour inſpirer du courage aux ſoldats. Lorſqu'après une bataille ils s'apperçoivent que quelques Nègres de remarque ont été tués, ils ont ſoin d'enlever leurs corps & de les enterrer ſecrettement, afin de laiſſer croire qu'ils ne ſont pas réellement morts, mais qu'ayant changé de traits, on ne peut pas les reconnaître. La ſuperſtition porte ici les Nègres aux mêmes extravagances que dans les autres pays de la côte, & ils regardent leur ſouverain pontife comme un prophète qui, par l'intime commerce qu'il entretient avec le diable, eſt en état de prédire les choſes futures. On voit dans la ſalle d'audience une figure diforme, qui repréſente un enfant d'environ quatre ans, dont la couleur eſt blanche; car les Nègres, ainſi que nous l'avons déjà remarqué, prétendent que le diable eſt de notre couleur. C'eſt cette idole qui inſtruit le grand-prêtre de tout ce qui doit arriver; c'eſt elle qui dicte les oracles qu'il prononce; enfin, c'eſt elle qui annonce toutes les années l'arrivée des vaiſſeaux Européens, & qui explique en gros la qualité & la quantité des marchandiſes qu'ils apportent. Mais ſi ce diable, dans certaines occaſions, rend d'éminens ſer-

vices aux Nègres, il y en a d'autres où il les traite cruellement, & ces malheureux ſe plaignent ſouvent d'en être accablés de coups, du moins on les entend jetter d'horribles cris dans les ténébres, & c'eſt à cette cauſe qu'ils les attribuent.

Dans le royaume d'Ardra, le propriétaire de la maiſon par laquelle a commencé un incendie, eſt condamné à mort, les prêtres exceptés. Celui qui manque de ſoumiſſion pour les ordres de la cour, doit avoir la tête tranchée, & toute ſa famille tombe dans l'eſclavage. Le créancier peut vendre ſon débiteur inſolvable. Une femme qui couche avec un eſclave devient l'eſclave du maître de ſon amant, s'il eſt d'une condition plus relevée que le mari offenſé ; ſi au contraire il lui eſt inférieur, le mari devient le maître de l'eſclave adultère.

Tout le peuple d'Ardra paye au roi une capitation fort conſidérable. Les troupes du pays conſiſtent en quarante mille hommes de cavalerie, & tous les ſujets, indiſtinctement, ſont obligés de prendre les armes au premier ordre, excepté les enfans & les vieillards. Les ſoldats ſont armés de ſabres & de mouſquets ; ils ont auſſi l'uſage des arcs & des fléches, des poignards, des javelots & des maſſes de bois.

CHAPITRE XIII.

Remarques ſur le royaume de Benin.

LA plus grande partie des géographes placent le royaume de Benin, ou *Benni*, entre le dix-neuvième & le trente cinquième degré de longitude eſt, & entre le dixième degré nord, & le troiſième degré ſud de latitude, lui donnant ainſi environ neuf cents trente milles de longueur, de l'oueſt à l'eſt, & ſix cents quarante de largeur, du nord au ſud. Dans cette ſuppoſition, les bornes de ce pays à l'oueſt, ſont le golfe de Benin & la Côte d'or; la Négritie au nord; les royaumes de Mayack & de Makoko à l'eſt, & le Golfe de Congo au ſud; ce qui renfermerait les pays de Juida, d'Ardra, & beaucoup d'autres. Mais cette géographie n'eſt fondée que ſur des relations très-peu authentiques; & les voyageurs les plus en garde contre la ſurpriſe, ſe réduiſent à juger que ce pays peut bien avoir au long de la côte, depuis le cap Lagos juſqu'à Rio Forcados, environ cent ſoixante-dix milles d'étendue.

Les habitans du royaume de Benin ſont d'un aſſez bon naturel, doux, civils, & fort intelligens. Ils reçoivent volontiers des préſens, mais c'eſt pour les rendre au double. On obtient tout d'eux, avec des bonnes ma-

nières, même les choſes qui leur ſont le plus néceſſaires ; mais ſi l'on emploie la force pour les arracher, on riſque de ne rien obtenir. Ils mettent beaucoup de complaiſance dans la ſociété ; cependant, lorſqu'il s'agit de leurs intérêts, ils ſont réſervés & défians. Ils aiment beaucoup les étrangers, agiſſent envers eux avec juſtice, & ne ſouffrent jamais qu'aucun Européen ſoit impunément inſulté. Si quelque Nègre ſe rend coupable de ce crime, on l'arrête, on lui lie les mains derrière le dos, & lui faiſant pancher la tête, on la lui abat d'un coup de hache. Son corps eſt partagé en quatre parties, & jetté aux bêtes farouches. Quoique juſte & modéré dans toutes ſes actions, ce peuple ne met point de bornes à ſon incontinence, & croit avoir rempli tous les devoirs, lorſqu'il en a dérobé la vue au public. Il ſe plaît à s'entretenir de propos obſcènes, mais il les veut gazés, & celui qui ſait mieux manier l'équivoque, paſſe dans ſon eſprit pour le plus ſpirituel.

Les hommes de diſtinction, de ce royaume, s'habillent aſſez richement : ils portent un morceau de calico blanc, long d'une aune, & large de la moitié, qui leur ſert de hautes-chauſſes. Par-deſſus, ils ont une étoffe plus fine, de ſoie ou de coton, qui n'a pas moins de quinze ou ſeize aunes de longueur, proprement pliſſée, & ſoutenue par une écharpe, dont le bout eſt orné d'une frange & d'une dentelle d'or. Tout le haut du corps reſte nud.

Les femmes portent de longs paniers de calico, de diverſes couleurs; ils ſont fermés par-devant, avec des boucles. La tête & les épaules ſont couvertes d'une mantille, ou d'un voile d'une aune de longueur. Leur cou eſt chargé de colliers de corail, & l'on voit, à leurs bras & à leurs jambes, une multitude de petits cercles luiſans, de cuivre ou de fer. Elles portent quantité d'anneaux aux doigts. Juſqu'à douze ans, les enfans de l'un & de l'autre ſexe vont tout nuds, & même ſouvent juſqu'au tems du mariage, à moins qu'on n'obtienne du roi la permiſſion expreſſe de porter des habits, ce qui paſſe pour une grande faveur. Les hommes laiſſent croître leur cheveux, & les ornent de quelques brins de corail: mais les femmes les ajuſtent en grandes & petites boucles, & elles en forment, ſur le ſommet de la tête, une eſpèce de crête de coq, qui, eu égard à nos ridicules coëffures Européennes, doit avoir quelqu'agrément. L'huile de palmier, dont elles les enduiſent, leur donnent une couleur jaune, qui ne leur procure pas le même avantage.

Les perſonnes riches de la nation, ſe nourriſſent avec aſſez de délicateſſe. Leurs principaux mets ſont le bœuf, le mouton, la volaille, & la farine d'igname, dont ils compoſent une ſorte de pain. Les pauvres ſe contentent du poiſſon frais, cuit à l'eau, ou ſéché au ſoleil, après avoir été ſalé.

La pluralité des femmes eſt en uſage dans ce pays; & leur nombre n'a de règle que le

caprice, l'amour ou les facultés du mari. La demande faite aux parens, & qui eſt toujours accompagnée de quelques préſens, la fille eſt conduite chez l'époux, ſans autre formalité. Au lieu de donner un feſtin dans la maiſon, il envoye une portion à chacun de ſes amis. Les Nègres ne ſont réellement jaloux que de leurs compatriotes, car ils permettent à leurs femmes toutes ſortes de liberté avec les Européens; mais ſi de ce côté elles jouiſſent de beaucoup d'aiſance, de l'autre elles ſont chargées de tout le fardeau du ménage. Elles vendent, achètent, prennent ſoin de leurs enfans, préparent les alimens, & cultivent la terre. Les femmes, malheureuſement ſtériles, deviennent l'opprobre de la nation. Pendant leur groſſeſſe, elles ceſſent de prendre place au lit nuptiale. Si elles accouchent d'un enfant mâle, il eſt dabord préſenté au roi, comme appartenant à la couronne. Si c'eſt une fille, elle reſte avec ſon père, juſqu'à ce qu'elle ſoit nubile; tems où il lui eſt permis de diſpoſer d'elle à ſon gré. Les deux ſexes reçoivent la circonciſion: cet uſage leur a été tranſmis par leurs ancètres, mais ils n'en ſavent pas plus. Quelque douloureuſe que ſoit cette pratique, elle l'eſt ſans doute beaucoup moins que certaines inciſions ou piquures qu'on leur fait ſur le corps, pour y former diverſes figures ineffaçables. Après le ſeptième jour de la naiſſance des enfans, le père doit donner un feſtin à ſa famille & à ſes amis, en réjouiſſance de ce qu'il n'a plus rien à re-

douter des eſprits malins, & dans cette occaſion, il a ſoin d'expoſer des liqueurs & des alimens ſur les chemins publics. Une choſe bien étrange, & qui prouve qu'elle eſt l'affreuſe tyrannie de l'uſage, c'eſt que, tandis que dans la capitale du royaume de Benin, on regarde comme le plus heureux augure la naiſſance de deux enfans jumeaux, dans la ville d'Arébo, quoique dépendante du même état, une femme qui met deux enfans au monde, de la même couche, eſt inhumainement ſacrifiée, avec ſes deux fruits, à l'honneur d'un certain démon, révèré dans une forêt voiſine. On peut racheter la femme, en lui ſubſtituant une eſclave, mais rien ne peut ſauver de la mort les deux enfans. Le bois ou réſide ce démon eſt ſi ſacré pour les Nègres, qu'ils ne permettent d'y pénétrer, ni à leurs femmes, ni aux ſauvages des autres cantons. Si quelquefois un Européen oſe y entrer, ils tombent dans le plus grand étonnement de ce que ſa profanation n'eſt pas ſur le champ punie par une mort cruelle. Lorſqu'ils y entrent, les prêtres de l'affreuſe idole publient qu'elle mépriſe trop les actions des blancs pour s'en offenſer, mais que ſi un noir lui manquait de reſpect, elle ferait auſſi-tôt éclater ſa vengeance.

Dans les maladies qui affligent les habitans de Benin, ils ont recours à leurs prêtres, qui leur ordonnent l'uſage de quelques ſimples, & ſi l'effet n'en eſt pas heureux, on en vient aux ſacrifices. Comme il arrive ſouvent

que toutes ces tentatives ſont infructueuſes, & n'opèrent pas la guériſon, ces miniſtres du menſonge expliquent aiſément ce peu de ſuccès au déſavantage du mort. Quoi qu'il en ſoit de cet excès de confiance qu'obtiennent les prêtres, ils n'en ſont pas plus riches à Benin, dont les habitans immolent preſque toujours leurs victimes eux-mêmes, & dans leurs habitations.

Il eſt bien étonnant que les horribles maſſacres qui ſe font à la mort des rois, & des perſonnes conſidérables, n'aient pas encore dépeuplé le royaume de Benin. Lorſque le monarque Nègre a rendu le dernier ſoupir, on ouvre auprès du palais une foſſe extrêmement profonde, fort large par le fond, & étroite à l'ouverture; on y jette dabord le corps du prince; enſuite on y précipite la plupart des domeſtiques de l'un & de l'autre ſexe, qui l'ont ſervi pendant ſa vie. Ce trou, rebouché auſſi-tôt par une groſſe pierre, n'eſt r'ouvert que le lendemain. Un officier, deſtiné à cet emploi, baiſſe la tête vers le fond du trou, & demande ſérieuſement à ceux qui ont été précipités la veille, s'ils ont rencontré le roi; au moindre cri, on referme le puits, & cette étrange & barbare cérémonie continue juſqu'à ce que les gémiſſemens ſoient ceſſés. Dans l'inſtant que le prince ſucceſſeur eſt inſtruit de cette nouvelle, il fait ſervir un ſplendide feſtin au peuple, ſur le trou ſépulchral. Le repas dure juſqu'à la nuit; & lorſqu'elle couvre le ciel de ſes ombres, ces

convives déteſtables ſe répandent dans toute les rues de la ville, maſſacrent tout ce qu'ils peuvent découvrir d'habitans, & vont jetter leurs cadavres dans le puits, comme de nouvelles offrandes que la nation fait à ſon roi.

Si un citoyen de Benin meurt dans un endroit du royaume, éloigné de cette ville, ſon corps eſt ſéché avec un feu lent, mis dans un cercueil, & rapporté dans la capitale. Le deuil conſiſte à ſe faire raſer la barbe ou les cheveux : le tems des douleurs, c'eſt-à-dire, des contorſions extravagantes, ne doit durer que quatorze jours. Quelquefois aux funérailles des perſonnes riches, on maſſacre juſqu'à quarante eſclaves, & ſouvent quatre-vingt.

Après ce que nous venons d'expoſer, pour prouver juſqu'à quel point les hommes ſavent allier les contraſtes, il ne faut que jetter un coup-d'œil ſur les autres uſages des Beninois. Par tout ce royaume, le prince, ou les grands de l'État, fourniſſent du travail à tous ceux qui en ont beſoin pour fournir à leur ſubſiſtance : ils nourriſſent gratuitement les vieillards & les malades, ce qui fait qu'on ne trouve pas un ſeul mendiant dans toute cette contrée. Il ſe fait parmi cette nation une continuelle circulation de préſens, qui ſemble faire des richeſſes que poſſèdent quelques-uns, le bien propre de chaque particulier.

Quoique ce peuple faſſe un très-grand commerce d'eſclaves, il ne l'entretient pas aux

dépens de ſa nombreuſe population. Ce ſont des Nègres de l'intérieur des terres qu'il vend aux Européens. Le Beninois ſe dit eſclave de l'état, mais réellement il eſt libre; & celui qui, pour crime, eſt condamné à l'eſclavage, ne peut être vendu pour le tranſport. Cependant, il eſt permis aux hommes de ſe débarraſſer de leurs femmes par cette voie.

Les Beninois reconnaiſſent un Etre ſuprême, & d'une nature inviſible, qui a créé le ciel & la terre, & qui gouverne le monde par les loix d'une profonde ſageſſe ; mais comme il eſt bon, ils diſent qu'il eſt inutile de l'adorer, & qu'on doit faire des offrandes au diable, toujours prêt à les perſécuter. Leurs parens & leurs amis viennent, aſſurent-ils, fort ſouvent les viſiter pendant la nuit, & leur demander certaines choſes, qu'ils ſont très-empreſſés à leur donner auſſi-tôt que le jour paraît. Ce devoir eſt ſacré pour eux ; & s'ils n'avaient pas en leur poſſeſſion la choſe exigée, ils l'iraient emprunter chez leurs voiſins. Ce qu'ils offrent journellement à leurs fetiches, eſt toujours de peu de conſéquence ; & s'ils leur préſentent un coq, après lui avoir conſacré le ſang, ils s'en réſervent la viande. Les ſacrifices que font les grands ſeigneurs, une fois chaque année, conſiſtent dans le maſſacre d'un fort grand nombre de bœufs, de vaches, de mouton, & de différentes volailles, dont la viande ſert à donner un feſtin de pluſieurs jours à leurs parens & à leurs amis.

Si cette nation a quelques notions d'un Etre ſuprême, qu'elle appelle *Oriſſa*, elle reconnaît auſſi un enfer & un paradis, qu'elle place dans la mer. Elle croît que l'ombre d'un homme eſt un être réel, & elle le nomme *Paſſador* ou conducteur. C'eſt cette ombre qui doit un jour rendre un bon ou un mauvais témoignage des actions de celui qu'elle a accompagné fidèlement. Toutes les maiſons ſont remplies de fétiches, plus bizarres les uns que les autres. On en trouve un grand nombre dans les rues des villes, dans les grands chemins, & juſques dans les moindres ſentiers, où on les voit renfermés dans de petites huttes. C'eſt là que tous les habitans ne ceſſent de leur apporter des offrandes. Les prêtres du pays ſe glorifient d'entretenir un commerce intime avec le diable, par le moyen du pot percé de trois trous, dont ils tirent des ſons, qui leur ſervent à prédire l'avenir. Ils jouiſſent de très-grands privilèges, mais il ne leur eſt pas permis, ſous peine de mort, de ſortir du royaume, & la même punition eſt réſervée aux prêtres des autres pays, qui oſeraient s'introduire dans celui-ci.

L'année des Beninois eſt compoſée de quatre mois, & le ſabbat, ou le jour du repos, revient de cinq en cinq jours. On célèbre annuellement deux fêtes conſidérables, celle des morts & celle du corail. Pour ſolemniſer la fête des morts, on fait le ſacrifice d'un grand nombre d'animaux, & de vingt-cinq victimes humaines. Ce ſont ordinairement des

criminels. Pendant la fête du corail, le roi ſe fait voir en public, & offre un ſacrifice en plein air.

L'autorité du monarque de Benin eſt abſolue, & ſa volonté paſſe pour la loi ſuprême. On reconnaît trois ordres dans l'état. Les grands, qui ſont comme les médiateurs entre le ſouverain & le peuple, mais qui réellement tiennent en leurs mains les rènes du gouvernement, puiſque rien ne ſe fait que par eux, & qu'ils ne rapportent au roi des plaintes de la nation, que ce qui n'eſt pas capable de préjudicier à leurs intérêts. Le ſecond ordre eſt compoſé des chefs des rues. Les uns gouvernent le peuple, d'autres les eſclaves, ceux-ci tout ce qui regarde les affaires militaires, ceux-là les beſtiaux, les fruits de la terre, les maiſons, &c. ſous l'autorité du premier ordre. Les viadors forment le troiſième ordre. Entre les grands de la cour, il y en a trois qui ſont décorés d'une eſpèce d'ordre de chevalerie, dont la marque eſt un collier de corail, que, ſous peine de perdre la vie, ils ne doivent jamais quitter. Quoique ces colliers portent le nom de corail, ils ne ſont compoſés que d'une terre cuite, d'un rouge pâle, ou d'une pierre unie, qui reſſemble à du marbre veiné de rouge.

L'aîné des fils hérite de ſon père. S'il eſt d'une famille diſtinguée, pour être déclaré ſeul héritier de ſon père, avec le droit de faire à ſes frères le partage qu'il juge à propos, il faut qu'il préſente un eſclave au roi,

& un autre aux trois premiers d'entre les grands. Lorſque la mère eſt vivante, le fils doit lui aſſigner un fond ſuffiſant pour ſa ſubſiſtance, & lui laiſſer la jouiſſance de tout ce qu'elle a reçu du défunt. Les autres femmes lui appartiennent, il peut les placer au nombre de ſes autres épouſes, & à ſon choix, les faire ſervir à ſes plaiſirs, ou les employer au travail, pour augmenter ſes revenus.

Dans ce pays, un voleur eſt condamné à reſtituer ce qu'il a pris, & à une amende proportionnée au vol & à ſes facultés. Si le vol a été commis dans la maiſon d'un grand, le voleur ne peut ſe ſauver de la mort. Le meurtrier eſt auſſi puni de mort, ſi c'eſt un homme du commun : ſi ce crime a été commis par un grand, il eſt banni du pays ; mais comme on ne le voit jamais paraître, les Nègres ſe perſuadent qu'il eſt aſſaſſiné par les gardes, chargés de le conduire au-delà des frontières. Celui qui tue un homme d'un coup de poing, doit faire enterrer le mort à ſes dépens, fournir un eſclave pour être exécuté à ſa place, & payer une amende aux trois premiers grands du Royaume.

Un mari qui a convaincu ſa femme d'adultère, peut lui faire donner la baſtonade, & la chaſſer de ſa maiſon. Il acquiert un droit réel ſur tous les biens de celui qui a été le complice de ce crime. Les ſeigneurs de la cour ſe vengent par leurs mains ; lorſqu'ils ſurprennent leurs femmes dans une galanterie, après avoir poignardé les deux coupables

bles, ils abandonnent leurs corps aux bêtes farouches.

Si l'accuſation d'adultère n'eſt pas bien prouvée, les accuſés ſont admis à ſe purger par certaines méthodes établies. On les conduit devant le prêtre, qui leur perce la langue avec une plume de coq. Si la plume pénètre aiſément, c'eſt une marque d'innocence; ſi elle s'arrête au milieu des fibres, il ne faut point d'autre conviction du crime. Dans la ſeconde épreuve, le prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit avec ſept ou neuf plumes, que l'accuſé doit tirer ſucceſſivement. Si elles ſortent ſans peine, c'eſt une preuve d'innocence; dans le cas contraire, c'eſt une conviction du crime. La troiſième épreuve conſiſte à cracher le jus de certaines herbes dans les yeux de l'accuſé; s'il n'en reſſent aucune douleur, il eſt renvoyé libre; mais ſi ſes yeux paraiſſent rouges & enflammés, il eſt condamné à l'amende. Un anneau de cuivre, rougi au feu, & appliqué ſur la langue de celui qui eſt ſoupçonné d'adultère, conſtitue la quatrième épreuve; il eſt queſtion que la langue ſoit ou ne ſoit pas brûlée, pour être déclaré innocent ou coupable. Le ſerment eſt la cinquième manière de ſe purger d'un crime; mais lorſque l'accuſé l'a prononcé, il faut encore qu'il ſubiſſe une épreuve, qui n'eſt, pour un nègre, d'aucun danger: on le jette dans une rivière, qui a, diſent les naturels du pays, la propriété d'engloutir les coupables, & de rejetter douce-

ment ſur ſes bords les innocens, quand même ils ne ſauraient pas nager : mais tous les nègres ſont habiles nageurs, & innocens ou criminels, ceux qui ſont livrés à cette épreuve ne peuvent être qu'aiſément juſtifiés. Les amendes ſe partagent entre l'offenſé, les chefs de provinces, & les trois premiers ſeigneurs de la cour. Le roi ne tire rien de ce partage, parce qu'il ignore parfaitement s'il ſe commet des crimes, ou s'il s'élève quelques différens parmi ſes ſujets.

C'eſt le ſouverain régnant qui, pendant ſa vie, nomme pour ſon ſucceſſeur, celui de ſes fils qu'il affectionne le plus. Il confie ce ſecret à l'un de ſes trois miniſtres, & ſi-tôt que le roi a fermé les yeux, cet officier, qui a déja pris ſous ſa garde le tréſor de la couronne, fait appeller celui qui fait l'office de grand maréchal, & lui déclare, à ſix repriſes différentes, la dernière volonté du prince défunt. Au tems marqué pour la proclamation, le premier de ſes officiers fait venir en ſa préſence le prince déſigné, & lui ordonne d'aller demander au grand maréchal, de vouloir bien donner un maître à la nation. Quelques tems après, les deux miniſtres, de concert, font venir le même prince devant eux, & l'ayant fait mettre à genoux, ils lui déclarent les dernières volontés de ſon père. Alors il ſe léve, & revêtu ſur le champ des ornemens royaux, il reçoit l'hommage des grands du royaume. Le nouveau roi paſſe quelques mois dans la retraite, ſous prétexte de ſe mettre

au fait des affaires du gouvernement. Etude assez inutile, puisqu'il est sûr que les ministres qui viennent de le placer sur le trône, ne lui laisseront que les dehors de la grandeur, & qu'avec le zèle le plus intéressé, ils se chargeront de tout le poids de l'administration publique. On retrouve dans cette cour, l'inhumaine politique des Turcs. A l'avénement de chaque souverain, ses malheureux frères sont étouffés ou massacrés.

CHAPITRE XIV.

Remarques sur le royaume de Loango.

LE royaume de Loango a le pays de Gabon au nord; Mokoko ou Anziko à l'est, & la rivière de Zaïre au sud. Sa longueur est de quatre cents trente milles de l'oueſt à l'est, & sa largeur d'environ trois cents vingt du nord au sud. Il est divisé en plusieurs provinces, dont les plus considérables sont Mayomba & Kalongo.

La province de Mayomba est si couverte de bois, qu'on peut la traverser à l'ombre, dans toute son étendue, sans être jamais incommodé des rayons du soleil. Elle ne rapporte ni bled, ni aucune sorte de grains, & la nourriture ordinaire des habitans ne consiste qu'en plantains, en racines, en noix, en chair d'éléphans & autres bêtes féroces,

& ſur-tout en poiſſon, que les rivières fournissent avec abondance. La ville capitale eſt la réſidence du gouverneur de la province. On le nomme Manibomma, & il ne rend compte au roi de Loango, que du bois rouge. Il y a dans cette ville une fameuſe idole, appellée *Maramba*, qui eſt en très-grande vénération. Elle eſt placée dans un grand panier, de la forme d'une ruche, au milieu d'une maiſon qui lui ſert de temple. On ne ceſſe de la conſulter ſur tous les évènemens de la vie, & particulièrement lorſqu'il eſt queſtion de découvrir les vols & les meurtres. Les nègres de ce pays ſont ſi ſuperſtitieux, & ſi adonnés à la ſorcellerie, que ne croyant preſque jamais les morts naturelles, quand quelqu'un a rendu le dernier ſoupir dans un quartier, ils font jurer tous les voiſins, par le *Maramba*, qu'ils n'ont eu aucune part à cette mort. Si le mort eſt une perſonne de diſtinction, toute la ville fait le même ſerment : chacun ſe met à ſon tour à genoux, & prenant l'idole entre ſes bras, il prononce diſtinctement ces paroles : » O Maramba ! je viens » m'expoſer à l'épreuve. » Ces imbécilles ſont perſuadés que quand le crime aurait été commis depuis trente ans, les coupables n'en tomberaient pas moins mort ſur le champ. On conſacre au culte de *Maramba*, des hommes, des femmes, & des enfans de douze ans. Le *Ganzas*, ou chef des prêtres, enferme les novices dans un lieu obſcur, où il les fait jeûner pendant quelque tems ; en-

ſuite il leur permet de ſortir, avec expreſſe défenſe d'ouvrir la bouche, quelque choſe que l'on faſſe pour les engager à parler. Après cette épreuve, qui ne laiſſe pas d'avoir ſa difficulté, ils ſont conduits devant *Maramba*, & le prêtre les fait jurer, par le ſang qui coule de pluſieurs inciſions, qu'il leur fait ſur les épaules, en forme de croiſſant, qu'ils ſeront fidèles à l'idole. Les nègres portent au cou, pour marque de leur initiation, une petite boëte, où ſont renfermées quelques reliques de *Maramba*.

La province de Kalonga eſt ſituée au ſud de Mayomba : elle eſt très-fertile en bled, & l'on y recueille une prodigieuſe quantité de miel. Jadis elle formait un royaume, dont les habitans étaient libres, mais maintenant elle eſt ſous la domination du roi de Loango, à qui elle paye tribut.

Les habitans du royaume de Loango n'ont qu'une idée très-imparfaite d'un Etre ſuprême : ils le nomment *Sambian Pongo* ; & comme ils n'attendent rien de lui, ils ne cherchent point à le mieux connaître. Ils croyent qu'après cette vie, ils paſſeront dans un autre monde, mais ils n'ont nulle idée comment ce changement arrivera ; car ils traitent d'abſurde le dogme de la réſurrection des morts. Ces imbécilles idolâtres adreſſent leurs vœux à une prodigieuſe multitude d'idoles, auxquelles ils ont diſtribué l'empire du monde. Les unes préſident aux vents & aux éclairs, & veillent à la conſervation des récoltes ; les

autres dominent ſur les poiſſons de la mer, ſur ceux des rivières, ſur les animaux des forêts, ſur les beſtiaux domeſtiques : pluſieurs s'occupent de la ſanté des hommes, conſervent les héritages & les fortunes, règlent les gains qu'on doit faire dans le commerce, & conduiſent les entrepriſes à un heureux ſuccès. Toutes ces idoles portent le nom de *Mokiſſos* : les unes repréſentent groſſièrement des figures humaines ; d'autres ne ſont que des bâtons, garnis de fer par le bout, des roſeaux, des cornes, ornées de plumes, & autres choſes auſſi extravagantes. Un pot rond & ſans pieds, eſt ſur-tout un *Mokiſſo* d'une grande vertu : mais ſi l'on veut éviter les plus terribles châtimens, il n'en faut négliger aucuns, & les adorer tous ; car les *Mokiſſos* ſont extrêmement jaloux les uns des autres.

Qui croirait que la manière de faire des *Mokiſſos* a été réduite en art ? les nègres ont des maîtres, qu'ils appellent *Engangas Mokiſſos*, dont ils vantent beaucoup la ſcience à cet égard. Lorſqu'un particulier ſe croit dans la néceſſité de ſe forger une nouvelle divinité, il aſſemble tous ſes voiſins & toutes ſes connaiſſances, & leur ayant expoſé ſes raiſons, il demande leur aſſiſtance pour bâtir, auprès de ſa cabane, une hutte de branches de palmier, dans laquelle il ſe renferme auſſitôt. Il reſte quinze jours dans cette retraite, obſervant de paſſer les neuf premiers ſans parler, à l'aide de deux plumes de perroquet, qu'il porte continuellement aux deux coins

de ſa bouche. Si quelqu'un vient le viſiter, au lieu de le ſaluer, ſuivant l'uſage, en battant des mains, il frappe d'une petite baguette ſur un bloc qui eſt devant lui. Après ces préliminaires, on ſe rend dans une plaine, où il ne croît ni arbre, ni buiſſon, avec un *Dembe* ou tambour, autour duquel on place myſtérieuſement un cercle. Ce *Dembe* commence à battre de ſon tambour, & en même tems à chanter. Lorſqu'il paraît bien animé, l'*Enganga* donne le ſignal de la danſe; tout le monde ſe mêle, en chantant les louanges des *Mokiſſos*, & le dévot nègre, pour qui la fête ſe ſolemniſe, ſe met à danſer auſſi-tôt que la compagnie a fini ſon exercice. Il danſe trois jours conſécutifs, ſans autre interruption que celle qu'exige le ſommeil & le tems des repas. Au bout de ce terme, l'*Enganga* revient: il pouſſe des cris effrayans, fait d'horribles grimaces, frappe ſur divers blocs, deſtinés à faire des Mokiſſos, prononce des paroles inintelligibles, trace diverſes raies blanches & rouges ſur les tempes, ſur les paupières & ſur l'eſtomac de l'adorateur, afin de le rendre aſſez pur pour recevoir dignement le *Mokiſſo*. Souvent au milieu des convulſions violentes, dont alors ce pauvre nègre eſt agité, à l'inſtar de l'Enganga, on le voit fuir à travers les forêts, comme malgré lui, & ſe réfugier dans des lieux déſerts, où il ſe couvre de feuilles vertes. Il faut le chercher, en battant du tambour; car auſſi-tôt qu'il entend le ſon de cet inſtrument, il revient volontairement. Mais

bientôt il tombe dans une léthargie, qui lui ôte le mouvement pendant plusieurs jours. C'est durant cet intervalle, que l'Enganga choisit un moment pour lui demander quel engagement il veut faire avec son *Mokisso*. Le diable, dit Ogilby, (pag. 512,) car c'est de cet auteur que nous tirons ce récit, répond par la bouche de son adorateur, mais avec des flots d'écume, & les marques de la plus étonnante agitation, & il ne sort du corps de ce malheureux, qu'après que l'assemblée a encore formé quelques danses en son honneur. Alors *l'Enganga* passe un anneau de fer au bras de l'adorateur, qui perdrait plutôt la vie que de le laisser ôter. On sent quel fond l'on peut faire sur un pareil détail.

Les nègres ne s'accordent point du tout sur la nature & le sort des ames après la mort. L'opinion des personnes qui peuvent prétendre à la couronne, est que l'ame d'un mort est régénérée dans quelqu'un de la même famille. D'autres semblent croire que l'ame & le corps s'anéantissent en même tems. Quelques-uns placent les ames de leurs parens au nombre de leurs divinités tutélaires : il y en a qui se persuadent qu'elles vont habiter un pays sous terre, & le plus grand nombre se flattent qu'elles habitent toujours leurs maisons, où elles reçoivent volontiers, dans de petites loges, bâties exprès sous les toits, les prémices de tous les alimens présentés sur les tables.

Au reste, suivant le principe de ces idolâ-

tres, perſonne ne meurt jamais naturellement; & celui qui prive quelqu'un de la vie, peut, par la force de ſes conjurations, le forcer à ſortir du tombeau, & l'attacher à ſon ſervice. Ces morts, ainſi reſſuſcités, ſont nourris par leurs maîtres, avec de la viande ſans ſel; car ſi l'on y joignait du ſel, ces morts deviendraient viſibles, malgré tout l'art des ſorciers.

L'*Enganga* eſt toujours appellé à la naiſſance d'un enfant, afin de lui impoſer quelque loi, qu'il eſt dans l'obligation d'obſerver toute ſa vie : ce ſera de ne jamais paſſer de rivière dans un canot, mais à la nage; de ſe faire raſer la tête ou la barbe; de ſe priver d'une ſorte de viande, ou de certains fruits; de porter une ceinture, faite de la peau d'un animal, ou de ſe ſerrer la tête avec une corde, au lieu de ſe la couvrir avec un bonnet. Les femmes ſont de mêmes aſtreintes à d'auſſi ridicules obſervations.

Entre le grand nombre de ſuperſtitions des nègres, il y en a une digne de remarque. Si un habitant de Loango ſe place indifféremment ſur un lit, & qu'il apprenne enſuite qu'un homme & une femme y ont couché la nuit précédente, il doit ſur le champ courir chez le forgeron, & lui confeſſer ſa faute. L'ouvrier allume du feu dans la forge, prend le petit doigt de la main gauche du coupable, le fait tourner ſur ſa tête, frappe quelques coups de marteau ſur ſon enclume, & l'abſout par quelques paroles, prononcées à voix

baſſe. On nomme cette cérémonie *Vampa mumba*, purification. Celui qui ſe trouve père d'un inſenſé, doit s'abſtenir de manger certains morceaux de la chair du bufle; mais s'il lui naît un fils enſuite plus raiſonnable, il eſt relevé de cet obligation.

Les prêtres, les grands du royaume, & le roi même, ont un vif intérêt à perpétuer les ſuperſtitions parmi les Nègres. Lorſque la ſœur du monarque a mis au monde un héritier de la couronne, elle doit ſe retirer dans un petit village, & renoncer à l'uſage de la chair de porc. Quant l'enfant commence à marcher, il eſt préſenté au grand prêtre, qui lui défend de manger du kola en public, mais qui lui permet de s'en nourrir en particulier. Un autre prêtre lui ordonne de ſe priver de la viande de toutes ſortes de volailles, à moins qu'il ne les ait tuées & apprêtées lui-même. Enfin, à meſure qu'il change d'habitation, & qu'il approche de celle de la cour, il trouve des prêtres, qui ont ſoin de gêner ſes goûts, & de redoubler ſes obligations; enſorte que, lorſqu'il monte ſur le trône, il eſt reputé auſſi habile que les miniſtres des Mokiſſos.

Les prêtres, ou *Engangas*, ſont diſtingués par les titres des Mokiſſos, auxquels ils ſont attachés. Chaque jour, de grand matin, ils célèbrent le ſervice de l'idole, par des prières & par des conjurations myſtérieuſes. Ils recommandent la ſanté du roi, de la famille royale, la proſpérité de l'état, celle des maiſons, les progrès du commerce & le ſuccès

de la pêche. Le peuple bat des mains, & joint ſes vœux à ceux du pontife.

Les habitans du royaume de Loango, portent le nom de Bramas ; ils ſont vigoureux & de haute taille ; civils dans leurs manières, mais de mœurs corrompues ; jaloux de leurs femmes ; avides de richeſſes ; paſſionnés pour le ſeul vin de palmier ; indifférens pour leur eſpèce de religion, & cependant les plus ſuperſtitieux de tous les peuples. Les habillemens des hommes & des femmes de ce pays, ſont plus ou moins riches, ſelon les facultés des perſonnes ; mais à beaucoup d'égards, aſſez ſemblable à ceux des peuples de Juida & de la Côte-d'or. Ici les grands ajuſtemens conſiſtent en quelques pelleteries, en plumes de perroquet, & en franges de poil d'éléphant.

Les mariages n'ont rien de particulier, ſi ce n'eſt que lorſqu'une fille s'eſt laiſſé ſéduire, avant le mariage, elle doit paraître à la cour avec ſon amant, avouer ſa faute, & demander pardon au roi. Cette abſolution n'a rien d'humiliant, mais elle eſt d'une néceſſité indiſpenſable. Une fille qui négligerait ce devoir, expoſerait ſon pays à une affreuſe ſéchereſſe, qui l'approcherait de ſa ruine. Rarement les nègres de Loango épouſent plus de deux ou trois femmes, qui ſont moins leurs compagnes que leurs eſclaves, & qui ſont chargées de tout le fardeau du ménage. Le fils aîné eſt l'unique héritier de ſon père ; mais il doit pourvoir à la ſubſiſtance de ſes

frères & ſœurs, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de ſe paſſer de lui.

Ogilby rapporte que dans ce pays, tous les enfans naiſſent blancs; & que dans l'eſpace de deux jours, ils deviennent parfaitement noirs : il ajoute que quelquefois on voit naître d'un père & d'une mère nègres, des enfans auſſi blancs que les Européens. Ceux-là ſont préſentés au roi; on les nomme *Dondos*. Ils ſont élevés dans toutes les pratiques de la ſorcellerie, ſervent de ſorciers à ſa majeſté, & jouiſſent du ſingulier droit de prendre dans les marchés tout ce qui peut convenir à leurs beſoins. Ces nègres blancs ont le privilège de s'aſſeoir devant le prince; ils préſident à beaucoup de cérémonies religieuſes, & ſur tout à la compoſition des *Mokiſſos*.

Les cérémonies funèbres du pays n'ont rien de particulier; mais nous devons nous arrêter un moment ſur les recherches qui ſe font, pour découvrir la mort de celui qui vient d'expirer. Elles conſiſtent à ſe rendre chez le ſorcier le plus en réputation, qui, averti qu'on doit venir le conſulter, il eſt aſſis à terre, derrière ſa hutte, avec un grand couteau devant lui. Il le touche & le remue ſouvent, ſans prononcer une ſeule parole; enſuite il ſe frotte les mains, l'une après l'autre, avec beaucoup de gravité. Alors les amis du mort lui diſent : « Un tel eſt mort : eſt-ce un ſor-» tilège qui a fini ſes jours? Où ſont-ce les » *Mokiſſos* qui ont redemandé ſa vie? » Si le

ſorcier ceſſe de frotter ſes mains, & les frappe l'une contre l'autre, ils reſtent certains que leur ami eſt mort par l'ordre des *Mokiſſos* ; mais ſi le frottement continue, ils recommencent leurs queſtions : « Un tel eſt mort ; » eſt-ce par ſortilège ou par la volonté des » *Mokiſſos* ? Qui a fait le coup ? où demeu- » re-t-il ? était il des amis du mort ? eſt-ce » un homme ? eſt-ce une femme ? quelle rai- » ſon l'a pu porter à cet attentat ? » Lorſque le ſorcier affecte de faire toujours les mêmes mouvemens, les amis ſe retirent, & paſſent ſouvent deux ou trois mois à parcourir les villes & les différentes habitations de la contrée, afin d'interroger tous les *Mokiſſos*, juſqu'à ce qu'ils aient découvert la demeure du coupable. Il arrive ſouvent que croyant le connaître ils craignent de le nommer ; & alors ils prennent toute la ville à partie, & obtiennent, de celui qui y commande, la permiſſion de faire leurs informations. Après s'être établis dans la principale rue, & avoir appellé un prêtre, qui ſache compoſer la myſtérieuſe liqueur qu'on nomme *Bonde*, on choiſit dans chaque rue un homme qui avale cette liqueur pour ſes voiſins : ſi elle l'étourdit, au point de le faire tomber, comme alors il ne paraît plus douteux que le coupable ne ſoit du nombre de ces habitans, on fait paſſer la coupe de l'un à l'autre ; ſi le meurtrier ne ſe rencontre pas parmi les hommes, les femmes ſont forcées à la même épreuve ; & enfin celui qui tombe, convaincu

par cela ſeul d'avoir commis le crime, eſt ſur le champ mis à mort.

C'eſt par une ſuite de leur extravagante ſuperſtition, que les Nègres de Loango ne permettent pas qu'aucun étranger ſoit enterré dans leur pays, & que même ils exigent qu'on aille jetter le corps dans la mer, au moins à deux lieues du rivage. Ils s'étaient relâché de cette rigueur en faveur d'un négociant Portugais, mort dans une de leurs villes; mais cette même année, les pluies ayant retardé de deux grands mois, ils prirent cette diſgrace pour un effet de leur mal-adroite complaiſance, & firent exhumer le cadavre, qui fût précipité dans les flots avec des imprécations. Ce qu'il y eut de plus malheureux dans cette aventure, c'eſt que trois jours après il tomba une pluie abondante, & que les prêtres ne manquèrent pas de tirer parti de ce hazard, pour augmenter la réputation des *Mokiſſos*.

Le royaume de Loango s'eſt formé, comme tous les autres états de l'univers, de différens petits cantons, envahis par un chef courageux, qui, tantôt allié, tantôt ennemi de ſes timides voiſins, trouva le ſecret de les réduire tous ſous le joug. Il fit long-tems partie des vaſtes poſſeſſions du roi de Congo; mais un gouverneur du pays s'étant fait proclamer roi, il eſt depuis ce tems reſté indépendant. Les rois de Loango ſont reſpectés de leurs ſujets comme des dieux. Ils ſe perſuadent que ce prince a la puiſſance de faire

tomber la pluie. Vers le mois de décembre, toute la nation ſe réunit ; & portant des préſens, ſe préſente devant le monarque, pour l'avertir que les terres ont beſoin d'être humectées. Au jour marqué pour cette grande cérémonie, les ſeigneurs de la cour, les nobles, & tous les gens de guerre, ſe raſſemblent dans une plaine, & commencent la fête par rendre à genoux hommage au roi, & par répéter tous leurs exercices militaires. On entend de tous côtés le bruit d'énormes tambours, que deux nègres peuvent à peine ſoulever, & le ſon des trompettes de dents d'éléphans, d'une grandeur extraordinaire. Après ce bruïant concert, le roi, ſans quitter le trône où il eſt aſſis, ſe lève, & lance une flèche vers le ciel. S'il pleut le même jour, toute la nation pouſſe les marques de ſa joie juſqu'au délire.

La juſtice eſt adminiſtrée dans ce pays par un certain nombre de ſeigneurs, qui ſont auſſi les gouverneurs des provinces. Ils compoſent le conſeil du roi, & ont ſous eux un grand nombre d'officiers ſubalternes Les troupes ſont nombreuſes, mais mal diſſiplinées ; elles ont pour armes de grandes targettes, d'une peau fort dure, qui leur couvrent entièrement le corps, des zagaies garnies de fer, & une ſorte de poignée au milieu du manche, qui ſert à les lancer avec beaucoup de force ; une eſpèce de poignards, qui reſſemblent beaucoup, pour la forme, à la tête des zagaies, & des ſabres fort tranchans.

Nous avons parlé de la liqueur *Bonde* ou *Bonda*, dont on se sert dans les épreuves, lorsque les accusés ne sont pas admis à jurer par le nom du roi. Elle est composée du jus d'une racine, de la grosseur de la cuisse d'un homme, & longue d'environ six pouces. L'eau dans laquelle ce jus a fermenté quelques heures, devient aussi amère que le fiel. Celui qui en boit, s'il est coupable, tombe à terre sans connaissance. On ordonne cette épreuve dans les cas de vols, d'empoisonnemens & de sortilège, & à Loango, comme ailleurs, les ministres du *Bonda* font tomber l'effet de ce poison sur leurs ennemis, & sur ceux dont la ruine leur est de quelque utilité. Les gens riches sur-tout, s'ils ne sont avares, n'ont rien à craindre de l'épreuve de cette liqueur : on leur permet de substituer un esclave à leur place. Ceux à qui l'adroite méchanceté des prêtres arrache la fausse conviction d'un crime, souvent imaginaire, sont conduits hors de l'habitation, & coupés par quartiers ; mais ceux qu'ils veulent sauver, après l'épreuve faite, avalent sur le champ un antidote, composé de fiente humaine & de quelques herbes, mêlées d'eau, qui arrêtent les violens effets du poison. On doit conclure de ce récit, qu'à Loango la vie des hommes dépend des affreux distributeurs du Bonda.

Les femmes du roi, qui sont, à ce qu'on assure, au nombre de cinq ou six milles, ne sont point exemptes de l'épreuve du Bonda. Si elles deviennent enceintes, on fait avaler la

la fatale liqueur à un eſclave, & s'il tombe, elle eſt condamnée au feu, & l'adultère eſt enterré vif. Entre toutes ces femmes, le prince en choiſit une, à laquelle il donne le titre de ſa mère, & qui, par ce choix, jouit d'une autorité ſi diſtinguée, que dans toutes les affaires importantes il doit prendre ſes avis. S'il l'offenſe, ou s'il refuſe de ſe prêter à ſes deſirs, elle a droit de lui ôter la vie de ſes propres mains. Lorſque ſon âge lui laiſſe encore quelque goût pour le plaiſir, elle eſt maîtreſſe de choiſir un amant, & les enfans qui peuvent naître de ce commerce, ſont comptés parmi ceux du ſang royal.

Les fils du roi de Loango ne ſuccèdent point à leur père; c'eſt l'aîné de ſes frères qui monte ſur le trône; après lui, ou à leur défaut, l'aîné des enfans des ſœurs. L'habit ordinaire du roi eſt compoſé de quelques morceaux d'étoffes Européennes; & il porte à la main gauche une peau de chat ſauvage, couſue en forme de manchon, mais fermée par le bout.

Par une loi de l'état, perſonne ne doit aſſiſter aux repas du roi; quiconque à le malheur de le voir boire, eſt puni de mort. Un enfant de douze ans, fils d'un des premiers officiers du royaume, s'étant endormi dans la ſalle du feſtin, ſe réveilla comme le prince mettait les lèvres ſur ſa coupe, & il fut auſſitôt maſſacré. Deux fils du roi éprouvèrent le même ſort, & dans pareilles circonſtances, les bêtes mêmes ne ſont pas épargnées. Cette

barbarie vient de l'opinion ſuperſtitieuſe que le monarque Nègre mourrait ſur le champ, ſi quelqu'un l'avait vu boire ou manger, & que pour détourner ce cruel accident, il n'eſt pas d'autre moyen que de faire mourir l'indiſcret à ſa place. Ce n'eſt pas que quelquefois le roi ne s'amuſe à faire la débauche avec ſes courtiſans; mais dans ce cas, une cloche avertit qu'il va boire; & chacun ſe proſterne la face contre terre, juſqu'à ce qu'il ait quitté ſa coupe. Perſonne ne doit toucher aux alimens qu'il a goûté, & ce qui reſte eſt auſſi-tôt enterré.

CHAPITRE XV.

Le royaume de Congo.

CETTE vaſte étendue de pays a été découverte par les Portugais en 1484, & ils s'y établirent en 1491. Ce royaume eſt borné au nord par la rivière de Zaïre, à l'orient par les états de Macacou & Anzico, par les Monſoles, les Jagas & le Matamba; au midi par la rivière de Dende, & au couchant par la mer. Sa ſituation eſt entre le ſecond & l'onzième degré de latitude du ſud, & entre le trente-deuxième & le quarante-unième degré de longitude orientale. Du nord au ſud, ſa longueur eſt de cinq cents ſoixante milles, & ſa largeur de l'oueſt à l'eſt, eſt d'environ quatre cents vingt milles.

Les peuples nombreux qui habitent ce puiſſant royaume, ſe donnent le nom de Mo-

ſicongos. Ils ſont communément noirs, mais il s'en trouve beaucoup parmi eux, de couleur olivâtre. La plûpart ont les cheveux noirs & friſés ; quelques-uns les ont roux. Ils ſont tous de moyenne taille ; la prunelle des yeux des uns eſt ordinairement noire ; cependant il y en a qui l'ont d'un verd de mer. Leurs lèvres ſont aſſez plates. Quoiqu'en apparence doux & civils envers les étrangers, traitables dans la diſcuſſion des affaires, pleins de jugement & de vivacité dans la converſation, ils n'en ſont pas moins réellement fiers & emportés, & leur raiſon s'égare aiſément, à l'aide des flots de vin & des liqueurs fortes qu'ils boivent avec une avidité qui ne peut ſe comprendre. Cette malheureuſe paſſion entretient le penchant, preſque invincible, qu'ils ont pour le vol ; & tout ce qu'ils ſe procurent par cette affreuſe voie, ils l'emploient à s'enyvrer avec leurs amis. Les courtiſans, qui ont le malheur d'être diſgraciés, s'occupent à voler ſur les grands chemins, juſqu'au rétabliſſement de leur faveur. Dans leurs fréquens démêlés, ils n'épargnent ni le fer, ni le poiſon, pour ſe venger ; mais comme la juſtice eſt adminiſtrée ſévèrement, il eſt rare que le coupable échappe au châtiment qu'il mérite.

Avant l'arrivée des Portugais dans ce pays, les Moſicongos portaient des pagnes d'étoffe de palmier, qui leur deſcendaient depuis la ceinture juſqu'au deſſous des genoux. Ils attachaient par-devant, des peaux de tygres, de civettes ou de martres, en forme de ta-

bliers. Une eſpèce de capuchon leur couvrait la tête : leur corps était couvert d'une ſorte de ſurplis, treſſé comme des filets, de feuilles de palmiers, & bordé de franges, dont un des bouts ſe relevait ſur l'épaule droite, afin de laiſſer les bras libres, & ſur cette épaule on plaçait une queue de *zébla*. Un petit bonnet quarré, mince & étroit, leur ſervait moins à couvrir leur tête, que comme un ornement dont ils étaient fort jaloux. Le roi ſeul & quelques ſeigneurs portaient des ſandales de bois de palmier : le reſte de la nation allait pieds nuds. Le peuple ſe cachait les parties naturelles avec un ſimple pagne. Les femmes de diſtinction en portaient trois, dont le premier deſcendait juſqu'aux talons ; elles avaient une ſorte de caſaquin, ouvert par-devant, & ſur les épaules une eſpèce de mantille, de feuilles de palmier, avec un petit bonnet ſur la tête. Les femmes du commun étaient vêtues de même, mais avec des étoffes plus groſſières, & les eſclaves ne ſe couvraient que ce que la pudeur ne permet pas de montrer.

Lorſque les Portugais ſe furent introduits dans le pays, & que le roi de Congo eut embraſſé le chriſtianiſme, avec une partie des ſeigneurs de ſa cour, les Nègres, à l'exemple de leurs chefs, prirent, ſuivant leurs facultés, les manteaux à l'Eſpagnol, le chapeau, la veſte de ſoie, les mules de velours ou de maroquin, & les bottines à la Portugaiſe, avec les longues épées caſtillanes. Les fem-

mes imitèrent toutes les modes inventées par les dames de Lisbonne, ſe couvrirent la tête d'un voile, portèrent des chaînes d'or au cou, & s'accoutumèrent à ſe parer des plus riches joyaux.

Si ce peuple a donné dans le luxe des habits, les exemples fréquens de l'intempérance des Européens & la diverſité des mets qu'il a vu ſervir ſur leurs tables, ne lui a pas encore fait quitter ſa frugalité. Content de ſes grains & de ſes racines, il n'en exige pas plus pour ſa nourriture journaliere. Heureux ſi ſa paſſion effrénée pour les liqueurs fortes ne l'entraînait pas dans des excès qui ruinent bientôt ſon tempérament vigoureux.

Juſqu'à préſent les Moſicongos ont vécu dans la plus profonde ignorance, & le peu d'inclination qu'ils montrent pour les ſciences & les arts, ne permet pas d'eſpérer qu'ils en ſortent jamais. Ce n'eſt que depuis deux ſiécles qu'ils connaiſſent l'art de l'écriture; avant ce tems, ils ignoraient juſqu'au nom des princes qui les avaient gouvernés. Ils comptaient leurs années par les hivers qui commencent pour eux au mois de mai, & finiſſent au mois de novembre: leurs mois par les pleines lunes; & les jours de la ſemaine, par leurs jours de marché. Ils connaiſſaient l'étendue d'un pays, par le nombre des journées qu'ils emploiaient à le traverſer, & cette diviſion était encore diſtinguée par le terme de *libre* ou *chargé*.

Après le travail, ils s'amuſent à chanter ou à danſer. Ils ont quelques jeux de hazard, mais ce qui peut ſur-tout ſe remarquer, c'eſt que le pernicieux amuſement des cartes eſt paſſé juſqu'à eux. Les femmes ſe retirent dans leurs cabanes, & après avoir pris leurs repas avec leurs enfans, tous aſſis en rond autour d'un petit feu, elles s'entretiennent juſqu'à ce que le ſommeil les faſſe tomber ſur le dos.

Dans certains tems, tous ceux qui compoſent une habitation ſe raſſemblent au milieu d'une grande place, ou ſur un gazon frais, ombragé par pluſieurs arbres, & là aſſis en rond, ils mangent ce qui a été aprêté pour le feſtin. Un large flacon fait le tour de l'aſſemblée & chaque convive le prend à ſon tour, il y boit la meſure qu'il juge convenable, & le remet à ſa place. S'il arrive quelqu'étranger ou s'il paſſe quelque voyageur, l'un & l'autre peuvent ſe placer dans le cercle, manger & boire à proportion de ſon appétit & de ſa ſoif & ſe retirer en ſilence ſans faire aucun remercîment à la compagnie. On ne leur demande jamais qui ils ſont, d'où ils viennent, ni où ils vont.

Tous les événemens heureux de la vie ſont célébrés par de pareilles réjouiſſances, par des vers que l'on chante & par des concerts d'inſtrumens.

Les maiſons, huttes, ou cabanes du Congo ont peu de différence avec celles que l'on

remarque ſur toute la côte occidentale d'Afrique, quoique les Monſicongos ayent des pierres, des bois de charpente, & des bêtes de charge pour le tranſport des matériaux; mais il leur manque des ouvriers, & d'ailleurs leur indolence & un vieil uſage, ne leur laiſſent pas imaginer qu'avec un peu de travail ils ſeraient logés plus commodément.

S'il eſt des nègres riches dans le Congo ils doivent leurs biens au commerce des eſclaves, & à la vente de leurs étoffes, de l'huile de palmier, des noix de kola & des dents d'éléphans, marchandiſes qu'ils échangent contre des chauderons de cuivre, des draps d'Angleterre, des toiles peintes, des merceries de peu de valeur & autres bagatelles. Le pays ne produit point de chevaux & n'eſt point propre à les nourrir; c'eſt pourquoi, dans les voyages, on eſt réduit à ſe faire porter ſur les épaules de ſes eſclaves, dans des hamacs, au-deſſus deſquels, on ſoutient de larges paraſols, qui garantiſſent des incommodes rayons du ſoleil. Cette façon de voyager a ſon avantage & l'on fait pendant une journée autant de chemin, qu'un cheval vigoureux peut en parcourir au trot. Pluſieurs bandes d'eſclaves doivent ſe relayer pendant la route, lorſqu'on prétend faire quelque diligence.

Autrefois les Moſicongos prenaient leurs femmes à l'eſſai, afin d'examiner s'ils pouvaient eſpérer de vivre tranquillement avec

elles, & dans l'introduction du chriſtianiſme, les miſſionnaires n'ont pas eu peu de peine à leur faire abandonner cet uſage. Ils diſent encore que cette méthode eſt contraire au bien de la ſociété, & aux douceurs qui doivent naître de l'union des deux ſexes. Pour ſe dédommager, lorſqu'ils ſont mariés, ils prennent autant de maîtreſſes qu'ils en peuvent entretenir.

Tous ceux qui ne ſont pas Chrétiens ou qui s'embarraſſent peu des remontrances des miſſionnaires, conſervent leurs anciennes coutumes par rapport au mariage. Les parens d'un jeune homme envoyent à ceux d'une jeune fille, un préſent qui paſſe pour douaire & leur font propoſer leur alliance. Ce préſent doit être accompagné d'un flaçon de vin de palmier, qui eſt bu néceſſairement avant que le préſent ſoit accepté, car le refus qu'on ferait de boire paſſeroit pour un outrage. La réponſe faite, le préſent accepté, la fille en préſence des parens & des amis eſt remiſe entre les mains de ſon amant : ſi au bout de quelques ſemaines, ce dernier eſt mécontent de ſon choix, il renvoye la fille & reprend ſon préſent, à moins que la faute ne vienne de ſon côté car pour lors, on ne lui doit aucune reſtitution. De quelque valeur que ſoit le préſent, le père de la fille doit paraître s'en contenter, s'il ne veut paſſer pour avoir vendu ſon ſang, mais il y a une eſpèce de loi, qui règle le don, ſuivant les richeſſes des

perſonnes qui le font. Un Nègre, mécontent de ſa femme, & qui ne prétend pas perdre ce qu'il a donné pour l'obtenir, eſt en droit de la céder à quelque jeune homme de ſa famille. Cette infame pratique eſt autoriſée par les loix du pays, & bien difficilement les miſſionnaires peuvent en arrêter les funeſtes effets. Les femmes prennent auſſi volontiers des maris à l'eſſai, & encore plus inconſtantes que les hommes, ce n'eſt ſouvent qu'après nombre d'expériences qu'elles ſe fixent. Le ſcrupule que ſe font les pères & les mères de contraindre leurs filles dans le choix d'un époux, perpétuera cette coutume.

Une fille qui laiſſe prendre ſa pipe par un homme & qui lui permet de s'en ſervir un moment, lui donne des droits ſur elle & s'engage à lui accorder ſes faveurs. Un homme convaincu d'adultère, doit payer au mari la valeur d'un eſclave, & la femme doit demander pardon de ſon crime, ou s'attendre à être répudiée.

Un mari eſt obligé de ſe pourvoir d'une maiſon, de vêtir honnêtement ſa femme & ſes enfans : d'émonder les arbres, de défricher les terres & de fournir le ménage de vin de palmier. Les femmes pourvoient à tout ce qui regarde la nourriture & vont ſeules au marché, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter. Pendant la ſaiſon des pluies, elles vont travailler aux champs juſqu'à midi, & pendant ces matinées les hommes ſe repo-

ſent. A leur retour, elles préparent le dîner, & s'il y manque quelque choſe, il faut qu'elles ſe le procurent aux dépens de leur propre bourſe, ou par échange. La femme & les enfans ne mangent qu'après le Maître du logis & toujours debout, parce que les Moſicongos prétendent que les femmes ſont faites pour ſervir les hommes & pour leur obéir ; mais cela n'eſt pas ſurprenant, ces ſauvages n'ont aucune notion des belles manières de l'Europe & leurs femmes ne les ſoupçonnent pas, autrement tout changerait bientôt à l'avantage des dernières.

Si une fille était ſurpriſe par ſes infirmités lunaires, lorſqu'elles commencent pour la première fois, elle ſerait dans l'obligation de demeurer dans la même place où elle ſe trouverait, juſqu'à ce que quelqu'un de ſa famille vint la prendre, pour la reconduire à la maiſon paternelle ; alors ſéparée du commerce de tout le monde, elle reſte deux ou trois mois dans une hutte avec une eſclave, où elle doit ſe laver ſix fois le jour au moins & ſe frotter d'un onguent compoſé d'eau & d'une certaine poudre. Les femmes pendant leurs groſſeſſes ſe lient depuis les reins juqu'aux genoux, d'un cercle d'écorſe, ſans qu'elles puiſſent rendre raiſon de cet uſage, ni de la vertu de ce prétendu taliſman. Il n'en eſt pas de même de certaines cordes, que les ſorciers du pays délivrent aux femmes crédules pour lier la tête des jeunes nègres : elles ſont des pré-

ſervatifs certains contre toutes les maladies, diſent ces impoſteurs, ainſi que les os & les dents de quelques animaux qu'ils vendent fort cher, & qui produiſent un pareil effet.

Nous rapporterons, d'après le miſſionnaire Carli (p. 570) une pratique la plus impudente & la plus ſuperſtitieuſe dont on puiſſe ſe former l'idée. « Lorſqu'on ſévre un enfant, dit cet auteur, les parens le couchent à terre & lui font *je ne ſçai quoi*, que la modeſtie ne permet pas de nommer. Le père le prend enſuite entre ſes bras, & le tient quelque tems ſuſpendu en l'air, dans l'opinion que cette cérémonie doit le rendre plus vigoureux : » les Nègres idolâtres ſont dans l'uſage de préſenter leurs enfans aux ſorciers dès le moment de leur naiſſance, & ces fourbes, après un certain examen, pronoſtiquent quel doit être leur fortune. Comme dans ces pays la médecine marche toujours à côté de la magie, on ſoumet les malades, à leurs obſervations, & s'ils meurent, c'eſt comme en Europe, la faute du malade & jamais celle de l'obſervateur. Ces prétendus ſorciers tiennent toute la nation en reſpect par une eſpèce de pratique religieuſe que dans la langue du pays, on nomme K*ejilla*, elle conſiſte à interdire à chaque individu l'uſage d'une certaine viande ou d'une certaine racine. Les Nègres mourraient de faim, plutôt que de tranſgreſſer cette loi.

Les maladies ſont en petit nombre dans le Congo, & elles ſont rarement dangereuſes; c'eſt pour cela que dans tous les cas, on n'emploie que fort peu de remèdes. Les maux de tête ſe guériſſent par une petite ſaignée aux tempes. La petite vérole n'a jamais de fâcheuſes ſuites, une onction de ſandal aſſure en peu de tems la guériſon : toutes les purgations ſe réduiſent à prendre quelques pincées de poudre d'écorſes de certains arbres. Le ſuc des ſimples guérit toutes ſortes de bleſſures.

Comme dans cette contrée auſſi bien qu'à Loango, on ne peut s'imaginer que quelqu'un ſoit mort naturellement, lorſqu'un mari vient d'expirer, on ſoupçonne ſa femme d'avoir fait le coup, ou ſi ſa femme a payé le tribut à la nature, on accuſe le mari d'avoir commis cette mauvaiſe action, ſoit à l'aide du poiſon, ou par quelqu'autre moyen violent. Ses parens & les amis du défunt commencent par ſe ſaiſir de tout ce qui lui appartenait, & ne ceſſent pendant huit jours d'accabler le ſurvivant de leurs reproches. Après ce tems, ils le forcent à ſe purger par les épreuves ordinaires : s'il eſt déclaré innocent, on le reconduit en triomphe dans ſa chaumière : ſi les apparences ſont contre lui, il ne peut éviter le banniſſement.

Dans les royaumes de Kakongo & d'Angoy, on prétend qu'il n'eſt pas permis d'enſevelir un mort, ſi toute la famille n'eſt

assemblée. On sacrifie quelque poules, dont le sang sert à arroser le dedans & le dehors de la maison, & les carcasses sont jettées par dessus le toit, pour empêcher que l ame du mort ne vienne troubler les vivans par des apparitions ; car celui qui verrait l'ame d'un mort, tomberait mort sur le champ. Après les gémissemens d'usage, on se met à table & on ne la quitte que pour danser. Le bal fini, tous les assistans se rendent dans un lieu indiqué, où les deux sexes, dans l'obscurité, ont la liberté de se mêler sans distinction. Comme cette infame cérémonie s'annonce par le bruit énorme des tambours, il s'y trouve une foule incroyable d'acteurs : les mères ne peuvent arrêter leurs filles, les maîtres ne sont pas assez forts pour contenir leurs esclaves de l'un & de l'autre sexe, & ce qui doit encore paraître bien plus étonnant, c'est que si le mort est un homme, sa veuve se prostitue à tous ceux qui lui demande ses faveurs, avec la condition de ne pas proférer une seule parole, pendant qu'on sera seul avec elle.

Aux funérailles d'un homme considérable, lorsqu'on le porte à la sépulture, ce doit être toujours en ligne droite, & si dans le chemin, il se trouve quelques murs ou quelques maisons, on ne balance point à les abattre. On enterre ordinairement des esclaves dans le même tombeau & tous les sermons des missionnaires n'ont encore pu faire abolir cette affreuse coutume.

Le roi de Congo eſt abſolu : ſon conſeil eſt toujours compoſé de douze de ſes favoris : ſa cour eſt nombreuſe & l'on diſtingue les nobles au bonnet blanc qu'ils portent. A la converſion du premier roi chrétien, on ne connaiſſait encore que les uſages des autres monarques Nègres, mais depuis, une partie du cérémonial obſervé à la cour de Portugal, a été introduit à celle du Congo. La propriété des biens & des terres appartient au ſouverain, ainſi que la nomination à tous les emplois, & à toutes les charges : les enfans du roi ne ſont pas même à l'abri des rigueurs de cette loi fondamentale du royaume. On ne peut rien de plus médiocre que les revenus de ce fameux roi de Congo. Si l'on en croit *Pigaſetta* (p. 97 & 180,) ils ne montent pas à plus de *cent vingt livres* de France, ſans y comprendre les préſens en nature que lui font ſes officiers : mais il ne manque pas de moyens pour groſſir ſes revenus. Quelquefois, accompagné de tous ſes courtiſans, il ſort de ſon palais, un bonnet blanc ſur la tête, il le quitte bientôt pour prendre un chapeau, & changeant d'idée il remet ſon bonnet, mais avec tant de négligence, que le vent, ou quelqu'autre accident le fait tomber à terre, alors tranſporté de fureur, il revient, ſe renferme dans ſes appartemens, & dès le lendemain, il fait partir des ſoldats, qui ſe répandent dans tous le pays, & lévent ſur le peuple une fort groſſe impoſition, pour

expier la faute du vent. C'eſt Ogilby qui fait cette remarque. Le voyageur Carli (p. 572) nous apprend qu'un roi de Congo mit en campagne une armée de neuf cents mille hommes pour combattre environ quatre cents mouſquetaires qui n'avaient pour armes que leurs fuſils & deux pièces de canon, & qu'à la première décharge ces mauvais ſoldats prirent la fuite.

Une preuve de la lâcheté de ces Africains, c'eſt que lorſque deux armées de Nègres ſe trouvent en préſence, elle commencent par diſcuter avec ſang-froid le ſujet de leurs quérelle, & que ce n'eſt qu'après les reproches & les injures qu'elles oſent en venir aux mains. Les priſonniers deviennent les eſclaves du vainqueur & ſont vendus aux Européens.

Comme il n'y a point d'ordre établi pour la ſucceſſion au trône, auſſi-tôt que le roi eſt mort, les grands de l'état s'aſſemblent & déférent la couronne à celui des fils, des frères ou des neveux du défunt qu'ils jugent à propos pour leur intérêts. Le prince ainſi nommé, la nobleſſe & les Portugais ſe rendent dans la place qui eſt devant le palais de la capitale, où la couronne eſt poſée ſur un fauteuil, avec trois braſſelets d'or & une bourſe qui contient la bulle du pape & les lettres de confirmation, & un héraut fait à haute voix la proclamation ſuivante: « vous » qui devez être roi, ne ſoyez ni voleur, » ni avare, ni vindicatif; ſoyez l'ami des

» pauvres; faites des aumônes pour la ran-
» çon des prisonniers & des esclaves ; assis-
» tez les malheureux, soyez charitable pour
» l'église, efforcez vous d'entretenir la paix
» & la tranquillité dans ce royaume, &
» conservez avec une fidélité inviolable le
» traité d'alliance avec votre frère de Por-
» tugal. » Après ce préliminaire, on cher-
che le monarque qui est confondu dans la foule du peuple, on le conduit au fauteuil, où s'étant revêtu des habits royaux, il jure sur l'évangile l'observation de tous les articles contenus dans la proclamation qui vient d'être faite. Aussi-tôt toute l'assemblée jette vers lui un peu de terre & de sable, comme un témoignage de sa joie, mais en même tems pour le faire ressouvenir, qu'ainsi que ses sujets, il sera quelque jour réduit en poussière. Pendant les huit premiers jours de son règne le nouveau roi reçoit dans son palais les hommages de ses courtisans, & celui des Portugais & du clergé; le neuvième il se rend dans la place publique, où il harangue le peuple & renouvelle ses premiers sermens, auxquels on répond par des acclamations, & par des protestations d'obéissance & de fidélité, qui n'empêchent pas qu'au premier mécontentement, ou lorsque la pluie ne tombe pas précisément dans le tems nécessaire, on n'assomme le souverain absolu & en aparence si sincèrement révéré.

Autrefois le roi de Congo épousait beaucoup

coup de femmes ; mais depuis ſa converſion, il n'en a plus qu'une, que l'on appelle *Mani monbada* : il ſe dédommage de cette contrainte par le grand nombre de concubines qu'il entretient. Le revenu de cette reine conſiſte dans une taxe ſur la longueur des lits de tous les ſujets du royaume. Cette taxe eſt fixée à la valeur d'un eſclave par aune ; ainſi, lorſque le lit a trois aunes, on paye le prix de trois eſclaves.

On parle aſſez mal de la vertu de cette princeſſe, & de la conduite de ſes dames ; pour obtenir leurs faveurs, il ne faut que les rechercher & eſcalader hardiment les murs du palais. Jadis les funérailles des rois étaient honorées par le ſacrifice de douze jeunes filles, mais le chriſtianiſme à détruit cette barbare coutume. On ſe contente de célébrer les obſéques du prince par des excès de boire & de manger.

Les provinces du royaume de Congo ſont gouvernées par des ſeigneurs qu'on nomme *Mani*, qui ont ſous eux un grand nombre d'officiers inférieurs, & dont le ſalaire conſiſte en quelques droits qui ſe lévent en nature, ſur les moiſſons des ſujets de leurs départemens. Il y a auſſi un juge, qui, dans toutes les affaires civiles, a le droit de prononcer une amende ou l'empriſonnement. Le roi eſt le ſeul juge en matière criminelle, mais rarement il prononce une ſentence de mort. Si un Maſicongo offenſe griévement un Portugais, il eſt jugé ſuivant les loix de Por-

tugal, & ordinairement relégué dans une iſle déſerte, où après douze ans, il reçoit ſon pardon, & eſt quelquefois employé avantageuſement. Un Portugais qui veut pourſuivre un Moſicongo, doit le citer devant les juges du pays; mais ſi un Moſicongo veut attaquer un Portugais, il doit porter ſes plaintes au conſul de France.

L'idolâtrie, le meurtre & le ſortilège ſont punis de mort, ſur la dépoſition des témoins; tous les biens des coupables ſont confiſqués au profit de la couronne.

CHAPITRE XVI.

Remarques ſur le royaume d'Angola.

CE royaume eſt un démembrement de celui de Congo. Il eſt borné au nord par le pays de Congo ; à l'eſt par le royaume de Matamba ; au ſud par Benguela ; à l'oueſt par l'océan : ſa ſituation eſt entre ſept degrés trente minutes & dix degrés quarante minutes de latitude du ſud, & entre trente-deux & quarante-un degrés vingt minutes de longitude eſt. Il a cinq cents dix milles de longueur de l'oueſt à l'eſt, ſur cent quatre-vingt-dix de largeur du nord au ſud, ſelon *Dapper*.

Le roi d'Angola fait ſa réſidence ordinaire dans l'intérieur d'une forte montagne, qui, dit-on, a ſept lieues de tour, à laquelle on ne peut arriver que par un ſeul paſſage, & qui eſt environnée de campagnes & de prairies, qui fourniſſent abondamment à ſa ſubſiſtance.

La nation eſt diviſée en quatre ordres de Nègres. Les nobles; les enfans du domaine, ou les habitans libres, tous artiſans & laboureurs; les eſclaves du domaine des nobles, qui paſſent à l'héritier; & les eſclaves qui s'acquièrent par la guerre ou par le commerce. Les artiſans & les laboureurs peuvent être réduits à l'eſclavage pour leurs forfaits, & alors ils entraînent la perte de toute leur famille. On retrouve chez ce peuple une partie des uſages des Moſi-congos.

La méthode de ce pays pour cultiver la terre eſt aſſez ſingulière: on l'ouvre d'abord en ſillons avec une ſorte de pelle, & lorſque les rivières s'enflent des eaux de pluie qui deſcendent des montagnes, on fend la rive, pour introduire dans les ſillons une certaine quantité d'eau, qu'on y laiſſe ſéjourner; enſuite on la fait rentrer dans ſon lit par les mêmes canaux; on enſemence la terre, & trois mois après, elle produit une abondante moiſſon. Les Nègres d'Angola ſont ſobres & ſe contentent de peu pour leur nourriture. Leur principal commerce eſt celui des eſclaves. Ils épouſent pluſieurs femmes, mais la première jouit d'une grande

ſupériorité ſur toutes les autres. Celle qui eſt devenue mère, eſt ſéparée de ſon mari juſqu'à ce que l'enfant qu'elle lui a donné ait des dents. Alors les parens & les amis le portent au père, qui eſt obligé de leur faire quelques préſens. Les femmes à Angola ſe mêlent du commerce & font toutes les affaires du dehors, tandis que leurs maris, tranquilles dans la maiſon, s'occupent à filer & à faire des étoffes. Elles ſont jalouſes à l'excès & capables de déchirer une rivale de leurs propres mains. Quelques voyageurs leur attribuent le bizarre uſage de tourner le derrière à la lune naiſſante, en haine, diſent elles, de ce que cette planette eſt la cauſe de leurs infirmités périodiques.

Le pays en général eſt mal ſain, & il y règne ſouvent des fièvres ardentes, qui cauſent la mort en peu d'heures, ſi l'on n'a pas promptement recours à de fréquentes ſaignées. Les maladies vénériennes ſont communes & font périr un grand nombre de Nègres : le *bitios de kis* eſt une autre maladie très-dangereuſe, qui jette celui qui en eſt attaqué dans une profonde mélancolie, lui cauſe de violens maux de tête, lui fait enfler les yeux, & lui ôte toutes les forces. L'unique remède à ce mal eſt de ſe laver ſoigneuſement *l'anus*, & de ſe mettre de fréquens ſuppoſitoires de limon. Si la maladie empire, ce qu'on reconnaît à l'extrême enflure du *rectum*, qui s'ouvre avec un flux blanchâtre, il faut recourir aux ca-

taplâmes de feuilles de tabac avec le sel & le vinaigre, qui guérit à la verité, mais qui pendant qu'il agit, cause des douleurs incroyables. Quelquefois les Nègres de cette contrée s'apperçoivent que leur vue s'affaiblit insensiblement, & pour remédier à cette incommodité, ils prennent un foie crû de poule, se l'appliquent quelque tems sur les yeux & sont incontinent guéris. Ils sont aussi sujets à beaucoup d'autres maladies qui nous sont inconnues, ainsi que les remèdes dont ils se servent pour s'en débarrasser.

On ignore depuis quel tems le royaume d'Angola jouit de son indépendance; on sçait seulement qu'il était autrefois tributaire de celui du Congo, ou pour mieux dire, que le roi d'Angola n'était que le lieutenant du monarque du Congo, auquel ceux qui ont succédé au premier gouverneur qui a secoué le joug, payent une espèce de tribut. Si cependant nous nous arrêtons aux relations que Dapper nous a laissé de ce pays, nous fixerons au seizième siècle l'origine de l'indépendance de cet état. Il nous dit qu'un petit prince, appellé Angola, avec l'assistance des Portugais, déclara la guerre à d'autres petits princes ses voisins, & qu'il les subjugua. Son fils & son petit fils trahirent souvent les Portugais, qui leur prirent plusieurs places qu'ils possédent encore. A la mort du dernier, l'aînée de ses filles, nommée *Anna Singa*, quoiqu'élevée dans la religion chrétienne, voulut recevoir la cou-

ronne avec les cérémonies du paganiſme ; cette impiété révolta les Portugais ; ils placèrent ſur le trône un couſin de cette princeſſe & la forcèrent, elle & les nobles de ſon parti, à fuir dans les déſerts. Elle fit de vains efforts pour vaincre ſes ennemis, & perdit contre eux pluſieurs batailles ; mais on aſſure, qu'elle fut plus heureuſe dans l'intérieur des terres, où elle étendit ſes conquêtes, du côté du pays des Jaggas.

Quoique ce que les auteurs rapportent de cette reine d'Afrique ait le ton romaneſque, nous ne pouvons nous diſpenſer d'en toucher quelque choſe. Paſſionnée pour la gloire des armes, elle ne ſe montrait jamais à ſes ſujets qu'en habit d'homme, & lorſqu'elle avait vaincu ſes ennemis, ils étaient aſſurés de ſa protection & jamais elle ne ſouffrait qu'on leur fit aucun tort. Souveraine abſolue d'un peuple errant, elle conſultait le diable avant que de former une entrepriſe, & lui faiſait le ſacrifice de la plus belle fille qu'elle avait pu découvrir. Dans ces affreuſes cérémonies, elle ſe couvrait le corps de peaux de bêtes féroces, portait une épée ſuſpendue au col, une hache à la ceinture, & une épée dans la main : prenant alors une plume, elle la paſſait au travers de ſon nez, par une ouverture qu'elle y entretenait conſtamment, & ſaiſiſſant la victime, elle lui coupait la tête de ſa propre main, & avalait un verre de ſon ſang. Son exemple était imité par les chefs de la nation. Au lieu de

mari, cette femme extraordinaire entretenait ſoixante jeunes hommes, auxquels elle permettait d'avoir d'autres femmes, à condition de tuer tous les enfans qui naîtraient d'elles. Ces affreux miniſtres d'une barbarie inouie étaient toujours couverts d'habillemens de femmes, & en portaient les noms, tandis que la reine, ſans ceſſe en habit d'homme, affectait de prendre un nom du même ſexe, & avait défendu, ſous peine de mort, de s'expliquer autrement, l'orſqu'on parlerait d'elle. Toutes ces particularités ont été recueillies des diſcours d'un capitaine nommé *Fuller*, commandant d'une compagnie de ſoixante hommes, que les directeurs de Hollande avaient envoyés au ſecours de la reine dans ſes guerres contre les Portugais.

Chaque province du royaume d'Angola a ſon gouverneur particulier; & chaque canton a ſon chef inférieur, qui porte le nom de *Sova*, & qui a ſous lui pluſieurs *makottes* ou conſeillers, dont il doit prendre l'avis dans les affaires importantes. Dans ce pays tous les crimes avérés ſont punis par l'eſclavage. Les cantons qui ſe trouvent ſous la domination des Portugais leur payent un tribut annuel d'eſclaves, & doivent leur fournir quelques troupes en tems de guerre & des porteurs pour leurs hamacs, pendant leurs voyages dans l'intérieur des terres. La polygamie, dont l'uſage ſubſiſte toujours parmi ces Nègres, y entretient une nombreuſe

population, enſorte que le monarque qui gouverne cet état pourrait mettre en campagne plus d'un million d'hommes. Au premier coup de tambour, il a cent mille volontaires ſous les armes ; mais que craindre ou eſpérer de cette innombrable multitude, lorſqu'on nous apprend qu'en 1584, cinq cents Portugais, aſſiſtés d'un petit nombre de Moſi-congos, défirent douze cents mille Angoliens, & que l'année ſuivante deux cents Portugais & dix mille Nègres en battirent ſix cents mille ? où ne ſe trouvent point la conduite & le courage, le nombre eſt bien inutile.

CHAPITRE XVII.

Idolâtrie des peuples de Congo & d'Angola, & introduction de la Religion chrétienne dans ces Royaumes.

L'ABSURDE culte des Mokiſſos conſtitue la religion des Nègres qui habitent ces contrées. Les idoles, placées ordinairement dans le centre des habitations, ſont la plûpart de bois, ſous la forme d'une chévre, avec une écaille de tortue, les jambes & les pieds de quelqu'animal & des os d'éléphant : on les nomme en général *Gongampemba*, & leurs prêtres ſont appellés Gangas, comme à Congo, ou *Singhillis*, c'eſt-

à-dire, dieux de la terre. Ces impoſteurs reconnaiſſent un ſouverain pontife, qui porte le titre de *Ganga Kitorna*, & qui eſt révéré comme le premier dieu de ſon eſpèce; c'eſt à lui que les Nègres croyent devoir toutes les productions de la terre, & ils lui en offrent les prémices, comme un juſte tribut de reconnaiſſance. Ce dieu vivant ſe vante d'être immortel. Lorſqu'il ſe ſent proche de ſa fin, il choiſit un de ſes prêtres, auquel il feint de communiquer ſon pouvoir, & lui ordonne de l'étrangler en préſence de tout le peuple, ou de le tuer d'un coup de maſſue. Telle eſt l'étonnante extrêmité à laquelle ſe ſoumettent ces malheureux, pour entretenir les Nègres dans leur idolâtrie. Ils leur inſinuent que ſi l'office de ſouverain pontife ceſſait d'être rempli, la terre deviendrait ſtérile & le monde toucherait à ſa fin.

Lorſqu'on veut honorer ſolemnellement les *Mokiſſos*, on forme une danſe, qui ſe nomme quimbrara, & pendant laquelle ceux qui la compoſent prétendent que l'eſprit de l'idole ne manquera pas de venir s'emparer d'un danſeur, & de répondre par ſa bouche à toutes les queſtions qu'on lui propoſera, ſoit ſur le paſſé, ſoit ſur l'avenir. L'abſtinence de certains mets eſt encore un moyen aſſuré pour s'attirer la bienveillance des *Mokiſſos*.

Les Gangas ſe donnent tous pour devins & vraiſemblablement ils ne ſont que fourbes. Nos crédules miſſionnaires, & entr'autres Mérolla (p. 45. 46. & ſuiv.) nous racontent

à ce ſujet des traits qui caractériſent la groſſière fineſſe de ces prétendus ſorciers, & l'extrême ſimplicité de ceux qui les rapportent ; c'eſt pourquoi nous nous diſpenſerons d'en parler. Nous dirons ſeulement que c'eſt au Gangas que le peuple s'adreſſe lorſqu'il a beſoin de pluie, qu'il veut apprendre le ſuccès d'une entrepriſe, ou qu'il cherche à pénétrer dans l'avenir. Nos diſeuſes de bonne aventure ſavent réſoudre tous ces cas.

Si dans les pays ſoumis aux Portugais, un de ces faux ſorciers eſt arrêté, il a grand ſoin de faire ſon apologie en ces termes : « Pourquoi ne me défendrais-je pas, dit-il, » lorſque je n'ai rien à me reprocher ? mon » occupation a toujours été de faire du bien » à mes pareils, & jamais je ne leur ai » fait du mal. Lorſque les habitans de mon » pays ont enſemencé leurs terres & qu'ils » ont beſoin de pluie, ſi j'en fais tomber » des nuées, eſt-ce un crime ? Si j'ai con- » verſé avec les lions, les tigres & les » autres bêtes féroces, ſi je leur ai parlé, » & ſi elles m'ont répondu, quel mal y » trouvez-vous ? Si, dans les occaſions où » l'on ne trouve point de canots ſur la ri- » vière, un pur mouvement de compaſſion » m'a fait appeller des crocodiles pour aider » quelqu'un au paſſage, quel crime ai-je » donc commis ? » Toutes ces déclamations n'empêchent pas que dans les pays où les miſſionnaires ont quelque pouvoir, le ſorcier ne ſoit au moins condamné à l'eſclavage. Dans

certaines provinces, ſi l'impoſteur eſt né libre, ce n'eſt qu'à la troiſième rechute qu'il devient eſclave.

Ce fut ſous le règne de Dom Jean II, roi de Portugal, que les vérités de la religion chrétienne commencèrent à être prêchées ſur ces côtes : un prêtre qui fut laiſſé dans le pays avec quelques Portugais pour y former un établiſſement, eut le bonheur de convertir le mari de Sogno, oncle du roi de Congo, & l'exemple de ce ſeigneur Nègre engagea le monarque ſon neveu à recevoir le baptême. Bientôt toute la cour fut chrétienne, & toutes les idoles du pays furent brûlées : mais le chriſtianiſme, naiſſant éprouva de cruels revers ; il eut des ennemis qui lui portèrent de terribles coups : les femmes ſur-tout ſe déchaînèrent contre une religion qui défendait la polygamie, & leur cris mirent l'état à deux doigts de ſa perte. Les princes, ſucceſſeurs du premier roi chrétien, cherchèrent vainement à contenir les peuples & à accréditer des dogmes ſaints, dont peut-être ils n'étaient pas intimement perſuadés ; ils ne purent arrêter les progrès de la révolte : les Jaggas, peuple féroce de l'intérieur des terres, vinrent ravager ce triſte royaume, & depuis ce tems le chriſtianiſme n'y a pouſſé que de faibles racines. La province de Sogno, où il a pris naiſſance, eſt celle dans laquelle il ſe trouve encore un plus grand nombre de chrétiens.

CHAPITRE XVIII.

Les Anzikos & les Jaggas.

Ces deux nations barbares, qui ſont maîtreſſes d'un vaſte pays dans l'intérieur de l'Afrique, ſont peu connues des Européens; mais, voiſines des royaumes de Congo & d'Angola, elles s'y ſont rendues redoutables par leurs fréquentes invaſions, & c'eſt ce qui nous engage à en rapporter quelque choſe.

Les Anzikos ſont actifs & belliqueux. Ils combattent toujours à pied : leurs armes ſont

des arcs petits & courts, enveloppés d'une peau de ſerpent de pluſieurs couleurs ; la corde eſt tiſſue d'une plante qui a quelque reſſemblance avec le roſeau ; les fléches ſont courtes, menues, & d'un bois fort dur. On prétend qu'ils tirent ces fléches avec tant de vîteſſe, qu'ils en font partir vingt-huit avant que la première ſoit tombée à terre. Ils ſe ſervent auſſi de haches & de couperets, avec leſquels ils parent les fléches que leur ennemis décochent contre eux. On ne peut rien de plus ſurprenant que l'agilité avec laquelle ces ſauvages parcourent les montagnes. On vante leur courage, leur droiture, leur douceur & leur bonne-foi. Lorſqu'ils ne ſont point en guerre, ils viennent faire des courſes dans le Congo, où ils amènent des eſclaves de leur nation, qu'ils vendent aux Portugais, ainſi que des dents d'éléphans, & des étoffes de la Nubie, dont cependant ils ne ſont pas voiſins. En retour ils emportent du ſel, des coquillages qui leur ſervent de monnoie, des ſoieries, des toiles & de la verrerie. Ils ont l'uſage de la circonciſion, & ſe tailladen t le viſage avec une pointe de fer. Une horreur qu'on peut à peine préſumer, & dont il eſt parlé dans la relation de Pigafetta (p. 52.) c'eſt que la chair humaine ſe vend dans leurs marchés, comme celle des bœufs & des moutons des boucheries d'Europe. Le méme auteur dit, qu'ils mangent tous les eſclaves qu'ils font à la guerre,

ou les leurs propres, lorſqu'ils les trouvent aſſez gras. Un ſauvage ennuyé de la vie, ou qui veut faire connaître le mépris qu'il en fait, s'offre volontairement avec tous ſes eſclaves, pour ſervir de nourriture à ſon chef. Les Anzikos du commun ne portent aucune ſorte de coëffure ſur la tête, & vont nuds depuis la ceinture juſqu'en haut, mais les nobles ſe couvrent d'habits de ſoie & de toile & portent un bonnet rouge, noir ou bleu. Les femmes ſuivent l'exemple de leurs maris dans les ajuſtemens ; les unes ſont aſſez bien vêtues, les autres n'ont qu'un ſimple pagne ; celles-là portent des ſouliers, celles-ci vont pieds nuds, mais toutes ſont bien priſes dans leur taille, extrêmement agiles & ne manquent pas d'agrémens. On ne ſçait rien de la religion de ce peuple, ſi ce n'eſt qu'il eſt idolâtre.

Tous les voyageurs qui ont eu occaſion de parler des Jaggas, ne balancent pas à en faire le portrait le plus affreux, & à les regarder comme la nation la plus barbare de l'univers. Ils ſont, diſent-ils, répandus dans une grande partie de l'Afrique, depuis les confins de l'Abiſſinie au nord, juſqu'au pays des Hottentots au ſud. Ils ſont d'une haute taille, extrêmement noirs & d'une figure difforme & effrayante. Ils ignorent l'uſage des habits, & toutes leurs manières reſpirent la barbarie. Ils ont des chefs, mais on ne leur connaît point de rois. Errans dans les forêts, comme les bêtes féroces, auxquelles

ils reſſemblent, ils ſe ruent ſur les terres de leurs voiſins pour faire des eſclaves. Leurs armes ſont la dague, le dard & des boucliers de cuir, dont ils ſe couvrent entièrement le corps. L'orſqu'ils s'arrêtent dans un lieu, quand ce ne ſerait que pour y paſſer une nuit, ils fortifient leur camp. Une partie de l'armée s'occupe à abattre des arbres, & l'autre partie à les tranſporter. En peu de tems ils forment un retranchement circulaire, auquel ils laiſſent douze ouvertures, dont chacune eſt confiée à la garde d'un officier. Le chef ſe place au centre dans un enclos particulier; les ſoldats conſtruiſent de petites huttes dans cette enceinte & plantent leurs armes à chaque porte, afin qu'en cas d'allarmes, ils ſoient prêts à combattre : les ſentinelles font une exacte garde toutes les nuits, au bruit des tambours & autres inſtrumens, dont ils ont l'uſage.

Ils ſont paſſionnés pour le fruit & le vin de palmier, & le pays qui eſt le plus fourni de ces arbres, eſt toujours le plus expoſé à leurs ravages. Ils s'arrêtent dans chaque endroit autant de tems qu'il en faut pour conſommer les proviſions qu'il y trouvent. Ne cultivant jamais la terre, ne nourriſſant point de beſtiaux, leur ſubſiſtance eſt le fruit ordinaire de leurs rapines.

Les Jaggas mènent leurs femmes avec eux. Ces Africaines portent leurs cheveux, avec de hauts toupets, entre-mêlés de coquilles. Elles ſe frottent le corps de muſc, & une

des

des beautés qu'elles ambitionnent, c'eſt d'avoir quatre dents de moins, deux en-haut & deux en-bas. Celles qui n'ont pas le courage de ſe les arracher, ſont l'objet du mépris de la nation. Tous les enfans qui naiſſent de ces femmes ſont inhumainement enterrés au moment de leur naiſſance; mais afin de ne pas laiſſer dépérir la nation, ils élèvent parmi eux les jeunes garçons & les jeunes filles, dont ils maſſacrent les parens pour les manger. Cette jeuneſſe porte un collier, qui eſt la marque de ſon eſclavage, juſqu'à ce qu'elle ait préſenté au chef la tête d'un ennemi; alors on la reçoit au nombre des ſoldats.

Ce peuple barbare a été longtems gouverné par une femme appellée *Ten-Ban-Dumba*; cette héroïne, ou plutôt cette furie, après avoir mérité par le meurtre de ſa mère, & par ſes talens militaires, de commander aux Jaggas, voulut leur donner des loix, qui étouffaſſent en eux tous les ſentimens de la nature & de l'humanité. Pour les faire recevoir, certaine que la ſuperſtition ſeule était capable de faire taire la nature, elle l'appella à ſon ſecours, & ayant aſſemblé ſes ſoldats, elle leur fit cette abominable harangue : « amis, je vais vous ini» tier dans les myſtères des Jaggas, vos » ancêtres; je vais vous en apprendre les » rites & les cérémonies, & vous offrir les » moyens de vous rendre riches, puiſſans » & invincibles. Briſez tous les liens du » ſang, ils ne ſervent qu'à rendre les ames

» lâches & puſillanimes. » Alors ſe faiſant apporter ſon fils, encore enfant, elle le mit dans un mortier, & le pila vif, de ſes propres mains, aux yeux de toute l'armée. Après l'avoir réduit en une eſpèce de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle ſe frotta tout le corps, en préſence des ſoldats: ceux-ci, ſans balancer, ſuivirent ſon exemple, & maſſacrèrent leurs enfans pour les employer aux mêmes uſages, qui devinrent une loi inviolable pour la nation, avant que d'entreprendre une expédition. Ce fut après cette boucherie qu'il fut ordonné de conſerver tous les enfans étrangers, afin qu'élevés au milieu du camp, ils ne connuſſent point d'autre patrie, & d'autres loix que celles de leur férocité. Cette femme exécrable voulut qu'on préférât la chair humaine à toute autre eſpèce de nourriture, les femmes exceptées; mais cette exception ne donna que plus d'envie d'en manger, & il y avait, dit-on, des chefs qui faiſaient tuer régulièrement tous les jours une femme pour leur table.

Une loi ordonnait de réſerver les femmes ſtériles pour être immolées aux funérailles des grands, & permettait à leurs maris de les tuer pour les manger. Une autre loi preſcrivait à tous les chefs qui partaient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes, en préſence de l'armée. D'autres loix or-

donnaient de porter dans des coffres les os de ſes parens, de leur offrir des victimes humaines, & de les arroſer de leur ſang, lorſqu'on voulait les conſulter.

Aux obſéques des chefs de cette nation, on ſacrifiait quelquefois juſqu'à cent priſonniers de guerre : on enterrait tout vifs pluſieurs de ſes officiers, & nombre de ſes eſclaves pour le ſervir dans l'autre monde, & ordinairement on enſeveliſſait avec eux, deux femmes, à qui on caſſait auparavant les bras.

On trouve dans les voyages de Carli (p. 576) que le grand Jagga, qui faiſait ſa réſidence dans la ville de *Kaſſanji* ou *Kaſangi*, ſituée près des frontières du royaume de *Matamba*, célébrait annuellement le jour de ſa naiſſance par une grande fête. « Tous » les peuples des érats de ce prince, dit » Carli, qui ſont capables de voyager, ſont » obligés de ſe raſſembler dans une grande » plaine, où l'on a bâti ſur pluſieurs arbres » un certain nombre de cabanes pour le » monarque & pour les principaux ſeigneurs » de ſon royaume. Ils s'y retirent accom- » pagnés de leurs inſtrumens de muſique. » A quelque diſtance, on lie au tronc d'un » arbre un des plus furieux lions du pays. » Enfin le ſignal ſe donne, & l'on détache » auſſi-tôt le lion, à qui la vue d'une » ſi nombreuſe aſſemblée fait pouſſer quel- » ques rugiſſemens, mais qui ne voyant » aucun moyen d'échapper, ſe jette ſur le » premier négre qu'il rencontre : le peu-

» ple, au lieu de fuir, s'avance vers lui, ſans
» armes, pour tuer le monſtre, & regarde
» comme un bonheur de périr dans ce com-
» bat aux yeux de ſon ſouverain. En effet,
» le lion ne manque point d'en tuer un
» grand nombre avant que de l'être lui-
» même; mais il ſuccombe enfin aux efforts
» de la multitude; enſuite, les ſurvivans man-
» gent les morts, & faiſant retentir l'air de
» leurs acclamations, ils reconduiſent le
» prince à ſon palais. »

Ce récit ne s'accorde guères avec ce que nous avons rapporté plus haut. Carli nous parle ici d'un monarque qui réſide dans une ville, qui réellement eſt la ſeule qui ſoit nommée dans nos cartes, & quoique l'on puiſſe reconnaître les Jaggas à cette horrible boucherie & à ce déteſtable repas, il eſt ſûr que ce ne ſont point ceux dont nous venons de faire mention: pour rapprocher la relation de Carli de celle que nous avons tirée du quinzième volume de l'hiſtoire univerſelle d'Angleterre. (the modern. Part, of an univerſal hiſtory.) Il faut croire que quelque horde de conſidération de la nation barbare des Jaggas, s'eſt fixée vers les frontières du royaume de *Matamba*.

Le voyageur Battel, dont la relation eſt inſérée dans Purchas, s'annonce comme ayant été long-tems au ſervice de Kalandula, un des chefs des Jaggas. Il dit que ce guerrier n'entreprenait rien d'important ſans faire un ſacrifice au malin eſprit, & que

pour cette cérémonie il choiſiſſait toujours un matin, au lever du ſoleil. La tête couverte d'un bonnet, orné de plumes de paon, il ſe plaçait ſur une ſélette, ayant à ſes côtés deux magiciens, & autour de lui trente ou quarante femmes, portant à la main des queues de chevaux ſauvages (zébra) qu'elles faiſaient voltiger, joignant leurs cris au bruit affreux des tambours & autres inſtrumens, qui ſe tenaient derrière ce cercle. Alors on allumait un grand feu, ſur lequel on plaçait certaines poudres blanches dans un pot de terre. Les ſorciers s'en ſervaient pour colorer le front, l'eſtomac & le ventre en travers de Kalandula, avec de longues cérémonies, puis on lui préſentait ſa hache, en lui recommandant de ne pas épargner ſes ennemis, parce qu'il avait avec lui ſon *mokiſſo*. Auſſi-tôt on lui amenait un enfant mâle, qu'il tuait ſur le champ. Il était ſuivi de quatre hommes, qu'il frappait de même, & ceux qui ne tombaient pas morts du premier coup, étaient conduits hors du camp & achevés par des ſoldats. Cette horrible boucherie était terminée par le ſacrifice de cinq vaches qu'on immolait dans le camp, & de cinq autres qui étaient égorgées dehors : on y joignait le même nombre de chévres & de chiens, dont les aſſiſtans dévoraient les corps avec des cris de joie.

Tels ſont les légers éclairciſſemens que les voyageurs nous donnent, touchant la nation des Jaggas; mais s'ils ne nous en impoſent

pas, ils ſont plus que ſuffiſans pour ne nous pas faire regretter ce qu'ils auraient pu nous en dire de plus. Il ſerait heureux pour l'humanité que Carli, Battel & les autres ne fuſſent que d'inſignes impoſteurs.

CHAPITRE XIX.

Empire du Monomotapa & États voiſins.

CE vaſte Empire a pour bornes au nord & vers une partie de l'oueſt, la rivière de *Zambeze-Empondo*, nommée auſſi *Quama* ou Cuama, qui le ſépare des royaumes d'*Abutua* & de *Chikova*, des pays de *Mumbos* & de *Zimbas*, ou *Mazimbas*, & du pays maritime de *Maruka*. A la ſuite de l'oueſt & du côté du ſud, il eſt borné par le pays des Hottentots & par certains Caffres; & à l'eſt il eſt baigné par la mer des Indes. Sa ſituation eſt entre le quarante-un & le cinquante-ſixième degré de longitude orientale, & entre le quatorzième & le vingt-cinquième degré de latitude méridionale. Du nord au ſud, on lui donne environ quatre cents ſoixante-dix milles de longueur, & ſix cents cinquante de largeur de l'oueſt à l'eſt. Les cartes nous repréſentent ce pays comme une peninſule ou preſqu'iſle.

L'empire du Monomotapa eſt diviſé en vingt-cinq royaumes, & en un grand nombre de principautés tributaires, dont quelques-unes ſont aſſez puiſſantes pour oſer

quelquefois déclarer la guerre à l'empereur : l'hiſtoire de ce pays, & des rois qui l'ont gouverné, eſt abſolument inconnue, & les auteurs qui ont cherché à l'éclaircir ne nous ont donné au lieu de faits, que leurs conjectures. Par exemple, Lopez paraît perſuadé qu'il exiſtait des empereurs du Monomotapa dès le tems même de la reine de Saba, & que lui étant ſoumis, c'était d'eux qu'elle tirait ſes tréſors. Le même auteur ajoute, qu'on trouve encore dans certaines contrées du pays, d'anciens bâtimens d'une architecture ſingulière, compoſés de pierre, de ciment & de bois ; & il en conclut que c'eſt de-là que Salomon tirait ſon or, avec d'autant plus de raiſon, prétend-il, que c'eſt ſur le mont Ofur, près de Maſſapa, dans le royaume de Mongas, que ſe voient ces ruines. Les riches mines, il eſt vrai, que renferme ce pays, & la reſſemblance d'Ofur à Ophir, peuvent accréditer cette idée. Les voyageurs rapportent que dans ces mines on a trouvé un lingot d'or de douze mille ducats & un autre de quatre cents mille. L'or s'y rencontre non-ſeulement entre les pierres, mais même ſous l'écorſe de certains arbres juſqu'au ſommet, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'endroit où le tronc commence à ſe diviſer en branches. Les négres de ces cantons, employés à ramaſſer l'or, le trouvent en gros grains mêlé parmi le ſable, ou dans le courant des rivières. Ils plongent dans l'eau, & en retirent chaque fois le plus qu'ils peuvent

de limon, où il ſe rencontre toujours une petite quantité de parcelles d'or : mais leur pareſſe eſt ſi grande, qu'ils ne s'emploient à ce travail que lorſqu'ils y ſont forcé par la néceſſité ; c'eſt ce qui engage les Arabes, qui négocient volontiers avec eux, à leur vendre leurs marchandiſes à crédit en ſpécifiant ſeulement un tems fixe pour le payement. Par ce moyen, ils forcent les négres à ramaſſer de l'or, car ceux-ci ſont de la plus grande exactitude à remplir leurs promeſſes.

Les Portugais, qui ont pluſieurs établiſſemens ſur la côte du Monomotapa, exercent dans toutes ces contrées le commerce de l'or, de l'ivoire, de l'ambre, & celui des eſclaves, avec des avantages très-conſidérables.

Aujourd'hui cet empire eſt diviſé en trois grands royaumes, *Quitéve*, *Sabanda* & *Chikanga*, dont le dernier eſt le plus puiſſant des trois, parce qu'il renferme les plus riches mines du pays. Il eſt habité par un peuple innombrable, noir & d'une taille moyenne, courageux & d'une extrême légèreté à la courſe. On ne lui connaît d'autres armes que l'arc, les fléches & les javelines.

Comme cette grande contrée manque de chevaux, les armées ne ſont compoſées que d'infanterie. La garde du prince conſiſte en deux cents dogues, qui ſervent également à ſa chaſſe & à la guerre. Le butin que l'on fait ſur les ennemis ſe partage entre le ſouverain, ſes officiers & les ſoldats. Lorſque ces guerriers ſe mettent en

campagne, ils doivent porter avec eux toutes leurs proviſions de bouche, & ne doivent s'attendre, pendant qu'elle dure, qu'à quelques diſtributions de bœufs & de vaches, en forme de préſens. Un des plus redoutables corps de cette armée, eſt compoſé de ſix milles femmes, qui, ſemblables aux anciennes Amazones dont l'hiſtoire parle, ſe brûlent la mammelle gauche, pour ſe ſervir de leur arc avec plus de liberté. Rien n'égale l'intrépidité & la bravoure de ces femmes guerrières. Quelquefois, à l'imitation des Parthes, elles lancent leurs fléches en fuyant; & revenant ſur leurs pas, & trouvant les ennemis qui les pourſuivaient en déſordre, elles les combattent avec une nouvelle vigueur. Elles demeurent dans des cantons ſéparés, où elles reçoivent de tems à autres des hommes, mais ſeulement dans la vue d'entretenir l'eſpèce: les enfans mâles ſont renvoyés aux pères, & les filles reſtent ſous la conduite de leur mère, pour être élevées dans la profeſſion des armes.

L'empereur habite un vaſte palais de bois, qui eſt partagé en trois principaux quartiers, celui du prince, celui de ſes femmes, & celui de ſes officiers domeſtiques. Le quartier de l'empereur a trois portes, la première eſt celle par où paſſent les ſeules épouſes du monarque: la ſeconde eſt pour l'empereur, & pour ſes officiers intérieurs, tous fils des premiers ſeigneurs de l'état: & la troiſième eſt réſervée aux deux principaux chefs des cuiſines, aux princes du

ſang & aux cuiſiniers inférieurs, tous gens de la première diſtinction. Ces différens officiers ne doivent pas être plus âgés que de vingt ans, parce que juſqu'à cet âge on préſume, peut être aſſez imprudemment, qu'ils n'ont point encore eu commerce avec les femmes. Si l'un d'eux était convaincu d'avoir violé cette loi de l'empire, il ſerait ſévèrement puni. C'eſt de ce grand corps de jeunes officiers, qu'on tire des ſujets pour remplir touts les poſtes importans de l'état.

Le *Ningomoſcha* eſt le premier officier de l'empire, & il prend le titre de gouverneur des royaumes : le *Mokomoaſcha* eſt le capitaine général ou le commandant de toutes les troupes. L'*Ambuya* eſt le grand maître d'hôtel. Celui-ci, à la mort de la principale femme de l'empereur, a l'étrange droit d'en nommer une autre à ſa place; mais il doit la choiſir entre les ſœurs ou les plus proches parentes du monarque. L'*Inhautovo* eſt le chef des muſiciens. Le *Nukurao* eſt le chef de l'avant-garde de l'armée. Le *Bukuromo* eſt ſans doute le miniſtre & le favori du prince, car ſon nom ſignifie, *le bras droit de ſa majeſté*. Le *Magando* eſt le chef des devins. Le *Nétombo* eſt le chef de l'apothicairerie, & il a ſous ſa garde les onctions & les uſtenſiles qui ſervent à la divination & à la magie, & enfin le *Nehono* eſt le portier du palais.

L'empereur a un grand nombre de femmes, mais il n'en a que neuf qui ſoient honorées du titre d'impératrices ou de reines. Les

unes ſont ſes ſœurs ou ſes proches parentes ; les autres ſont choiſies entre les filles des principaux ſeigneurs de ſa cour. La première impératrice porte le nom de *Mazaſira*, & c'eſt elle qui protége, moyennant de précieux préſens, la nation Portugaiſe, qui lui donne le titre de mère. La ſeconde eſt appellée *Inahanda*, & prend les Mores ſous ſa protection. La troiſième, nommée *Nœbuiſa*, eſt ſans doute la favorite, car elle fait ſa réſidence dans l'appartement de l'empereur. La quatrième, ſe nomme *Navemba* : la cinquième, *Navengore* : la ſixième, *Nizingo-apangi* : la ſeptième *Nemongora* : la huitième, *Niſſani* : & la neuvième, *Nekaronda*. Vraiſemblablement tous ces noms ſont autant de titres qui appartiennent conſtamment aux neuf reines. Chacune de ces princeſſes a ſa cour particulière & auſſi brillante que celle de l'empereur : elles partagent avec lui l'autorité ſuprême, & ont comme lui le droit de punir & de récompenſer. Elles ont leurs revenus, qu'elles tirent de différentes provinces, qui ſont affectés pour leur entretien : il ſemble que ce monarque ne conſerve d'autre droit ſur ſes épouſes que celui de les viſiter, lorſqu'il le juge à propos.

Les peuples du Monomotapa reconnaiſſent un Dieu créateur de l'univers, qu'ils nomment *Mazîri* ou *Mazimo*, & ils révèrent une certaine vierge, à laquelle ils donnent le nom de *Peru*. Ils croyent l'exiſtence d'un diable, dont ils redoutent étrangement la

mauvaiſe humeur, & qu'ils appellent *Mu-ʒuko*. Mais, ſans contredit, leur principal Dieu eſt leur empereur. Ils ſe perſuadent que quittant la terre, le prince va habiter les Cieux, & que de ce ſéjour de gloire, il écoute leurs prières & répand ſur eux ſes faveurs.

Ils partagent leurs mois en ſemaines de dix jours, & ils les commencent par les premiers jours de la lune. Le quatrième & le cinquième de chaque ſemaine ſont des jours de fête. Alors tous les ſujets prennent leurs plus ſuperbes habits; l'empereur, tenant un pieu à la main, donne une audience publique, & ceux qui lui parlent doivent être proſternés. Le huitième jour de chaque lune, il n'eſt permis à perſonnne d'approcher de la cour, parce qu'il eſt réputé jour malheureux.

Le jour de la nouvelle lune, l'empereur, en équipage de guerre & tenant à la main deux javelines, parcourt tous les endroits de ſon palais, comme s'il allait combattre ſes ennemis. Tous ſes courtiſans le ſuivent, & lorſque cette ſingulière cérémonie eſt achevée, il leur jette à terre du bled d'inde bouilli, qu'il leur ordonne de manger, comme une production de la terre, & qu'ils avalent avec la baſſeſſe ordinaire que les flatteurs mettent dans toutes leurs actions, lorſqu'elles ſont éclairées par l'œil du ſouverain. Le premier jour de la lune de mai eſt une fête ſolemnelle dans ce pays. Ce jour

là les courtisans donnent le spectacle d'un combat dans la grande place du palais; l'empereur y assiste, & ne se retire que lorsqu'il est fini. Il passe ensuite huit jours sans se montrer en public, mais pendant ce tems, les tambours ne cessent de faire un vacarme affreux. Enfin le huitième jour le monarque honore son peuple de sa présence, & c'est pour faire donner la mort à ceux de ses officiers qu'il affectionne le moins. Ce barbare sacrifice se fait en l'honneur des *Muzimos* ou ancêtres de sa gracieuse majesté. Tout le peuple se retire en lui souhaitant beaucoup de prospérité.

Chaque année l'empereur envoie dans toutes les provinces de ses états quelques-uns des grands de sa cour porter le feu nouveau à tous ses sujets. Ces ministres ont soin de faire d'abord éteindre tous les feux du canton, & moyennant une certaine redevance, qui sert à les défrayer, & dont l'excédent entre dans les coffres du souverain, ils distribuent le nouveau feu avec beaucoup de cérémonie. Si cet usage n'est pas dicté par l'avarice, il semblerait que ce peuple regarderait le feu comme une chose sacrée. Lorsque l'empereur va à la guerre, toutes les fois que l'armée campe on bâtit une cabane, où l'on allume un feu que l'on entretient avec beaucoup de vénération & de soin.

Il paraît, quoiqu'en disent quelques auteurs, que les peuples du Monomotapa sont

auſſi ſuperſtitieux & auſſi adonnés à la divination & aux ſortiléges, que les autres habitans de l'Afrique. Le monarque de ce pays a, dit on, une maiſon particuliere où l'on ſuſpend les cadavres des criminels, & on ne les enterre que lorſqu'ils ont ceſſé de rendre toute leur humidité, laquelle étant recueillie dans des vaſes, ſert à compoſer un élixir, dont l'uſage prolonge la vie du prince, & éloigne de lui tous les mauvais effets des ſortileges.

Les filles de cet empire vont exactement nues juſqu'à leur mariage. Auſſi-tôt qu'elles ſont femmes & mères, elles ſe couvrent le ſein & toutes les autres parties du corps. La polygamie eſt permiſe, mais la premiere femme a toujours la ſupériorité ſur les autres. Ce n'eſt que lorſqu'une fille eſt nubile & qu'elle a reçu les complimens d'uſage à ce ſujet, qu'on peut s'unir avec elle. Quiconque avant ce tems oſerait avoir commerce avec elle ſerait rigoureuſement puni.

On ignore abſolument en quoi conſiſte les cérémonies funèbres de ce pays; ce qu'on en ſait de plus certain, c'eſt que ces idolâtres gardent précieuſement les os de leurs parens, & que tous les huit jours ils leur rendent une eſpèce de culte ſuperſtitieux, alors ils mettent des habits blancs, & ils leur préſentent divers mets ſur une table proprement couverte. Après avoir invité à ce repas les ames des morts, ils ſe repaiſſent des viandes qu'ils viennent de leur offrir.

S'ils font la guerre, ils ne ſe lavent ni le viſage, ni les mains juſqu'à la paix. Ils ont, après le combat, la barbare coutume de mutiler les captifs & d'en préſenter à leurs femmes les parties honteuſes; celles-ci ſe font gloire de porter au cou ces triſtes marques de la victoire de leurs maris. Pour rendre les ſermens authentiques, ces peuples ont l'uſage de faire avaler à l'accuſé un certain breuvage, mais on ne nous explique pas de quoi il eſt compoſé, ainſi l'on peut croire qu'il entre comme ailleurs beaucoup de friponnerie dans cette épreuve.

Les uſages des royaumes ou principautés tributaires du Monomotapa, n'offrent que de légères différences avec ceux de cet empire: les princes qui les gouvernent paſſent pour des dieux dans l'eſprit des peuples, ou du moins pour avoir les liaiſons les plus étroites avec la divinité dont ils ſont l'image. Ils s'adreſſent à eux pour faire ceſſer une pluie trop abondante, ou une trop longue ſéchereſſe. Le tems, qui ne peut manquer de redevenir favorable, ſe rend enfin aux vœux de la nation, & l'on crie miracle. Ces monarques ſont entourés de poëtes & de muſiciens, qui chantent conſtamment leurs louanges, & qui les traitent ſans ceſſe de ſeigneurs du ſoleil & de la lune, & de la terre & de la mer. On les appelle auſſi grands ſorciers & grands voleurs, mais ce dernier titre ſignifie ſans doute qu'ils ſont habiles à faire des incurſions ſur les terres de leurs voiſins.

Ces peuples prient pour les ames des morts, & c'en eſt aſſez pour prouver qu'ils croient l'immortalité de l'ame. Ils craignent prodigieuſement le diable, n'ont aucune idée de l'enfer & admettent un paradis où ils jouiront de tous les plaiſirs des ſens avec leurs femmes & leur famille.

Toutes les années, au mois de ſeptembre, le roi de Quitéve ſe rend ſur une colline, où eſt le tombeau de ſes ancêtres; là il fait une neuvaine en l'honneur des ames de ſes predéceſſeurs. Le dernier jour de cette retraite eſt deſtiné à une eſpèce de tournois où le prince & ſes courtiſans paraiſſent armés. C'eſt alors que l'ame du dernier roi entre dans le corps d'un des premiers ſeigneurs de la cour. Le monarque régnant ne manque pas de le conſulter ſur tout ce qui regarde l'état en général, & ſur tout ce qui peut l'intéreſſer en particulier. Il en reçoit toujours des réponſes ſatisfaiſantes, & le peuple des leçons pour remplir avec ſoumiſſion les volontés de ſon prince, qui deviennent des oracles, en paſſant par la bouche du prétendu poſſédé. Lorſque ce roi de Quitéve vient à mourir, ſes femmes s'empoiſonnent pour aller le ſervir dans l'autre monde. Son ſucceſſeur, dès le lendemain, prend poſſeſſion du trône. Caché derrière un rideau il reçoit les reſpects de la nation, & le jour d'après, il ſe montre en public, & briſe un arc pour laiſſer à ſes ſujets une idée avantageuſe de ſa force. Toutes les hiſtoires

atteſtent

atteſtent que les anciennes nations ne faiſaient pas moins d'état de la force que de la prudence dans ceux qui étaient deſtinés à les gouverner. Il arrive quelquefois que le roi de Quitéve n'eſt pas peu embarraſſé pour terminer à ſon avantage la cérémonie de l'arc. S'il ſe trouve pluſieurs concurrens qui oſent lui diſputer la couronne & ſe préſenter pour rompre l'arc, ſon unique reſſource eſt d'engager, à force de ſoumiſſions, les femmes qui ſurvivent au défunt roi, à le recevoir dans le palais, car celui qu'elles y admettent eſt le ſeul véritable ſucceſſeur; s'il y entrait de force, il perdrait ſon droit au trône.

Autrefois les rois de Quitéve, qui ſe trouvaient malheureuſement atteints d'une maladie incurable, devaient ſe donner volontairement la mort, à l'exemple de leurs ſujets, auxquels la loi ne permettait pas de vivre lorſqu'il ſe voyaient dans ce cas. Les pertes, les diſgraces, l'adverſité, deux dents de moins ſur le devant de la bouche, les obligeaient à terminer leurs jours : « Il faut qu'un » roi, diſaient ces peuples, n'aye point de » défauts : s'il lui en ſurvient un, ne vaut-» il pas mieux qu'il ſorte du monde & » qu'il paſſe dans cette autre vie, où il ſera » dégagé de toute imperfection? » Un monarque de ce pays, peu jaloux de cet étrange marque d'héroïſme, en montant ſur le trône, déclara : que « quoiqu'il eût eu le malheur de » perdre une dent, il avoit réſolu de vivre » pour le bien de ſes ſujets & d'attendre

» tranquillement que la mort vienne le ſur-
» prendre, ſans aller au devant d'elle. »

On donne le nom de grand lion au roi de Quitéve, & par reſpect pour ce titre, il n'eſt permis de tuer cet animal que dans certaines chaſſes royales. Si ce prince ſe trouve dans le cas de diſcuter quelques affaires avec ſes voiſins, il n'envoie jamais moins de quatre ambaſſadeurs pour traiter avec eux. Le premier repréſente la perſonne de ſon maître, & doit être reçu avec les mêmes égards : le ſecond eſt appellé la bouche du roi, & fait le rapport de ſa commiſſion : le troiſième eſt l'œil du roi, & il doit être attentif à tout ce qui ſe paſſe ; & le quatrième, qu'on nomme l'oreille du roi, doit écouter tout & le rapporter fidélement.

CHAPITRE XX.

L'Éthiopie.

Les géographes ne s'accordent par ſur les pays que l'on doit nommer Ethiopie. L'opinion la plus commune donne pour bornes à l'Ethiopie moderne, la mer Rouge, la côte d'Ajan & le Zanguebar à l'orient, le Monoëmugi & la Caffrerie au midi, le Congo à l'occident, la Nubie & l'Egypte au ſeptentrion. On diviſe ce vaſte pays en haute & baſſe Ethiopie. La haute Ethiopie eſt la partie la plus ſeptentrionale & en même

tems la plus orientale, elle renferme la Nubie, l'Abyſſinie, les Giaques ou Galles, & les côtes d'Abex, d'Ajan & de Zanguébar. La baſſe Ethiopie s'étend au midi & vers le couchant; elle renferme le Monoëmugi, le Monomotapa, & les grandes régions de Biafara, de Congo & des Caffres. Nous devons aux Portugais le peu d'éclairciſſemens que nous avons, touchant les peuples qui habitent cette dernière partie, qui était preſque entièrement inconnue aux anciens.

Quoique dans la vaſte étendue de l'Ethiopie il ſe trouve encore une très-grande quantité d'idolâtres, les Ethiopiens en général font profeſſion du chriſtianiſme : ils reconnaiſſent l'autorité de la ſainte écriture, reçoivent les ſacremens, croient la tranſubſtantiation du pain & du vin, au corps & au ſang de notre ſeigneur Jeſus Chriſt, invoquent les Saints comme nous, communient ſous les deux eſpèces, & conſacrent avec le pain levé comme les Grecs. Ils obſervent quatre carêmes : le premier dure cinquante jours, le ſecond quelquefois quarante, le troiſième quinze, & le quatrième vingt & un. Pendant ces tems d'abſtinence, on n'uſe ni d'œufs, ni de beurre, ni de fromage, & on ne mange qu'après le ſoleil couché, mais l'on peut boire & manger juſqu'à minuit. Comme il ne ſe trouve point d'olivier en Ethiopie, on ſe ſert d'une huile qu'on tire de certaines graines du pays, & qui n'eſt pas diſgracieuſe au goût. Tous les mercredis

de l'année ſont jeûnes d'obligation. La prière précéde toujours le repas. Une heure avant le coucher du ſoleil, les gens ſoit de la campagne, ſoit des villes, quittent leur travail, pour ſe rendre à la prière. Vieillards, jeunes gens, malades même, tous ſont obligés de jeûner. A dix ans les enfans font leur première communion & auſſi-tôt ils ſont dans le cas du jeûne. Leur confeſſion ſemble fort imparfaite : ils vont ſe proſterner aux pieds d'un prêtre, qui eſt aſſis, & là ils s'accuſent en général d'être de grands pécheurs & d'avoir mérité les peines éternelles, ſans entrer dans le moindre détail. Le confeſſeur tient d'une main le livre des évangiles, & de l'autre une croix dont il touche les yeux, les oreilles, le nez, la bouche, & les mains du pénitent, récite quelques prières, lit l'évangile, fait quelques ſignes de croix ſur ſa tête, lui impoſe une pénitence & le renvoie.

Ce peuple a beaucoup de reſpect pour ſes égliſes, il n'y entre jamais que pieds nuds; il s'y tient avec beaucoup de modeſtie & n'oſe ni s'y moucher, ni cracher, encore moins y entretenir aucune converſation. On chaſſerait de ces lieux ſaints quiconque s'y préſenterait ſans avoir du linge blanc : lorſqu'on adminiſtre la communion, il ne reſte dans l'égliſe que le prêtre & les communians; tous les autres ſe retirent, ſans doute par humilité, comme ne ſe croyant pas dignes de participer aux divins myſtères. Les égliſes ſont proprement ornées; on y

voit des tableaux & beaucoup de peintures ſur les murs ; mais jâmais de ſtatues. Pendant la meſſe & les autres offices, les encenſemens ſont continuels. Le chant des prêtres eſt aſſez juſte & quelquefois il eſt accompagné par divers inſtrumens. Les religieux ſe lévent deux fois la nuit pour chanter des pſeaumes. Ils ont des habits de chœur, mais dans la ville, ils ſont mis comme des ſéculiers, dont il ne ſont diſtingués que par une calotte jaune, ou violette, qu'ils portent ſur la tête.

Les Ethiopiens ont retenu des Juifs l'uſage de la circonciſion ; ils la pratiquent le ſeptième jour après la naiſſance de l'enfant. On le baptiſe tout de ſuite ; s'il eſt en danger de mort, ſinon on diffère le baptême. Ils ne regardent pas la circonciſion comme un ſacrement, mais comme une ſainte cérémonie que l'on pratique à l'imitation de Jéſus-Chriſt, qui a bien voulu être circoncis. Ils n'ont qu'une femme, mais ils ne ſeraient pas fâchés que l'écriture leur en eut permis un plus grand nombre : les juges ne font point de procès à ceux qui en entretiennent pluſieurs, tandis que les prêtres ſe déchaînent contre ces débauchés.

Lorſque quelque citoyen eſt mort : la cérémonie des funérailles commence par de lugubres gémiſſemens. On lave le corps & après l'avoir enveloppé d'un linceul neuf de coton, on le place dans la bière, autour de laquelle on allume des flambeaux & les cris redoublent. Les uns prient Dieu pour

l'ame du défunt, les autres chantent ſes louanges, & quelques-uns s'arrachent les cheveux, ſe déchirent le viſage, & ſe brûlent la chair, pour témoigner une plus grande douleur. Enfin les religieux viennent enlever le corps, qu'ils conduiſent à l'égliſe, ou ils le mènent tout de ſuite à la ſépulture, chantant des pſeaumes, en faiſant des encenſemens, & d'horribles lamentations. Les parens ſuivent, tous ayant la tête raſée, qui eſt la marque du deuil. Au retour du convoi, on ſe rend à la maiſon mortuaire où l'on fait un feſtin. Pendant trois jours tout le monde s'y raſſemble pour pleurer; ce qui ſe pratique de huit jours en huit jours, juſqu'à la fin de l'année.

Le jour de la fête de l'Aſſomption de la Vierge, l'empereur a coutume de communier. Douze mille hommes ſont rangés dans la cour du palais. Le monarque dans ſes plus pompeux habits & la couronne en tête, entouré de tous ſes courtiſans, marche ſous un dais, juſqu'à la porte de ſa chapelle, où il eſt reçu par le patriarche, en habits pontificaux. Il ſe place vis-à-vis d'un prie-Dieu, & ſe tient debout juſqu'à la communion, que le célébrant lui donne ſous les deux eſpèces. Enſuite il retourne au palais avec le même cortége. Ce patriarche eſt le chef de la religion, & dépend du patriarche d'Alexandrie qui le conſacre; il nomme tous les ſupérieurs des monaſtères, & a un pouvoir abſolu ſur tous les moines, qui

ſont en très-grand nombre dans l'Éthiopie ; car il n'y a point d'autres prêtres que les religieux, & point d'autre évêque que le patriarche. Quelquefois dans une ſeule ordination, on conſacre dix mille prêtres & ſix mille diacres. Ce ſacrement eſt bientôt conféré. Le patriarche aſſis, récite le commencement de l'évangile ſur la tête de ceux qu'il veut ordonner prêtres, & leur donne la bénédiction avec une croix de fer, qui pèſe bien ſept ou huit livres ; à l'égard des diacres, il ſe contente de leur donner la bénédiction, ſans réciter l'évangile.

Les Ethiopiens ſe prétendent plus anciens que les Egyptiens ; parce que, diſent ceux d'entr'eux qui ſe piquent d'être philoſophes, notre contrée a été plus fortement frappée des rayons du ſoleil qui donne la vie à tous les êtres ; ce qui ferait penſer que ces peuples ne ſeraient pas éloignés de regarder les animaux comme des développemens de la terre miſe en fermentation par la chaleur du ſoleil. Mais quelles que ſoient les prétentions des Ethiopiens, on ne doit les regarder que comme une colonie d'Egyptiens ; car ils ont encore, comme ceux-ci, l'uſage de la circonciſion, & l'on retrouve chez leurs ancêtres les mêmes uſages d'embaumemens, les mêmes vêtemens & les mêmes coutumes civiles & religieuſes. On y reconnaît les mêmes dieux, Hammon, Pan, Hercule, Iſis ; les mêmes formes d'idoles, le même hiéroglyphe, & les mêmes principes tou-

chant la diſtinction du bien & du mal moral; l'immortalité de l'ame, la métempſycoſe, &c. Ces anciens Ethiopiens affectaient en tout une très-grande ſupériorité ſur les Egyptiens, tandis qu'en quelque façon ils s'avouaient les diſciples Indiens. Ils avaient des Gymnoſophiſtes, qui demeuraient ſur une petite montagne voiſine du Nil, qu'ils regardaient comme le plus puiſſant des dieux. Là on venait les conſulter ſur les affaires importantes, qui intéreſſaient le bonheur de l'état. On s'adreſſait à eux pour l'expiation des crimes, & ils traitaient les homicides avec la plus grande ſévérité.

De graves auteurs font les Ethiopiens les inventeurs de l'aſtronomie & de l'aſtrologie, & en effet la ſérénité de leur ciel, & la vie tranquille qu'ils menaient, ont pu les porter naturellement à ce genre d'étude: ils leur attribuent auſſi une partie des principes que nous retrouvons dans la morale des anciens Egyptiens : « il faut adorer les » dieux, ne faire de mal à perſonne, s'exer- » cer à la fermeté & mépriſer la mort : la » vérité n'a rien de commun ni avec la ter- » reur des arts magiques, ni avec l'appareil » impoſant des miracles & du prodige. La » tempérance eſt la baſe de la vertu : l'ex- » cès dépouille l'homme de ſa dignité : il » n'y a que les biens acquis avec peine » dont on jouiſſe avec plaiſir : le faſte & » l'orgueil ſont des marques de petiteſſe : » il n'y a que vanité dans les viſions & dans

» les ſonges. » Tout ceci ſe rapporte aux habitans de la haute Ethiopie, ſi reſpectés des Grecs pour l'innocence & la ſimplicité de leurs mœurs, & c'eſt d'eux dont parle Homère, lorſqu'il dit que *Jupiter s'en était allé chez les peuples innocens de l'Ethiopie, & avec lui tous les dieux.*

La ville de Gondar, ou Condar à Catma, eſt la capitale de l'empire d'Ethiopie. On lui donne environ quatre lieues de tour : les maiſons qui la compoſent n'ont qu'un étage. On n'y voit point de boutiques, & les marchands ſont obligés d'expoſer les marchandiſes ſur des nates, dans une grande place qui tient lieu de marché. L'or & le ſel font les monnoies courantes du pays. L'or eſt en lingot, ſans marque, & l'on en coupe à proportion du prix des choſes qu'on achète, depuis une once juſqu'à une demi-dragme, qui vaut trente ſols de france. Le ſel de roche que l'on tire d'une montagne, appellée *Latfa*, eſt blanc comme la neige & dur comme la pierre. On le porte dans les magaſins du prince, où on le coupe en tablettes, qu'on nomme *Amouly*, & en demi-tablettes appellées *Courman*. Chaque tablette eſt longue d'un pied, large de trois pouces. Dix de ces tablettes valent trois livres de France; on les rompt ſuivant le payement qu'on doit faire, & elles ſervent ainſi également pour la monnoie & pour la cuiſine. On compte plus de cent égliſes dans la ville de Gondar. Le palais impérial eſt très-vaſte & contient

un grand nombre d'appartemens. On y remarque un ſuperbe trône dont les pieds ſont d'or maſſif, ſur lequel l'empereur donne ſes audiences. Dans les jours de cérémonies, le prince eſt vêtu d'une veſte de ſoie, brodée d'or, avec de larges manches, & l'écharpe qui tient la veſte eſt fort riche : d'autrefois il porte une robe de velours bleu, à fleurs d'or, qui traîne juſqu'à terre : ſa tête eſt couverte d'une mouſſeline rayée de filets d'or, qui forme une couronne, à la manière des anciens, & qui laiſſe le milieu de la tête nud. Ses ſouliers ſont à l'indienne, travaillés à fleurs avec des perles. Un officier tient auprès du trône la couronne impériale, qui eſt fermée & ſurmontée d'une magnifique croix de pierreries.

Lorſque l'empereur prend ſes repas, il eſt aſſis ſur une eſpèce de lit ; on ſert ſur la table qui eſt devant lui, des ragoûts de bœuf, de mouton & de volailles, accommodés avec une prodigieuſe quantité d'épiceries ; car dans l'Ethiopie on ne mange point de gibier. Tout eſt préſenté dans des plats de porcelaine. Le mets le plus renommé eſt le bœuf crû, aſſaiſonné d'une façon particulière : on le coupe par morceaux, on l'arroſe du fiel de l'animal, qui eſt un excellent diſſolvant, & on le ſoupoudre de poivre & d'épiceries. On fait l'eſſai des viandes devant ce prince, qui, avant de manger, boit quelques gouttes d'eau-de-vie, & de l'hydromel pendant le repas, quoi-

qu'en Ethiopie il y ait d'admirables raiſins; mais le vin qu'on en tire ne peut ſe garder, à cauſe des grandes chaleurs. L'hydromel ſe fait avec de l'orge germé, rôti & pulvériſé. On en compoſe auſſi avec une certaine racine qu'on appelle *Taddo*, de l'orge & du miel.

On ne peut porter plus loin la haine que les Ethiopiens conſervent contre les Mahométans & tous les Européens en général : ils en donnent pour raiſon, que les Mahométans s'étant rendus puiſſans en Ethiopie au commencement du ſeizième ſiècle, s'emparèrent du gouvernement pour ſe délivrer d'un joug qui leur paraiſſait odieux ; ils appellèrent à leur ſecours les Portugais, déja établis dans les indes, & ceux-ci, après avoir battu les Muſulmans, & rétabli la famille impériale ſur le trône, laiſſèrent ſoupçonner qu'ils voulaient s'emparer du pays & le ſoumettre à la couronne de Portugal. Ce ſoupçon révolta le peuple, on courut aux armes ; il ſe fit un affreux maſſacre des Etrangers, & ceux qui échappèrent au carnage, obtinrent la permiſſion de ſe retirer. Il ſortit, dit-on, du pays, plus de ſept mille familles Portugaiſes.

Les Mahométans ſont ſoufferts dans Gondar, mais il y occupent un quartier ſéparé, & ſont nommés *Gebertis*, c'eſt-à-dire, eſclaves. Aucun Ethiopien ne voudrait manger avec eux : il n'oſerait pas même toucher à la viande tuée par un Mahométan, ni boire dans une taſſe dont il ſe ſerait ſervi, à moins

qu'un religieux ne l'eut bénite, en faisant le signe de la croix, en récitant quelques prières & en soufflant trois fois sur cette tasse, comme pour en chasser le malin esprit. Lorsqu'un Ethiopien rencontre un Mahométan dans la rue, il le salue de la main gauche, ce qui est la marque du plus grand mépris.

Les possessions de l'empereur d'Ethiopie sont très-vastes. Le seul royaume de Tigré, que ce monarque fait gouverner par un vice-roi, comprend vingt-quatre principautés considérables. Il a toujours deux armées sur pied; l'une sur les frontières du royaume de Néréa, & l'autre sur celles du royaume de Goyame, où se trouvent les plus riches mines d'or, dont il tire d'immenses sommes pour le payement de ses troupes & pour l'entretien de sa maison. Il est maître absolu de tous les biens de ses sujets. Lorsqu'un chef de famille est mort, il prend un tiers des biens immeubles qu'il laisse, & les deux autres tiers se partagent entre les héritiers. Ce tiers réservé, le prince le donne à un particulier, qui par-là devient son feudataire & qui est obligé de le servir à la guerre à ses dépens, & de lui fournir un certain nombre de soldats proportionné à la valeur des terres dont il a été gratifié. Pour éviter la fraude à cet égard, il y a dans toutes les provinces des contrôleurs, qui tiennent un régistre exact de tous les biens qui reviennent au domaine impérial par la mort des possesseurs, & qui passent ensuite en d'autres

mains. La cérémonie de la prise de possession consiste à attacher en public, & au son des instrumens, sur le front du nouveau feudataire, un bandeau de taffetas, sur lequel sont écrits ces mots en lettres dor. « Je suis » empereur d'Ethiopie de la tribu de Juda, lequel a toujours vaincu ses ennemis. »

Les pluies durent six mois en Ethiopie. Elles commencent au mois d'avril & ne cessent qu'au mois de septembre. Pendant les trois premiers mois, les jours sont sereins & beaux, mais il fait d'affreux tonnerres & il pleut abondamment, aussi-tôt que le soleil est couché. Les auteurs qui ont recherché les causes du débordement annuel du Nil, l'ont mal-à-propos attribué à la fonte des neiges, car il n'en tombe presque jamais dans l'Ethiopie : peut être n'y en a-t-il point d'autre cause que ces même pluies régulières.

Si-tôt que ces pluies sont cessées, l'empereur rassemble ses troupes & va attaquer les rois de Galla & de Changalla, qui sont ses ennemis les plus redoutables, & qui étaient autrefois ses tributaires ; mais après les avoir combattu avec succès en différens tems, ils osent aujourd'hui rarement se mesurer avec son armée, & dès qu'elle approche, ils se retirent dans des montagnes inaccessibles, où ils vendent chèrement leur vie, lorsqu'on va les y attaquer. L'armée Ethiopienne est souvent composée de quatre cents cinquante' mille soldats.

Les Ethiopiens ne sont pas noirs, comme

on la cru longtems en Europe : leur couleur eſt brune & olivâtre. Ils ont la taille haute & majeſtueuſe, les traits du viſage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien pris, les lévres petites & les dents blanches. Les perſonnes riches portent une veſte de ſoie ou de fine toile de coton, avec une ceinture. Les particuliers ignorent l'uſage des étoffes de ſoie, & le peuple n'a qu'un caleçon de coton & une écharpe. La juſtice eſt rendue avec beaucoup d'équité & de ſévérité dans toute l'étendue de l'empire. Comme il n'eſt pas permis à un Chrétien de répandre le ſang d'un autre Chrétien ſans de grandes raiſons, on fait les plus amples informations, lorſqu'il s'agit de condamner un criminel à mort. Les uns ſont étranglés & d'autres décollés. Quelques-uns ſont condamnés à perdre leurs biens, & ſous les plus rigoureuſes peines, il eſt défendu de les aſſiſter & même de leur donner à boire & à manger, mais ordinairement l'empereur ne tarde pas à leur accorder leur grace.

C'eſt dans le royaume de Goyame que ſe trouvent les ſources du Nil : elles ſont ſur une montagne très élevée, l'une ſituée à l'orient & l'autre à l'occident. D'abord elles forment deux ruiſſeaux, qui ſe précipitent avec beaucoup d'impétuoſité vers le milieu de la montagne, dans une terre ſpongieuſe & mobile, qui eſt couverte de cannes & de joncs : là ces eaux ſe perdent & ne re-

paraiſſent qu'à dix ou douze lieues, pour former le fleuve du Nil, qui ſe groſſit en peu de tems par le tribut des eaux que lui apportent pluſieurs rivières.

CHAPITRE XXI.

Côte de Zanguébar.

CETTE côte s'étend depuis la rivière de Jubo, juſqu'au pays de Moruca; on prétend que c'eſt la contrée que Ptolomée nomma Giſimba : elle comprend pluſieurs royaumes, dont les principaux ſont Mozambique, Mongale, Quiloa, Monbaze & Mélinde. Cette côte peut avoir environ quatre cents ſoixante lieues, ſur quarante de largeur en quelques endroits, & à peu près cent dans ceux où elle a le plus d'étendue.

Mozambique eſt une iſle qui appartient au roi de Portugal; elle eſt fortifiée par l'art & la nature, mais l'air y eſt ſi mal ſain, qu'au lieu de faire mourir les criminels, on les exile dans cette iſle, où ils vivent rarement plus de cinq ou ſix années: Cependant c'eſt dans le havre de Mozambique que les vaiſſeaux Portugais, qui font voile de l'Europe aux Indes, abordent pour ſe rafraîchir. Ils y demeurent ordinairement un mois, pour donner le tems aux ſoldats & aux matelots de ſe guérir du ſcorbut qu'ils ont contracté en mer.

L'iſle n'a que très-peu d'eau douce, que

l'on conſerve ſoigneuſement dans de grands vaſes de terre ou dans de petites citernes. La terre, quoique très-ſéche, produit une grande quantité de cocos, de citronniers, d'orangers, de figuiers qui croiſſent & meurent tous les ans. Ce dernier ne pouſſe qu'une ſeule branche, preſque toujours chargée de très-groſſes figues, & de feuilles d'une grandeur extraordinaire. Le pays abonde en bétail de toute eſpèce ; & entre les différentes volailles qu'il nourrit, on doit remarquer une poule dont la chair eſt abſolument noire, mais fort délicate. Mozambique, malgré le mauvais air qui y règne, la diſette d'eau douce & la ſtérilité de ſon ſol, eſt peuplée d'un très-grand nombre d'habitans. Ils ſont tous de haute taille, beaux & bien proportionnés ; & comme ils ſont robuſtes & moins pareſſeux que les autres négres, ceux qui ſont vendus pour l'eſclavage & tranſportés aux Indes, ſont fort recherchés par les Portugais Indiens. Auſſi-tôt que leurs enfans commencent à parler, ils leur font apprendre la langue Portugaiſe, & les élèvent dans la religion catholique. Après leur baptême, on leur ſuſpend au cou un petit crucifix, qu'ils portent avec beaucoup de reſpect, & l'on en a vu pluſieurs qui ont fait des progrès dans l'étude des lettres, & ont été élevés au ſacerdoce. On tire de ce pays beaucoup d'or, d'ivoire, d'ébène, d'ambre gris, & une très-grande quantité d'eſclaves.

Les habitans de la côte, tant hommes que

que femmes, vont nuds, & ne cachent que ce que la pudeur défend de montrer. Tous leurs ornemens consistent en quelques filets de grains de verre, & plusieurs cercles de cuivre ou d'étain qu'ils portent aux bras. Leur nourriture ordinaire est du riz bouilli avec de l'eau & du miel, & quelque peu de poisson. Leur boisson est l'eau pure, le vin de palmier, & une liqueur qu'ils appellent *Aracca*, & dont ils s'enyvrent souvent avec délices. Le roi du pays professe la religion de Mahomet, mais il a dans ses états plusieurs petits princes tributaires qui sont tous idolâtres.

Monbaze, capitale du pays de ce nom, est située dans une presqu'isle, qui a environ quatre lieues de tour, & qui ne tient au continent que par une très-petite langue de terre. Il y a environ deux cents & quelques années que les Portugais s'en rendirent maîtres; ils la possédèrent jusqu'en seize cents quatre-vingt-dix-huit, que les Arabes *Muskats* s'en saisirent avec assez peu de peine, & passèrent au fil de l'épée une vingtaine de soldats qui la gardaient. Les vainqueurs y trouvèrent deux cents tonneaux d'yvoire, estimés cent vingt-cinq mille livres sterling. Les habitans de Monbaze, depuis ce tems, sont devenus Musulmans, non qu'ils fassent plus de cas d'une religion que d'une autre, mais parce que celle de Mahomet permet la pluralité des femmes. Ils sont communément d'une couleur olivâtre, mais il se trouve

parmi eux des noirs & des blancs. Au reſte ils accordent tout aux plaiſirs des ſens : ceux de la côte ſont doux & équitables, mais ceux qui habitent l'intérieur des terres, ſont cruels & féroces, & ne vivent que de brigandage. On les nommes *Imbies*. Ils ſont antropophages, & mangent non-ſeulement leurs priſonniers, mais même la chair de leur compatriotes, qu'ils trouvent plus délicate que celle des étrangers. Les crânes de ces malheureuſes victimes leur ſervent de taſſes pour boire : leurs armes ſont l'arc & les fléches, un couteau large & court, & des boucliers couverts de peaux d'animaux ſauvages. Ils ont un roi, auquel ils rendent des honneurs preſque divins, & qui lui même feint de ſe regarder comme un dieu ſur la terre. S'il ſe ſent trop incommodé des ardeurs du ſoleil, pour ſe venger, il a l'impiété de menacer le ciel, & dans ſa colère de décocher contre lui quelques fléches. Ce mépriſable chef de barbares eſt toujours ſuivi de quatre-vingt mille combattans ; de grands troupeaux forment comme l'avant-garde de ſon armée, & ſervent à arrêter la première fureur de ſes ennemis & à la rendre inutile. On porte devant lui des tiſons allumés, pour faire entendre que tous ceux qui tomberont entre ſes mains ſeront rôtis & mangés.

Le ſouverain de Quiloa eſt tributaire du roi de Portugal, à qui il paye tous les ans, dit-on, un tribut de quinze cents marcs

d'or. Il profeſſe, avec un petit nombre de ſes ſujets, la religion Mahométane, mais les deux tiers de ſes ſujets ſont encore Idolâtres. Le pays abonde en fruits, en grains & en légumes; on y nourrit une grande quantité de bétail, & il deviendrait un ſort agréable ſéjour pour les étrangers, ſans la malignité de l'air, qui ne leur permet pas d'y vivre longtems.

Le roi de Mélinde eſt auſſi abſolu & auſſi reſpecté dans ſes états, que le prétendu monarque de Quiloa. Il eſt Mahométan & preſque ſous le joug des Portugais, qui ont bâti une forteresſe qui commande le port de ſa ville capitale. Son pays jouit d'un air tempéré; il eſt agréablement partagé en plaines, en vallons & en montagnes, où il ne manque ni bled, ni légumes de toute eſpèce, & qui abondent ſur-tout en une petite graine noire, dont on fait d'excellent pain. C'eſt au prince même que l'on s'adreſſe toujours pour demander juſtice, lorſqu'on ſe croit léſé ou offenſé. Si c'eſt un grand ſeigneur qui eſt accuſé, & qu'il ſe trouve coupable, le roi le conduit lui-même dans quelque ſalle retirée de ſon palais; là le coupable ſe dépouille de ſes habits, ſe couche par terre, demande humblement pardon de ſa faute, & reçoit des mains du roi quelques coups de bâtons: après quoi il ſe relève, baiſe les pieds de ſa ſacrée majeſté, & le remercie de la faveur qu'elle vient de lui faire; car cette correction paternelle eſt regardée com-

me une grande faveur. Cet utile uſage n'a point encore percé dans nos pays.

Entre les peuples qui habitent la côte de Zanguébar, il y en a pluſieurs qui ne ſacrifient point aux idoles : ceux-là admettent un ſeul être ſuprême, créateur du monde, & reconnaiſſent la providence divine, ſa bonté & l'immortalité de l'ame. Ils ſont perſuadés de l'exiſtence du diable qu'il craignent beaucoup plus qu'ils ne reſpectent Dieu. Toujours prêts à blaſphémer la divinité, lorſque le ſuccès ne répond pas à leurs vœux, ils ne laiſſent pas, pour la fléchir, d'obſerver des jeûnes rigoureux, qui ſont immédiatement ſuivis de feſtins, qu'accompagnent les honteuſes horreurs de la plus mépiſable débauche.

Quand le roi de Mélinde ſe montre en public, les femmes de ſa cour marchent devant lui, diviſées en trois bandes, dont l'une chante ſes louanges, l'autre porte des vaſes remplis de parfums, & la troiſième forme une eſpèce de ſymphonie, en frappant ſur des baſſins d'ayrain, avec des bâtons d'yvoire. Il eſt porté ſur les épaules de ſes officiers, & l'on ſe proſterne devant ſon brancard, ſans oſer l'enviſager. Dans la crainte qu'en chemin, il ne faſſe quelque mauvaiſe rencontre, au moment qu'il ſort de ſon palais, on éventre une biche, & des prêtres, préposés pour cet office, cherchent dans les entrailles de cette victime des ſignes qui puiſſent manifeſter le bonheur ou le malheur de cette ſortie. Cette cérémonie ſe renouvelle

toutes les fois qu'on veut apprendre quel ſera le ſuccès d'une affaire, mais alors le prince doit paſſer trois fois ſur le corps de la biche. Quoiqu'extraordinairement adonnée à la ſorcellerie, il ne paraît pas que cette nation ait fait de grands progrès dans cet art diabolique. Toute la magie de ſes devins conſiſte à former une danſe fatiguante, qui ceſſe auſſi-tôt que quelqu'un de la troupe eſt tombé à terre ſans connaiſſance. Quand il revient à lui, on l'interroge, & il répond; ce qu'on prend pour l'oracle du malin eſprit.

Les mariages ſe font ſur cette côte avec fort peu de cérémonie. Les parens de l'un & de l'autre côté ſe raſſemblent & vont chanter & danſer à la porte de la future & lui offrir des préſens, qui conſiſtent en maiz. Chaque danſeuſe en reçoit pour ſa part une poignée. On ſe met de la farine ſur l'œil gauche & ſur la joue, & la journée s'achève dans les réjouiſſances. Le ſoleil s'étant retiré de deſſus l'horiſon, l'époux emmène chez lui ſon épouſe, & conſomme le mariage. Il y a quelques cantons où les filles doivent ſe rendre dans une campagne inculte, & y pleurer au moins pendant une heure la perte qu'elles vont faire de leur virginité. Le jour baiſſé, elles retournent à leurs huttes, on ſe divertit toute la nuit, & le lendemain, à la pointe du jour, la fille eſt remiſe entre les bras de ſon prétendu.

Ces ſauvages obſervent quelques cérémonies dans leurs funérailles; elles ſont ac-

compagnées de pleurs, de lamentations & de cris aigus. Le mort eſt emmailloté dans quelques morceaux d'étoffe noire : on enſevelit avec lui ſes armes & des proviſions pour ſon voyage. La natte qui lui ſervait de matelat, ſon ſiége, ſes meubles & même ſa maiſon, tout cela eſt brûlé, dès qu'il a rendu le dernier ſoupir. Les cendres qui proviennent de ce feu ſont jettées dans la foſſe. L'ami, le parent, ou le particulier quelconque qui aurait touché le cadavre, ne pourrait avoir aucune communication avec ſes compatriotes, ſans s'être lavé & purifié. Pendant les huit jours que dure le deuil, on ſe raſſemble pour pouſſer des gémiſſemens durant deux heures, en obſervant de ſe frotter le viſage de farine.

Depuis l'âge de ſept ans, les enfans du royaume de Mélinde portent ſur leur tête un poids d'argile peſant au moins ſept ou huit livres, & ils ne peuvent ſe débarraſſer de ce fardeau, qu'ils n'ayent donné des preuves de leur courage à la guerre ou dans un combat d'homme à homme. Les marques de la victoire ſont les mêmes qu'au Monomotapa, & celui qui ne peut montrer un pareil certificat, eſt regardé comme lâche & traité avec ignominie par la nation.

LES HOTTENTOTS.

CHAPITRE PREMIER.

Deſcription géographique du pays des Hottentots.

IL n'eſt pas aiſé de fixer au juſte les dimenſions du pays qui eſt habité par les Hottentots. Quelques géographes, & Deliſle entr'autres, étendent ces nations depuis le cap de Bonne-Eſpérance, au nord, juſqu'au-delà du tropique du capricorne, & leur

donnent de ce côté pour bornes, les royaumes de Mataman, d'Abutua, & de Monomotapa : du côté de l'eſt, ils le repréſentent bordé par le Monomotapa & les terres maritimes, que les Portugais ont nommées *tierras* de *Jangana*, dos *Fumos*, dos *Noanetos*, & de *Natal*; au ſud & à l'oueſt, par l'océan. Ainſi, la région des Hottentots étant environnée de trois côtés par la mer, peut être regardée comme la pointe de la péninſule qui forme la partie méridionale de l'Afrique. Sa ſituation eſt entre le vingt-deuxième & le trente-cinquième degré de latitude du ſud, & entre le trente-troiſième & le quarante-ſeptième de longitude eſt. Elle s'étend en longueur, du nord au ſud, l'eſpace d'environ ſept cents quatre-vingt milles, & de l'oueſt à l'eſt environ cent trente-ſept.

Le pays des Hottentots commence à la baye d'*Angra de Conceiçaon*, au ſud de la rivière de Bragaval. Cette baye eſt ſuivie d'*Angra Piguena*, & de *Porte del Ilheos*, au nord du cap des Voltas. Soixante-cinq lieues plus bas on trouve les bayes de Saint-Martin & de Sainte-Hélène, qui renferment les deux rivières des Eléphans, & de Sainte-Hélène ou de la Montagne. Au ſud de Sainte-Hélène eſt la baye de Saldanna, & à vingt lieues au ſud de celle-ci, la baye de la Table, qui appartient au cap de Bonne-Eſpérance. Au-delà du Cap, du côté de l'eſt, on rencontre le cap *Falſo*, la baye d'*Atnug* : à l'eſt, du cap des Aiguilles, la baye, nommée par les

Anglais, *Stesh Bay* ; celles de Saint-Sébaſtien, des Poiſſons, de Sainte-Catherine & de Noſſel, où eſt Saint-Blaiſe, qui n'eſt éloigné que d'environ ſoixante-dix lieues du cap de Bonne-Eſpérance. La baye d'Algoa eſt la dernière de la côte des Hottentots.

Suivant les connaiſſances les plus ſûres que nous ayons de cette vaſte contrée, on peut réduire à dix-ſept peuples la nation entière des Hottentots, dont le fameux voyageur Kolbé (tit. 1, pag. 52 & ſuiv.) nous a donné les noms. Les Gungemans; les Kokhaquas; les Saſſaquas; les Odiquas; les Khirigriquas; Les grands Namaquas, & les petits; les Attaquas; les Khorogauquas; les Kopmans; les Keſſaquas; les Sonquas, les Dunquas; les Damaquas; les Gauras ou les Gauriquas; les Houteniquas; les Khamtovers, & les Keykoms.

Les Gungemans habitent les cantons les plus voiſins du Cap: ce ſont eux qui ont vendu aux Hollandais le territoire qu'ils poſsèdent dans ce pays, & ils n'ont réſervé pour eux qu'une très-petite partie de leurs anciennes poſſeſſions.

Les Kokhaquas demeurent au nord des Gungemans; leur pays renferme d'excellentes prairies, poſſédées par les Européens, qui doivent fournir des proviſions aux vaiſſeaux de la compagnie Hollandaiſe. Ils ont d'abondantes ſalines, de nombreux troupeaux, & de très-bonnes terres qu'ils cultivent avec une ſorte de ſoin. Lorſque les pâturages com-

mencent à manquer dans l'endroit qu'ils habitent, ils l'abandonnent ; mais avant de partir, ils creuſent une tranchée autour du terrein, & mettent le feu aux berbes. Par ce moyen, dont ſe ſervent auſſi les Hollandais, les cendres engraiſſent la terre, que d'un autre côté les pluies rafraîchiſſent, & dans un autre tems ces ſauvages peuvent y revenir, avec l'aſſurance d'y retrouver les plus gras pâturages.

Les Saſſaquas ſont placés à quelque diſtance de la baye de Saldanna. Autrefois cette nation était fort nombreuſe ; mais les guerres continuelles qu'elle a eu à ſoutenir contre les flibuſtiers Hollandais, l'ont conſidérablement diminuée. Le pays manque d'eau ; & quoique montagneux, il ne laiſſe pas d'avoir de très-grandes prairies, tapiſſées de fleurs & d'herbes odoriférentes. Les Odiquas ſont voiſins des Saſſaquas ; & après avoir été longtems leurs ennemis, ils vivent avec eux dans la plus étroite intelligence.

La contrée qu'habitent les Khirigriquas, borde la baye de Sainte-Hélène. Ces ſauvages ſont nombreux, forts, & d'une adreſſe extraordinaire à lancer la zagaie. La belle rivière des Eléphans, qui tire ſon nom de la multitude de ces animaux qui ſe viennent rafraîchir dans ſes eaux, traverſe tout ce pays, d'ailleurs excellent, s'il ne ſervait de retraite à d'affreux ſerpens, & entr'autres au céraſte, ou le ſerpent cornu.

Les Namaquas ſont diviſés en grands & en

petits ; les petits habitent la Côte ; les grands vivent dans les terres les plus prochaines. Ces deux nations ſe reſſemblent par la force, par la valeur, par la diſcrétion, & par le reſpect qu'ont pour elles les autres Hottentots ; mais elles diffèrent beaucoup entr'elles dans leur gouvernement & dans leurs uſages. On dit qu'ils peuvent aiſément mettre vingt mille hommes en campagne ; qu'ils parlent peu, & que leurs réponſes ſont courtes & réfléchies. On ajoute, que la plûpart de ceux de cette nation ſont d'une taille giganteſque ; que leurs femmes ſont belles & fort bien faites ; que toute leur parure conſiſte en quelques peaux de bêtes féroces, & en quelques grains de verre de Cambaye, quelles achettent des Portugais vers le Monomotapa. Les hommes portent une plaque d'yvoire devant leurs parties naturelles, & un cercle de la même matière aux bras, avec quantité d'annéaux de cuivre. Chacun porte ſa petite ſelle de bois, garnie de cordes, qui lui ſervent à la porter continuellement, pour s'aſſeoir dans toutes ſortes de lieux.

Les Attaquas, qui ſont au nord des Namaquas, n'occupent pas un terrein bien fertile ; & cette raiſon les engage à n'élever de troupeaux, qu'autant qu'il leur en faut pour leur ſubſiſtance, & pour ſuppléer aux mauvaiſes chaſſes qu'ils ſont ſouvent dans le cas de faire. Ils ſe ſéparent en petites troupes, afin de trouver plus aiſément les commodités qu'ils recherchent, & qu'ils ne rencontrent pas tou-

jours. Cependant ils ſont tranquilles, gais, contens, & ne paraiſſent pas ſoupçonner qu'il exiſte une vie plus gracieuſe que la leur. Ils n'aiment ni ne craignent la guerre. Pour ſe garantir des ſurpriſes, & pouvoir à tems combattre ou regagner le ſommet de leur montagnes : comme les Suiſſes, ils allument, de diſtance en diſtance, des feux, dont la fumée, pendant le jour, & la flamme, durant la nuit, les avertiſſent qu'ils doivent ſe rendre à l'aſſemblée générale.

Au ſud des Gungemans, on rencontre les Kopmans, nation polie & douce, qui vit en bonne intelligence avec les Européens. Aſſez proche ſe trouve les Keſſaquas, peuple riche & nombreux, & qui poſſédent une grande quantité de beſtiaux. Ils chériſſent la paix, & ne ſont courageux que lorſqu'on les attaque dans leurs poſſeſſions. Il ſemble que la fertilité du terroir qu'ils habitent, leur ait fait concevoir que la tranquillité, au-dedans & au-dehors, pouvait ſeule les faire jouir des avantages que la nature leur accorde avec profuſion.

Le caractère des Sonquas, qui ſont à l'eſt des Kopmans, eſt bien différent. C'eſt une nation vive, guerrière & entreprenante, qui, ne trouvant qu'avec peine ſa ſubſiſtance dans un pays aride & montagneux, ſe louent volontiers aux peuples belliqueux, ſans autre eſpoir que d'en obtenir la plus ſimple nourriture. Les Sonquas ſont très-adroits à la chaſſe : ils vont à la recherche du miel, que les abeilles dépoſent dans certains creux d'arbres, &

ils en font le troc contre de l'eau-de-vie, du tabac, & des uſtenſiles de fer & de cuivre, avec les Européens du Cap.

Les Dunquas occupent un pays agréable & fertile, qui, quoique voiſin de celui des Sonquas, eſt abſolument différent. Pluſieurs ruiſſeaux le traverſent : les plaines & les montagnes y ſont également couvertes d'herbes, de légumes & de fleurs. Les beſtiaux & le gibier s'y trouvent en abondance. La contrée qu'habitent les Damaquas eſt auſſi riche, mais plus unie. On y trouve beaucoup de gibier & de beſtiaux. Les melons d'eau, & le chanvre ſauvage, y ſont communs. Les habitans, qui n'ont que peu, ou point de bois, ſont réduits, pour cuire leurs alimens, de ſe ſervir d'une ſorte de mouſſe, dont l'odeur eſt déſagréable & nuiſible. Ils font un aſſez grand commerce de pelleteries ; mais ils en ont peu, en comparaiſon des Gauras ou Gauriquas, dont le pays eſt rempli des bêtes les plus féroces : auſſi ces ſauvages, qui font leur principale occupation de la chaſſe, ne portent pour habillement que des peaux de tygre, de chats ſauvages, & d'autres animaux terribles, pour monument de leur courage & de leurs victoires.

Le territoire des Houteniquas renferme beaucoup de beaux bois, & d'excellentes prairies, ainſi que celui des Khamtovers. On n'y voit ni éléphans ni buffles ; mais ſes rivières ſont extrêmement poiſſonneuſes, & l'on rencontre dans ſes forêts de très-beaux ar-

bres, des cerisiers, & des abricotiers chargés de fruits. On rapporte que les Khamtovers, ayant assaillis un jour une troupe d'Hollandais, dans un défilé, furent obligés de reculer & de prendre la fuite ; & que le jour suivant, le chef de ces sauvages, qui parlait un peu Hollandais, vint trouver ces ennemis courageux, & leur dit : « Nous nous sommes crus jusqu'ici supérieurs à toute autre » nation, par les armes, mais nous reconnaissons que les Hollandais nous ont vaincus, & nous nous remettons à eux comme » à nos maîtres. »

Les Keykoms vivraient heureux dans le pays où ils sont confinés, si la nature ne leur avait pas refusé l'eau fraîche, dont la disette les réduit quelquefois à de fâcheuses extrémités. Ils sont pauvres, & manquent des ustensiles les plus nécessaires, pour les plus simples usages de la vie.

CHAPITRE II.

Précis hiſtorique de l'établiſſement des Hollandais, au Cap de Bonne-Eſpérance.

LE cap de Bonne-Eſpérance eſt la pointe la plus méridionale de l'Afrique, & l'endroit le plus remarquable du pays des Hottentots. Il fut découvert pour la première fois en 1486, ſous le règne de Jean II, par Barthelemi Diaz, amiral Portugais. Une tempête violente, que ce grand navigateur venait d'eſſuyer, lui fit donner à ce promontoire le nom de *Cabo Tormentoſo*; cap de la Tempête: mais ce nom ne paraiſſant pas d'un aſſez bon préſage au roi de Portugal, pour un lieu qui lui faiſait concevoir plus que jamais l'eſpérance de découvrir les Indes, il le changea en celui de *Cabo de Buena-Eſperenza*; cap de de Bonne-Eſpérance.

Diaz ne débarqua pas au cap de Bonne-Eſpérance, non plus que Vaſco de Gama, qui fût chargé après lui du commandement de la flotte Portugaiſe. En 1600, les vaiſſeaux de la compagnie Hollandaiſe des Indes orientales, qui était alors dans ſon enfance, commencèrent à s'y arrêter dans le cours de leur voyages; mais ce ne fut qu'en 1650, que, ſur les repréſentations de Van Riebecek, les directeurs de cette compagnie ſe déter-

minèrent à y former un établiſſement ſolide. Le chirurgien Van Riebecek, fut nommé gouverneur de la nouvelle colonie. En arrivant au Cap, il fit un traité avec les habitans, par lequel, pour la ſomme d'environ quinze mille florins en marchandiſes, ils cédaient aux Hollandais la poſſeſſion de leur pays. Son premier ſoin fut de conſtruire un fort, & à deux lieues de la côte, de tracer l'enceinte d'un ſuperbe jardin; qui depuis, cultivé avec le plus grand ſoin, fournit, non-ſeulement de légumes à la colonie, mais même eſt en état d'en approviſionner tous les vaiſſeaux. Pour aſſembler promptement des Colons, la compagnie offrit à ceux qui viendraient s'établir au Cap, ſoixante acres de terres par tête, avec droit de propriété & d'héritage, & la liberté, après trois ans, de diſpoſer de leur fonds, ſi le climat ne leur convenait pas. Elle fit beaucoup d'avances en beſtiaux, en grains & en uſtenſiles, à ceux qui ſe préſentèrent, & leur fit venir des femmes des maiſons de charité & des communautés d'orphelins de la Hollande: enſorte que, dans l'eſpace de peu d'années, toute la côte fût couverte de riches habitations.

Actuellement les poſſeſſions des Hollandais s'étendent, depuis la baye de Saldana, autour de la pointe méridionale de l'Afrique, juſqu'à la baye de Noſſel, à l'eſt, & pénètrent fort avant dans l'intérieur du pays, par l'acquiſition que la Compagnie a faite de toute la terre de Natal, pour une ſomme de

trente

trente mille florins en marchandiſes.

En établiſſant ſa nouvelle colonie, Van Riebecek lui donna une forme de gouvernement. Il fonda un grand conſeil, qu'il chargea de toute l'adminiſtration des affaires & des intérêts de la Compagnie : une cour de Juſtice pour les querelles, les offenſes, & les dettes de peu de conſéquence : une cour pour les mariages ; une chambre des orphelins ; un conſeil eccléſiaſtique ; un conſeil commun, & un conſeil de guerre. Ces deux derniers établiſſemens ne furent inſtitués qu'à l'arrivée des Français réfugiés.

Le grand conſeil eſt compoſé du gouverneur, qui en eſt le préſident né, & des huit principaux officiers de la compagnie. Le gouverneur a la voix prépondérante. Cette cour ſouveraine règle tout ce qui concerne le commerce & la navigation ; elle peut faire la paix & la guerre avec les Hottentots.

Le collége de juſtice eſt compoſé des mêmes membres que le grand conſeil, auxquels ſe joignent les trois bourguemeſtres régens de la ville du Cap. Ce tribunal connaît de toutes les affaires civiles & criminelles : on peut appeller de ſes jugemens en Hollande ou à Batavia, en conſignant cent florins juſqu'à l'arrêt définitif, & cette ſomme revient à l'appellant, ſi la ſentence eſt confirmée, ou tourne au profit du répondant, ſi elle eſt infirmée.

Un membre du grand conſeil eſt préſident de la cour inférieure de juſtice, & il ſe fait

aſſiſter par trois bourgeois, dont l'un eſt vice-préſident, & par quelques officiers de la compagnie, entre leſquels on choiſit le ſecrétaire de l'aſſemblée. Les conteſtations, au-delà de la valeur de trois cents florins, ne ſont point du reſſort de ce tribunal.

La cour des mariages eſt chargée d'examiner la validité des contrats, avant qu'ils ſoient conſommés : elle vérifie les conſentemens des parens, & examine ſi l'une ou l'autre des parties n'a point d'engagement antérieur, capable d'annuller celui qu'elle ſe propoſe de former, & c'eſt cette cour, compoſée des mêmes membres que le tribunal inférieu, qui donne pouvoir de marier ceux qui ſe préſentent aux miniſtres de chaque réſidence.

La chambre des orphelins eſt compoſée de ſept juges, qui ſont le vice-préſident du conſeil, en qualité de préſident, & ſix conſeillers, dont trois ſont officiers de la compagnie, & les trois autres ſont choiſis entre les bourgeois du Cap. Un orphelin qui a quelque bien ne peut ſe marier avant l'âge de vingt-cinq ans, ſans la permiſſion de ces juges.

La cour eccléſiaſtique a la ſuprême inſpection ſur les trois égliſes du Cap. Elle eſt compoſée des trois miniſtres de ces égliſes, de ſix anciens & de douze diacres, ou inſpecteurs des pauvres. Cette aſſemblée fait valoir les biens des pauvres, & leur diſtribue les aumônes qu'elle reçoit pour eux, avec tant d'équité & de déſintéreſſement, qu'on

ne trouve aucun mendiant dans toutes les colonies. Le miniſtre, deux riches paroiſſiens, les deux anciens & les quatre inſpecteurs des pauvres, forment le conſiſtoire de chaque paroiſſe.

La colonie des Hollandais eſt partagée en quatre diſtricts, dans chacun deſquels il y a une cour du conſeil commun, compoſée d'un certain nombre d'habitans, qui ſont choiſis par le grand conſeil. Les préſidens de ces tribunaux ſont les intendans de chaque colonie : la déciſion des cauſes qui ne paſſent pas cent cinquante florins, la recherche & le châtiment des crimes qui ſe commettent dans leur diſtrict, ſur-tout par rapport aux eſclaves, ſont de leur reſſort.

Il y a deux cours militaires ou martiales ; l'une dans la ville du Cap, compoſée d'un préſident & de neuf aſſeſſeurs, qui ſont des officiers de la compagnie ; l'autre dans les colonies des Stellenboch & de Drakenſtein. S'il arrive quelques déſordres, ſi des eſclaves prennent la fuite, ou ſi les Hottentots menacent de prendre les armes, ces cours ſont obligées d'envoyer un corps de troupes, pour rétablir la tranquillité.

On croit que les appointemens des officiers & des domeſtiques de la compagnie, montent chaque année à quatre cents mille florins : ceux du gouverneur ſont de ſix mille florins. Pour fournir à cette dépenſe, la compagnie lève le dixième de toutes les productions du pays, & des rentes foncières. Les

droits ſeuls, impoſés ſur le vin, le tabac, l'eau-de-vie & la bière, ſont affermés à ſoixante-dix mille florins par an ; & ſi l'on ajoute à ces produits, celui d'environ ſoixante & quinze pour cent, qu'on aſſure qu'elle tire de la vente de ſes marchandiſes, on s'appercevra aiſément combien cet utile établiſſement verſe d'argent dans les caiſſes de la Hollande. Ce que les terres rapportent annuellement n'eſt pas compris dans ce calcul. La compagnie entretient ſix cents domeſtiques à ſon ſervice, & un nombre preſque égal d'eſclaves : elle a l'humanité de remettre ſouvent la taxe du dixième au laboureur, dont la récolte n'a pas ſecondé les travaux ; & ſi quelqu'accident imprévu ruine une habitation, elle fournit des matériaux pour la rebâtir, & emploie à la conſtruction ſes propres ouvriers.

CHAPITRE III.

Religion des Hottentots.

Les Hottentots n'ont que des idées vagues & fort ridicules, touchant l'origine de leur nation. Si on les interroge à ce ſujet, ils répondent : « que leurs premiers parens ſont entrés dans leur pays par une porte, ou par une » fenêtre ; que le nom de l'homme était *Noch*, » & celui de la femme *Hingnoh* ; qu'ils furent » envoyé par *Tikquoa* ; c'eſt-à-dire, par dieu » même ; & qu'ils communiquèrent à leurs » enfans l'art de nourrir des beſtiaux, avec » quantité d'autres connaiſſances. »

Quelque ſoin que l'on ait pris juſqu'à préſent pour tâcher d'approfondir la religion des Hottentots, il n'a pas encore été poſſible d'y parvenir, vu leur extrême diſcrétion ſur cet article, & les ſubterfuges dont ils ſe ſervent pour en cacher la connaiſſance aux Européens. Il eſt cependant ſûr qu'ils reconnaiſſent un dieu, créateur de toutes choſes : ils le nomment *Gounga*, ou *Gounga Tikquoa*, c'eſt-à-dire, dieu de tous les dieux. « C'eſt » un excellent homme, diſent-ils ; il ne fait » jamais de mal à perſonne ; on n'a rien à » redouter de lui, & il demeure fort loin » au-delà de la lune. »

Comme ils n'eſpèrent ni ne craignent rien de cet Etre ſuprême, qui, quand même il

le voudrait, ne pourrait faire du mal à aucune créature, ils ne lui rendent aucune eſpèce de culte. Si des miſſionnaires leur repréſentent que ce dieu eſt le créateur & le conſervateur de l'univers, & que c'eſt lui qui fournit à leurs beſoins : « Nos premiers parens, répon-» dent-ils, ayant offenſé ce dieu, pour les » punir, eux & toute leur poſtérité, il les a » condamnés à l'endurciſſement du cœur. »

Ils s'aſſemblent quelquefois la nuit, dans la campagne, pour rendre des adorations à la lune, qu'ils regardent comme une divinité inférieure, ou comme l'image viſible d'un dieu inviſible. A chaque nouvelle lune, ils la félicitent ſur ſon retour ; ils lui font des ſacrifices de beſtiaux, & lui offrent de la chair & du lait. La ſituation la plus propre pour rendre hommage à cet aſtre, eſt de ſe tenir accroupi, la tête entre les mains, & les coudes appuyés ſur les genoux. Lorſqu'ils ſont un aſſez grand nombre, placés en rond dans cette poſture, ils commencent leurs adorations, qui conſiſtent en grimaces affreuſes, en contorſions ridicules, en ſauts, en danſes & en chants. C'eſt à la lune qu'ils s'adreſſent pour obtenir de la pluie, du beau tems, de gras pâturages pour leurs troupeaux, & ſurtout beaucoup de lait.

On a remarqué qu'ils ont la plus grande vénération pour un petit inſecte, de l'eſpèce des cerfs-volans. La grandeur de ce petit animal eſt d'environ un pouce : ſon dos eſt verd, ſon ventre eſt tacheté de blanc & de

rouge : il a deux aîles, & deux cornes ſur la tête, qui eſt de couleur jaune. S'il arrive, par hazard, que cette divinité aîlée honore un Kraal, (village), ou ſeulement une cabane de ſa préſence, la joie eſt univerſelle dans tout le canton ; on s'aſſemble, & on lui adreſſe les marques du plus profond reſpect & de la plus grande reconnoiſſance, pour la viſite qu'il daigne faire à ſes fidèles adorateus. Auſſi-tôt on prépare un ſacrifice ; on tue un bœuf, ou quelques brebis, & l'on forme des danſes autour de la divinité, en lui jettant de la poudre d'un herbe, qu'ils appellent *Bukku*, & que nos botaniſtes nomment *Spiræa*. Cette même poudre, que les Hottentots regardent comme ſacrée & myſtérieuſe, ils la répandent ſuperſtitieuſement autour de l'enceinte du Kraal, & même autour de chaque cabane, ee qui doit fixer le bonheur que l'inſecte aîlé vient d'y apporter, en leur remettant les peines dûes à leurs fautes paſſées, & en leur accordant les forces néceſſaires pour mieux vivre à l'avenir. S'il arrive que le cerf-volant vienne ſe repoſer ſur le corp d'un Hottentot, il eſt alors régardé comme un ſaint, par tous ceux de l'habitation, & traité dans la ſuite avec une vénération extraordinaire. Le bœuf le plus gras de ceux qui appartiennent au Kraal, eſt auſſi tôt immolé & offert en ſacrifice d'action de graces ; par prédiction, les entrailles, nettoyées & bouillies avec la graiſſe, lui ſont adjugées ; es hommes devorent la chair, & les femmes

ont pour partage le bouillon ; ſi l'inſecte, au contraire, s'eſt repoſé ſur une femme, les hommes boivent le bouillon, & les femmes mangent la chair de l'animal ſacrifié. La coëffe du bœuf, ſaupoudrée de *Bukku*, eſt ſuſpendue au col de l'habitant favoriſé, & il doit la porter conſtamment, juſqu'à ce qu'elle tombe en pourriture.

Les Hottentots ont des ſaints, à qui ils rendent une eſpèce de culte, & dont ils révèrent extrêmement la mémoire. Ce ſont ceux qui, pendant leur vie, ſe ſont ſignalés par quelques actions vertueuſes. Ils leur conſacrent des bois, des montagnes, des champs & des rivières, & ils ne paſſent jamais dans ces lieux ſans s'arrêter, & ſans marquer leur reſpect par un profond ſilence ; & s'ils ſont en grand nombre, quelquefois par des danſes & par des fréquens battemens de mains.

Si les Hottentots n'admettent point un dieu créateur, qui a le pouvoir de punir & de récompenſer, il eſt certain qu'ils reconnaiſſent une divinité méchante, qu'en leur langue, ils nomment *Touquoa*. Ils la repréſentent petite, courbée, de mauvais naturel, ennemie des Hottentots, & ſource de tous les maux qui affligent le monde, au-delà duquel ſa puiſſance ceſſe. Ainſi que tous les autres idolâtres, c'eſt à ce rédoutable génie qu'ils adreſſent leurs prières, & qu'ils offrent de nombreux ſacrifices, dans l'eſpèrance que, ſenſible à leurs reſpects, il daignera les épargner. Tel eſt l'effet de la crainte. Ils diſent

que le *Touquoa* ſe montre quelquefois, & qu'alors il paraît ſous la figure d'un monſtre difforme, & couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les pieds d'un cheval. Il n'eſt pas étonnant que des hommes auſſi crédules regardent les douleurs, les maladies, & tous les accidens de la vie, qui ſurpaſſent leur pénétration, comme la ſuite de quelque ſortilége, & qu'ils ſe confient, pour les éloigner d'eux, à la vertu des enchantemens & des amulettes.

On ne peut pas dire qu'ils n'admettent point l'immortalité de l'ame, puiſqu'ils rendent des honneurs aux hommes vertueux, après leur mort, puiſqu'ils craignent les revenans, & que cette terreur les engage à changer d'habitation auſſi-tôt que quelqu'un eſt mort parmi eux; & puiſqu'enfin, ils croyent fermement que leurs ſorciers & leurs ſorcières ont la puiſſance d'évoquer les eſprits. Ils n'ont vrai-ſemblablement aucune idée diſtincte d'un enfer & d'un paradis, des récompenſes & des punitions, après la mort, & ils penſent que les ames des morts demeurent conſtamment autour des lieux où leurs corps ont été enterrés. Juſqu'à préſent, les Hottentots, qui, preſſés par les circonſtances, ont feint d'embraſſer le Chriſtianiſme, n'ont jamais laiſſe échapper la premiere occaſion pour retourner à leur idolâtrie. Un d'eux, que l'on avait cru converti, & pour qui le gouverneur du Cap avait conçu une vive amitié, ayant eu un jour quelques mo-

mens d'entretien avec ſes parens, ſe dépouilla de ſes habits Hollandais, les mit en paquet, & les préſentant à ſon ancien protecteur, lui dit : « Ayez la bonté, Monſieur, » de faire attention que je renonce pour tou- » jours à cet appareil. Je renonce auſſi pour » toute ma vie à la religion chrétienne. Ma » réſolution eſt de vivre & de mourir dans » la religion, les manières & les uſages de » mes ancêtres. L'unique grace que je vous » demande, eſt de me laiſſer ce collier & » le coutelas que je porte ; je le garderai pour » l'amour de vous. » Ayant ainſi terminé ſon diſcours, il s'échappa, & on ne le revit plus au Cap. Il n'y a point d'exemple que les Miſſionnaires aient encore fait aucune converſion réelle dans ce pays.

Lorſque les Hottentots ſont ſur le point de paſſer quelque rivière dangereuſe, ou de nager dans la mer, pour gagner quelque rocher, ils ne manquent jamais de jetter ſur eux quelques gouttes d'eau, & de ſe frotter le nez avec un peu de vaſe, en marmottant pluſieurs paroles, ſans doutes myſtérieuſes ; & ſi on les interroge à ce ſujet : « Ne voyez- » vous pas, diſent-ils, qu'il y a du danger ? » Dans chaque Kraal, ils ont un prêtre, ou maître de cérémonies, qu'ils nomment *Suri*, ou *Furi*. Cet officier, ſi on peut lui donner ce nom, eſt élu par tous les habitans. C'eſt lui qui préſide aux offrandes, aux ſacrifices ; c'eſt lui qui règle les cérémonies religieuſes, qui aſſiſte aux mariages & aux enterremens.

Il paraît que ſa plus importante fonction ſe réduit à châtrer les mâles, & que les honoraires de ſa charge conſiſtent ſeulement en quelques veaux ou en quelques agneaux qu'on lui donne en préſens. Il eſt invité à toutes les fêtes, parce que ces eſpèces de ſolemnités ſont toujours ſuivies d'un feſtin.

CHAPITRE IV.

Gouvernement des Hottentots.

LE gouvernement des Hottentots ſubſiſte depuis bien des ſiècles, dans la même forme où il ſe trouve aujourd'hui. Chaque nation particulière a ſon chef, que l'on nomme *Konquer*. Ce chef eſt le commandant des troupes, & le premier miniſtre de ce petit état : il préſide aux aſſemblées publiques, au milieu d'un cercle, que tous les officiers font autour de lui ; il fait la prière, & déclare la guerre. Autrefois, quelque parure extraordinaire le diſtinguait ; aujourd'hui, il porte une couronne de cuivre, pour marque de ſa dignité, qui eſt héréditaire. En entrant en charge, on l'oblige à jurer qu'il conſervera les droits des capitaines des Kraals, & qu'il reſpectera les privilèges du peuple. L'autorité du Konquer ne s'étend pas plus loin que ſon propre village, qui ne lui aſſigne aucun revenu fixe, & qui n'a d'égard pour lui qu'en

ce qui regarde eſſentiellement l'exercice de ſes fonctions. Lorſqu'il eſt inſtallé dans ſa place, on tue un bœuf gras, & quelques brebis pour le feſtin, auquel les femmes ont la permiſſion d'aſſiſter, ſans pouvoir eſpérer d'autre nourriture que le bouillon; mais le lendemain, comme c'eſt l'épouſe du chef qui regale toutes les autres femmes, elles mangent la viande à leur tour, & abandonnent le bouillon aux hommes. Le capitaine du Kraal eſt le ſecond officier du gouvernement Hottentot. Il eſt ſpécialement chargé de maintenir la tranquillité, & de rendre la juſtice dans l'étendue de ſa juriſdiction. Les fils ſuccèdent à leurs pères, dans cet emploi, & à chaque mutation, on fait jurer le nouveau capitaine qu'il ne changera rien dans les loix & dans les anciennes coutumes du Kraal. Pendant la guerre, il commande les troupes de ſon canton, ſous l'autorité du chef de la nation. C'eſt à la tête des anciens qu'il reçoit les plaintes du peuple, & qu'il prend connaiſſance de toutes les conteſtations qui regardent les droits & la propriété. Après avoir écouté les parties, il prend l'avis de ſes conſeillers, & prononce un jugement définitif. Le vol, le meurtre, l'adultère & les autres crimes capitaux qui ſe commettent dans toute l'étendue de ſon territoire, n'ont point d'autre juge que lui : mais les criminels d'état doivent être condamnés par le Konquer, dans une aſſemblée générale de tous les capitaines de la nation. On reconnaît les capitai-

nes Hottentots, aux ſuperbes peaux de tigre ou de chats ſauvages qui les couvrent, & ſur-tout, à une canne à pomme de cuivre, qui, depuis quelque tems, eſt devenue la marque de leur dignité. Rarement le peuple entreprend quelqu'expédition importante, ſans conſulter auparavant ſon capitaine. Ce n'eſt pas que ſouvent il ne ſe porte à des querelles, qui ſouvent dégénèrent en combats ſanglans; & pour lors, le capitaine interpoſe ſon autorité, & le reſpect que l'on a pour lui, fait auſſi-tôt tomber les armes des mains des plus furieux.

Le troiſième officier d'un Kraal eſt le mèdecin, & le dernier en dignité eſt le *Furi*: tous les autres habitans forment la claſſe du peuple. Il y a moins de barbarie, que quelques auteurs ont cherché à en trouver, dans la forme de ce gouvernement. Dans chaque Kraal il y a un tribunal, qui connaît de toutes les matières civiles & criminelles. Les parties plaident elles-mêmes leur cauſe; on les écoute, on entend les témoins, s'il eſt néceſſaire, on va aux opinions, on recueille les voix, on les compte, & la pluralité dicte le jugement, qui eſt ſans appel. L'Europe n'a pas la même ſimplicité pour décider les queſtions les moins épineuſes. En matière criminelle, le capitaine, ou le dernier du Kraal, ne doit pas eſpérer d'être traité plus favorablement. Dès que quelqu'un a connaiſſance d'un crime commis, il le déclare à tous les habitans, & l'on ſe ſaiſit du coupable. Auſſi-

tôt on convoque l'assemblée, au milieu de laquelle on le conduit. Ses accusateurs exposent le crime, & font paraître les témoins : l'accusé se défend : si l'accusation est injuste, les accusateurs sont condamnés envers lui à des dédommagemens, qui sont toujours pris sur les troupeaux. Si le crime est avéré, le capitaine prononce la sentence de mort, dont il est ordinairement l'exécuteur. Il fond, avec une sorte de fureur, sur le coupable, & il l'étend à terre d'un coup de kirri, (bâton.) Les autres juges l'achevent, & on l'enterre à l'instant sur le lieu. Il est nécessaire de remarquer que quelle que soit la faute du coupable, & l'ignominie que sembleraient imprimer aux siens, son arrêt & son supplice, la famille n'en reçoit aucune tache ; le châtiment efface le crime chez les Hottentots, & la mémoire du coupable n'en est point flétrie. On célèbre ses funérallles avec le même respect que s'il était mort vertueux.

Il arrive souvent que deux Kraals se brouillent ensemble, soit par rappott à la propriété de quelque terrein, soit au sujet de la chasse, & alors ils ne respirent que la guerre ; & s'il leur était permis de s'exterminer, ils courraient aussi-tôt aux armes ; mais il faut, malgré eux, qu'ils mettent des entraves à leur fureur, & qu'ils portent leurs plaintes & leurs défenses au grand conseil de la nation. C'est dans ces circonstances, dit Kolbe, (tit. 1, pag 256,) qu'avec la même fermeté qu'en mettait autrefois le Sénat romain, lorsqu'il

jugeait les cauſes des rois, ces ſauvages prononçent des jugemens équitables, & qu'ils les font exécuter.

Les ſucceſſions dee Hottentots paſſent des pères au fils aînés ou au plus proche mâle de la famille, ſans aucune diviſion, & ſans que les femmes ſoient admiſes à aucun partage. Un mari, en mourant, ne peut avantager ſon épouſe, à moins qu'il ne faſſe approuver le legs par ſon héritier légitime : s'il n'a pas pourvu à l'établiſſement de ſes fils cadets, leur liberté & leur fortune reſtent à la diſpoſition de l'aîné, qui, toutefois, ayant une fois accordé la liberté à ſes frères, ne conſerve plus aucun droit ſur eux. Les filles ne peuvent ſe marier, ſans le conſentement de leur frère, devenu chef de la famille ; & il leur donne, dans l'héritage, la part qu'il juge à propos. Il doit prendre ſoin des femmes de ſon père, juſqu'à leur mariage ou à leur mort : mais s'il eſt marié avant le trépas de ſon père, il a perdu tous ces avantages, & ne peut plus répéter, dans la ſucceſſion, qu'une portion égale à celle de ſes autres frères.

CHAPITRE V.

Mariages & funéralles des Hottentots.

C'EST ordinairement à l'âge de dix-huit ans, que les jeunes Hottentots ſe marient. Le père du garçon eſt chargé de faire la demande de la fille ſur laquelle celui-ci a jetté les yeux : ils ſe rendent tous deux à la cabane du père de la future, ou a celle du plus proche parent de qui elle dépend ; & pour préliminaires, ils préſentent du tabac à la compagnie. On ſe met à fumer ; & lorſque les têtes commencent à s'étourdir, par la force de la fumée, on entre en matière. La propoſition faite, le pere de la fille ſort de la cabane pour conſulter ſa femme, & revient toujours avec ſon conſentement ; reſte à ſavoir ſi la fille donne le ſien : pour s'en aſſurer, on lui permet de paſſer la nuit avec ſon prétendu, qui n'épargne vraiſemblablement rien pour triompher de ſa faibleſſe. Lorſqu'elle réſiſte à cette épreuve, ce qui n'arrive preſque jamais, elle devient libre ; mais ſi elle ſuccombe, il faut qu'elle épouſe le jeune homme.

Après cette formalité, le jeune Hottentot ſe retire, & revient bientôt, accompagné de tous ſes parens & de ſes amis, de l'un & de l'autre ſexe, au Kraal de ſa femme, où il eſt

eſt reçu avec de grandes démonſtrations de joie. On tue un ou pluſieurs bœufs. Chacun ſe couvre de la graiſſe de l'animal, & ſe poudre de *Bukku*. Les femmes ſe peignent le front, les joues & le menton, d'une certaine craie rouge, & l'on commence enſuite les ſingulières cérémonies du mariage. Tous les hommes accroupis forment un grand cercle autour du marié, qui eſt placé au centre dans la même poſture. Les femmes s'arrangent de même autour de la mariée. Le prêtre, ou comme nous l'avons précédemment nommé, le maître des cérémonies, entre dans le cercle des hommes, & piſſe ſur le marié, qui fait avec ſes ongles de profonds ſillons ſur la graiſſe dont il eſt couvert, afin, s'il lui eſt poſſible, de ne perdre aucune goutte de cette dégoûtante liqueur. Le prêtre paſſe enſuite dans le cercle des femmes, où il accorde la même faveur à la mariée, & ainſi il va d'un cercle dans l'autre, juſqu'à ce que ſes reſſources ſoient épuiſées. Cette étrange cérémonie eſt accompagnée de beaucoup de bénédictions, pendant leſquelles il répéte ſouvent : « Puiſſiez-vous vivre heureuſement » dans votre mariage ! Puiſſiez-vous obtenir » un fils avant la fin de l'année ! Puiſſe t-il » devenir bon chaſſeur ou bon guerrier ! » Ceci fait, on met le bœuf en pièces. On en fait bouillir une partie, & l'autre, placée entre deux pierres, rougies par un très-grand feu, eſt bientôt rôtie.

C'eſt au milieu des femmes que le marié

ſe place pour le feſtin ; mais on lui ſert ſa portion à part. La viande eſt préſentée dans des pots luiſans de graiſſe. Les convives n'ont pas tous des couteaux, pluſieurs déchirent les morceaux de viande avec leurs dents ou leurs doigts, mais tous mangent avec la plus ſuprenante voracité. Ils ſe ſervent de coquilles de mer au lieu de cuillières. Dans ces ſortes de réjouiſſances, leur boiſſon eſt le lait ou l'eau pure, jamais il n'y paraît de liqueurs fortes : on fume beaucoup de tabac & la fête dure juſqu'à l'entière conſommation de toutes les proviſions.

Les Hottentots ont l'uſage de la polygamie, mais rarement on les voit épouſer plus de trois femmes. Ils ne permettent pas la fornication entre couſins au premier & au ſecond degré : ceux qui ſont convaincus de ce crime, quelque rang qu'ils tiennent dans la nation, reçoivent une baſtonnade mortelle. Lorſqu'un père marie ſon fils, il lui donne deux vaches & deux brebis, & quelquefois les filles apportent en dot une vache, ou ſeulement deux brebis, mais ſi elle meurt ſans enfans, le mari eſt obligé de les reſtituer à la famille. L'adultère eſt toujours puni de mort, mais une loi conſtante permet le divorce, pourvu que l'époux en prouve la néceſſité par des raiſons valables ; alors il devient libre & il peut épouſer une autre femme, permiſſion qui n'eſt pas toujours accordée à l'épouſe répudiée pendant la vie du mari qui vient de la quitter.

Toute veuve qui paſſe à de ſecondes noces, doit ſe couper la jointure du petit doigt & continuer la même opération aux doigts ſuivans, chaque fois qu'elle prend un nouvel époux.

Il y a dans chaque kraal une ſage-femme, à laquelle pour ſalaire on ne donne que la nourriture & quelques petits préſens. Auſſitôt qu'une femme ſent des douleurs, le mari doit abandonner ſa cabane, ſous peine de donner une brebis aux habitans du Kraal, en forme d'amende. Si le travail eſt laborieux, on fait bouillir du lait & du tabac, & on en fait avaler à la femme, qui eſt auſſi-tôt delivrée. L'enfant nouveau né eſt ſur le champ frotté avec de la fiente fraîche de vache; enſuite avec une onction du jus de la tige du figuier, & enfin avec de la graiſſe de mouton ou du beurre fondu, que l'on ſoupoudre de *bukku*, qui forme ſur toutes les parties une eſpèce de croûte.

Si l'enfant naît mort ou meurt en naiſſant, on quitte l'habitation & l'on va s'établir dans un autre canton; s'il eſt né deux jumeaux mâles, on ſe livre à la joie; mais ſi ce ſont deux filles, on tue barbarement celle qui ſemble la plus laide: ſi c'eſt un garçon & une fille, la fille eſt expoſée ſur une branche d'arbre, ou enſevelie vive, du conſentement de tout le kraal. Il ſerait à ſouhaiter que les auteurs qui nous ont tranſmis ces faits, nous euſſent appris l'origine & les motifs de ces horribles uſages.

Le kraal, ou la mante ſur laquelle les femmes accouchent, eſt enterrée auſſi-tôt par un prêtre ſuperſtitieux, qui fait craindre quelque ſortilége pour la mère ou ſon fruit. Le nombril de l'enfant eſt lié avec une artère de mouton, qui lui pend au ventre juſqu'à ce qu'elle tombe en pourriture. C'eſt la mère qui a le droit de donner un nom à ſon fils, & elle lui donne ordinairement celui de l'animal qu'elle chérit le plus.

Un mari ne peut s'approcher de ſa femme qu'après que toutes les ſuites de la couche ſont entièrement paſſées : s'il n'a pas ce ſcrupule, il doit préſenter un bœuf gras à ſon kraal pour ſe purifier. Les femmes ſe purifient avec la fiente de vache, & des onctions de graiſſe. La première entrevue des deux époux, ne ſe fait qu'à l'aide de ces dégoûtantes préparations. On ſe perſuade mal à propos en Europe que les Hottentots naiſſent avec le nez plat, ils doivent cette difformité à leur mère, qui au moment de leur naiſſance, commencent à le leur applatir avec le pouce, parce qu'un nez aquilin eſt regardé dans ce pays comme la plus ridicule marque de laideur.

« C'eſt encore (dit Kolbe) un uſage gé-
» néral d'ôter un teſticule aux garçons de
» cette nation, vers l'âge de neuf ou dix
» ans. Mais dans les pauvres familles on
» attend pour cette cérémonie l'occaſion de
» pouvoir ſubvenir à la dépenſe. Le jeune
» homme, après avoir été frotté de graiſſe

» fraîche de mouton, eſt étendu à terre
» ſur le dos, les pieds & les mains liés,
» ſes amis ſe couchent ſur lui, pour le ren-
» dre comme immobile. Dans cette ſituation,
» l'opérateur lui fait, avec un couteau de
» table, une ouverture au *ſcrotum*, d'un
» pouce & demi de longueur. Il fait ſortir
» le teſticule, & mêt à la place une petite
» boule de la même groſſeur, compoſée de
» graiſſe de mouton & d'un mêlange d'her-
» bes pulvériſées : enſuite il recoud la bleſ-
» ſure, avec un petit os d'oiſeau, qui eſt
» auſſi pointu qu'une haleine : une artère
» de mouton ſert de fil. Cette opération
» ſe fait avec une adreſſe qui ſurprendrait
» nos plus habiles anatomiſtes, & jamais
» elle n'a de fâcheuſes ſuites. Lorſqu'elle
» eſt achevée, l'opérateur recommence les
» onctions, avec la graiſſe du mouton qu'on
» a tué pour la fête. Il tourne le patient
» ſur le dos & ſur le ventre, comme un
» cochon de lait qu'on ſe diſpoſerait à
» rôtir. Enfin, il lui piſſe ſur toutes les parties
» du corps, & les frottent ſoigneuſement de
» ſon urine. Après cette monſtrueuſe céré-
» monie, le jeune homme ſe traîne dans
» une petite hutte, bâtie exprès pour cet
» uſage. Il y paſſe deux ou trois jours,
» au bout deſquels il ſort parfaitement guéri.
» Les jeunes Hottentots ſupportent cette
» opération avec une patience & une ré-
» ſolution ſurprenantes ; mais ceux qui n'ont
» point encore paſſé par les mains de l'o-

» pérateur, n'ont pas la liberté d'y aſſiſter.
» Les ſpectateurs ſe rendent à la maiſon
» des parens, & mangent la chair du mou-
» ton, qu'ils trouvent préparée. Le bouil-
» lon eſt diſtribué aux femmes, mais le
» malade n'a point de part au feſtin. Le
» reſte du jour & la nuit ſuivante ſont em-
» ployés à la danſe. Si la famille eſt ri-
» che, le ſalaire de l'opérateur eſt un
» mouton ou un veau. »

On ſoupçonne que cet étrange uſage vient d'une ancienne loi de la nation qui, défend aux hommes d'avoir aucun commerce charnel avec les femmes, tandis qu'ils ont deux teſticules, parce que dans cet état ils croyent qu'on produit conſtamment deux jumeaux. Auſſi les filles qui ſe marient, ne manquent jamais de s'informer ſi leur prétendu a ſubi cette opération douloureuſe. Une femme qui aurait épouſé un homme qui ne ſe ſerait pas fait faire cette mutilation, ſerait en danger d'être déchirée par toutes les femmes du kraal. Je me rangerais volontiers de l'avis de ceux qui ſuppoſent que ce retranchement d'un teſticule paraît néceſſaire aux Hottentots pour les rendre plus légers à la courſe.

A dix-huit ans on reçoit les jeunes garçons dans la claſſe des hommes, & cette cérémonie n'eſt pas moins bizarre que celles que nous venons de parcourir. Tous les hommes du kraal s'accroupiſſent en cercle. Le candidat ſe place dans la même poſture, mais

hors du cercle. Alors celui qui préſide à l'aſſemblée, ſe leve; & après avoir pris l'avis de chacun des membres en particulier, il s'approche du jeune homme, & lui annonce qu'à l'avenir il doit abandonner ſa mère, renoncer à la compagnie des femmes & aux amuſemens de l'enfance. Cette exhortation eſt ſuivie d'un déluge d'urine, après lequel le candidat eſt admis au nombre des hommes, qui lui diſent dans leur langue : « Le bon-» heur t'accompagne, vis long-tems, crois » & multiplies; que ta barbe croiſſe prompte-» ment. » Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que ces ſauvages, qui, dans beaucoup de coutumes, paraiſſent ſuivre l'inſtinct de la nature, permettent aux jeunes hommes de mépriſer, d'inſulter, & même de battre leur mère, & que cette action dénaturée, loin de leur attirer des reproches, leur obtienne des louanges & des applaudiſſemens. Ils appellent *kurſire* (ſoupe de lait) celui qui, à dix-huit ans, ſe trouve encore ſous la tutelle de ſa mère; & ce reproche eſt ſi injurieux, que l'homme Hottentot à qui on le fait, doit ſe faire initier une ſeconde fois dans la claſſe des hommes.

Le jeune Hottentot, devenu homme, n'occupe pas pour cela une cabane particulière; mais ſi-tôt qu'il eſt marié, il travaille avec ſa femme à s'en bâtir une, & à ſe faire des meubles. Après cet établiſſement, le mari ne penſe plus qu'à chaſſer, & la femme eſt chargée de tous les ſoins domeſtiques. Les deux

époux couchent dans des lits ſéparés ; & s'ils ſe donnent quelques marques de tendreſſe, ce n'eſt jamais qu'en ſecret.

Ces ſauvages vivent fort long-tems, & ne ſont ſujets qu'à fort peu de maladies. Accoutumés à la nourriture que leur offrent les terres qu ils cultivent, tout autre aliment leur eſt contraire, même leurs propres alimens accommodés à la manière Européenne. Leurs médecins, qui exercent auſſi la chirurgie, ſont fort verſés dans la connaiſſance de la botanique. Ils ont des notions de l'anatomie, de la ſaignée, des ventouſes, de l'art difficile de l'amputation, & de celui de remettre les membres diſloqués. Ils ſe ſervent des ventouſes contre les coliques & les maux d'eſtomac. Pour les appliquer, ils emploient « une corne de bœuf, dont les bords ſont » unis. Le malade ſe couche à terre, ſur le » dos, pour s'abandonner au médecin, qui » commence par appliquer ſa bouche ſur le » ſiège du mal, & par ſucer la peau ; enſuite » il y met la corne juſqu'à ce que la partie » qu'elle ouvre devienne inſenſible : il la » retire alors, pour faire deux inciſions de » la longueur d'un pouce ; & la remettant au » même lieu, il l'y laiſſe encore juſqu'à ce » qu'elle tombe remplie de ſang : ce qui ne » manque pas d'arriver dans l'eſpace de deux » heures. On laiſſe prendre quelque repos au » malade. Si la douleur change de place, on » frotte l endroit avec de la graiſſe chaude ; » & lorſque cette opération ne ſuffit pas, on

» réitère les ventouſes. Si l'on ne s'apperçoit » d'aucun effet, on a recours aux remèdes » intérieurs, tels que les infuſions ou les » poudres d'herbes & de racines. »

S'il arrive qu'ils ſoient bleſſés par une flèche empoiſonnée, ils mêlent le venin d'un ſerpent avec leur ſalive : ils frottent ce mêlange entre deux pierres ; & après s'être gratté le creux de l'eſtomac juſqu'au ſang, ils en appliquent une partie ſur cette plaie, avalent l'autre, panſent la bleſſure de la flèche avec des herbes, & ſont radicalement guéris en peu de tems. Ils n'ont que peu de remèdes, mais ce petit nombre ſuffit pour les maladies dont ils ſont attaqués. Dans celles qu'ils regardent comme dangereuſes, ou dont la nature ſe dérobe à leur pénétration, ils ont recours à la divination, pour apprendre ſi elles ſeront mortelles. Ils prennent un mouton, & l'écorchent vif avec la dextérité néceſſaire pour empêcher qu'il ne perde ſon ſang. Si la bête ainſi écorchée ſe lève & ſe met à courir, c'eſt un très-heureux préſage : ſi au contraire elle reſte ſans mouvement, il n'y a point d'eſpérance. Tout Hottentot qui revient d'une maladie périlleuſe, doit un régal au kraal. Le peu de maladies qui affligent les Européens qui demeurent au Cap, prouve la bonté du climat : les femmes y accouchent heureuſement, & preſque ſans douleur. On y connaît la petite vérole, la rougeole, les rhumes & les maux de gorge ; mais ces maux n'ont preſque jamais d'effets redouta-

bles. On y ignore ce que c'eſt que la pierre.

Lorſqu'un Hottentot tombe malade, ſa famille & ſes amis pouſſent autour de lui les plus affreux gémiſſemens, & ils redoublent auſſi-tôt qu'il eſt expiré : cependant l'idée obſcure qu'ils ſemblent avoir de l'immortalité de l'ame, ne les engage ni à prier pour le malade, ni à le faire reſſouvenir qu'il doit implorer le ciel pour en obtenir le pardon de ſes fautes. Dès qu'il a rendu le dernier ſoupir, on l'enſevelit, les jambes repliées vers la tête, & l'on va déſigner, pour l'enterrer, un endroit qui eſt toujours dans quelque crevaſſe de rocher. Tout le kraal aſſiſte à ce convoi, qui ſe met en marche ſix heures au plus après la mort ; ce qui fait ſoupçonner que beaucoup d'Hottentots ſont enterrés vivans. Lorſque la cérémonie eſt achevée, on remplit la fente avec de la terre priſe dans les nids de fourmis. Il eſt bon de remarquer qu'on ne ſort pas le cadavre par la porte ordinaire de la hutte, mais par une ouverture que l'on fait auſſi proche qu'il eſt poſſible de l'endroit où il eſt expiré. Au retour de l'enterrement les deux ſexes ſe raſſemblent ſéparément en cercle, & accroupis devant la cabane du défunt, l'on recommence les exclamations : enſuite deux vieillards, parens ou amis de la famille, entrent dans les cercles, & arroſent toute l'aſſemblée de leur urine, en jettant ſur elle des poignées de cendres priſes dans le foyer de la hutte. Le deuil eſt terminé par un feſtin. L'héritier doit

porter au cou la coëffe de l'animal tué à cette occaſion ; & celui qui n'a pas le moyen de régaler la compagnie, ſe contente de ſe raſer la tête.

Tout vieillard qui, chez les Hottentots, ne peut plus ſortir de ſa cabane, pour aller arracher une racine, & la rapporter dans la hutte, ne doit s'attendre qu'à l'abandon total de ſa famille, & à périr de faim, ou par les griffes des bêtes féroces. Cet acte d'inhumanité eſt regardé par cette nation comme une œuvre méritoire, & un ſervice rendu à un être qui ne ſupporte la vie qu'avec douleur, & qui eſt devenu à charge à lui-même & à toute la ſociété.

CHAPITRE VI.

Guerres, occupations, commerce, mœurs & uſages des Hottentots.

LA moindre parole injurieuſe qui tend à avilir la nation, le plus léger tort fait à ſes droits, eſt une cauſe ſuffiſante pour lui faire déclarer la guerre à ſes voiſins. On ſe raſſemble, & l'on marche contre l'ennemi avec la même fureur que ſi l'on avait une griève offenſe à venger. Ordinairement ces ſortes de guerres ſe terminent dans une ſeule campagne, & une action décide la querelle. Quoique les Hottentots n'aient aucune connaiſſance de la diſcipline militaire, leurs chefs ne laiſſent pas de ſavoir ranger leur petite armée en ordre de bataille; mais c'eſt toujours avec la plus grande confuſion que leurs ſoldats vont à la charge, en pouſſant des cris affreux. Ils ont ſoin de ne pas trop ſerrer leurs rangs, afin de ſe donner plus de facilité pour manier leurs zagaies. Si-tôt que les premiers rangs ont combattu quelques inſtans, ils vont ſe reformer à l'arrière-garde, & ceux qui les ſuivent prennent leur place. L'uſurpation de quelques pâturages, le vol d'un ou de pluſieurs bœufs, ou l'enlevement d'une femme, ſont les trois motifs ordinaires de rupture entre ces nations. Celle qui ſe

croit offenſée envoie des députés, qui demandent à l'aggreſſeur une réparation de ces dommages : elle eſt preſque toujours refuſée, & l'on prend auſſi-tôt les armes. Alors la nation la plus faible implore les ſecours du gouverneur du Cap, qui envoie un détachement de troupes régulières, dont la ſeule préſence a bientôt forcé les uns & les autres à faire la paix. L'achat, à vil prix, de quelques beſtiaux eſt le dédommagement que les Hollandais retirent de ces ſortes de corvées.

Il y a des nations qui ne ceſſeraient point de combattre ſi leur chef ne ceſſait de jouer de la flûte, qui eſt leur ſignal pour l'action. S'il recommence à jouer, les ſoldats retournent à la charge avec la même furie. D'autres fuient auſſi-tôt qu'ils s'apperçoivent qu'ils ont plus de morts de leur côté, qu'il n'y en a de celui de l'ennemi. Les Dunquas combattent tant que leur général eſt à leur tête ; s'il périt, ou s'il diſparaît, ils prennent la fuite.

Ils n'inſultent ni ne dépouillent les morts ; ces deux actions paſſent pour infâmes parmi eux : mais ils tuent les priſonniers ſur le champ de bataille, & ils ne font pas plus de grace aux eſpions, & à leurs déſerteurs ; ou ſi quelquefois ils leur accordent la vie, ils deviennent l'objet du mépris des deux partis, & à peine après la guerre leur accorde-t-on de quoi vivre. Dans les traités de paix que ces nations font entr'elles, elles ſtipulent toujours qu'on ſe rendra réciproquement les déſerteurs.

Les armes des Hottentots ſont la zagaie & les flèches. Leurs arcs ſont de fer ou de bois d'olivier ; les cordes, de nerfs ou de boyaux de bêtes ; leurs flèches ſont de bois, ou de canne d'un pied & demi de long, armées d'un petit croiſſant de fer dont les deux pointes forment un angle, & ſont toujours empoiſonnées : au milieu du croiſſant paſſe une autre pointe de fer. Le carquois eſt une ſorte de ſac fait de peau de bœuf, d'élan, ou d'éléphant. La zagaie eſt une demi-pique, d'environ deux pieds & demi de longueur, dont la pointe eſt luiſante, aiguë & tranchante des deux côtés. Ils ſe ſervent de ces deux armes avec une adreſſe incroyable. Le *kirri* eſt un bâton de trois pieds de long, & d'un pouce de diamètre, qu'ils manient très-habilement pour parer les coups de flèches, & même les pierres. Le *kackum* eſt un autre bâton, qui n'a guères plus d'un pied de longueur : comme un des bouts eſt pointu, cette arme eſt des plus meurtrières, & ils la lancent à une diſtance conſidérable, ſans preſque jamais donner à faux, ſoit à la chaſſe, ſoit à la guerre. Souvent ils emploient ces deux armes dans les combats ſimulés, dont ils donnent le ſpectacle à leur kraal, pour former la jeuneſſe aux exercices militaires.

Les Hottentots en naiſſant ſont d'une couleur olive luiſante, qui ſe ternit enſuite par l'habitude qu'ils ont de ſe graiſſer le corps : en général, ils ont entre cinq & ſix pieds de hauteur. La coupe de leurs yeux, leur nez

épaté, & l'épaiſſeur de leurs lèvres, leur donnent aſſez de reſſemblance avec les nègres, dont ils ont la chevelure courte & laineuſe. Les hommes ont les pieds gros & larges; les femmes les ont petits & délicats. Une des grandes ſingularités de la nature eſt le tablier ou l'excreſſence calleuſe que les Hottentotes ont au-deſſus de leurs parties naturelles, & qui ſemble deſtinée à les couvrir. Jamais ni l'un ni l'autre ſexe ne ſe coupe les ongles, ſoit des pieds, ſoit des mains. Un Hottentot eſt ordinairement bien pris dans ſa taille, robuſte, agile, & d'une légéreté ſi ſurprenante, qu'un cavalier bien monté peut à peine le ſuivre au pas. Il eſt naturellement pareſſeux, & rien ne peut l'engager au travail, lorſqu'il croit en avoir aſſez fait pour fournir à la médiocrité de ſes beſoins. Il aime les liqueurs fortes, dont il boit volontiers juſqu'à perdre la raiſon. Il eſt paſſionné pour le tabac; & dans ſes inſtans d'yvreſſe, il hurle juſqu'à ce qu'il ait perdu la réſpiration. Les femmes ne ſont pas moins adonnées à ce vice, mais elles ſont plus long-tems à s'enyvrer; & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'on peut confier aux uns & aux autres la garde de toutes ſortes de liqueurs, ſans crainte qu'ils y touchent; mais ſi on leur en donne, quelle qu'en ſoit la quantité, ils n'en laiſſeront point en ſe retirant.

Tous les Hottentots ſont naturellement mal-propres; mais s'ils ont beaucoup de défauts, ils ont auſſi des vertus: ils ſont bien-

faiſans, bons amis, & grands hoſpitaliers : ils ne cherchent entr'eux que les occaſions de s'obliger mutuellement ; & ce qui eſt bien plus, ils ſavent les faire naître. Le citoyen qui a beſoin d'aſſiſtance, devient bientôt plus riche que ceux qui lui fourniſſent des ſecours, & qui volontiers ſe ruineraient pour ne pas le laiſſer dans l'indigence. Leur plaiſir le plus ſenſible eſt d'obliger ; leur ſatisfaction eſt de donner un ſincère & bon avis lorſqu'on vient les conſulter : enfin, ils ſont juſtes, intègres, chaſtes, ſecourables envers les étrangers comme à l'égard de ceux de leur nation ; & peut-être n'ont-ils tant d'éloignement pour le chriſtianiſme, que par rapport à l'avarice, à l'envie, à l'injuſtice & à la débauche qu'ils voient régner parmi les chrétiens.

Ces ſauvages portent des mantes, que dans leur langue ils appellent *kroſſes*, faites de peaux de tigres, ou de chats, pour les riches, & de peaux de mouton pour les pauvres ; elles leur ſervent de matelats pendant la nuit, & de linceul après leur mort. En été ils vont la tête nue, & ſeulement chargée d'une croûte épaiſſe, qui ſe forme de la quantité de graiſſe dont ils enduiſent continuellement leur chevelure, ſans jamais la nettoyer. L'hiver ils portent une calotte de peau de chat ſauvage, ou de peau de mouton, qu'ils lient avec des courroies. Ils ſuſpendent à leur cou un petit ſac, qui contient leur couteau, s'ils ſont aſſez riches pour en avoir un ; leur pipe,

leur

leur tabac, & un petit bâton brûlé par les deux bouts, qu'ils nomment *dakka*, & qu'ils conſervent précieuſement comme un ſûr préſervatif contre les ſortilèges.

On leur voit toujours au bras trois anneaux d'yvoire, tournés avec beaucoup d'adreſſe; c'eſt en même-tems une arme défenſive, & une commodité pour ſoutenir le ſac dans lequel ils mettent leurs proviſions de voyage. Ils ont preſque toujours l'eſtomac & le ventre nuds juſqu'aux parties naturelles. S'ils gardent leurs troupeaux, ils mettent des bottes de cuir; s'ils doivent paſſer des rivières, ils ont ſeulement des eſpèces de ſandales, de cuir de bœuf ou d'éléphant, taillées d'une ſeule pièce & attachées avec des courroies.

Les femmes de cette nation portent des bonnets, qui ſe terminent en pointe ſur le haut de la tête: elles ont deux mantes ouvertes, & leur eſtomac eſt caché par un ſac de cuir, qu'elles ne quittent jamais, où elles dépoſent leur nourriture & tout ce qu'elles veulent conſerver. Elles attachent par-devant une ſorte de tablier fait de peau de mouton, & par derrière un autre qui leur couvre les feſſes. Les jeunes filles ſe chargent les jambes de cercles de joncs, treſſés artiſtement; & lorſqu'elles ſont devenues femmes, elles convertiſſent ces cercles en des courroies de peau de mouton d'un doigt d'épaiſſeur.

Offrez aux Hottentots quelques boutons

de cuivre, quelques plaques de même métal, des morceaux de miroirs, des pendans d'oreilles de verre ou de cuivre, & autres bagatelles, ils les échangeront volontiers contre les bêtes les plus graſſes de leurs beſtiaux. Les hommes & les femmes ſe parfument volontiers la tête avec une ſorte de poudre de couleur d'or, que l'on tire de l'herbe ſéchée & pulvériſée, que l'on nomme *ſpiræa*. La chaux rouge ſert aux femmes à ſe peindre le viſage. L'un & l'autre ſexe ſe frottent autant qu'il leur eſt poſſible avec du beurre, ou de la graiſſe de mouton, mêlée avec la ſuie des chaudrons: & il y a quelqu'apparence que ces onctions, ſi ſouvent répétées, ſervent à les garantir des brûlantes ardeurs du ſoleil.

Les Hottentots ſe nourriſſent de la chair & des entrailles de leurs beſtiaux, & de celles des animaux ſauvages qu'ils tuent à la chaſſe. A cette nourriture ils joignent des racines & des fruits de pluſieurs eſpèces, auxquels ils ajoutent le lait, & quelquefois les poiſſons qu'ils s'amuſent à pêcher. Ils n'ont point de tems fixe pour leurs repas, & mangent quand le beſoin l'exige Sans qu'ils puiſſent en dire la raiſon, une ancienne tradition les obligent à s'abſtenir de la chair du porc & de celle du poiſſon ſans écailles. La chair des liévres & des lapins eſt défendue aux hommes & eſt permiſe aux femmes. Au contraire le pur ſang des animaux & la chair de taupe, ſont des mets

dont les hommes peuvent ſe nourrir, & dont les femmes ne doivent point goûter.

Les kraals ou villages des Hottentots n'ont jamais moins de vingt ou vingt-cinq huttes, qui contiennent pour l'ordinaire entre quatre & cinq cents habitans : ces huttes ſont dreſſées en cercle dans une ſituation agréable & ſur le bord de quelque rivière, autant qu'il eſt poſſible. Elles reſſemblent à des fours, & ſont compoſées de bâtons & de grands morceaux de nattes, dont les bords ſont tellement joints, que la pluie ni le vent ne peuvent pénétrer dans l'intérieur. L'entrée de ces fours n'a pas plus de trois pieds de haut, ſur deux de large, de ſorte que ceux qui les habitent ne peuvent y paſſer qu'en rampant ſur les genoux & ſur les mains. Chaque famille a ſa hutte particulière, au milieu de laquelle eſt un grand trou qui ſert de foyer, & qui eſt entouré d'autant de trous qu'il y a de perſonnes, & ces trous ſervent de ſiéges pour manger & ſe repoſer, & de lits pour s'aſſeoir. Un chien ſert de garde à chaque hutte, & veille à la ſûreté de la famille & des beſtiaux.

Tous les événemens heureux ſont marqués par des réjouiſſances chez les Hottentots ; alors pour les célébrer ils élèvent au milieu de leurs kraals une ſalle de branches d'arbres, qu'ils ornent de verdure en dedans & au dehors. C'eſt dans cette ſalle qu'ils font leur feſtin & que tous les habitans paſſent la nuit, en concerts de muſique & en

danſes, pour leſquelles les deux ſexes ont une paſſion égale.

Le *gongom* eſt un de leurs inſtrumens favoris. On en diſtingue de deux ſortes, le petit & le grand. Le petit *gongom*, eſt une arc de fer ou de bois d'olivier, tendu d'une corde de boyau ou de nerf de mouton, ſéché au ſoleil. A l'extrémité de l'arc, on attache d'un côté le tuyau d'une plume fendue, en faiſant paſſer la corde par la fente. Le joueur tient cette plume dans la bouche lorſqu'il manie l'inſtrument, & les différens ſons du *gongom* viennent des différentes modulations de ſon ſouffle. Le grand *gongom* ne diffère du petit que par la coque d'une noix de coco, dont on a coupé la partie ſupérieure, & qu'on fait paſſer par deux trous avant que l'arc ſoit tendu. Le joueur pouſſe cette coque plus ou moins loin de la plume, ſuivant la variété qu'il veut donner à ſes ſons.

Les femmes ont un inſtrument qui leur eſt propre, & qui, à quelques égards, reſſemble à nos tambours. C'eſt un grand pot de terre, couvert d'une peau de mouton, bien paſſée & liée avec des nerfs, ſur laquelle elle frappe avec les mains.

Leur muſique vocale ne conſiſte guère que dans l'ennuyeuſe répétition du mot *ho*, & leur danſe n'eſt pas d'un meilleur goût. Les hommes danſent accroupis, poſture contrainte qu'ils aiment beaucoup, & ils laiſſent entr'eux différens intervalles qui ſervent de

paſſages aux femmes. Les *gongoms* & les tambours ſe font entendre, & l'aſſemblée répète *ho*, *ho*, *ho*. Deux couples entrent dans le cercle, & danſent tantôt face à face, tantôt dos à dos, pendant quelques minutes, & le bal finit, lorſque chacun a danſé.

Leur principale occupation eſt celle de la chaſſe, dans laquelle ils montrent une adreſſe & une agilité extraordinaires. Un Hottentot ſuit ſouvent un daim, une chèvre ſauvage ou un liévre à la courſe, & s'il parvient à les approcher, quoiqu'à une diſtance très-éloignée, il lance ſa fléche, ou même ſon *rakkum*, à l'une ou à l'autre bête, & ne manque jamais de la coucher à terre.

Les Européens ſont dans l'admiration, lorſqu'ils voient ces hardis chaſſeurs attaquer l'éléphant, le rhinocéros ou l'âne ſauvage, avec leurs ſeules zagaies : mais ils tremblent pour eux quand ils affrontent la furie des lions & des tigres. Ils entourent ces terribles animaux, ils les agacent, ils les bleſſent, & à chaque moment ſous leurs griffes, ils ont l'agilité de s'en garantir & ne ceſſent de leur porter des coups, juſqu'à ce qu'ils ſoient étendus à leurs pieds.

Pour prendre les éléphans, ils creuſent une foſſe, au milieu de laquelle ils plantent un pieu ; ce trou eſt recouvert avec des branches d'arbre, & lorſque l'animal y porte les pieds, il tombe & ſe perce la poitrine ou le col. Arrêté de la ſorte, les chaſſeurs ont le tems d'arriver & de l'achever avec

leurs zagaies. Les rhinocéros & les élans ſe prennent auſſi dans ces piéges.

Celui qui a tué, dans un combat ſingulier, un de ces animaux féroces, eſt reçu dans une eſpèce d'ordre très-honorable parmi les Hottentots. Après ſa victoire, il doit ſe retirer dans ſa hutte. Le village, inſtruit de ſa valeur, s'aſſemble auſſi-tôt & lui députe un des anciens, pour le prier de venir recevoir tous les honneurs qui lui ſont dûs. Il arrive, & ſe place au milieu du cercle que forment tous les habitans accroupis. Le vieux député s'approche de lui, & lui piſſe ſur le corps, en marmottant certaines paroles myſtérieuſes. Après cette ridicule cérémonie, le vieillard allume ſa pipe & la fait circuler dans l'aſſemblée, juſqu'à ce que le tabac ſoit réduit en cendres, puis prenant ces cendres, il en parſeme le nouveau chevalier; qui reçoit les félicitations de tous les aſſiſtans ſur l'honneur qu'il vient d'obtenir, & ſur le ſervice qu'il a rendu à ſa patrie. Pendant trois jours, il n'eſt pas permis à ſa femme même de l'approcher, mais ce tems écoulé, il tue un mouton, & ſe réjouit avec ſa femme, ſes enfans & ſes amis.

Si les Hottentots ſont d'expérimentés chaſſeurs, ils ne ſont pas moins habiles à pêcher le poiſſon dans les anſes & dans les rivières, & on trouverait difficilement de plus hardis nageurs.

La principale richeſſe de cette nation conſiſte en beſtiaux. L'Hottentot dont les affai-

res ſont dérangées, s'il ne veut point implorer les ſecours de ſa famille ou ceux de ſes amis, ſe loue à quelque riche habitant du pays ou à un Européen, & demande pour ſes gages, une certaine quantité de tabac, & quelques beſtiaux. Ayant par ce moyen acquis quelques vaches & pluſieurs brebis, & en ayant acheté d'autres des épargnes qu'il a faites ſur le tabac, il retourne dans ſon village, où il eſt toujours reçu avec plaiſir.

Dans un kraal tous les troupeaux paiſſent en commun, & chacun les garde à ſon tour. Les taureaux ne quittent point les vaches, & les béliers ſont toujours avec les brebis, ce qui ſert beaucoup à la multiplication. C'eſt dans un outre ou ſac de peau que les femmes font leur beurre, en agitant le lait juſqu'à ce qu'il ait pris la conſiſtance néceſſaire. Les hommes & les femmes boivent du lait de vache, mais la boiſſon de celui de brebis n'eſt permiſe qu'aux ſeules femmes. Lorſque les taureaux & les béliers ſont en trop grand nombre, ils les châtrent, un peu après qu'ils ont atteint un an. Ils couchent le taureau ſur le dos & lui attachent fortement les quatre pieds à quatre fort pieux avec des cordes. L'opérateur lui lie les teſticules dans la bourſe avec une courroie, & ceci fait, on délie l'animal & on l'abandonne à lui-même; quelque tems après, ces parties ne pouvant plus prendre de nourriture, ſe ſéchent & tombent.

Chaque kraal entretient toujours un certain nombre de *bakkelyers*, ou bœufs de combat. Ces animaux belliqueux ſont les gardiens des troupeaux, & tandis que les uns font face aux bêtes féroces qui s'avancent pour les dévorer, ou aux voleurs qui cherchent à les enlever, les autres rappellent les beſtiaux & les forcent, comme nos chiens de bergers, de rentrer dans leur enceinte. Ils obéiſſent indifféremment à tous les habitans du village, mais ils ne permettent jamais à aucun étranger d'approcher du kraal. Les Hottentots ont auſſi des bœufs accoutumés à traîner les voitures, & à porter les plus lourds fardeaux. Dans cette contrée les animaux ſont ſujets à fort peu de maladies, & les remèdes qu'on emploie pour guérir celles dont ils ſont attaqués, ſe réduiſent à un très-petit nombre : telles ſont la ſaignée & les infuſions d'ail ſauvage ; car pour les délivrer d'une eſpèce de migraine, qui eſt la maladie la plus ordinaire, ils ſe contentent de faire à *Gounga* des offrandes propitiatoires, & il les récidivent juſqu'à ce que le mal ſoit ceſſé, ou ſi la maladie continue toujours avec la même force, ils changent d'habitation, perſuadés que la mauvaiſe qualité de l'air eſt cauſe de ces accidens.

La cérémonie de faire paſſer les troupeaux par le feu, eſt une de leurs grandes fêtes; ils croient par-là pouvoir les garantir de la dent meurtrière des chiens ſauvages, qui n'oſent, diſent ils, attaquer les brebis lorſ-

qu'elles ſont défendues par l'odeur de la fumée. Tous les habitans ſe raſſemblent dans dans la grande place du kraal : les hommes commencent par boire tout le lait que les femmes leur préſentent ; ils ſe partagent enſuite en deux troupes, & tandis que l'une allume un petit feu compoſé de coupeaux & de branches vertes, pour exciter la fumée, les autres pouſſent les animaux du côté de ce feu, & s'efforcent de leur faire franchir cet eſpace, bordé de deux files d'hommes & de femmes : ſi la première bête paſſe à travers de la fumée, ſans marquer beaucoup d'effroi, les autres ſuivent, & l'on en tire le plus heureux préſage ; mais au contraire ſi l'animal s'échappe à travers les rangs, la confuſion ſe met dans les troupeaux, & ce déſordre eſt d'un ſiniſtre augure.

Les Hottentots excellent dans l'exercice de beaucoup de métiers. La profeſſion de boucher eſt fort honorable chez eux. Pour tuer un mouton, deux hommes le couchent ſur le dos, & lui tiennent les pieds, tandis qu'un troiſième lui ouvre le ventre & lui met les entrailles à découvert ; d'une main il lui tire les boyaux & les parties, tandis que de l'autre il remue le ſang, de peur qu'il ne fige, obſervant ſur-tout de ne point briſer les vaiſſeaux ſanguins autour du cœur, afin que les vieilles femmes qui ſe mêlent de médiciner, & le médecin du kraal, toujours préſens à ces opérations, puiſſent obſerver

le mouvement du cœur & le méchaniſme de toutes les parties de l'animal, dont la diſſection eſt faite avec une promptitude & une dextérité qui ſurprendrait nos plus habiles Anatomiſtes.

Pour tanner les peaux, ils les choiſiſſent toutes fraîches & encore fumantes, & ils les imbibent de graiſſe, ce qui les rend ſouples & unies, & empêche que le poil ou la laine n'en tombe : s'ils les deſtinent à leur uſage, ils ajoutent à la graiſſe un peu de fiente de vache. Cette opération regarde la peau de mouton : la peau de bœuf exige une autre préparation. Le pelletier frotte le poil avec de la cendre de bois, & enſuite il l'arroſe d'eau, roule le cuir & le fait ſécher au ſoleil pendant quelques jours, ce qui ſuffit pour faire tomber le poil. Si-tôt que le cuir eſt ſec, il y applique une couche de terre graſſe & une autre de graiſſe, & il eſt tanné. Ce même ouvrier eſt auſſi tailleur ; ſon éguille eſt un os d'oiſeau, & ſon fil le petit nerf qui règne le long du dos des bêtes, & qu'il diviſe en pluſieurs parties. C'eſt avec cet unique ſecours, qu'en très-peu de tems il met à leur perfection les ouvrages les plus difficiles.

Il ſort des mains des Hottentots des bracelets & des anneaux d'yvoire, travaillés avec la pointe du couteau, dont la rondeur, le luiſant & le poli ſurprendraient nos habiles tourneurs. Leurs nattes, faites de joncs ; de roſeaux & de glayeul ſéchés au ſoleil,

ſont d'un tiſſu ſi ſerré, que le vent, la lumière & la pluie ne peuvent les pénétrer. De la même matière ils ſont d'excellentes cordes : celles dont ils ſe ſervent pour leur arc & pour leurs inſtrumens de muſique, ſont compoſées de nerfs ou de boyaux de mouton.

Chaque particulier eſt potier dans ce pays. Il choiſit pour compoſer ſes uſtenſiles de terre, une ſorte de glaiſe, dont les fourmis ſe ſervent pour former leurs habitations; il la paîtrit avec les œufs de ces petits inſectes, & la tourne ſur une pierre, comme un pâté, enſuite il l'unit en dedans & en dehors avec la main, & la laiſſe ſécher au ſoleil pendant deux jours. Pour détacher ce vaſe de la pierre, il ſe ſert d'un nerf qu'il paſſe entre-deux. C'eſt dans un trou creuſé ſous terre qu'il eſt cuit, & il y prend une dureté ſingulière & une couleur de jais qui ne s'efface point.

Ils ont l'art de fondre le fer, tel qu'il ſort de la mine, ſans autre ſecours que des pierres. Pour y parvenir, ils ouvrent un trou ſur un terrein un peu élevé : plus bas ils en font un autre, qu'ils joignent au premier par un petit canal de communication. Le minéral jetté dans le grand trou, échauffé par un feu conſidérable, fait autour de l'ouverture, deſcend en fuſion par le petit canal, & tombe dans le ſecond trou; lorſqu'il eſt refroidi, on le caſſe avec des pierres extrêmement dures, & chaque pièce eſt

remiſe au feu & forgée avec ces mêmes pierres, pour en compoſer des armes & d'autres uſtenſiles. C'eſt de la même manière qu'ils fondent auſſi le cuivre, mais ils n'emploient ce métal qu'à faire des bijoux.

Leur commerce avec les Européens ſe fait par échange : ils troquent le ſuperflu de leur bétail, des dents d'éléphans, des œufs d'autruche, des peaux de bêtes ſauvages, contre du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, du corail, des grains de verre, des pipes, des miroirs, des couteaux, du fer, des pièces de cuivre & de la racine de kanna.

Fin de la deſcription du pays des Hottentots.

ISLES
DE L'AFRIQUE.

ISLES CANARIES.

LA première découverte de ces Iſles a fait naître une vive conteſtation entre les Eſpagnols & les Portugais, qui s'en attribuent excluſivement l'honneur. Les Portugais aſſurent qu'ils les ont reconnues dans leurs voyages en Ethiopie & aux Indes : mais ce qu'il y a de certain c'eſt que les Eſpagnols en on fait la première conquête. Ces iſles, ainſi nommées de la plus grande, & dont l'origine du nom n'eſt pas venue juſqu'à nous, ont été connues des anciens ſous celui d'iſles Fortunées ; elles ſont au nombre de ſept ; ſavoir, Palme, Fer, Goméra, Ténériffe, la grande Canarie, Fuerteventura, & Lancérotte ; on pourrait y en ajouter pluſieurs autres, mais moins conſidérables.

On ignore abſolument de quelle façon les iſles Canaries ont été peuplées : quelques auteurs prétendent que les inſulaires qui les habitent, deſcendent de certains exilés d'Afrique, anciennement bannis par les Romains, qui leur avaient coupé la langue

pour avoir blaſphémé contre les dieux de Rome. Ce qui eſt vrai, c'eſt que les anciens plaçaient leur *Eliſium* aux iſles Fortunées, ſans doute nommées ainſi à cauſe de l'heureuſe température de l'air & de la fécondité du terroir, mais on ne trouve chez leurs hiſtoriens aucune trace de l'exil de ces malheureux Africains.

L'iſle de Canarie a de tous côtés treize à quatorze lieues d'étendue, & ſon circuit n'en a pas moins de quarante. C'eſt, ſuivant l'opinion commune, la même que Ptolomée appelle du nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Le nom de ſa capitale eſt Ciudad de Las Palmas. Cette ville eſt ornée d'une magnifique cathédrale ; elle eſt grande, aſſez bien peuplée & la plûpart des habitans y ſont immenſement riches. Les affaires civiles ſont jugées par un conſeil compoſé des échevins. L'air qu'on y reſpire eſt fort tempéré, & jamais on n'y éprouve l'excès du froid ou du chaud. Chaque année on fait deux récoltes de froment, la première en février, la ſeconde dans le courant du mois de mai. L'iſle a douze manufactures de ſucre, qu'on peut regarder comme autant de villes, par le grand nombre d'ouvriers qui y ſont employés.

Un champ de cannes de ſucre produit ordinairement dans l'iſle neuf récoltes en dix-huit années. On prend une canne, que les Eſpagnols nomment *planta*, & après l'avoir couchée dans un ſillon, on la couvre de

terre. Une écluſe fournit de l'eau à pluſieurs petits ruiſſeaux pour l'arroſer. De ce *planta* ſortent nombre de cannes qu'on laiſſe croître pendant deux ans ſans les couper. Alors on les coupe, & les ayant mis en fagots, avec leurs feuilles, qu'on appelle *coholia*, on les tranſporte à l'*ingenios* (manufacture) où elles ſont pilées dans un moulin, & le jus étant tombé par un canal dans une grande chaudière, ne ceſſe de bouillir juſqu'à ce qu'il ait acquis une certaine épaiſſeur. Tout de ſuite on le verſe dans des pots de terre, de la forme d'un pain de ſucre, & on le tranſporte dans le lieu où il doit être purgé & blanchi. Après cette récolte, on a ſoin de mettre le feu aux pailles de cannes, ce qui conſume toutes les tiges, juſqu'au niveau de la terre, & ne manquant pas d'arroſer & de nettoyer le champ, au bout de deux années, on obtient une nouvelle récolte, & de ſuite toujours de même, juſqu'à ce que les cannes ſoient parvenues à une certaine vieilleſſe.

L'iſle a d'excellens vignobles, où l'on recueille un vin admirable. Elle produit en abondance des melons, des poires, des pommes, des oranges, des limons, des grenades, des figues, des pêches, & ſur-tout le *plantano*, ou le plantain. Le fruit de cet arbre, qui n'eſt pas propre à bâtir, eſt de la forme & un peu plus gros que notre concombre, & ſort, non des branches, mais du ſommet même de l'arbre. Il croît en grappes,

qui en portent ordinairement depuis seize juſqu'à quarante : lorſqu'il commence à mûrir, ſa couleur eſt d'un brun blanchâtre, mais dans ſa maturité il jaunit, & devient un peu noir lorſqu'il paſſe ce point. Si l'on enlève la peau, le fruit eſt d'un jaune foncé & rougeâtre, qui reſſemble beaucoup à l'or, & l'on peut dire qu'il n'y a point de confiture plus délicieuſe.

L'iſle Canarie eſt abondamment fournie de chèvres, de vaches, d'ânes, de porcs, de chameaux, de poules, de canards, de pigeons & de groſſes perdrix. Sa ſituation eſt à vingt-ſept degrés du nord.

ISLE DE TÉNERIFFE.

Cette iſle fameuſe eſt ſituée au vingt-ſeptième degré & demi, & dans la partie la plus méridionale, preſque au vingt-huitième degrés de latitude. La partie du nord eſt à vingt-huit degrés quatre minutes. Les géographes lui donnent environ ſoixante lieues de circuit, depuis dix-ſept juſqu'à vingt-deux de longueur, & tantôt trois & tantôt juſqu'à quinze de l'argeur. Du milieu de l'iſle s'élève une montagne ronde, qu'on appelle le Pic de Teithe, dont la hauteur cauſe une égale admiration de près ou dans l'éloignement. Elle étend ſa baſe juſqu'à Garrachico, ville maritime au nord-oueſt de l'iſle, d'où l'on compte deux journées & demie de chemin juſqu'au ſommet. On trouve

au

au centre de l'eſpace qui termine le Pic, un gouffre d'où il s'élance de groſſes pierres, avec de la flamme & de la fumée, accompagnées d'un bruit prodigieux. Quiconque veut examiner de près ce gouffre, doit monter pendant ſept lieues ſur des mules ou ſur des ânes, ou continuer ſon voyage à pied avec des difficultés infinies. Pendant les dix premiers milles, le dos de la montagne eſt chargé d'arbres de toute eſpèce, & le terrein eſt arroſé par quantité de petits ruiſſeaux. Vers le milieu du chemin le froid devient ſi inſupportable, que l'on eſt forcé de marcher du côté du ſud, & pendant le jour ſeulement : à deux lieues du ſommet le froid ceſſe, & une chaleur brûlante prend ſa place, pour lors on tourne ſes pas du côté du nord, & ſeulement pendant la nuit. On ne doit entreprendre ce périlleux voyage que vers le milieu de l'été, afin d'éviter la fonte des neiges, & il faut avoir ſoin d'arriver au ſommet de la montagne à l'entrée de la nuit, ſi l'on veut y demeurer quelques heures, car après le ſoleil levé, on y éprouverait les plus violentes chaleurs. Parvenu à cet endroit, le ciel paraît clair & fort ſerein ; on n'y ſent jamais de vent, il n'y tombe point de pluie, & le ſoleil ſemble tourner ſur ſon centre.

On croit que tout le terroir de Ténériffe, étant imprégné de ſouffre, a pris feu autrefois & que l'iſle entière, ou du moins la plus conſidérable partie, a ſauté en totalité ;

alors ſont ſortis des entrailles de la terre quantité de montagnes & de vaſtes rocs, qui paraiſſent aujourd'hui dans tous les cantons du pays, & la plus grande partie du ſouffre s'étant trouvé au centre de l'iſle, elle a ſoulevé le Pic à cette prodigieuſe hauteur qui étonne les voyageurs.

Lorſque les Eſpagnols arrivèrent dans cette iſle, ils y trouvèrent un peuple ſauvage, qui n'a pas même encore ceſſé de l'être. Son langage, qui s'eſt conſervé ſans altération dans quelques contrées du pays, & particulièrement dans la ville de Candélaria, reſſemblait aſſez à celui des Mores de Barbarie. Ce peuple reconnaiſſait un Dieu ſuprême auquel il donnait les noms d'*Achuhurahan*, *Achuhuchumar*, *Achguaya-Xerax*, qui ſignifient le plus grand, le plus ſublime, le conſervateur de tout ce qui exiſte. Si la chaleur était trop grande, ſi les pluies tombaient avec trop d'abondance, ou ſi l'on était ménacé de quelques malheurs, tous les habitans de l'iſle conduiſaient leurs moutons & leurs chèvres dans un lieu deſtiné aux exercices de religion, & ſevrant ce jour-là les petits du lait de leur mère, ils tiraient du ſang à tous leurs troupeaux, dans l'opinion que c'était le moyen d'appaiſer la colère divine, & d'obtenir du ciel ce qui leur manquait. Ils avaient quelqu'idée de l'immortalité, des peines & des récompenſes après cette vie, puiſqu'ils étaient perſuadés ſérieuſement que le volcan du Pic

était l'enfer, & que les ames des méchans y faiſaient leur ſéjour pour être tourmentées ſans ceſſe, tandis que les ames des bons habitaient une agréable vallée de l'iſle, où l'on a bâti depuis la ville de Laguna. Ils admettaient un mauvais eſprit, qu'ils appellaient *Guayotta*, mais il n'y a nulle trace qu'ils lui rendiſſent un culte.

Ils avaient des rois, auxquels ils obéiſſaient, & en ſe mariant ils leur renouvellaient leur ſerment de fidélité. Ces rois demeuraient au fond de certaines cavernes taillées dans le roc, ou qui étaient l'ouvrage de la nature. Le droit de ſucceſſion était établi parmi eux, mais ils n'y admettaient pas les bâtards. Les formalités du mariage conſiſtaient à demander les filles à leurs pères, & la conſommation ſuivait de près cette cérémonie : auſſi comme ces liens étaient faciles à ſerrer, ils ſe rompaient aiſément. On quittait une femme & l'on en prenait une autre, avec cette reſtriction que tous les enfans nés après le premier divorce paſſaient pour illégitimes. Le roi ſeul, en faveur de la ſucceſſion, n'était pas ſoumis à cette loi, & pour s'aſſurer une nombreuſe poſtérité, il avait même le droit d'épouſer ſa ſœur. Auſſi-tôt qu'un enfant venait au monde, une femme choiſie pour cet office, lui verſait de l'eau ſur la tête, & par cette action contractait avec ſa famille une ſorte d'affinité qui ne lui permettait plus d'épouſer un homme de la même race.

Le tems de la jeuneſſe ſe paſſait dans les exercices du corps, tels que les ſauts, la courſe, l'art de lancer des dards & celui de jetter des pierres avec la fronde, & ſurtout la danſe, dont les deſcendans de ce peuple ſont encore idolâtres, mais peut-être ne ſont-ils plus ni auſſi vertueux ni auſſi ſimples que leurs ancêtres. Celui qui jadis faiſait la moindre violence à une femme était puni de mort.

Ces inſulaires ſont appellés par quelques auteurs, *Guanches*, & les portraits qu'on trouve d'eux dans les relations de ces voyageurs, ſe reſſemblent aſſez pour ne pas douter qu'ils ne ſoient vrais. Ils diſent tous que ces *Guanches* faiſaient alaiter leurs enfans par des chèvres, que tous leurs biens étaient en commun, c'eſt-à-dire, leurs alimens; car ils ne connaiſſaient pas d'autres richeſſes: qu'ils cultivaient la terre avec des cornes de bœuf; qu'ils n'avaient pas anciennement l'uſage du feu: qu'ils regardaient avec horreur l'effuſion du ſang, & qu'ayant pris un petit bâtiment Eſpagnol, ils ne crurent pouvoir mieux ſe venger de ces gens, qu'ils mettaient au rang de leurs cruels ennemis, qu'en les condamnant à garder leurs chèvres, emploi qui paſſait parmi eux pour le plus mépriſable.

Chaque tribu avait toujours deux ſouverains, un vivant, l'autre mort. Lorſqu'ils perdaient un chef, ils lavaient ſon corps avec beaucoup de cérémonie, & le plaçant

debout dans une caverne, ils lui mettaient un ceptre à la main, avec deux cruches à ſes côtés, l'une plaine de lait, & l'autre remplie de vin, pour les proviſions de ſon voyage.

Ils ſe ſervaient du jus de certaines plantes, mêlées de ſuif, dont ils ſe faiſaient de fréquentes onctions par-tout le corps, ce qui rendait leur peau ſi épaiſſe, qu'elle devenait à l'épreuve du froid.

Au reſte, on démêle dans nos hiſtoires que chaque canton avait ſes uſages & ſon culte particulier. Les habitans de l'iſle de Ténériffe n'avaient pas moins de neuf ſortes d'idolâtrie. Les uns adoraient le ſoleil, d'autres la lune, les planettes, &c. & le roi prétendait le droit de virginité ſur toutes les femmes de ſes ſujets, qui ſe trouvaient fort honorées, lorſque le prince ne dédaignait pas de ſe ſervir de ſa prérogative royale. A chaque changement de règne, il ſe trouvait toujours quelques hommes de la nation, qui s'offraient en ſacrifice pour la proſpérité du nouveau monarque, qui à cette occaſion donnait une grande fête, pendant laquelle on conduiſait ces victimes volontaires au ſommet d'un rocher : là, après quelques cérémonies barbares, accompagnées de paroles myſtérieuſes, elles ſe précipitaient d'elles-mêmes, & étaient déchirées en pièces, avant que leurs corps fuſſent arrivés au fond de la vallée. Cet hommage ſanglant faiſait pleuvoir toutes les faveurs

du chef ſur les parens de ces jeunes enthouſiaſtes.

On nous peint les Guanches, comme une nation robuſte & de haute taille, mais maigre & baſanée, ayant le nez plat, d'une agilité ſurprenante, mangeant avec une incroyable voracité, & parlant avec la plus ſingulière vîteſſe. Toutes les nations & ſur-tout celles qui habitaient le nord de l'iſle, étaient blanches : les hommes de ce canton, portaient les cheveux longs. Leur habit commun était une caſaque de peau d'agneau ſans manche & ſans col, liée par-devant avec des courroies de cuir. Les femmes portaient en-deſſous une autre robe de peau, qui leur deſcendait juſqu'aux talons, car elles regardaient comme une indécence de ſe découvrir la gorge & les pieds. Le vêtement dans lequel mouraient ces ſauvages leur ſervaient de linceul.

La nourriture des Guanches était l'orge & les féves ; ils faiſaient cuire l'orge au feu, & le broyant dans des moulins à bras, ils en tiraient la farine, pour en compoſer une ſorte de pain, avec de l'eau, du lait & du beurre. Quelquefois ils mangeaient de la chair de mouton, de chèvre & de porc, mais à certains jours de fêtes. Les rois préſidaient à ces repas de réjouiſſances, & diſtribuaient de leurs mains trois chèvres, & du pain d'orge à proportion, à chaque vingtaine de Guanches. Pendant ces ſolemnités les guerres

ceſſaient dans tous le pays, & l'on pouvait ſans crainte traverſer les terres de ſes ennemis, ſouvent même on les invitait à ces feſtins, & au milieu des plaiſirs & de la bonne chère, on ſe réconciliait avec eux. Lorſqu'il était queſtion d'enſemencer les terres, comme la récolte ſe faiſait en commun, le travail était partagé entre tous les ſujets, & le roi nommait un certain nombre d'ouvriers pour la culture de chaque canton.

On trouve, non loin des villages qu'habitent les *Guanches* de notre tems, des cavernes ſépulchrales, où leurs ancêtres dépoſaient les corps de leurs parens. Ces lieux anciennement creuſés dans les rochers, ou formés par la nature ont plus ou moins de grandeur, ſuivant la diſpoſition du terrein. Les corps y ſont couſus dans des peaux de chèvres, avec des courroies de la même matière, & les coutures ſi égales & ſi unies, qu'on n'en peut trop admirer l'art. Chaque enveloppe eſt exactement proportionnée à la grandeur du corps; mais ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que ces corps ſont encore entiers. On trouve également dans ceux des deux ſexes, les yeux, mais fermés, les cheveux, les oreilles, le nez, les dents, les lévres & la barbe, & juſqu'aux parties naturelles.

Si l'on interroge ces inſulaires, ils vous diſent qu'il y avait parmi leurs ancêtres une tribu particulière qui avait l'art d'embaumer les corps, & qui le conſervait comme un

myſtère ſacré, qui ne devait jamais être communiqué au vulgaire. Cette tribu ne ſe mêlait point avec les autres par des mariages, & elle ſeule était chargée de tout ce qui concernait le culte religieux, ſi en effet il en exiſtait un parmi ces ſauvages. Pendant la guerre que les Eſpagnols firent à ce peuple, toute la tribu des embaumeurs périt avec elle. On ſçait ſeulement par tradition, que dans cette opération il entrait du beurre mêlé de graiſſe d'ours, qu'on gardait exprès dans des peaux de chèvres, & qu'on faiſait bouillir cet onguent avec certaines herbes, telles que la lavande, la *lara*, herbe gommeuſe & glutineuſe, le *cyclamen* ou truffe, & quantité d'autres ſimples. On vuidait le corps de ſes inteſtins, & on le lavait avec une leſſive faite d'écorce de pins, ſéchée au ſoleil pendant l'été, ou dans une étuve en hiver. Quand, après pluſieurs onctions tant en dedans qu'en dehors, on s'appercevait que le baume avait entièrement pénétré les cadavres, on les couſait dans des peaux de chèvres, & on les portait dans les caves, où ils étaient placés ſur des lits, faits d'un bois préparé & ſi dur, qu'il n'y a pas de fer qui le puiſſe pénétrer.

On prétend qu'il y a dans l'iſle Ténériffe une mine d'or. « Les vignes qui produiſent » l'excellent vin de Malvoiſie, croiſſent tou- » tes ſur la côte, à la diſtance d'un mille » de la mer : Celles qui ſont plus loin dans » les terres ſont moins eſtimées, & ne

» réuſſiſſent pas mieux quand on les tranſ-
» plantent dans les autres iſles. Dans quel-
» ques endroits de l'iſle, il croît une ſorte
» d'arbriſſeau nommé *legnan*, qu'on achète
» pour du bois aromatique. On y trouve
» des abricotiers, des pêchers & des poi-
» riers qui portent deux fois l'an, & des
» limons qui en contiennent un petit dans
» leur centre, ce qui leur a fait donner
» le nom de *prégnada*. Ténériſſe produit
» du coton, & de la coloquinte : les ro-
» ſiers y fleuriſſent à Noël; il ne manque
» rien aux roſes, pour la vivacité du colo-
» ris, ni pour la grandeur. Les rochers y
» ſont couverts de crête marine. Il croît
» ſur les bords de la mer une autre herbe
» à feuilles larges, ſi forte & même ſi ve-
» nimeuſe qu'elle fait mourir les chevaux :
» cependant elle n'eſt pas ſi pernicieuſe aux
» autres animaux. On a vu juſqu'à quatre-
» vingt épis de froment ſortir d'une ſeule
» tige, il eſt jaune & tranſparent. Dans les
» bonnes années un boiſſeau de ſemence en
» a rendu juſqu'à cent.

« Les ſerins de Canaries, qu'on apporte
» dans notre Europe, ſont nés dans les *ba-*
» *rancos* ou ſillons que l'eau forme en deſ-
» cendant des montagnes. L'iſle abonde en
» cailles & en perdrix, qui ſont d'une gran-
» de beauté & très-groſſes. Les pigeons
» ramiers, les tourterelles, les corbeaux,
» & les faucons y viennent des côtes de
» Barbarie. Il y a peu de montagnes où l'on

» ne découvre des eſſains d'abeilles. Les » chèvres grimpent quelquefois juſqu'au » ſommet du Pic. Les porcs & les lapins » y ſont fort commun. Le poiſſon eſt d'un » goût excellent. Les écreviſſes de mer n'ont » pas les pattes fort grandes. Le *clacas*, » qui eſt regardé comme le meilleur co- » quillage de l'univers, croît dans les rocs, » où il s'en trouve ſouvent cinq ou ſix » ſous une grande écaille. On eſtime auſſi » une ſorte d'anguille, qui a ſix ou ſept » queues, longues d'une aune, jointes à » un corps de la même longueur. Les *turtles* » & les *cabridos* ſont des poiſſons qui l'em- » portent ſur nos truites. » Ce détail eſt tiré de l'hiſtoire de la Société royale d'Angleterre (p. 208.)

On voit croître dans cette iſle le cédre, le cyprès, l'olivier ſauvage, le maſtix, le ſavinier, les palmiers, & des pins d'une hauteur ſurprenante : ce dernier eſt appellé l'arbre immortel, parce que ſon bois ne ſe corrompt jamais, ni dans l'eau, ni ſous terre. On y trouve auſſi l'arbre qui produit le *ſangre de draco*, ou le ſang de dragon.

ISLE DE FERO OU DE FER.

Les iſles de Gomera & de Palme ou Palma, ne nous fourniſſent aucunes remarques intéreſſantes. La dernière a environ vingt-cinq lieues de circuit, & l'on vante beaucoup l'abondance de ſes vins & de ſon ſucre. L'iſle

de Fer n'eſt qu'à deux lieues à l'oueſt de Palma; on lui donne environ ſix lieues de tour : ſon terroir eſt peu fertile, & elle n'a, diſent la plûpart des voyageurs, d'autre eau douce que celle qu'on y recueille de la pluie, à la faveur d'un grand arbre, qui ſe trouve au milieu de l'iſle, & qui eſt ſans ceſſe couvert de nuées. L'eau qui diſtille ſur les feuilles tombe dans pluſieurs réſervoirs, qui ont été pratiqués au pied de l'arbre, d'où on la tranſporte dans des barils à divers endroits de l'iſle. Quelques écrivains, & entr'autres le Maire, conteſtent l'exiſtence de cet arbre; d'autres aſſurent qu'il y en a pluſieurs : mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que le terrein de l'iſle eſt ſi ſec, qu'il ne ſe trouve pas une goutte d'eau dans tous les autres endroits. Les géographes tracent leur premier méridien par l'iſle de Fer.

ISLES DE LANCEROTA ET DE FUERTE-VENTURA.

Lancerota a treize lieues du nord au ſud, ſur neuf de largeur; ſon circuit a environ quarante lieues; elle nourrit de très-bons chevaux, des chèvres & des moutons. Ses vallées ſont ſéches & ſablonneuſes, & produiſent une petite quantité d'orge & du froment fort médiocre. L'iſle de Fuerte-Ventura n'eſt pas plus fertile; on lui donne vingt-cinq lieues de long ſur dix de large, & on ne la compte éloignée que de cin-

quante lieues du Promontoire de Guer en Afrique, & de vingt quatre à l'eſt de la grande Canarie. Son circuit eſt d'environ ſoixante-dix lieues. Toutes ces iſles appartiennen tà la couronne d'Eſpagne.

ISLE DE MADÉRE.

On prétend que l'iſle de Madère a tiré ſon nom de la quantité d'arbres dont elle eſt remplie. Elle eſt ſituée entre trente-deux degrés cinquante minutes de latitude, & entre un degré quinze minutes de longitude. On lui donne ſoixante-quinze milles de longueur, ſur trente de largeur. Dans nos cartes, Madère eſt vers trente-deux degrés quarante minutes de latitude, & quarante minutes eſt de Fero. Elle peut avoir entre cent quarante & cent ſoixante milles de circonférence.

Quoique les Portugais attribuent la première découverte de Madère à Jean Gonſalve & à Triſtan-vaz, ſous la protection de Henri, infant de Portugal, les habitans de l'iſle prétendent qu'elle eſt dûe à un gentilhomme Anglais, nommé Macham, qui, étant parti de Briſtol avec ſa femme pour paſſer en France, fut pouſſé ſur ces côtes par des vents impétueux. Il y mourut de chagrin, & le vaiſſeau ayant eu le bonheur de regagner les côtes de Barbarie, l'équipage compta ſon aventure à quelques Portugais, à qui les matelots ſervirent de guide pour retrouver Madère, vers l'an 1344.

Le terrein de cette iſle eſt montagneux, mais d'une étonnante fertilité, puiſqu'il rend communément quarante pour un, & qu'avec un peu plus d'habileté dans la culture, il pourrait produire ſoixante-dix. Il eſt arroſé par ſept ou huit belles rivières & par un grand nombre de ſources. Les cannes qui y ont été tranſplantées de Sicile ont réuſſi au-delà de toute eſpérance, & les ceps apportés de Candie donnent plus de grappes que de feuilles. Chaque récolte fournit plus de vingt-cinq mille pipes de vin. Le pays abonde en pêches, en abricots, en prunes, en ceriſes, en figues & en noix. Les groſeilles, les framboiſes, les noiſettes & les autres fruits de l'Europe y ont fort bien réuſſi. La banane fait les délices de ces inſulaires, qui ont pour ce fruit la plus ſuperſtitieuſe vénération. Ils le prennent pour le fruit défendu, ſource des maux du genre-humain & ils en donnent pour preuve la grandeur de ſes feuilles, qui a fort bien pu couvrir la nudité de nos premiers parens. C'eſt un crime à Madère de couper une banane avec un couteau, parce que dans la chair on remarque quelque reſſemblance avec Jeſus-Chriſt crucifié.

On trouve dans Madère beaucoup de perdrix, de cailles, de faiſans, & ſur-tout des faiſans blancs, mais peu d'autres animaux ſauvages. La nourriture ordinaire des habitans conſiſte en chevreau, en porc, & en veau, communément aſſez maigres; ils y

joignent plusieurs légumes, des oranges, des noix, des figues, des bananes, &c. Le commerce se fait presque toujours par échange : les étrangers apportent de la farine, du bœuf, du hareng, du fromage & du beurre, du sel, de l'huile, des chapeaux, des perruques, du linge, des draps ; & en retour ils prennent des vins qu'ils transportent au Brésil. Dans le tems de la vendange, les pauvres ne se nourrissent guères que de pain & de raisin, & sans cette sobriété, les grandes chaleurs leur feraient contracter une fièvre qui les emporterait en peu de jours. Les Portugais, même les plus opulens, ne s'écartent jamais de cette règle nécessaire. Les habitans de Madère ont adopté la couleur noire : ils sont toujours armés de leur épée & d'un poignard. Les valets même ne quittent point ces armes en servant leurs maîtres. Les maisons de Funchal, qui est la capitale de l'isle, n'ont rien de somptueux, & les meubles qui les ornent sont de la plus grande simplicité. Tous les bâtimens n'ont qu'un étage ; les fenêtres sont sans vitres & restent ouvertes pendant le jour : le soir on les ferme avec des volets de bois.

Si nous voulions entrer dans le détail des mœurs qui régnent à Madère, nous n'en pourrions présenter au lecteur qu'un tableau bien révoltant. Tous les vices & sur-tout l'incontinence ont gagné toutes les classes des citoyens. Les débauches publiques des hommes ont comme autorisé les femmes à lâcher

la bride à toutes leurs inclinations déréglées. Dans ce pays, un étranger ne peut être embarraſſé que ſur le choix qu'il veut faire. Il eſt vrai que les jeunes gens ſe marient ſans ſe connaître, & qu'il arrive rarement qu'ils aient lieu d'être ſatisfait de la compagne qui leur eſt donnée. Pour contracter un mariage, les parens recherchent les biens, l'origine, & ſur-tout portent la plus ſcrupuleuſe attention à ce qu'il n'y ait aucune tache de judaïſme dans la famille avec laquelle ils s'allient. Un deſcendant des Juifs ou des Mores, ou même un hérétique ne peut eſpérer de prendre femme à Madère. On a vu des mariages avantageux refuſés par les parens de la fille, parce qu'après de ſérieuſes informations, ils avaient appris que le prétendu avoit toujours joui d'une ſanté parfaite, qu'il n'avait jamais fréquenté les femmes de mauvaiſe vie, & n'avait gagné aucune maladie honteuſe avec elles. « Un » homme auſſi ſage, diſaient-ils, doit être » d'une conſtitution faible, & ne convient » point du tout à notre fille. »

Nous n'oſons dire que le meurtre eſt en une ſorte d'eſtime à Madère, au moins eſt-il vrai que les plus conſidérables habitans du pays ne jouiſſent d'une certaine renommée, qu'après avoir indignement trempé leurs mains dans le ſang d'autrui. Les aſyles ſûrs que les meurtriers trouvent dans toutes les égliſes & dans les moindres chapelles, tant à la ville qu'à la campagne, multi-

plient journellement les crimes de cette eſpèce. Le coupable en eſt quitte pour le baniſſement ou la priſon, dont il peut même ſe racheter par des préſens.

ISLES DU CAP VERD.

Ces iſles de l'océan atlantique ſont ſituées à l'oueſt du cap dont elles prennent le nom. Ce ſont vraiſemblablement les *Gorgades* de Pline. Antoine Noli, Genois, les retrouva en 1460, ou les découvrit pour la couronne de Portugal, qui en eſt encore en poſſeſſion. Nos géographes en comptent douze, dont les principales ſont Saint-Antoine, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Saint-Nicolas, l'iſle du Sel, & celles de Bona-Viſta, de Mai, de Saint-Jago, de Fogo, & de Brava. Leur poſition à l'extrémité du Sénégal, eſt entre le quatorzième & le dix-huitième degré de latitude, & entre le trois cents cinquante-cinquième de longitude. Nous ne nous étendrons pas beaucoup ſur la deſcription de ces iſles, dont l'air en général eſt fort mal-ſain & très-dangereux pour les étrangers. Les chaleurs du jour ſont quelquefois inſupportables, & cauſent des fièvres & d'affreuſes dyſſenteries, & vers quatre heures après midi le vent du nord-eſt ſe lève, & apporte une fraîcheur ſubite, dont les effets ſont ſouvent mortels.

Depuis que ces iſles ſont cultivées, quoique par des mains pareſſeuſes, elles pro-

duiſent

duiſent à peu près tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On y recueille beaucoup de coton, & les cannes de ſucre y viennent aſſez bien. Les vignes y portent deux fois, & les chèvres y donnent généralement trois ou quatre chevreaux d'une portée, & ſouvent trois fois dans une année. Il y a beaucoup de chevaux ſauvages, & conſidérablement dânes, dont les Anglais font un commerce particulier à la Barbade & dans leurs autres plantations. On y prend auſſi une immenſe quantité de tortues, qui étant ſalées, ſont tranſportées aux colonies de l'Amérique. Le ſel eſt en abondance, & les Anglois en chargent pluſieurs vaiſſeaux pour Terre-neuve. On trouve dans ces iſles, une race d'hommes couleur de cuivre, qui provient du commerce des blancs avec les Nègreſſes.

ISLE DE MADAGASCAR.

Cette iſle eſt la plus grande du monde connu. On lui donne cent vingt lieues dans ſa plus grande largeur, & environ huit cents lieues de circonférence. Sa latitude méridionale tient depuis douze degrés douze minutes juſqu'à vingt-cinq degrés dix minutes, ce qui fait trois cents trente-ſix lieues Françaiſes de longueur. Les Portugais l'appellent l'iſle de Saint-Laurent, parce qu'ils la découvrirent le jour de la fête de ce Saint, en 1492 : les autres nations Européennes lui donnent le nom de Madagaſcar, &

les naturels du pays la nomment *Madécaſſe.*

Les voyageurs, tels que Flacourt & Rennefort, nous ont fait le roman & non l'hiſtoire de cette iſle, qui n'eſt réellement connue que par quelques tentatives que les Français ont faites pour former des établiſſemens ſur les côtes. Ce qu'on en ſçait de plus certain, c'eſt que le pays eſt diviſé en pluſieurs provinces, gouvernées par diverſes nations, de différentes couleurs, de différentes mœurs, & toutes plongées dans l'idolâtrie, ou dans les ſuperſtitions du mahométiſme. Le peuple de Madagaſcar eſt noir, à un petit nombre près. Les blancs ſont les deſcendans des Arabes qui s'emparèrent d'une partie de ce pays au commencement du quinzième ſiècle. Eſſayons de raſſembler tout ce qui peut éclaircir la religion, les loix & les mœurs de ces inſulaires.

Ils reconnaiſſent un Dieu ſouverain, qui a créé le monde & qui le gouverne. Ils l'honorent, le révèrent & n'en parlent qu'avec le plus grand reſpect. C'eſt à cette divinité ſuprême qu'ils offrent des ſacrifices, mais toutes les fois qu'ils immolent une victime, ils ont ſoin d'en préſenter le premier morceau au démon, qu'ils croient l'auteur de tous les maux, comme Dieu eſt l'auteur de tous les biens. Dieu habite le ſeptième ciel. *Dian Manach* leur tient lieu du Plutus des anciens; c'eſt le dieu des richeſſes, & l'or eſt le ſymbole de cette divinité. Lorſqu'ils touchent ce métal, ils le baiſent & lui font

faire quelques tours par-deſſus leur tête, avec de grandes marques de vénération. Pour obtenir le pardon de leurs fautes, ils ſe perſuadent qu'il leur ſuffit de tremper une pièce d'or dans un verre rempli d'eau & d'avaler enſuite cette eau.

Leur créance touchant les eſprits eſt aſſez ſingulière. Ils prétendent que ce ſont eux qui gouvernent & font mouvoir les cieux, les aſtres & les planettes : les uns ont le département de l'air, les autres celui des météores, ceux-ci règnent ſur les eaux, ceux-là veillent ſur les hommes. Ils admettent auſſi d'autres génies inviſibles, comme les premiers, mais qui peuvent prendre des corps & ſe rendre viſibles lorſqu'ils le jugent à propos. Ces eſprits du ſecond ordre ſont mâles & femelles; ils ſe joignent enſemble par un commerce charnel; ils ont des enfans, & ſont ſujets à la mort, après laquelle ils reçoivent des récompenſes, ou ſont punis ſelon qu'ils ont bien ou mal vécu. Ces êtres connaiſſent l'avenir. Le troiſième ordre eſt celui des lutins, parmi leſquels ils comprennent les fantômes & les revenans. Ils diſent très-ſérieuſement qu'ils ont ſouvent la viſite du diable, qu'ils appellent *Sacare*, & qui leur apparaît ſous la forme d'un dragon de feu. Quelquefois ils ſe perſuadent en être tourmentés pendant l'eſpace de quinze jours, & alors pour faire ceſſer ou du moins pour diminuer leurs ſouffrances, ils s'arment d'une zagaie, & ſe mettent à ſauter &

danſer, avec des mouvemens ſi extraordinaires, que bientôt ils tombent ſans connaiſſance; leurs parens, leurs amis & leurs voiſins ſe raſſemblent & forment des danſes autour d'eux, ce qui eſt d'une grande vertu pour faire ceſſer leurs tourmens.

Ce qui prouve, ainſi que pluſieurs voyageurs l'avancent, que ces inſulaires ont eu quelques connaiſſances des livres des Juifs, c'eſt qu'on retrouve dans leurs diſcours des traces de la chute du premier homme, du paradis terreſtre & du déluge. « Le diable, » diſent-ils, eut ſept enfans, qui firent tant » de mal ſur la terre, que les hommes de- » mandèrent à Dieu de les délivrer de cette » pernicieuſe engeance. Le ſouverain maî- » tre exauça leurs prières, mais les ſept » enfans du démon, en ſe retirant établirent » les ſept péchés capitaux, qui ſont le vol, » la luxure, le menſonge, la gourmandiſe, » le meurtre, l'orgueil & l'oiſiveté. »

Les habitans de Madagaſcar obſervent des fêtes & des jours d'abſtinence. Lorſqu'ils veulent célébrer ces ſortes de ſolemnités, ils s'aſſemblent avant le lever du ſoleil pour manger un peu de riz, & juſqu'à minuit, chacun alternativement s'occupe à raconter les belles actions de ſes ancêtres. On offre un ſacrifice, & la victime eſt ordinairement un bœuf. Celui qui fait l'office de ſacrificateur dans cette circonſtance, doit couper le premier morceau, & le jettant à l'écart, prononcer à haute voix : « voilà pour le dia-

» ble. » Chaque assistant est arrosé du sang du bœuf, qu'on fait toucher à tous les enfans du canton, comme un préservatif sûr contre toutes sortes de maladies pendant l'année A minuit, après s'être lavé les pieds, on se met à manger. N'oublions pas de dire que la seconde pièce qu'on coupe de la victime, est offerte à dieu, & que celle-ci doit être jettée du côté gauche, comme la première l'a été du côté droit. Chacun avant que de se retirer, doit prendre quelques poils du bœuf & se les attacher au cou, en prononçant quelques paroles, sans doute mystérieuses.

On sçait que les Madagascariens font une espèce de libation à Dieu, & au diable avant que de porter aucune sorte de liqueur à leur bouche, & qu'aux approches d'une belle récolte ils ne manquent pas de faire des sacrifices d'action de grace. Au tems de la moisson du riz, par exemple, ils immolent une vache noire, & ils jettent une partie de la victime dans le champ. Si le jour de ce sacrifice un homme avait mérité la mort, on ne le tuerait point, il serait noyé, parce qu'il n'est pas permis pendant cette solemnité de répandre le sang humain. Il faut que le sacrificateur, qui est choisi par le canton, se prépare à la grande action qu'il va faire, par certaines prières qu'il doit pronon er sur le couteau, en tenant ses yeux fixés vers le ciel. Ils offrent des sacrifices pour les malades, pour les femmes en cou-

ches, pour les nouveaux mariés & pour leurs parens morts. Lorſqu'ils ſe ſentent près de leur fin, ils font une confeſſion générale & détaillée de tous leurs péchés, accompagnée du ſacrifice d'un bœuf, enſuite ils donnent la bénédiction à leur famille.

Des ſauvages qui honorent le diable & qui croient aux revenans, ne doivent pas manquer d'être très-ſuperſtitieux : ceux-ci, moins par un principe de barbarie que par un motif religieux, expoſent tous les enfans qui leur naiſſent le mardi, le jeudi, & le ſamedi, dans le mois d'avril, ou dans le mois de juin, le huitième de la lune, ou enfin dans une heure qui eſt gouvernée par une mauvaiſe planette. C'eſt dans le mois de mai, qu'en préſence des parens & des amis, ſe doit faire la circonciſion des enfans, pour chacun deſquels on préſente un taureau. Quelques jours avant celui qui précède cette fête, on commence à ſe réjouir, mais la veille tous les plaiſirs ceſſent, & les pères & les mères ne doivent point habiter enſemble. Les mères ſur-tout paſſent la nuit en ſilence dans le *lapa*, qui eſt une cabane de feuillages, conſtruite & conſacrée avec beaucoup de cérémonies un mois avant la fête de la circonciſion. Toutes perſonnes, maris ou femmes, garçons ou filles, qui pourraient ſe reprocher d'avoir commis quelqu'impuretés, ſoit la nuit précédente, ſoit le jour même, ne doivent point aſſiſter à cette fête ; car ce peuple s'imagine que la profanation de

ces perſonnes porterait la mort au circoncis, & qu'il ne ſerait pas poſſible d'arrêter le ſang qui ſort du prépuce. Il ne faut pas non plus porter ſur ſoi aucun habillement de la couleur rouge.

Le jour de la fête, auſſi-tôt que le ſoleil commence à darder ſes rayons, tous ceux qui ſont dans le cas d'aſſiſter à la fête, vont dévotieuſement ſe baigner dans quelque rivière, & en ſortant du bain, ils ſe tournent du côté du ſoleil, & lui adreſſent une eſpèce de prière. Le circonciſeur fait un ſermon à toute l'aſſemblée, après lequel, au bruit des tambours & au ſon des cors, on ſe rend au *lapa*. Le circonciſeur ayant autour de lui un écheveau de fil de coton blanc, en écharpe, & un autre autour de ſon bras gauche pour eſſuyer ſon couteau, s'approche des enfans. Chaque père porte le ſien dans ſes bras, & l'on commence une eſpèce de proceſſion aux environs du *lapa*, en entrant par la porte qui eſt au couchant, & & en ſortant par celle qui eſt au levant. On en fait une autre devant les bœufs qui vont être ſacrifiés, & qui ſont couchés à terre, les quatre pieds liés enſemble. Chaque enfant eſt placé un inſtant ſur le dos de ces bœufs, & de la main gauche touche la corne droite d'une de ces victimes. Enfin le circonciſeur fait la ſéparation du prépuce à tous les jeunes Nègres, & le plus proche parent de ces enfans reçoit le prépuce, & l'avale, dit-on, dans un jaune d'œuf. Les prépuces de ceux qui n'ont point de parens, ſont jettés à terre.

On égorge un coq pour chaque nouveau circoncis, & l'on en laisse égoutter le sang, avec du jus d'une espèce de trèfle, sur la partie mutilée. La cérémonie se termine par le grand sacrifice des bœufs.

Si l'on en croit Flacourt, ces insulaires ont des idées confuses d'Abraham, de Moïse, de David & de Jésus-Christ, qu'ils nomment le fils de Dieu, né de la vierge Marie, à laquelle ils donnent le titre de *Romariana*. C'est pourquoi les femmes qui sont dans les douleurs de l'enfantement, confessent leurs péchés à une amie, & se recommandent à la sainte Vierge, pour obtenir une heureuse délivrance : mais c'est Flacourt qui avance ce fait, & nous avons déjà remarqué que cet auteur mérite peu de créance.

Il est plus aisé de croire que les Madagascariens observent scrupuleusement les jours & les heures, lorsqu'ils doivent couper le bois nécessaite pour se bâtir une maison; & lorsqu'elle est au point d'être couverte, ce sont de nouvelles cérémonies pour la consacrer. Il faut choisir l'instant favorable de la lune & le jour heureux. Cette dédicace porte le nom de *Missavatsi* : elle est accompagnée de sacrifices, de processions & de présens, que les parens & les amis font au nouveau propriétaire, en lui souhaitant toutes sortes de prospérités. On n'oublie pas de se bien régaler dans ces circonstances.

Les différens peuples qui habitent l'isle de Madagascar, au moins ceux qui sont connus

des Européens, ont l'uſage de la polygamie; & ce qu'il y a de ſingulier, ceſt que prendre pluſieurs femmes s'appelle dans leur langue d'un terme qui ſignifie *faire des ennemis*; parce que pluſieurs femmes dans une même maiſon, & avec les mêmes droits ſur un mari, ne peuvent qu'être ennemies. Flacourt, déjà cité, ne nous donne pas une grande idée de la ſageſſe des femmes de ce pays. Il n'y a point de filles qui avant le mariage n'ait eu des intrigues avec pluſieurs garçons, & aucune d'elles ne ſe déterminerait à épouſer le mari qui ſe préſente, ſi elle n'avait éprouvé ſes forces un certain nombre de fois, afin, par ces épreuves réitérées, de s'aſſûrer comment elles ſeront traitées dans la ſuite. Dans ce pays, un homme ſurpris en adultère, en eſt quitte pour payer une amende proportionnée à ſes facultés; mais cette eſpèce de punition ne lui eſt infligée que pour l'engager à mieux prendre ſes précautions une autre fois, & n'emporte avec elle aucune tache d'ignominie. Partager la couche d'un homme, c'eſt lui faire un larcin; mais le vol eſt réparé par l'amende, & les deux parties doivent être également ſatisfaites.

Les enfans qui naiſſent d'une femme, après ſon divorce, appartiennent toujours au premier mari, à moins qu'elle ne lui remette ſon *tacq*, c'eſt-à-dire, ce qui lui en a coûté pour l'obtenir de ſes parens.

Les prêtres de ces inſulaires portent le nom d'ombiaſſes, & réuniſſent en eux tout ce qui

eſt capable d'en impoſer à la crédulité d'un peuple ignorant & ſuperſtitieux : ils ſont miniſtres des ſacrifices, médecins, ſorciers, & aſtrologues. Fabricateurs de taliſmans, ils vendent à leurs concitoyens de petits billets écrits en caractères arabes, qui ſont autant de préſervatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les bleſſures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poiſons, & des animaux vénimeux : il y en a qui garantiſſent des villes & des maiſons du feu & du pillage. On porte au cou ces ſortes de billets, couſus en ſachets. Au moyen de ces taliſmans, les ombiaſſes ont le ſecret de tirer un produit immenſe de ces peuples ſéduits, qui n'ont réellement d'autre religion, que ces ſuperſtitieux ridicules. Lorſque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie auſſi-tôt chercher un ombiaſſe, qui eſt chargé d'aller au tombeau du père du malade, qu'il ouvre ; il évoque ſon ombre, & la prie de rendre le jugement à ſon fils ; après cette cérémonie, il retourne vers le moribond, lui met ſon bonnet ſur la tête, lui promet la ſanté, & ſans attendre ſa guériſon, ſe retire, non ſans ſe faire payer de ſes peines. Mais la plus affreuſe ſuperſtition, à laquelle ces malheureux prêtent les mains, c'eſt l'uſage où ſont ces inſulaires de ſacrifier le premier né de leur famille & de leurs beſtiaux, à Dieu & au diable à la fois. Dans cette déteſtable cérémonie, il eſt bon d'obſerver qu'ils nomment ſatan *Diambilis*

aminnam habare, ce qui ſignifie, le ſeigneur diable & Dieu. Ces ombiaſſes autoriſent cet affreux déſordre par leur prétendue connaiſſance de la nativité de l'enfant, même qui eſt à peine conçu, & par les fauſſes prédictions qu'ils font après avoir tiré ſon horoſcope. Il ſe trouve cependant des parens moins barbares, qui, ayant, ſuivant l'uſage, expoſé leurs enfans, ordonnent à quelqu'eſclave de les nourrir; d'autres qui les reprennent, avec la précaution d'offrir pour eux le ſacrifice expiatoire d'un coq, ou de quelqu'autre animal. Il eſt encore néceſſaire d'enfermer ces innocens dans un poulailler pendant pluſieurs heures, afin de les purifier abſolument de la conſtellation qui les domine, ou de la mauvaiſe influence de leur étoile. Sans ces précautions, l'enfant deviendrait méchant, voleur & parricide.

Lorqu'un inſulaire eſt expiré, on lave ſon corps, enſuite on le pare de ſes plus beaux habits, & de tout ce qu'il poſſédait de plus précieux en colliers de corail, en plaques d'or & en autres ornemens. On ne manque pas de lui préparer ſept pagnes, afin qu'il en puiſſe changer pendant le voyage qu'il va faire. Le mort enveloppé dans une natte, eſt placé dans une chambre, entre deux lumières; les parens & les amis viennent pleurer autour de lui; les filles & les femmes forment, au ſon des inſtrumens, une danſe grave, qu'elles interrompent ſouvent pour pouſſer des cris aigus, & certaines perſonnes prépoſées pour

cet emploi, prononcent l'oraiſon funèbre du défunt. Vers la nuit on fait le ſacrifice de quelques bœufs. Le lendemain on met le corps dans un cercueil fait de deux troncs d'arbres, creuſés & joints enſemble, & on le porte au tombeau, qui eſt une maiſon de charpente; on y creuſe une foſſe de la profondeur de ſix pieds, & c'eſt là qu'on dépoſe le mort avec toutes ſes richeſſes & ſes proviſions. La porte de cette maiſon mortuaire eſt exactement refermée; & pour empêcher que ce lieu ne ſoit profané, on doit en maſquer l'entrée avec une pierre de la hauteur & de la largeur au moins de quinze pieds. C'eſt alors que le grand ſacrifice funèbre doit ſe faire, & il eſt néceſſaire qu'il y ait trois victimes, une pour le diable, une pour Dieu, & l'autre pour le défunt. Pendant un certain tems, les parens envoient chaque jour quelques portions de nourriture au mort. Si quelques circonſtances obligent l'ombiaſſe à conſulter l'eſprit du trépaſſé, il ne doit point déranger la pierre, ni ouvrir la porte de la maiſon; il faut qu'il faſſe une ouverture à la cloiſon, & que par ce trou il évoque l'eſprit, qu'il lui propoſe ſes doutes, & qu'il reçoive ſa réponſe, en obſervant à chaque queſtion de l'appeller l'*ami de Dieu*. Si un Madagaſcarien meurt en pays étranger, on lui coupe la tête, qui eſt apportée dans l'endroit où il a pris naiſſance; mais le corps eſt enterré au même endroit où il eſt mort.

Les ombiaſſes reconnaiſſent un chef ſuprê-

me. Ceux qui veulent parvenir à la dignité de prêtre, doivent fréquenter certaines écoles publiques, que tiennent les anciens de l'ordre les plus inſtruits dans le charlataniſme de la profeſſion. Ce qui a le plus accrédité la fauſſe ſcience de ces impoſteurs, c'eſt le ſoin qu'ils ont eu de perſuader à leur imbécille nation, qu'ils avaient toujours auprès d'eux quelque génie familier, que l'on appelle *aulis* dans le pays. Ils tiennent ces *aulis* dans de petites boëtes : quelques-uns ſont de bois & ont la figure humaine. Ils les conſultent publiquement pluſieurs fois le jour, & ſouvent ils paroiſſent en fort grande diſpute avec eux. La manière la plus ordinaire d'obtenir leurs avis, eſt de s'endormir profondément auprès d'eux, & de regarder comme une réponſe, tout ce qu'on a ſongé pendant ſon ſommeil.

Ces inſulaires ont parmi eux des poëtes qui s'attachent à chanter les be les actions de leurs guerriers, & qui s'abaiſſent quelquefois à compoſer des chanſons amoureuſes. On dit que leur poéſie eſt grave & ſentencieuſe, à la manière des Orientaux. Ils ont l'uſage des ſermens. S'ils veulent s'aſſurer de la parole d'un de leurs concitoyens, ils lui font manger du foie de bœuf ou de taureau, & lui font pluſieurs aſperſions d'eau pendant qu'il jure. Ceux qu'on ſoupçonne de meurtre, de vol, ou d'autres crimes graves, doivent s'expoſer à l'épreuve du fer rouge : ſi la langue de l'accuſé n'eſt pas brûlée, après l'avoir portée ſept fois conſécutives ſur cet inſtrument brûlant, on nous

assure qu'il est déclaré innocent. Dans certaines occasions, on fait avaler à l'accusé un morceau de foie de bœuf, avec une certaine racine, qu'on dit être un poison violent, ou bien on lui fait tirer une pierre du fond d'un pot rempli d'eau bouillante. Ou toutes ces épreuves sont des tours de passe-passe, ou les auteurs ont pris le change, & se sont persuadés que ces différentes sortes de questions, pour tirer l'aveu des criminels, n'étaient que de simples épreuves.

Des peuples aussi ignorans que nous représentons les Madagascariens, ne doivent pas avoir fait beaucoup de progrès dans l'art de la guerre. Toutes leurs campagnes se passent en escarmouches, en surprises & en embuscades. C'est moins une armée qui s'avance pour combattre son ennemi, que des pelotons de brigans, qui se répandent dans un pays pour le piller & pour le dévaster : mais ces partis, outre leurs armes, portent toujours sur eux un grand nombre de talismans, qui ont la vertu de rendre invulnérables ceux qui en sont chargés. Le soldat, couvert d'amulettes, tombe mort auprès de son camarade, qui, sûr de la bonté des siennes, affronte tous les dangers : celui-ci reçoit le coup mortel, & aucune victime de la friponnerie des ombiasses, n'attribue sa mort à l'impuissance des talismans.

Après s'être battus, communément avec des succès presqu'égaux, les insulaires de ce pays se lassent de la guerre, & se font réci-

proquement des propoſitions de paix. On s'aſſemble en armes ſur le bord d'une rivière, chaque parti tue un taureau, & l'on s'envoie de part & d'autre, un morceau du foie de l'animal. Ce foie ſe mange en préſence des députés des deux nations, en diſant : « Que » le foie que nos adverſaires mangent, les » faſſe crever, s'ils manquent à leur engage- » ment. » Si un des partis force l'autre à faire la paix, le vaincu mange ſeul du foie. Telle eſt l'aſſurance qu'il doit donner de ſa fidélité au vainqueur.

Pendant que les hommes ſont occupés à faire la guerre, les femmes qui reſtent dans les habitations ne doivent ceſſer de danſer jour & nuit ; car c'eſt l'unique moyen de redoubler les forces des guerriers. On veut nous perſuader que ces femmes libertines, avant & même pendant leurs mariages, portent la ſageſſe juſqu'au ſcrupule, lorſque leurs maris ſont à la guerre : conduite qu'elles n'obſervent jamais en tems de paix.

Avant que de finir cet article, nous devons donner une idée de la manière dont ces ſauvages s'engagent réciproquement les uns pour les autres. Lorſqu'il veulent former cette eſpèce d'aſſociation, un inſulaire tue une bête graſſe, & la partage en autant de morceaux qu'il juge à propos d'en diſtribuer. Tous ceux qui ont reçu une part de la chair de cet animal, ſont dans l'obligation de donner, au bout de l'année, un jeune veau au maître de la bête ainſi partagée.

ISLE DE SOCOTORA.

On croit que l'isle de Socotera ou Socotora est la Dioscoride de Pline & de Ptolomée : elle est située entre l'Arabie heureuse & l'Afrique, au midi du cap Fartach & du cap Gardafui, à environ vingt lieues de ces deux continens. Elle appartient au roi de Fartach, qui y envoie un Xéque ou gouverneur. Sa situation est sous le soixante-treizième degré de longitude, & le douzième trente minutes de latitude.

Les habitans de ces isles sont des Béduins, imitateurs & successeurs des Troglodytes, qui, comme eux, demeurent dans des cavernes & dans des trous de rochers. Quelques auteurs ont voulu les faire passer pour des Chrétiens de saint Thomas, parce qu'ils paraissent avoir quelque vénération pour la croix, & qu'on la remarque sur leurs autels ; mais Dapper qui entre dans quelque détail à leur sujet, nous dit formellement qu'ils n'ont aucune connaissance de Jésus-Christ & de la religion chrétienne.

On ne peut se dissimuler que la religion de ces insulaires est un monstrueux mêlange de christianisme, de mahométisme & de paganisme ; mais jusqu'ici on n'a pu découvrir dans quelles sources ils ont puisé leurs idées. On sait qu'ils adorent la lune, & qu'ils la regardent comme le principe de tout ce qui existe. Pour obtenir une bonne récolte, c'est

à cette planette qu'ils s'adreſſent, & s'ils forment quelqu'entrepriſe, elle ne peut réuſſir à moins que la lune ne lui accorde ſes bénignes influences.

Lorſqu'ils manquent abſolument d'eau, ce qui n'arrive que trop ſouvent dans cette brûlante contrée, ils choiſiſſent un d'entr'eux qu'ils enferment dans un certain eſpace, par le moyen d'une eſpèce de circonvallation, d'où il lui eſt défendu de ſortir ſous peine de mort. C'eſt dans cette priſon que pendant dix jours, cet homme eſt obligé d'implorer la lune, afin qu'elle faſſe tomber une pluie abondante. Si au bout de ce tems la ſéchereſſe ceſſe, le dévot eſt comblé d'honneurs & de préſens : mais dans le cas contraire, on prétend qu'il lui en coûte les deux mains.

Ces Beduins obſervent des jeûnes rigoureux, accompagnés quelquefois du ſacrifice de cent têtes de boucs ou de chèvres. On dit, car nous devons toujours nous ſervir de cette expreſſion dans le cours de cet article, qu'avant la célébration de la fête de Noël, ils jeûnent pendant ſoixante jours, & que durant cette longue abſtinence, ils ne mangent ni lait, ni beurre, ni poiſſons, ni viande, & que ſi quelqu'un s'aviſait de tranſgreſſer ce jeûne, il lui en coûterait pour la première fois, les deux doigts de la main droite, pour la ſeconde la main entière, & le bras pour la troiſième.

Les temples de ce peuple portent le nom de *Moſquamos* : ils ſont bas & petits : on y

entre par trois portes baſſes & étroites. Chacune de ces chapelles a une eſpèce d'autel, ſur lequel on voit une croix, & des bâtons mis en fleur de lis, ce qui ſemble figurer auſſi une croix. Un prêtre appellé *Hodamo*, deſſert chaque chapelle : ſon office eſt annuel. Pour marque de ſa dignité, il porte un bâton & une croix, que, ſous peine de perdre la main, il ne lui eſt pas permis de laiſſer toucher à perſonne. C'eſt au lever & au coucher de la lune, que le peuple ſe raſſemble pour prier cet aſtre dans ces oratoires. Les plus importantes cérémonies qui s'obſervent alors, ſont de frapper un certain nombre de coups ſur un long bâton, avec un autre plus court, & de faire enſuite trois fois le tour de la chapelle, en ſe tournant trois fois de ſuite à chaque tour. Pendant la durée de cette dévotion, on brûle des bois de ſenteur dans un baſſin de fer, ſuſpendu par trois chaînes ſur un grand feu. Le *hodamo* encenſe trois fois l'autel, & trois fois les portes du temple, en faiſant des vœux & des prières à la lune, tant en dedans qu'en dehors. Depuis le commencement de cette cérémonie religieuſe, juſqu'au moment qu'elle finit, une chandelle de beurre eſt conſtamment allumée ſur l'autel : elle ne peut être faite que de beurre, & c'eſt pour cela qu'il s'en trouve toujours un baſſin rempli dans le temple; car l'uſage de toute autre graiſſe eſt défendu. Ce beurre ſert auſſi à graiſſer les croix & les bâtons dont nous avons déjà parlé.

Il y a certains jours dans l'année qui ſont célébrés par des proceſſions générales. Il en coûte deux doigts de la main à celui qui a l'honneur d'être choiſi pour y porter le plus grand des bâtons ſacrés ; mais il a l'avantage qu'après l'opération, on lui remet un petit bâton, qui, par le moyen de certaines marques, lui ſert de ſauve-garde contre toutes ſortes d'inſultes, ſans parler des honneurs particuliers que le bâton lui attire, & d'une odeur de ſainteté que lui procure la gloire d'avoir porté à la proceſſion le grand bâton ſacré.

Après avoir raſſemblé ce que nous avons cru de plus ſupportable, des uſages ridiculement religieux de ces peuples, nous allons dire quelque choſe de leurs mœurs, en priant le lecteur de ne pas ajouter plus de foi à ce que nous allons lui expoſer, que nous n'en avons nous-mêmes aux relations des voyageurs qui nous fourniſſent ces faits.

Un inſulaire de Socotora peut prendre, comme dans la plûpart des pays que nous avons parcouru, autant de femmes qu'il lui eſt poſſible d'en nourrir : mais s'il ſe charge facilement de pluſieurs épouſes, il s'en débarraſſe avec la même facilité ; ſouvent même il échange une de ſes femmes contre une autre, pour un certain eſpace de tems.

Entre les ſinguliers uſages de cette nation barbare, rien n'eſt plus digne de remarque que la manière dont les pères tranſportent leurs enfans à d'autres. Comme la ſeule bru-

talité eſt ce qui les détermine à l'union conjugale, dont la génération des enfans eſt une ſuite néceſſaire, après avoir ſatisfait leur paſſion, ils tranſportent à un voiſin le fruit qui en doit naître. Pour cet effet, le père, qui a formé cette réſolution, allume un grand feu dans ſa caverne, & ne ceſſe d'y jetter un certain bois verd, afin qu'il produiſe une épaiſſe fumée; alors il ſort de ſon antre, & crie de toutes ſes forces que l'enfant que ſa femme vient de concevoir doit appartenir a un *tel* de ſes voiſins. Moyennant cette formalité, ce *tel* eſt dans l'obligation d'élever cet enfant comme ſon fils, & même tous ceux dont gracieuſement on le charge par la même voie; mais il a la reſſource de donner à ſes amis de ſemblables marques de ſa généroſité. Ces enfans adoptifs ſont appellés *fils du feu ou de la fumée*.

Les habitans de Socotora ne mettent aucune différence entre un homme mort & celui qui ſemble près d'expirer; c'eſt ſuivant cette opinion, qu'ils portent au tombeau les malades auſſi-tôt qu'ils tombent dans l'agonie. Les fils rendent charitablement à leur père ce devoir barbare, & ils ſavent qu'un jour ils ſeront traités de même par leurs enfans. C'eſt pourquoi, tranquilles aux approches de leur fin, ils raſſemblent autour d'eux tous leurs parens, & après les avoir conjuré de ne point abandonner la religion de leurs ancêtres, d'éviter toute fréquentation avec les étrangers, & ſur-tout de ne pas négliger de tirer vengeance

de leurs ennemis, ils leur ordonnent de les enterrer encore à demi-vivans. Souvent même ces moribonds, laissent pour unique héritage à leurs fils, le catalogue de leurs ennemis, & le détail circonstancié des injures qu'ils auront à venger. Avec de tels principes, on ne doit pas douter que ces insulaires osent se priver de la vie, quand elle leur est à charge, & qu'ils se voient malades, malheureux ou persécutés.

On nous dit que depuis un tems immémorial, ils ont l'usage de la circoncision ; mais qu'ils ignorent absolument l'origine de cette coutume parmi eux. Un homme de la nation qui ne serait pas circoncis, perdrait les doigts de la main s'il était reconnu ; une femme en pareille occasion, se ferait un devoir de décéler son mari ; & tout incirconcis est banni de leurs temples.

Les *hodamos* sont les juges de la nation. Un voleur que l'on poursuit, échappe au châtiment, s'il a le bonheur de pouvoir se réfugier dans un *moquamo*, & d'y être reçu sous la protection de quelqu'un qui s'y trouve ordinairement à point nommé, & qui lui tient lieu de protecteur ou de parrein : mais si personne ne se présente pour remplir cet office, il est arraché de cet asyle, & on lui coupe la main.

La plus grande politesse en usage parmi ces barbares, est de baiser l'épaule de celui qu'on salue. Ils sont tous grossiers, fainéans, paresseux, incontinens & défians à l'excès. Leur

nourriture ordinaire conſiſte en lait, en beurre, en dattes, en poiſſons, & dans la chair de leurs troupeaux. Ils vont preſque nuds, ou ſe couvrent le corps de certaines capes faites de poils de chèvres. Lorſqu'ils ſortent le matin, avec leurs femmes, leurs enfans & leur bétail, ils errent à l'aventure au milieu des rochers, & s'arrêtent où la nuit les ſurprend. Ils font quelque trafic le long des côtes de l'Arabie, & vont, à ce qu'on aſſure, quelquefois juſqu'à Goa, où ils portent une grande quantité de dattes, de ſang-dragon, d'aloës, d'encens, d'ambre-gris, & de belles nattes faites de feuilles de palmier. La contrée qu'ils habitent eſt tout le jour échauffée par les rayons d'un ſoleil brûlant; mais la roſée abondante qui tombe chaque nuit, fait que l'on y reſpire un air moins chaud.

ISLE DE BISSAO.

Biſſao eſt la principale de pluſieurs iſles qui ſe trouvent dans la mer des Indes, & dont chacune eſt gouvernée par un chef qui eſt révêtu de l'autorité ſouveraine. Tous ces prétendus monarques ſont indépendans l'un de l'autre, & ſe font même ſouvent la guerre; mais ils ſe réuniſſent pour la faire ſur le continent aux Biafaras, leurs anciens ennemis, qu'ils ont chaſſés de Bulam, une des iſles Biſſagos.

Les Nègres de ces iſles ſont grands & robuſtes, quoique leurs alimens ordinaires ſoient

le poiſſon, les coquillages, l'huile & les noix de palmier, & qu'ils aiment mieux vendre leur riz, leur maïs & leurs légumes aux Européens que de les réſerver pour leur uſage. Leurs canots ſont aſſez grands pour recevoir vingt-cinq ou trente hommes, avec des proviſions & leurs armes, qui ſont l'arc & le ſabre.

La circonférence de l'iſle de Biſſao eſt de trente-cinq ou quarante lieues. Sa perſpective eſt d'autant plus agréable de la mer, qu'elle s'élève inſenſiblement juſqu'au centre, où l'on découvre pluſieurs hauteurs, qui ſont moins des montagnes que des collines, entre leſquelles il ſe trouve des vallées & des ſources d'eaux aſſez fortes pour former des rivières, qui vont ſe perdre dans l'océan, après avoir fertiliſé toutes les parties de l'iſle. Le terroir eſt ſi fertile, qu'à la grandeur du riz & du maïs, on les prendrait pour des arbuſtes. Les bœufs & les vaches y ſont d'une groſſeur extraordinaire : il y a quantité de chèvres ; mais l'iſle manque de moutons & de chevaux. On aſſure que ces derniers meurent auſſi-tôt qu'ils ont goûté l'herbe des pâturages du pays. Les habitans vivent dans des cabanes diſperſées ça & là, & il n'y en a que très-peu qui ſe ſoient raſſemblés pour former de médiocres villages. En général on n'en trouve point qui ait l'apparence d'une habitation régulière. Sans les incurſions fréquentes des Biafaras, qui enlèvent une prodigieuſe quantité d'inſulaires chaque année, l'iſle ſerait extraordinairement peuplée.

Ces ſauvages ſont idolâtres ; mais leurs idées de religion ſont ſi confuſes, qu'il n'eſt pas poſſible de les démêler. Ils adorent particulièrement les bois & les arbres, & ſurtout une idole, qu'ils appellent *China*, dont ils ne peuvent expliquer la nature ni l'origine. D'ailleurs chacun ſe fait une divinité ſuivant ſon caprice. Ils ſacrifient aux forêts, des chiens, des coqs & des bœufs qu'ils engraiſſent, & qu'ils lavent avec beaucoup de ſoin, avant que de les faire ſervir de victimes. Lorſqu'ils les ont égorgés, ils arroſent de leur ſang les branches & les pieds des arbres : enſuite ils les coupent en pièces, qu'ils diſtribuent aux aſſiſtans, & il n'en reſte à la divinité que les cornes que l'on attache à l'arbre, juſqu'à ce qu'elles tombent d'elles-mêmes.

On ne dit pas que ces peuples aient jamais connu l'horrible fureur des guerres civiles : & c'eſt une preuve bien honorable de leur humanité, & de leur ſoumiſſion pour le prince qui les gouverne. Ils ignorent ce que c'eſt qu'un traité, & leur parole ſuffit pour faire la paix avec leurs ennemis, qu'ils n'attaquent plus, s'ils ne ſont forcés de tirer raiſon de quelque nouvel outrage.

Lorſque l'empereur, car on donne ce titre au ſouverain de Biſſao, ſe détermine à porter la guerre chez ſes voiſins, il fait ſonner le *bonbalon*, qui eſt une ſorte de tocſin, & ce ſignal raſſemble ſes officiers & ſes ſoldats. Trente canots ſe trouve prêts pour recevoir la petite armée, & après avoir conſulté les

dieux, & fait quelques ſacrifices, on part pour l'expédition projettée. On arrive au milieu de la nuit, on débarque, on pille quelques habitations, on fait des priſonniers, & l'on ſe rembarque à la pointe du jour. Dans notre Europe on traiterait d'incurſion de voleur, cette façon de faire la guerre. La moitié du butin appartient à l'empereur, le reſte ſe partage entre les vainqueurs. Les eſclaves ſont vendus aux Européens. Les guerriers ſe promènent dans toutes les parties de l'iſle: ils font parades des bleſſures qu'ils ont reçues. Ceux qui ſont morts en combattant, reçoivent des honneurs publics, par des chants & des danſes, au ſon du tambour, & les femmes font les plus grandes extravagances pour célébrer leurs funérailles.

L'empereur de Biſſao eſt deſpotique. Il a trouvé un moyen bien ſingulier pour s'enrichir: c'eſt d'accepter la donation qu'un Nègre lui fait de la cabane de ſon voiſin; il en prend auſſi-tôt poſſeſſion, & le légitime propriétaire eſt obligé de la racheter, ou de s'en bâtir une autre. A la vérité le ſauvage léſé peut ſe venger avec facilité; mais c'eſt toujours un avantage pour le ſouverain, qui quelquefois gagne deux maiſons dans la même journée.

Lorſque l'empereur donne audience à des étrangers de conſidération, il porte un habit qu'il a reçu de quelqu'Européen en préſent, & ſa tête eſt couverte d'un bonnet de drap rouge, en forme de pain de ſucre, & bordé par le bas d'un double rang de corde de chan-

vre. Ce bord de corde eſt la marque de ſon pouvoir abſolu ſur la liberté de ſes ſujets. Quatre de ſes femmes ſont aſſiſes à ſes pieds, & les ſeigneurs de ſa cour ſe tiennent debout, en cercle, mais à quelque diſtance. Derrière lui ſont des muſiciens qui jouent d'un inſtrument aſſez ſemblable pour la forme à la flûte allemande.

S'il eſt queſtion de ſe décider touchant quelqu'affaire importante, l'empereur auparavant ne manque pas de conſulter ſes divinités protectrices. Il ſe rend avec ſon cortège ſous un grand arbre, qui contient ſes idoles, & un prêtre ; car comment nommer ce miniſtre, qui préſente au monarque une coupe de calebaſſe, remplie de vin de palmier ? il en arroſe les branches & le pied de l'arbre, fait le ſacrifice d'un bœuf, dont il répand de même le ſang, & prononce enſuite que ſes dieux lui inſpirent de prendre tel ou tel parti.

A la mort des empereurs de Biſſao, ſes femmes & ſes eſclaves étaient autrefois condamnés à perdre la vie, pour aller ſervir à ſes plaiſirs dans l'autre monde ; mais cette affreuſe coutume eſt maintenant abolie.

Ces Nègres regardent les Blancs comme les dieux de la mer, & lorſqu'il arrive quelque vaiſſeau Européen ſur leurs côtes, avant que d'entrer en commerce, un d'entr'eux égorge un coq ſur le tillac, & marque de ſon ſang les pieds du capitaine, & fait la même cérémonie au pied du mât & de

la pompe. Ils donne pour raiſon de cette ſingulière action, que le mât eſt la divinité qui fait mouvoir le vaiſſeau, & que la pompe eſt un miracle, puiſqu'elle fait monter l'eau, dont la propriété naturelle eſt de deſcendre.

Fin du quatrieme Tome.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce quatrième Volume.

L'ÉGYPTE.

CHAPITRE PREMIER.

DESCRIPTION géographique de l'Egypte. page 5
Memphis. 9
Le Caire. 10
Les Pyramides. 13
Le Lac Mœris. 17
Le Labyrinthe. 20
CHAP. II. *Précis de l'hiſtoire des Egyptiens.* 22
CHAP. III. *Suite du précis de l'hiſtoire des Egyptiens.* 30
CHAP. IV. *Suite du précis de l'hiſtoire des Egyptiens.* 42
CHAP. V. *Suite du précis de l'hiſtoire des Egyptiens.* 55
CHAP. VI. *Religion des anciens Egyptiens.* 70
CHAP. VII. *Prétres.* 73
CHAP. VIII. *Oſiris & Iſis.* 78

CHAP. IX. *Anubis, Sérapis, Canope, le Bœuf Apis, & autres Divinités des Egyptiens.* 85
Anubis. ibid.
Sérapis 86
Canope. 89
Le Bœuf Apis. 91
Le Nil. 94
CHAP. X. *Gouvernement, Loix, Mœurs & Uſages des anciens Egyptiens.* 97
CHAP. XI. *Embaumement des corps, & funérailles des Egyptiens.* 105
CHAP. XII. *Mœurs & Uſages des Egyptiens modernes.* 109
CHAP. XIII. *Les Cophtes.* 113
CHAP. XIV. *Le Nil.* 123
CHAP. XV. *Animaux, Oiſeaux, Commerce & productions de l'Egypte.* 131

LA BARBARIE.

CHAP. I. *Deſcription géographique de la Barbarie.* 145
CHAP. II. *Etat de Tripoli.* 149
CHAP. III. *Les Carthaginois* 156
CHAP. IV. *Etat de Tunis.* 165
CHAP. V. *Etat d'Alger.* 174
CHAP. VI. *Empire de Maroc.* 184

LA GUINÉE.

CHAP. I. *Deſcription géographique de la Guinée.* 201

CHAP. II. *Les Jalofs* 203
CHAP. III. *Les Foulis.* 212
CHAP. IV. *Les Mandingos.* 216
CHAP. V. *Religion des Nègres des environs de la Gambra & du Sénégal.* 220
CHAP. VI. *Mariages, Funérailles & Uſages communs des peuples du Sénégal & de la Gambra.* 231
CHAP. VII. *Des Iſſinois* 237
CHAP. VIII. *Nègres de la Côte d'or.* 257
CHAP. IX. *Religion des Nègres de la Côte d'or.* 279
CHAP. X. *Gouvernement des Nègres.* 284
CHAP. XI. *Remarques ſur les Nègres du royaume de Juida.* 294
CHAP. XII. *Remarques ſur le royaume d'Ardra.* 321
CHAP. XIII. *Remarques ſur le royaume de Benin.* 326
CHAP. XIV. *Remarques ſur le royaume de Loango.* 339
CHAP. XV. *Le Royaume de Congo.* 354
CHAP. XVI. *Remarques ſur le royaume d'Angola* 371
CHAP. XVII. *Idolâtrie des peuples de Congo & d'Angola, & introduction de la Religion chrétienne dans ces Royaumes.* 377
CHAP. XVIII. *Les Anzikos & les Jaggas.* 381
CHAP. XIX. *Empire du Monomotapa & Etats voiſins.* 390
CHAP. XX. *L'Éthiopie.* 403
CHAP. XXI. *Côte de Zanguébar.* 416

LES HOTTENTOTS.

CHAP. I. *Deſcription géographique du pays des Hottentots.* 423
CHAP. II. *Précis hiſtorique de l'établiſſement des Hollandais, au Cap de Bonne-Eſpérance.* 431
CHAP. III. *Religion des Hottentots.* 437
CHAP. IV. *Gouvernement des Hottentots.* 443
CHAP. V. *Mariages & Funérailles des Hottentots.* 448
CHAP. VI. *Guerres, Occupations, Commerce, Mœurs & Uſages des Hottentots.* 460

ISLES DE L'AFRIQUE.

Iſles Canaries. 477
Iſle de Téneriffe. 480
Iſle de Fero ou de Fer. 490
Iſles de Lancerota & de Fuerte-Ventura. 491
Iſle de Madère. 492
Iſles du Cap-Verd. 496
Iſle de Madagaſcar. 497
Iſle de Socotora. 512
Iſle de Biſſao. 518

Fin de la Table des Chapitres.

75-
7Q
6

E770
C759h
v.4